This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 543702

Digitized by Google

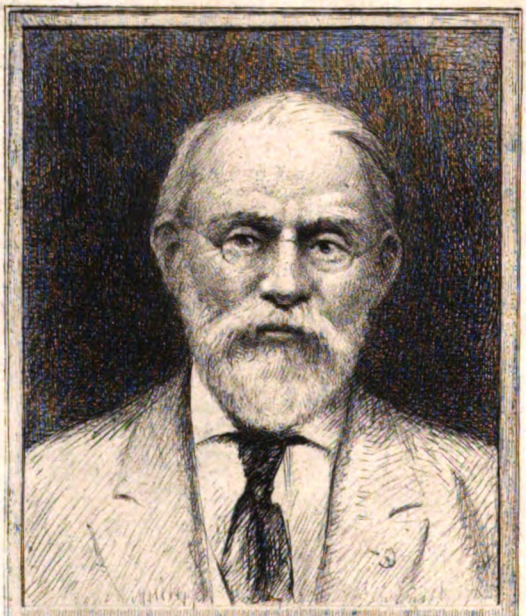

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.P282
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

ARRAS
Imp F. Guyot, P. Caboche, successeur

1921

Digitized by Google

Digitized by Google

Printed In S

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIIe Série. — Tome I

ARRAS
Imp. F. Guyot, P. Caboche, successeur

M. D. CCCCXXI

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions
tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

Dunning
Nijkerk
2-1-37
32961

I.

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES VOIES NAVIGABLES

dans la Région du Nord avant la Révolution

PAR

M. E. PLOCQ, *Ingénieur*

Membre honoraire

2e Série

La première série a été publiée dans les Mémoires de l'Académie d'Arras, en 1913. La présente série était à l'impression en Août 1914. Les épreuves ont été détruites par le bombardement en 1915 et les travaux ont été reconstitués à Paris en 1916.

RAPPEL DES OUVRAGES

plus spécialement consultés dans les 1re et 2e Séries des Notes.

DE LALANDE. — *Des canaux de navigation et spécialement du canal du Languedoc.* — Paris, 1778.

BELIDOR. — *Architecture hydraulique.* — Paris, 1739.

DUTENS, Inspecteur Divisionnaire des Ponts et Chaussées. — *Histoire de la navigation intérieure de la France.* — Paris, 1829.

VIGNON, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. — *Etudes sur l'administration des voies publiques en France avant 1790.* — Paris, 1862.

Digitized by Google

De la Rive. — *Canaux et Rivières navigables du Nord de la France et de la Belgique.* — Paris, 1835.

L. Legrand. — *Sénac de Meilhan, Intendant du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI.* — Valenciennes, 1864.

De Boyer de Sainte-Suzanne. — *Les Intendants de la Généralité d'Amiens.* — Paris, 1865.

Courtin. — *Travaux des Ponts et Chaussées depuis 1800.* — Paris, 1812.

Blanchard. — *La Flandre* (publication de la Société Dunkerquoise), 1906.

Demangeon. — *La Plaine picarde.* — Paris, 1905.

Le Taconnoux. — *Les voies de communication en France au XVIII^e siècle.* — Vierteljahrschrift, Stuttgard, 1909.

La Rivière et Bertin. — *Notice sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.* — Arras, 1900.

Aucoc. — *Conférence de droit administraatif à l'Ecole des Ponts et Chaussées.* — Paris 1878.

P. Labitte. — *Projets d'amélioration de la Somme et de ses ports.* — Amiens, 1874.

Debauve. — *Les Travaux Publics depuis le XVII^e siècle.* — Paris, 1893.

Comte de Luçay. — *Les Secrétaires d'Etat jusqu'à la mort de Louis XV.* — Paris, 1861.

Paul Violet. — *Le Roi et ses Ministres pendant les derniers siècles de la monarchie.* — Paris, 1912.

De Saint-Léger. — *La Flandre maritime.* — Lille, 1909.

Marchand. — *Un Intendant sous Louis XIV.* — Paris, 1889.

Ardascheff. — *Les Intendants des Provinces sous Louis XVI.* — Paris, 1889.

Paul Boiteau. — *Etat de la France en 1789.* — Paris, 1861.

Léon Aucoc. — *Le Conseil d'Etat avant et depuis 1789.* — Paris, 1876.

Digitized by Google

L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 1er Juillet 1770, venant de la Bibliothèque d'Amiens et concernant les travaux dans la Généralité d'Amiens, est inséré in-extenso en appendice.

Le plan du souterrain du XVIIIe siècle a été retrouvé aux Archives Nationales. Il y figure dans les documents non classés, et signalés par M. de Saint-Léger, Professeur à l'Université de Lille. C'est un grand plan encadré avec baguette d'or, sous le titre « *Coupe sur la longueur du canal souterrain de Picardie* », *etc....* Il fait partie des documents envoyés avant la guerre par le Ministère des Travaux Publics aux Archives nationales.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROLONGATION DE LA NAVIGATION

du Canal de Picardie sur la Somme, Canal de Saint-Quentin

Canalisation de l'Escaut, Canal de la Sensée

La navigation de la Somme doit être considérée à deux époques différentes : période antérieure à la construction du canal Crozat et période postérieure.

Le mémoire de l'Intendant Vignon (1698) (1) résume la question. A la fin du XVIII[e] siècle, l'accès de la baie de la Somme était difficile à cause des bancs qui avançaient dans la mer et qui variaient à chaque marée, au point qu'un navire ne pouvait entrer sans pilote à Saint-Valéry. Le tirant d'eau était faible, un peu plus fort au Crotoy qu'à Saint-Valéry, mais sans permettre l'entrée des navires de tonnage un peu élevé. Depuis Saint-Valéry, le tirant d'eau diminuait toujours jusqu'à Abbeville où il ne montait que quatre à cinq pieds d'eau. Jusqu'à la création du canal Crozat, les projets relatifs à la baie ne sont conçus qu'au point de vue de la Marine royale et fort peu au point de vue commercial. On en trouve l'exposé dans le rapport présenté, en 1874, au Conseil Général de la Somme, par M. Porphyre Labitte.

Sous les ordres de Colbert, le Chevalier de Clairville donne la préférence au Crotoy où l'on peut faire arriver des navires de 200 à 300 tonneaux, alors que les navires de 100 tonneaux à peine, ne peuvent aborder à Saint-Valéry.

(1) **Bibliothèque Nationale, N° 22216.**

Digitized by Google

Le Maréchal de Vauban ne voyait qu'une solution : creuser un port au bourg d'Ault dans des fonds plus bas que ceux de la baie de la Somme et y mener la Somme par un canal.

C'est cette solution que nous voyons réapparaître sous différentes formes quand la concession du canal Crozat permet d'envisager la communication de Paris avec la mer par la Somme, si importante au point de vue des approvisionnements.

L'édit concédant le canal Crozat avait prévu qu'on s'occuperait de la Somme jusqu'à Amiens (1). Il n'en avait été rien fait. La navigation de la Somme était restée fort difficile sur tout son parcours à cause de ses bords trop plats et de l'incertitude de son cours. En 1740, M. Gatte (2) reprit le projet de Vauban et proposa de créer un port à Ault et un canal jusqu'à Abbeville, moyennant l'octroi d'un droit sur les navires et marchandises entrant à Saint-Valéry. Un arrêt du Conseil du 20 mai 1740 accorda cet octroi qui fut employé d'abord à creuser les ports de Saint-Valéry et d'Abbeville, mais sans succès ; les négociants d'Amiens considéraient le canal comme désirable et acceptaient un droit de dix sols par quintal en sus de l'octroi de 1740, suivant une Convention avec MM. de Forceville et Cie qui devaient creuser le canal. L'affaire échoua par l'opposition des gens d'Abbeville qui voulaient qu'on se bornât au creusement du port où il passait 420 gribannes, petits bateaux faisant le service à partir du Crotoy ou de Saint-Valéry ; l'avantage que la Ville retirait des frais de transbordement, de stationnement, leur faisant repousser tout autre projet. Il y eut un arrêt du Conseil qui permit à un charpentier d'Abbeville de faire le creusement en se payant

(1) de Lalande, 404.
(2) de Lalande 409.

Digitized by Google

sur l'octroi. Le creusement fut fait avec peu de soin et n'eut pas de résultat.

On continua à revenir sur les anciennes propositions ; des épiciers de Paris, le commerce de Troyes, des marchands de Dijon réclament sur le retardement des transports (1). En 1746, MM. de Forceville et Pilliart demandent l'entreprise des voitures par eau de Saint-Valéry à Amiens en offrant de remédier aux abus reprochés aux gribanners dont les archives de la Somme ont gardé des traces nombreuses. Jusqu'au moment où fut décidée la construction du canal de Saint-Quentin, les projets succèdent aux projets, ayant toujours l'une des trois bases suivantes : amélioration partielle, canal de la mer à Abbeville, canal de la mer à Amiens, toujours entravés par l'opposition des intérêts particuliers. La situation ne change pas avant la Révolution.

Quoi qu'il en soit, en 1738, le canal Crozat avait été achevé dans les conditions dites au chapitre précédent. La communication de Paris avec la mer par la Somme était des plus précaires. La nécessité d'alimenter les provinces du Nord, tant au point de vue des transports de la guerre qu'à celui de l'approvisionnement de la Capitale, s'imposait de plus en plus et devenait évidente pour chacun. Sans routes, pour ainsi dire, le problème ne paraissait soluble que par la voie d'eau ; l'idée de joindre l'Oise à la Sambre, dont il a été parlé précédemment, avait été reprise par MM. de Mégrigny, de Mas, Charbize, Ingénieurs militaires (2), elle avait été abandonnée. Un Irlandais, nommé Shée, employé au magasin d'artillerie à Landrecies, essaya en vain de la faire revivre en faisant ressortir les dépenses des transports de la guerre de 1748. Ce devait être l'œuvre du XIX^e^ siècle.

(1) de Lalande, 409.
(2) de Lalande, 400.

Digitized by Google

On se trouvait donc en présence de l'idée unique de joindre la Somme à l'Escaut, et de mettre en communication Paris et le sud de la France avec Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Condé et Mortagne, confluents de la Scarpe. Le Maréchal de Vauban avait déjà eu, au siècle précédent, l'idée du raccourci du canal de la Sensée. Quoi qu'il en soit, on entrevoit la communication avec la Belgique, par la Lys. La première et la plus grosse difficulté était la jonction de la Somme à l'Escaut qui ne pouvait s'effectuer à ciel ouvert. Un souterrain, à cette époque, était une œuvre à peu près inconnue. Dans l'antiquité, on cite celui qui faisait communiquer les deux palais assyriens assis de chaque côté de l'Euphrate. On connait deux tunnels percés par les Romains pour le passage des routes, l'un par la voie Flaminione, dans les Apennins, l'autre en Suisse, près de Soleure.

Au Moyen-Age, c'est à l'art de la fortification que se rattachent les galeries souterraines, boyaux étroits atteignant souvent plusieurs kilomètres de développement. Si le souterrain du canal de Saint-Quentin fut terminé en 1812, après des difficultés techniques et administratives sans nombre, ce n'est guère qu'à partir de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle que les souterrains existent vraiment comme moyens de communication. Il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on songe, d'une part, qu'un canal seul pouvait rendre utile un souterrain pour passer d'un bassin dans l'autre, la route pouvant, en général, passer au-dessus des déclivités ou franchir les cours d'eau au moyen de ponts, et, d'autre part, que les moyens d'exécution manquaient absolument. On n'avait pas encore de connaissances géologiques bien précises ; la vapeur, l'air comprimé, puis l'électricité, qui ont dans la suite servi à actionner les outils de sondage, de perforation et qui ont servi à traîner les déblais, étant absolument inconnues. Rappelons que si les premières études d'un tunnel sous la Manche

Digitized by Google

datent de 1856, ce n'est que dans ces dernières années que l'emploi de l'électricité à la mise en action des perforatrices et à la traction des trains de déblais et d'exploitation a permis à M. A. Sartiaux d'établir un projet définitif d'exécution et d'exploitation de l'œuvre. Dans ces conditions, nous devons admirer la hardiesse des Ingénieurs qui, dès 1728, voulaient exécuter les souterrains du canal de Saint-Quentin, mais nous ne devons pas trop nous étonner des difficultés qu'ils rencontrèrent et des objections qui leur furent faites.

M. de Vicq, Ingénieur militaire à Saint-Quentin (1) avait, dès 1727, établi un projet assez analogue à celui qui fut exécuté au XIX^e^ siècle avec deux souterrains, l'un de 3.400 toises, l'autre de 700 toises. M. de Lucé, Intendant du Hainaut, avait donné un avis défavorable estimant que les avantages ne compensaient pas les dépenses. Caignart de Marcy reprit le projet en 1746 et demanda à former une Compagnie et à faire les études définitives. Il y fut autorisé en 1747. Tétart, Arpenteur royal à Saint-Quentin, fournit un devis s'élevant à 2.097.000 livres, alors que le devis de l'Ingénieur de Vicq ne dépassait pas 1.300.000 livres pour le canal de Saint-Quentin à Cambrai. Une Compagnie, constituée sous la Présidence du Duc de Chaulnes n'arriva à aucun résultat.

Quoi qu'il en soit, en 1763, le Duc de Choiseul, Ministre dirigeant, reprit la question. Il avait enlevé les canaux faits et à faire au Contrôle Général pour les mettre dans le Département du Secrétaire d'Etat Bertin qui fit procéder à une enquête générale sur la navigation dans toute la France. Il avait adressé aux Intendants un questionnaire spécial sur les rivières navigables et un autre sur les canaux. Nous avons retrouvé un exemplaire du question-

(1) De Lalande, 415. — Arch. Nationales F 14 610.

Digitized by Google

naire sur les canaux dans les Archives du Pas-de-Calais (1) et un autre du questionnaire sur les rivières dans les Archives du Nord (2). Notons au passage que le Service des Ponts et Chaussées n'existait ni en Flandre, ni en Artois. C'était aux subdélégués que les Intendants adressaient les questionnaires, très généraux, qui avaient pour but de faire ressortir au Secrétaire d'Etat les rivières qu'il y avait lieu de rendre navigables et les canaux qu'il y avait lieu de créer.

Le Duc de Choiseul s'était réservé la question de la communication de la Somme à l'Escaut. Il la fit étudier par l'Ingénieur Laurent, d'accord avec les Intendants de Picardie, du Hainaut et des Flandres et le Directeur des fortifications de Valenciennes, de Moulceau. Laurent s'était fait connaitre par des travaux hydrauliques, dans les environs de Bouchain. Il avait travaillé pour le Duc de Choiseul, à Chanteloup. Il avait dirigé les travaux des Mines de plomb en Bretagne. Partout, il avait laissé la réputation d'un constructeur et d'un mécanicien remarquables. En 1756, il avait été anobli et nommé Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Michel. En 1757, il avait signé l'acte constitutif des Mines d'Anzin dont il fut l'un des régisseurs. L'originalité de son projet était de ne faire qu'un seul souterrain de 7.020 toises, soit environ 13 kilomètres, ce qui économisait plusieurs écluses, mais constituait pour l'époque un travail des plus difficiles, il comptait procéder par puits distants les uns des autres de 100 toises et travaillait dans la craie dure nécessitant pas ou peu de maçonnerie de soutènement. Le travail commencé par Laurent fut, nous le verrons plus loin, abandonné dans la suite. On peut voir encore près de Saint-Quentin l'entrée du souterrain, à l'angle des routes de Lesdins à Lehaucourt

(1) C. 779.
(2) C. 129.

Digitized by Google

et de Lesdins à Levergies. Il y a encore trace de 6 à 7 puits comblés maintenant et dont la place est indiquée par des monticules de terre. Quoi qu'il en soit, pour résumer les faits dans l'ordre chronologique, en 1767, le Roi racheta le canal de Picardie aux héritiers Crozat, Laurent fut nommé Directeur du dit canal et le 27 Septembre, le Duc de Choiseul fit connaitre aux Intendants intéressés que le Roi approuvait le projet établi par Laurent pour la prolongation du premier canal. La lettre à Taboureau, Intendant du Hainaut (1), se résume ainsi : après s'être fait rendre compte du projet de joindre la Somme à l'Escaut, de rendre l'Escaut et la Sensaye navigables, de façon à établir une communication facile par le canal de Picardie et surtout par la Lys et l'Aa, S.M. a ordonné l'exécution des travaux et en a confié l'exécution au Sr Laurent. Le Duc de Choiseul prie l'Intendant de faire le nécessaire pour hâter le moment du commencement des travaux et annonce qu'il écrira à l'Intendant des Flandres. L'arrêt du Conseil du 24 Février 1769 ordonna officiellement l'exécution des travaux sous la direction de Laurent et l'administration superieure du Duc de Choiseul, les travaux entrepris tant au souterrain que sur l'Escaut et la Sensée furent peu à peu suspendus, après la disgrâce de Choiseul (1770) et la mort de Laurent (1773). L'abbé Terray, Contrôleur Général des Finances, qui avait repris les canaux dans ses attributions, essaya de les ranimer. Il fit décréter une imposition de 419.000 livres affectée aux canaux de Picardie et de Bourgogne, à répartir sur vingt-cinq généralités (2). Mais sous le Ministère Turgot, Trudaine donna l'ordre d'interrompre les travaux aux Intendants (3).

Les travaux de la Somme, de Saint-Simon à Amiens et

(1) Arch. Valenciennes A 2 675.

(2) Arrêt du Conseil du 7 septembre 1773. — Vignon, Tome II p. 22

(3) Arch. Nord C. 79 — 23 octobre 1775.

Digitized by Google

d'Amiens à la mer, avaient été confiés à Laurent par un arrêt du 1er juillet 1770, (1). Comme nous l'avons dit, on fit très peu de chose, les rivalités de la haute et de la basse Somme empêchant tout.

Cet exposé chronologique terminé, nous avons d'abord à rechercher dans quelles conditions s'effectua le rachat du canal Crozat.

Tous les auteurs qui ont écrit sur le travail se bornent à copier de Lalande qui écrit que le canal ne rapportant rien, les héritiers Crozat présentèrent requête au Roi, tendant à ce que le canal soit racheté ou qu'on les autorise à le démolir pour en vendre le terrain et les matériaux.

L'arrêt du 24 février 1769 ordonnant la prolongation du canal de Picardie fait mention de la reprise du canal et de sa réunion au domaine royal; il nous paraissait intéressant de rechercher dans quelles conditions fut fait le rachat. Nous n'avons trouvé aucune trace de cet arrêt ni dans les dossiers des Archives départementales du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme, ni dans les documents manuscrits de l'Ecole des Ponts et Chaussées n° 2.151, consacrés aux canaux de Picardie et de Saint-Quentin.

Le dossier de l'Ecole des Ponts et Chaussées est fort imcomplet, la plupart des pièces ayant été communiquées, sous le Consulat, à la Direction des Ponts et Chaussées et ayant été retournées aux Archives nationales. Le dossier le plus incomplet est celui des Archives départementales de la Somme qui contient pourtant les Archives de l'ancienne Intendance de Picardie. Nous avous trouvé cependant (2) que ce fut un rapport de Maynon d'Invault, Intendant de Picardie, qui conclut, en 1766, au rachat du canal. A la fin de la même année, Maynon d'Invault quitta l'Intendance pour aller siéger au Conseil d'Etat et devint, en 1767

(1) Arch. Chambre de Commerce d'Amiens.

(2) Arch. nationales F 14 609, pièce 7.

Digitized by Google

Contrôleur général, en remplacement de l'Averdy, fin août 1767. Maynon d'Invault, qui suivit l'affaire à Paris, y emporta certainement les pièces relatives au canal de Picardie et à son rachat. Son rapport, très sommaire, conclut par cette phrase : « je pense que tout ce qui est destiné « à quelque partie intégrante du domaine public doit lui « appartenir en propre, que les dépenses doivent être four- « nies par l'Etat et que l'Administration ne peut dépendre « que de la Maison du Roi ». Nous avons trouvé l'arrêt de rachat signé Maupeou et l'Averdy, à la date du 23 août 1767 (1).

Il vise l'arrêt de 1724 concédant le canal au Sr de Marcy et les lettres patentes du 4 juin 1732 révoquant le privilège du Sr de Marcy et le transférant au Sr Crozat, à la charge de dédommager le Sr de Marcy et ses associés des dépenses qu'ils ont pu faire, et conclut : « S. M., ouï le rapport du « Sr de l'Averly, Conseiller ordinaire au Conseil du Roi et « Contrôleur Général des Finances, a révoqué et révoque « le privilège accordé au Sr Crozat et associés, attendu que « les dits propriétaires du canal ont exposé à S. M. que « les efforts qu'ils n'ont cessé de faire ne leur permettent « plus de subvenir à l'entretien et à la continuation des « travaux, le Roi réunit le canal à son domaine et ordonne « qu'il sera pourvu à la liquidation et au remboursement « des indemnités dûes aux propriétaires ».

Le 7 Septembre 1767, le Sr Laurent était nommé Directeur du dit canal, à la charge de rembourser sur le produit du canal les indemnités de main-morte. La volonté du Duc de Choiseul de réunir tous les travaux de navigation du Nord entre les mains de Laurent apparaît nettement. Rien dans le dossier précité n'indique les modalités du rachat. Nous avons dû compulser les dossiers des

(1) Arch. nationales E 24 38, p. 51.

Digitized by Google

Archives nationales, tâche qui nous a été rendue facile par l'aide de MM. les archivistes et notamment par celle de M. Ch. Schmidt. Dans le carton F. 14 609, nous avons trouvé les détails nécessaires et nous avons pu en déduire les raisons pour lesquelles les pièces manquaient au dossier du canal de Picardie. Ces détails se trouvent dans une chemise intitulée « Dossier Crozat ».

Entre 1758 et 1770, toute l'influence est entre les mains du Duc de Choiseul. C'est lui qui, dans l'intérêt très réel du pays, poussa à la prolongation du canal Crozat vers le Nord : comme première mesure, il fit racheter le canal aux héritiers de Crozat dont il était parent par sa femme

La généalogie de Crozat s'établit ainsi : (1)

Antoine Crozat, fait Marquis du Châtel, eut quatre enfants :

Marie Anne, mariée à Louis de Latour d'Auvergne, morte sans enfants, avant le rachat du canal (1729) ;

Le Président Crozat de Tugny, mort en 1751, aussi sans enfants ;

Louis, François Crozat, Marquis du Châtel, mort en 1750, dont les deux filles épousèrent le Duc de Choiseul et le Duc de Gontaut-Biron.

Louis. Antoine Crozat, Baron de Thiers, marié à une Montmorency-Laval dont les trois filles épousèrent le Comte de Béthune, le Marquis de Béthune et le Maréchal de Broglie.

Disons de suite que le Duc de Choiseul paraît avoir agi sans aucune idée de lucre. Il mourut chargé de dettes. Sa femme se retira dans un couvent, avec une seule domestique, pour payer les dettes de son mari.

Celui-ci avait eu une grande idée ; mais il avait tout intérêt à cacher sa situation d'allié aux Crozat. La pièce

(1) Grande Encyclopédie. — Article Crozat.

Digitized by Google

qui éclaire la situation est la pièce XVIII du dossier précité.

C'est un mémoire du 11 Août 1786, dressé par l'Intendant des Ponts et Chaussées Chaumont de la Millière.

En voici l'analyse :

MM. de Choiseul et de Gontaut et le Baron de Thiers, héritiers du Sr Crozat, les deux premiers par leur femme, le troisième en ligne directe, ayant exposé qu'ils ne pouvaient achever le canal et entretenir la navigation, obtinrent le 23 Août 1767, un arrêt révoquant le privilège. Le 24 Août 1767, soit le lendemain, un autre arrêt fixa l'indemnité à trois millions.

L'arrêt du 23 Août a été analysé précédemment, mais nous n'avons pu retrouver ni le second arrêt, ni trace du paiement de l'indemnité.

Le mémoire mentionne la nomination, à la date du 27 Septembre, du Sr Laurent comme Directeur du canal. Il expose que M. le Maréchal de Broglie et autres héritiers du Sr Crozat adressent une requête au Conseil et demandent l'évocation d'une demande faite contre eux par le Sr de Bonamé, un des Directeurs nommé en 1733, faire prononcer la dissolution de la Société, réclamer des comptes, se faire payer par preference une somme de 259.000 livres avancée par le Sr de Bonamé. Le mémoire de l'Intendant des Ponts et Chaussées demande le renvoi au Domaine à qui le canal a été remis. Il porte « renvoyé à M. des Forges ». M. Desbonnaires des Forges était l'Intendant des Finances chargé du domaine, sous les ordres du Contrôleur général, comme l'Intendant chargé des Ponts et Chaussées. Il intervenait souvent dans les questions de canaux, ainsi qu'il résulte d'une correspondance que nous avons trouvée, à la date du 15 Janvier 1793, entre lui et l'Intendant des Ponts et Chaussées, relative à un arrêt touchant au canal de Picardie prolongé (1). La pièce n° 16

(1) Arch. nationale F 14 610.

Digitized by Google

est la requête authentique des héritiers Crozat pour obtenir la reprise du canal, en date du 13 Février 1767. Elle est en deux lignes. Tout l'intérêt est dans les signatures :

1° Duc de Choiseul-Stainville, époux de Madame Louise, Honorine Crozat, héritière de son père, Louis, François Crozat, Marquis du Châtel, et de défunt Joseph, Antoine Crozat de Tugny, son oncle.

2° Duc de Gontaut-Biron, pour son épouse.

3° Louis, Antoine Crozat, Baron de Thiers.

La pièce n° 7 est le rapport de Maynon d'Invault, Intendant de Picardie, déjà analysé ; la pièce n° 9, du 7 septembre 1767, est un arrêt qui nomme le Sr Laurent, Directeur du canal de Picardie et le Sr de Forceville, Receveur Général, moyennant certains droits et avantages non exactement définis, en retour desquels le Sr Laurent doit indemniser les propriétaires des biens de main-morte. Le 8 décembre 1767, le Sr de Forceville abandonne, moyennant 5.600 livres, le droit de pêche et la jouissance de certains terrains.

Une pièce rappelle qu'avant la reprise du canal, il avait été décidé que les Officiers de justice, éclusiers, gardes, continueraient leurs fonctions. Il est réglé que les Officiers de justice ne doivent ni prêter un nouveau serment, ni prendre de nouvelles provisions. Les gardes substitueront à leur bandoulière les armes du Roi à celles du propriétaire.

La pièce VI donne une idée des luttes auxquelles donnait lieu la perception des taxes. La Manufacture de Glaces de Saint-Gobain avait émis la prétention de ne pas payer de droits. Les propriétaires du canal soutinrent devant le Parlement la prétention contraire et il leur fut donné raison. La Manufacture de Saint-Gobain n'accepta pas la sentence: les héritiers Crozat firent, de leur côté, appel au Roi par une requête signée Choiseul, Biron, Thiers. Le Roi finit par soustraire la cause au Parlement en l'évoquant à son Conseil ; les enquêtes, expertises durèrent jusqu'à 1774,

Digitized by Google

sept ans après le rachat du canal. Le Roi décida en dernier ressort que la Manufacture ne paierait pas de taxe en enregistrant son offre de contribuer pour 35.000 livres aux dépenses du canal.

Cet historique du rachat, la nomination de Laurent à la direction du canal, montrent bien l'idée de Choiseul de prolonger la navigation et de charger Laurent seul du travail.

Dès 1765 et 1766, des Conférences avaient eu lieu entre Laurent, Taboureau, Intendant du Hainaut, et de Moulceau, Directeur des fortifications de Valenciennes (1). C'est à la suite de ces études qu'intervint la lettre de Choiseul aux Intendants, en 1767, leur mandant que le Roi ordonnait l'exécution du travail et en confiait l'exécution à Laurent. Les travaux du canal souterrain furent commencés en 1768, quoique l'arrêt du Conseil du Roi ne soit que du 24 février 1769. Il nous faut étudier soigneusement cet arrêt (2) pour nous faire une idée de la façon dont on entendait un travail d'intérêt général s'étendant sur la Picardie et le Hainaut, pays dépendant directement du Roi en matière de travaux publics, et sur la châtellenie de Bouchain, la dépendance de Valenciennes, le Cambrésis, l'Artois, pays exécutant les travaux publics à leurs frais et par leurs moyens.

Le Duc de Choiseul, dans sa lettre d'envoi à l'Intendant du Hainaut, en date du 18 août, appelle l'attention sur ce fait que le Roi l'a chargé de l'administration supérieure du dit canal (Art. 2). Ce sera une force tant que Choiseul sera au pouvoir, une faiblesse lorsqu'il tombera, car tous les Secrétaires d'Etat intéressés, toutes les administrations évincées, tous les intérêts particuliers lésés prendront leur revanche par tous les moyens possibles.

(1) de Lalande, p. 415 et Boyer de Sainte-Suzanne, p. 412.— L. Legrand, p. 137.

(2) Arch. Nord, Intendance Hainaut, navigation, 589.

Digitized by Google

Dans le préambule, il est exposé que le Roi a jugé utile le prolongement de la navigation du canal de Picardie racheté et réuni à son domaine, de Saint-Quentin jusqu'au village de Bantheuil, en Picardie, depuis ce village, par la vallée de l'Escaut sur le Cambrésis, jusqu'à Bouchain, de Bouchain jusqu'à Valenciennes par l'Escaut et à Douchy par la Sensée et le canal du Moulinel. Cette navigation établirait une communication facile, dans une étendue considérable du pays, avec le canal de la Lys à l'Aa en voie d'achèvement et surtout entre toutes les places frontières de la Flandre et les arsenaux de la Fère et Douai.

L'article 1er dispose que le canal de Picardie sera prolongé jusqu'au village de Bantheuil, en Picardie. La dépense continuera à en être payée par les fonds du Trésor royal. Cet article s'applique spécialement au canal de jonction entre la Somme et l'Escaut, comprenant la partie souterraine. Suivant Vignon (Tome II p. 75), 150.000 livres du Trésor royal y furent affectées. Suivant de Lalande (416), on y affecta 300.000 livres qui en 1772, furent réduites à 200.000 livres.

L'Article 2, après avoir chargé le Duc de Choiseul de l'administration du canal, décide que le Sr Laurent et le Sr de Forceville de Méricourt continueront à s'en occuper, l'un comme Directeur Général des Travaux et l'autre comme Contrôleur général et trésorier.

Les articles 3 et 4 sont relatifs aux marchés pour les houilles, les maçonneries et les matières, qui seront faites aux prix les plus économiques trouvés par le Directeur.

L'article 5 fixe la procédure d'expropriation. Si les propriétaires n'acceptent pas les prix fixés par le Directeur et le Contrôleur Général, ils se pourvoieront auprès de l'Intendant à qui S. M. attribue toute juridiction et connaissance qu'elle interdit aux Tribunaux, Cours de justice, etc...

L'article 6 fixe le traitement du Directeur Général à

Digitized by Google

12.000 livres en le faisant remonter au 1er Janvier 1767 pour le rémunérer des travaux faits antérieurement. Il est accordé au Sr de Forceville 0,5 % des dépenses faites pour le rémunérer de ses peines et soins et des frais de commis et bureaux.

L'article 7 est relatif à la comptabilité du trésorier.

L'article 8 est relatif aux travaux à effectuer dans le Cambrésis, la châtellenie de Bouchain, la dépendance de Valenciennes et l'Artois. S. M. entend qu'ils soient faits par les Administrations des dits pays, suivant leurs usages et avec les fonds qu'ils ont coutume de consacrer aux dits travaux, les plans continuant à être faits par le Directeur Laurent.

L'article 9 notifie l'arrêt aux Intendants des généralités intéressées, Amiens, Soissons, Valenciennes et Lille.

Il est nécessaire d'insister sur l'article 8 : une fois que les travaux sont sortis de la Picardie, le Directeur Général du canal perd tout caractère défini. Il peut faire les plans, mais il faut qu'il les soumette aux Administrations locales qui les exécutent par leurs agents et avec leurs deniers. Il faut qu'ils soient approuvés, dans la zone frontière, par les Directeurs des fortifications.

A titre d'exemple, citons la discussion entre Laurent et le magistrat de Valenciennes, dont nous avons trouvé le détail dans les mémoires adressés au Secrétariat de la Guerre par le Directeur des fortifications, de Moulceau, et que L. Legrand a résumée (p. 138) dans son étude sur Sénac de Meilhan, Intendant du Hainaut et du Cambrésis. Le Magistrat prétendait que la navigation traversât l'intérieur de la ville. Mais les très réels obstacles que présentait l'étroitesse du lit de l'Escaut avait décidé Laurent à faire passer la navigation au pied de la citadelle par le Noir Mouton. Le tracé était plus facile et économique. Le Magistrat réclama très énergiquement près du Roi.

Digitized by Google

Trois des arguments sont à citer :

« La navigation par le Noir Mouton ne présente qu'une « utilité respective à l'entreprise de l'extraction du « charbon de terre d'Anzin et cette utilité ne peut être que « passagère. »

« La Ville a fait placer des anneaux de fer dans les « fondations de l'hôpital récemment construit pour y « attacher des bateaux. »

« L'établissement du canal fera hausser le prix des « denrées dans la ville ; il est juste d'accorder une com- « pensation aux habitants en leur permettant l'importation « et l'exportation. »

Malgré ces réclamations, le projet Laurent fut approuvé.

Ce premier développement donné à l'Art. 8 qui devait devenir après la disgrâce de Choiseul et la mort de Laurent la source de difficultés sans nombre, revenons à l'exécution des travaux du canal souterrain.

Il nous suffira de résumer les travaux de Lalande, parus en 1778, et de Dutons, parus en 1829, en y ajoutant quelques références tirées des Archives nationales ou de celles du Nord, série « Intendance Hainaut. »

En 1768, le travail avait été commencé du côté de Saint Quentin. En 1773, on entama le travail du côté de Vendhuile. Il y avait déjà 5.000 toises de percées et un million dépensé lorsqu'un mémoire anonyme fut adressé au Contrôleur Général, critiquant la solidité du souterrain, son profil, etc.... Ce mémoire fut attribué à Condorcet, dès son apparition. Tel a été l'avis de ses éditeurs qui l'ont fait figurer au Tome XI (onze) de ses œuvres complètes parues chez Firmin Didot. Laurent fit réponse aux objections et continua les travaux. Mais il mourut peu après et fut remplacé par arrêt du Conseil, le 14 janvier 1774, par son neveu, Laurent de Lyonne.

La situation était alors la suivante :

Choiseul était en disgrâce ; Laurent, Ingénieur expéri-

Digitized by Google

menté, disparaissait remplacé par son neveu qui n'avait pas vingt-cinq ans. Louis XV mourait et Turgot devenait Contrôleur Général. D'Alembert, Condorcet et l'Abbé Bossut étaient nommés Directeurs de la Navigation intérieure du Royaume et le Contrôleur Général jugea utile d'examiner soigneusement les objections faites. On critiquait les dimensions du souterrain, sa solidité ; le profil donnait lieu à diverses expériences sur la résistance des fluides faites par d'Alembert, Condorcet, l'Abbé Bossut et publiés par eux.

Le 29 avril 1775, Condorcet écrit une lettre qui indique que le moyen le plus sûr et le moins cher d'établir la communication serait de joindre la Sambre à l'Oise et à l'Escaut (1). On a reproché, à tort, ou à raison, à Condorcet de pousser ainsi à une solution qui faisait passer la navigation près de ses propriétés de Ribémont.

Quoi qu'il en soit, le 19 octobre 1775 (2), le Contrôleur Général donne ordre aux Intendants intéressés et à Laurent de suspendre les travaux.

Dans son appendice, de Lalande ajoute qu'un travail fait par plusieurs Officiers du Corps Royal du Génie, MM. de Chabaud, Ruel de Belle-Isle, etc...., a démontré que l'achèvement du canal souterrain était impossible sans dépenses exagérées et dommages pour la Province. Le Gouvernement, ajoute-t-il, ne parait pas disposé à achever le travail ni à le laisser achever par des particuliers.

Cette note acquiert toute sa valeur si on considère qu'elle précède l'autorisation d'imprimer l'ouvrage de Lalande sous le privilège de l'Académie des Sciences et que cette autorisation est signée : Marquis de Condorcet.

La guerre d'Amérique ayant éclaté peu de temps après, le canal souterrain parut oublié jusqu'en 1781 ; à cette

(1) Arch. nationales F 14 610.
(2) Arch. nationales F 14 610.

Digitized by Google

époque, la famille de Laurent, aidée d'un Banquier de Bruxelles, nommé Romberg, proposa de terminer les travaux du canal souterrain à condition que le Gouvernement payât la moitié des frais et lui abandonnât, pendant cent-huit ans, la perception des droits de péage à établir. Le dossier (1) contient un projet de lettres patentes établi par M. de la Millière, Intendant des Ponts et Chaussées, et de nombreuses correspondances de celui-ci avec M. Desbonnaires des Forges, Intendant du Domaine au sujet des modifications à y apporter.

Les lettres patentes furent envoyées, le 23 février 1785 au Garde des Sceaux (2).

En juillet 1786 (3), M. de Calonne écrivait au Garde des Sceaux pour en presser l'enregistrement par le Parlement qui faisait des difficultés. Les Parlements de Paris et de Douai refusèrent l'enregistrement, sous prétexte que les péages étaient nuisibles au commerce, et l'affaire en resta là.

Elle ne fut reprise qu'en 1800, par le Premier Consul lui-même et le canal fut terminé en 1812.

Nous résumons la fin en quelques lignes :

L'Assemblée générale des Ponts et Chaussées avait été mise en présence du projet de la jonction à l'Escaut par l'Oise et la Sambre, qui fut repoussé, et du projet de canal souterrain.

Les uns proposaient d'exécuter le projet Laurent soutenu par son neveu, Laurent de Lyonne, devenu Ingénieur des Ponts et Chaussées : les autres voulaient revenir au projet de Vicq à deux souterrains, en abandonnant tous les travaux exécutés. Tel était l'avis de la Commission de l'Assemblée Générale des Ponts et Chaussées. L'Assemblée

(1) Arch. nationales F 14 611.
(2) Arch. nationales F 14 610.
(3) Arch. nationales F 14 610.

Digitized by Google

plénière varia d'avis à diverses reprises. Des projets transactionnels furent présentés. Enfin, le Premier Consul soumit l'affaire à l'Institut qui adopta le projet à deux souterrains. Le projet fut exécuté de 1800 à 1812, sous la direction de M. Gayant, Inspecteur Divisionnaire des Ponts et Chaussées. Il avait gardé dans son service Laurent de Lyonne, devenu Ingénieur en Chef, mais qui n'eut pas à s'occuper de la partie souterraine. Il était nécessaire de mentionner la terminaison du canal sans entrer dans les détails de ce qui s'est passé au XIX^e^ siècle où les histoires des travaux publics abondent.

L'arrêt qui avait confié l'amélioration de la Somme à Laurent de Lyonne n'avait eu pour résultat que d'améliorer la navigation de la haute Somme de Saint-Simon jusqu'à Ham. Les travaux avaient été arrêtés ensuite. On tâtonna jusqu'en 1778 où l'Ingénieur en Chef, Delatouche, fut chargé de la question. On s'arrêta au rétablissement du port de Saint-Valéry et à la création d'un canal de cette ville à Abbeville. Le 18 Juin 1785, un arrêt en ordonna l'exécution (1). Des lettres patentes du 25 Novembre avaient autorisé la Chambre de Commerce de Saint Valéry à emprunter 934.000 livres et à percevoir un octroi pendant vingt ans.

Le Comte d'Artois demanda qu'on fit un chemin empierré le long du canal, offrit 300.000 livres et obtint, en échange, par lettre-patente d'Août 1785, la suzeraineté des terres de Saint-Valéry et de Cayeux. On travailla jusqu'à la Révolution qui arrêta à peu près tout. Les travaux ne furent repris sérieusement qu'en 1820. Pendant ce temps, la Somme quitta la rive gauche pour se reporter sur la rive droite. Tous les bâtiments furent obligés de monter au Crotoy et d'attendre le moment de la haute mer pour

(1) Arch. nationales F 14 742.

Digitized by Google

entrer à Saint-Valéry (1). On ne travailla pas à la haute Somme à partir de 1770. L'historique de la navigation de la Somme et du canal souterrain avant la Révolution terminé, nous revenons à la navigation de l'Escaut et au canal de la Sensée confiée à Laurent par l'Arrêt de 1767.

Nous avons déjà indiqué les difficultés survenues pour le passage à Valenciennes. Les travaux se faisaient peu à peu, arrêtés surtout par le manque de fonds, que les pays intéressés tâchaient de se procurer en demandant au Roi des remises sur les Aides. Le manque d'entente et de direction est bien caractérisé par la lettre du Contrôleur Général à Sénac de Meilhan (2).

« Je me suis fait rendre compte des opérations relatives « à la navigation de l'Escaut. Pour mener ces ouvrages à « leur perfection et pour que le public puisse jouir plus « promptement de l'avantage de cette navigation, il serait « à désirer que les différents Etats puissent travailler en « même temps, chacun de leur côté à ces ouvrages. Je « vous prie de demander aux Etats qui doivent fournir des « fonds ce que chacun d'eux peut employer à la navigation « de l'Escaut sur les remises qui lui sont faites, afin que « M. Laurent sache les travaux qu'il pourra effectuer « chaque année. Je vous prie aussi de faire le nécessaire « pour que la Châtellenie de Bouchain, les Etats des « Flandres et ceux d'Artois se concertent ensemble pour « la dépense du canal de la Sensée et qu'ils terminent cette « répartition le plus tôt possible. »

Sénac, dit L. Legrand, ne manqua pas à ce devoir et tous les ans, on le voit appuyer les réclamations des Etats du Cambrésis, de la Châtellenie de Bouchain et de la Prévôté-le-Comte pour obtenir sur l'Aide extraordinaire

(1) Labitte, p. 4.
(2) L. Legrand, p. 139

Digitized by Google

les sommes indispensables aux travaux. En 1780, l'Escaut fut rendu navigable jusqu'à Cambrai.

Le Contrôleur Général était alors Taboureau des Réault qui comme Intendant du Hainaut, avait présidé aux débuts de la navigation de l'Escaut. Des termes assez vagues de cette lettre, nous pouvons reconnaitre nettement que la contribution des administrations locales aux travaux était simplement une remise sur l'Aide extraordinaire établie pendant la guerre et non supprimée à la paix. Pour le Cambrésis, L. Legrand (p. 176), l'Aide ordinaire se montait, en 1780, à 50.000 livres et l'Aide extraordinaire à 70.000 livres. C'est avec les remises sur cette dernière qu'on subvenait aux charges annuelles des travaux Publics de la Province. Nous avons pu retrouver les documents avec l'aide desquels avait été établie la lettre du Contrôleur Général.

Le 24 Septembre 1775, Trudaine, Conseiller d'Etat, Intendant des Ponts et Chaussées (1), sous les ordres du Contrôleur Général, avait adressé une demande de renseignements à Sénac de Meilhan. Il ne connaissait rien des projets généraux des ouvrages, des Arrêts du Conseil ni du détail des travaux. Des rapports précédents de l'Intendance de Hainaut, il semble résulter, dit-il, qu'il n'a été travaillé que dans la Prévôté-le-Comte et la Châtellenie de Bouchain, à l'aide d'une remise sur l'Aide extraordinaire de guerre, ce qui paraît normal en temps de paix, M. Trudaine demande qu'on lui envoie tous les documents nécessaires.

Cette lettre venant de l'Intendant des Ponts et Chaussées ne paraît plus étrange si l'on songe que la navigation a été soustraite au Contrôle Général pour y revenir, que le Duc de Choiseul a pris tout en mains pendant sa toute puis-

(1) Arch. Nord C. 594, 1775.

Digitized by Google

sance et que les Provinces frontières sont sous l'administration du Secrétaire d'Etat de la Guerre.

Sénac de Meilhan répond (1) par un mémoire contenant les éclaircissements demandés par M. Trudaine, Conseiller d'Etat et Intendant des Finances, sur les travaux faits et à faire pour établir la navigation de Valenciennes à Cambrai et au-delà par la Sensée. Le mémoire se plaint de ce que les travaux obèrent la Province. Ils sont exécutés avec la remise de l'Aide extraordinaire de guerre dont la Province avait été libérée plusieurs fois entièrement. Sénac est d'avis que les travaux doivent être exécutés à l'économie. L'économie est le travail à la tâche opposé à l'adjudication. Les travaux ont toujours dépendu du Ministre de la Guerre qui a expédié les ordres relatifs à l'exécution. La Province dépend du Ministre de la Guerre et le travail intéresse la sureté du Royaume. C'est le Ministère de la Guerre qui doit décider dans le cas de difficultés, soit avec la Ville de Valenciennes, soit avec le Génie militaire.

Le mémoire conclut :

1° La double navigation Escaut et Somme est très importante.

2° De tous les projets, celui de Laurent a été jugé le meilleur et approuvé par MM. du Génie.

3° L'exécution fut ordonnée par le Ministère.

4° La voie d'économie autorisée par l'Intendant est la meilleure.

5° La majeure partie de la navigation est faite de Valenciennes à Cambrai, les travaux peuvent être achevés pour 1776, si la remise est obtenue des Aides extraordinaires de 1775 et 1776.

6° Pour la Sensée, les Etats du Cambrésis doivent se concerter avec l'Administration de Bouchain. Ce mémoire

(1) Arch. Nord C. 594, 1775

Digitized by Google

éclaire et complète la lettre du Contrôleur Général à l'Intendant en 1776. Il ne montre pas bien comment s'exerçait l'action du Ministère de la Guerre ; Nous avons pu la trouver grâce aux notes de M. Lemaire, Professeur au Lycée de Lille, qui a en préparation un travail sur les Ingénieurs Laurent et Laurent de Lyonne et qui a, à ce sujet, fouillé toutes les Archives possibles. Dans ces notes, nous avons trouvé une communication du 3 juillet 1782, adressée par le Roi à M. M. les Intendants de Calonne, Intendant des Flandres et d'Artois, et Gabriel Sénac de Meilhan, Intendant du Hainaut (1). Le Ministre rappelle qu'en approuvant les plans d'une navigation entre la Scarpe et l'Escaut par la Sensée, le Roi a voulu que le tracé soit fait par M. M. les Officiers du Génie, afin que ce travail, dont la direction et la conduite sont confiées à M. Laurent de Lyonne, puisse produire le double avantage de concourir à la défense de la frontière et de faciliter les transports par eau, et que M. de Blacquetot, Maréchal de Camp, Directeur des Fortifications du Hainaut, ayant chargé le Colonel Tholozé, employé à Bouchain, du travail, les bornes par lui placées seront sous la protection du Roi. Le même carton contient toutes les récriminations du Colonel Tholozé sur la façon dont les travaux ont été conduits. Nous avons retrouvé, au même dossier, une lettre de Choiseul, du 17 août 1770, à de Moulceau, Directeur des Fortifications à Valenciennes, qui montre que Laurent étant en vie et le Duc de Choiseul étant au pouvoir, les choses se passaient tout autrement. Le Duc de Choiseul lui mandait que Laurent ayant à faire des travaux de navigation intéressant les places de sa direction, il ait à se concerter au mieux avec lui. Le 6 avril 1771, de Moulceau mandait, malgré la

(1) Arch. Section Technique du Génie, Comité des Fortifications, carton N° 1.

Digitized by Google

disgrâce de Choiseul, que le projet de Laurent était très suffisant et ne portait aucune atteinte à la défense. Ce ne fut qu'après 1773 et à la mort de Laurent, remplacé par Laurent de Lyonne, que la lutte de la navigation et du Génie devint incohérente. Avant d'en raconter quelques épisodes au sujet du Bassin Rond et du commencement des travaux de la Sensée, il nous faut (1) voir les rapports de la Direction du canal avec les Etats du Cambrésis (2).

« Les travaux de navigation, dit L. Legrand, furent « conduits par le Directeur de la navigation, Laurent de « Lyonne, et l'Architecte des Etats du Cambrésis, Richard. « En 1788, la navigation était praticable, tant bien que « mal de Cambrai à Valenciennes. C'est aux Etats que « Cambrai doit de voir passer la navigation dans son « enceinte, au pied de la Couronne de Cantimpré. Ce fut « une négociation longue et difficile. Laurent était, d'une « part, d'avis de se servir, en amont, du lit de l'Escaut et « Richard de faire un canal isolé et latéral. En 1780 les « Etats demandèrent l'autorisation d'emprunter 100.000 « livres, un secours de 15.000 livres pendant dix ans et la « remise de l'imposition fixée pour les chemins. Ils n'ob- « tinrent que la moitié de la remise et la dispense de con- « tribuer aux canaux de Picardie et de Bourgogne. Ces « ressources furent assez vite épuisées et les travaux encore « une fois interrompus. En 1786, le Roi permit aux Etats « d'emprunter 1.200.000 livres et leur fit remise de l'Aide « extraordinaire et ordinaire pour payer en quinze années « l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt ». Après avoir ainsi montré les difficultés de la Direction du canal avec les Etats, la Châtellenie de Bouchain, la Ville de Valenciennes pour lesquelles il faudrait citer toutes les pièces du

(1) L. Legrand, p. 77.

(2) Correspondance des députés ordinaires des Etats du Cambrésis Arch. Nord, série C, Hainaut, 79.

Digitized by Google

dossier (1), nous arrivons aux difficultés avec le Génie et le Ministère de la Guerre. Elles se montrent surtout à propos de la construction du Bassin Rond prés d'Etrun, d'où devait partir le canal de la Sensée. Ce bassin avait été commencé avec trois écluses correspondant : l'une au canal de la Sensée et les deux autres aux deux directions de l'Escaut.

Le 24 Juillet 1774 (2), M. de Muy, Ministre de la Guerre, écrit à M. de Moulceau pour lui reprocher de n'avoir pas surveillé le Sr Laurent et de lui avoir laissé établir le Bassin Rond en dehors du tracé visé et en un endroit où il est nuisible à la défense. S. M., toutefois, considérant que la destruction du Bassin occasionnerait une perte considérable à la Province et adoptant une proposition de Laurent de Lyonne, veut bien autoriser la continuation du travail, à condition que l'on rejette toutes les terres de l'excavation d'un même côté pour former un retranchement susceptible de défendre les installations d'un ennemi occupant la rive droite de l'Escaut.

Cette lettre constate qu'on n'exigeait pas la destruction des travaux existants mais que l'on se contentait de prescrire quelques mesures de protection contre l'ennemi.

Les travaux avancent jusqu'en 1777 où intervient M. le Ministre de la Guerre, Cte de Saint-Germain, par une lettre à l'Intendant (3) et à M. de Blacquetot, Directeur des Fortifications. Le Bassin Rond, les écluses avoisinantes ont été mal placés au point de vue militaire ; aucune considération de dépenses faites, de fortifications à établir ne peut prévaloir, le Bassin doit être reporté à deux cents toises de sa position ; un réservoir d'eau destiné à nourrir l'inondation sera construit et l'eau de l'Escaut y sera amenée par une dérivation.

(1) Arch. Nord Intendance Hainaut. Navigation, C. 589.
(2) Arch. Nord. Série C. 79.
(3) Arch. Nord, C. 79.

Digitized by Google

Le 25 Novembre 1777, le Ministre de la Guerre a changé; M. St-Germain a été remplacé par le Prince de Montbarey. Dès le 25 Novembre, M. Dehault Delassus, subdélégué de l'Intendant à Bouchain, prie l'Intendant de voir le nouveau Ministre de lui exposer que le Général Cte de Maillebois, Délégué du Ministre dans la Province, a trouvé que la position du bassin ne nuisait en rien à la défense (1). Le mémoire joint à cette lettre (2) est à résumer un peu longuement car il montre toutes les difficultés et luttes de personnes qui se soulevaient à chaque instant. Il résume les instructions de 1767 et constate que dès 1768 M. l'Intendant de la Province avait rendu une ordonnance concernant la police, la comptabilité et tous les détails de la navigation de l'Escaut et de la Sensée.

Ces ouvrages furent suivis avec tant d'activité qu'en 1773, à la mort du Sr Laurent, toutes les écluses et le Bassin Rond se trouvaient aux trois quarts terminés.

En 1774, le Sr Filley de la Barre, Chef du Génie à Bouchain, ordonna à Laurent de Lyonne, qui avait succédé à son oncle, de suspendre les travaux. Le mémoire, très agressif à l'égard du Génie, attribue l'ordre à l'animosité de Filley de la Barre, alors que tous ses prédécesseurs avaient trouvé tous les travaux bien faits et que l'un d'eux avait tracé lui-même le Bassin. Il explique qu'à la suite de divers mémoires et visites de généraux, le Maréchal de Muy, *qui connait très bien les lieux*, avait décidé de continuer les travaux par sa lettre du 24 Juin analysée plus haut.

En 1775 et 1776, on travailla activement. En 1777, MM. du Génie furent priés de tracer le canal aux abords de Bouchain. Ils firent entendre qu'ils allaient proposer quelques travaux de fortifications que Laurent de Lyonne et l'Administration de Bouchain acceptèrent, à condition de

(1) Arch. Nord, série C. 79.
(2) Arch. Nord, C. 589.

Digitized by Google

les faire en plusieurs fois. Ils attendaient de bonne foi la réalisation des promesses de MM. du Génie quand ils furent surpris et consternés par la décision du Comte de Saint-Germain de détruire les ouvrages exécutés et de déplacer le Bassin Rond, ce qui exigeait une dépense de 200.000 livres.

Il est impossible de prendre parti dans cette question : il faut cependant dire que dans tous les documents du Génie nous rencontrons des plaintes contre le Directeur de la navigation que l'on accuse d'avoir un intérêt dans les travaux effectués.

La Châtellenie se plaint que MM. du Génie désignent sans cesse feu Laurent et son neveu sous le nom d'entrepreneurs, alors que ces deux Directeurs de la navigation n'ont pas plus été chargés de l'entreprise des travaux du canal que MM. du Génie ne sont chargés de l'entreprise des travaux qu'ils dirigent pour le Roi.

L'Administration de Bouchain supplie que l'ordre donné par le Comte de Saint-Germain soit révoqué et s'engage à exécuter tous les travaux de fortifications jugés nécessaires par MM. du Génie, à condition que ce soit fait à trait et par parties.

A la suite de cette instruction, le Prince de Montbarey donne, le 5 juillet 1778 (1) les ordres pour la continuation des travaux par lettres adressées à l'Intendant et à la Direction des fortifications.

L'argent manque et la Direction du canal désire exécuter le moins possible de travaux de fortifications.

En 1780, Laurent de Lyonne fait intervenir le Maréchal de Castries, Commandant en Chef du Hainaut, pour l'intéresser au prompt achèvement de la navigation, en lui faisant remarquer que l'existence du canal aurait évité six millions de livres de perte dans les deux dernières

(1) Arch. nationales C. 79.

Digitized by Google

années, faites sur les navires capturés en mer (1). Le 15 novembre 1780, le Prince de Montbarey écrit à Laurent de Lyonne (2) que le Roi consent à ce qu'on suspende les travaux de fortifications pour terminer, l'an prochain, ceux de navigation.

Le prince de Montbarey est remplacé par le Maréchal de Ségur. Les vues de l'Administration de la Guerre changent encore. Elle prescrit de continuer les travaux de fortifications (3). La Châtellenie de Bouchain recommence la lutte par lettre du subdélégué de l'Intendance (14 février 1781). L'Intendant met en note : « Rien à faire ».

Nous avons montré en détail une discussion avec le Génie. Dans les liasses, de 1783 à 1785 (4), nous voyons que pour chaque difficulté : exhaussement d'une digue, emplacement d'une écluse, des Conférences et des correspondances ont lieu entre l'Intendant, le Directeur des Travaux, Laurent de Lyonne. le Directeur des fortifications, le subdélégué de Bouchain, les Etats du Cambrésis, représentés par un des députés ordinaires, l'Abbé de Carondelet ou le Sr Hubert.

Le 17 Juin 1783, le Contrôleur Général qui a fait examiner par M. de Chézy, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, la question du canal de Cambrai, convoque chez lui les délégués des Etats. C'est la nouvelle autorité qui intervient. Les pouvoirs du Contrôleur Général ont grandi. Il devient, comme l'a signalé Taine, une sorte de Ministre de l'Intérieur intervenant aux lieu et place du Ministre chargé de la Province : il intervint aussi au point de vue technique car l'Intendant des Ponts et Chaussées est sous ses ordres. Assistent à la Conférence : l'Abbé

(1) Arch. nationales. Série C. 79, Lettre à l'Intendant.
(2) Arch. nationales. Série C. 79.
(3) Arch. nationales. Série C. 79, 13 janvier 1881.
(4) Arch. Nord, C. 79.

Digitized by Google

Carondelet, député ordinaire des Etats du Cambrésis, et Richard, leur architecte. C'est dans cette Conférence qu'est décidée la construction du canal séparé de l'Escaut au-dessus de Cambrai, après examen fait au préalable sur place par M. de Chézy, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées.

Nous voyons ensuite (Juin, Juillet, Août 1783) une discussion entre le subdélégué de Bouchain et les Etats du Cambrésis, représentés par l'Abbé Carondelet et l'Ingénieur Richard. L'administration de Bouchain est accusée d'avoir tenu les fonds trop bas. Elle dit avoir suivi les instructions du Cambrésis. En fait, c'est le Directeur de la Navigation, Laurent de Lyonne, qui travaille dans la Châtellenie de Bouchain et l'Ingénieur des Etats qui travaille dans le Cambrésis.

Le Cambrésis accepte de construire une écluse intermédiaire entre le Bassin Rond et le Sas de Thun l'Evêque, sur l'emplacement désigné par l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées de Chézy, sous réserve de recours contre Bouchain.

L'Intendant fait procéder à des sondages contradictoires entre la Châtellenie et le Cambrésis. La Châtellenie, tout en protestant, offre de contribuer pour 4.000 livres aux travaux de l'écluse. L'Intendant communique l'offre au Cambrésis qui finit par accepter.

Dans le même dossier, nous trouvons, une fois la navigation établie, des ordonnances de l'Intendant fixant les jours de navigation et les hauteurs des vannes entre Bruay et Valenciennes.

Ces ordonnances sont prises sur la proposition du Directeur de la Navigation, Laurent de Lyonne, et après avis des Etats du Cambrésis et de la Châtellenie de Bouchain.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que les travaux prescrits par l'Arrêt de 1767 eussent pu être terminés si le Duc de Choiseul était resté au pouvoir et si son

Digitized by Google

homme de confiance Laurent n'était pas mort, mais qu'ils devenaient pour ainsi dire impossibles quand il fallait concilier les intérêts de la Direction du canal, ceux des Administrations locales chargées d'exécuter les travaux à leurs frais et ceux de l'Etat représentés par le Génie militaire et à la fin par le Contrôleur Général chargé de la Direction Générale des Ponts et Chaussées qui intervenait au point de vue financier et même au point de vue technique. L'Intendant faisait de son mieux, mais il avait encore à compter avec l'Intendant des Flandres, son voisin, et avec toutes les intrigues de cour et de Ministère.

Pour résumer en quelques mots la situation, rappelons que l'histoire du Bassin Rond, qui est pour nous le type des difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux publics de la Province, se dégage ainsi des documents analysés.

Le Bassin Rond, destiné à joindre l'Escaut et le canal de la Sensée, a été construit aux trois quarts en 1774 par Laurent et son successeur. Il n'y a eu aucune objection du Génie Militaire et du Ministère de la Guerre dont dépend la Province du Hainaut.

En 1774, M. le Maréchal de Muy, Ministre de la Guerre, fait des observations sur les travaux. Le Chef du Génie de Bouchain ordonne la suspension de tout travail. Sur des interventions diverses, le Maréchal de Muy ordonne la continuation des travaux, sous réserve des travaux de fortifications.

En 1777, le C^te^ de Saint-Germain, Ministre de la Guerre, ordonne la destruction de l'ouvrage et son transport en un point distant de trois cents toises.

Sur protestations, le Prince de Montbarey ordonne de surseoir aux ordres de son prédécesseur en 1778. La Châtellenie de Bouchain accepte toutefois de continuer des ouvrages de fortifications, à condition de ne pas les exécuter en une fois.

Digitized by Google

En 1780, sur puissante intervention, le Prince de Montbarey, encore Ministre de la Guerre, autorise à surseoir aux travaux de fortifications pour hâter ceux de navigation (18 novembre). En 1781, deux mois après, le 15 janvier, le Maréchal de Ségur rétracte les ordres du Prince de Montbarey, son prédécesseur.

Dans ces conditions, les travaux n'avancent guère et la Révolution éclate quand la navigation précaire de l'Escaut est terminée et que le canal de la Sensée n'est pour ainsi dire pas commencé. Il ne fut, en réalité, exécuté, que vers 1818. Il est intéressant de suivre les discutions auxquelles il a donné lieu, ce que nous avons pu faire jusqu'en 1792.

La Sensée se jette dans l'Escaut entre Cambrai et Bouchain. De l'historique des canaux du Nord de M. M. Bortin et de La Rivivière, du mémoire de 1798 de l'Intendant des Flandres, Dugué de Bagnols (Commission historique du Nord, Tome 10, 1868), du livre de Lalande (p. 328), il résulte que depuis une époque très reculée, la Sensée communiquait avec la Scarpe à Lambres, ainsi que l'attestent les lettres-patentes dressées par Philippe de Bourgogne (juillet 1830), à l'effet d'améliorer l'écoulement des eaux vers Douai par la rigole du Moulinel. Vauban (1), du vivant de Louvois, avait élargi cette rigole pour augmenter le volume des inondations de Douai et de la ville. Dans son travail sur la navigation du Nord, il avait prévu qu'on pouvait rendre navigable la rigole de la petite Sensée en élargissant son canal et en y entretenant une réserve pour doubler le volume de la Deûle et augmenter la navigation du Canal de la Scarpe à la Deûle. C'est ce projet que reprenait l'arrêt de 1767.

Une lettre de M. Dehault Delassus, subdélégué de Bouchain, personnage très remuant que nous avons vu intervenir plusieurs fois au nom de la Châtellenie, est intéres-

(1) Œuvre de Vauban à Lille par le Capitaine Sautai, p. 61-66.

Digitized by Google

sante à consulter. M. Dehault Delassus est à la fois subdélégué de l'Intendant, député de la Châtellenie et s'occupe activement des travaux. Il correspond directement avec le Directeur des travaux du canal, au besoin même avec le Contrôleur Général, avec les Administrations des pays voisins. Sa lettre du 12 juin 1776 au Secrétaire de l'Intendant (1) expose l'état de la question. M. Laurent de Lyonne a vu le Contrôleur Général de Clugny qui est disposé à activer les travaux. C'est pour cela que M. de Clugny a écrit à l'Intendant pour lui demander les fonds que chaque Administration peut consacrer aux travaux. Il convient de presser les Etats du Cambrésis qui ont témoigné beaucoup de tiédeur. Il rappelle que dans le territoire des Etats, les travaux ont toujours été exécutés et suivis par le Sr Richard, Ingénieur, mais que M. Laurent les a dirigés en chef, conformément à l'article 8 de l'arrêt de 1769. Après diverses considérations qui ont pour objet d'inciter l'Intendant à obtenir les plus fortes rémises sur les Aides pour toutes les Administrations, il arrive au canal de la Sensée. M. Dehault Delassus l'informe qu'il a correspondu à ce sujet avec Monseigneur l'Evêque d'Arras, Président de la députation actuelle à la Cour des Etats d'Artois très intéressés à la question. L'Evêque d'Arras est d'avis de différer tout projet de répartition avant la réunion des Etats d'Artois, qui se tiendra en novembre. M. Dehault Delassus pourra se rendre à cette tenue avec un député de la Châtellenie de Bouchain. Il importerait pour réussir vite que l'Intendant du Hainaut engage les Etats du Cambrésis et fasse engager par l'Intendant de Flandre, M. de Caumartin, les Etats de Flandre, à envoyer un délégué à cette tenue des Etats d'Artois qu'il faudrait avancer le plus possible et où le Sr Laurent de Lyonne se rendrait avec les projets, plans et devis du canal de la Sensée qui ne peuvent être entamés qu'au printemps de 1777. L'Artois et les Flandres pourraient

(1) Arch. Nord, série C. 79.

Digitized by Google

y contribuer ainsi dès cette année. Le 10 janvier 1777, M. Duhault Delassus écrit de nouveau au Secrétaire de l'Intendant. « Le Maréchal de Castrie (1), Commandant de « la Province, est très favorable aux travaux. Taboureau, « Intendant du Hainaut, a été nommé Contrôleur Général « en remplacement de M. de Clugny décédé. Il serait dési- « rable que son successeur, Sénac de Meilhan, profitât « d'un moment où le Commandant en Chef de la Province « et le Contrôleur Général protègent les travaux pour faire « rendre le projet d'arrêt minuté par Duhault Delassus. « Le Maréchal de Castrie s'est engagé à le soutenir près « des Etats de Flandre, d'Artois et de Cambrésis qui doi- « vent accepter la contribution, alors que l'Intendant dut « l'imposer aux Administrations de Valenciennes et de « Bouchain. » L'auteur de la lettre appelle l'attention sur le paragraphe du projet d'arrêt qui lui attribue quelques avantages pécuniaires et honorifiques. Il rappelle que c'est lui qui a engagé le Sr Laurent à entreprendre la navigation, qui, par de nombreuses démarches, a obtenu les remises d'impositions et notamment a contribué à lever les difficultés soulevées par MM. du Génie.

Il était nécessaire de citer ce paragraphe parce qu'il montre bien, joint à tout ce que nous avons dit, que c'est toujours celui qui tient la plume qui est le personnage important, que ce soit le Ministre, l'Intendant, l'Ingénieur du canal, celui des Etats, ou, ici, le Représentant de l'Administration de Bouchain.

Quoi qu'il en soit, on continue à faire de la paperasserie et en 1778, la question n'a guère avancé. Le 27 Juillet

(1) Le Maréchal de Castrie resta Commandant en Chef en Hainaut, Cambrésis et Flandre jusqu'en 1777. Il fut, à dater de cette époque, suppléé pour la Province des Flandres par le Prince de Robecq comme Commandant en Chef. Il fut Ministre de la Marine en 1780. (Annales Comité flamand de France. Tome 30. Le Prince de Robecq, étude, du Chanoine Lottin).

Digitized by Google

1778 (1). M. de Blacquetot, Directeur du Génie à Valenciennes, écrit au Ministre qu'il y a lieu de faire passer le canal à Palluel dans l'intérêt de la défense. Il y aurait lieu de consulter le Directeur du Génie de Lille, Palluel n'étant plus du Hainaut. M. de Blacquetot est d'accord avec Laurent de Lyonne. La Province du Hainaut, les Etats du Cambrésis et d'Artois, qui contribuent à la dépense, sont pressés de voir les travaux commencer. Toutefois, le Directeur du canal observe que les Etats d'Artois, font remarquer que le but des travaux de Palluel étant plus militaire que commercial, il y aurait lieu d'en imputer la dépense au fonds des fortifications. Rien du reste n'aboutit; on continue à échanger des correspondances et des projets. Nous sommes en 1790. Le 11 Novembre, nous trouvons (2). des observations du Sr Eustache Laurent, ci-devant de Lyonne, sur un projet rectificatif du canal dressé par le Sr Tholozé, Major au Corps Royal du Génie, Chef du Génie à Douai.

Eustache Laurent ne discute pas le projet Tholozé au point de vue de son utilité militaire ; il fait seulement remarquer que la dépense supplémentaire à la charge du Département du Nord sera de 692.500 livres. C'est son devoir de le faire remarquer aux Ministres de la Guerre et des Finances.

Les anciennes Provinces ont disparu, les Départements et leurs Directoires ont été créés. Il y a toujours discussion entre la Direction du Canal et le Génie militaire chargé de contrôler le tracé. Il est vrai que ce sont les mêmes hommes qui sont en présence : Laurent, ci-devant de Lyonne, d'une part, et Tholozé qui a été, dès 1778,

(1) Arch. Section Technique du Génie, Comité Fortifications, carton nº 1, p. 19.

(2) Arch. Nord, Série E. S. Série 5 nº 998.

Digitized by Google

Chef du Génie à Bouchain où il s'est occupé de la Navigation de l'Escaut et du Bassin Rond (1).

En 1791, on voit intervenir une nouvelle Administration, celle des Ponts et Chaussées. Le Service des Ponts et Chaussées a été organisé dans le Département du Nord et M. Duclos, Ingénieur en Chef à Dunkerque, qui n'était chargé que du service maritime, a été chargé de la navigation intérieure. Les conflits d'attributions deviennent de plus en plus difficiles. Nous extrayons quelques documents du dossier des Archives Nord précité. D'un rapport de 1791 du Comité Exécutif du Directoire, il résulte que les plans de Tholozé ont été approuvés par le Roi, le 21 Mars 1791, après avis conforme de l'Assemblée des Ponts et Chaussées. Le Directoire a chargé Laurent de faire le tracé et le devis du canal, M. Duclos a arrêté les plans en demandant à les vérifier. Le 2 Septembre 1791, le Directoire Exécutif a nommé le Sr Trocmé, architecte de Cambrai, Membre du Directoire, pour faire exécuter les travaux sous ses ordres directs.

Le Sr Trocmé a fait mettre les travaux en adjudication pour le 4 Mars. Le 24 Avril 1792, Tholozé proteste près du Directoire contre la mise en adjudication, étant, dit-il, chargé, d'aprés les ordres du Ministre de la Guerre, qu'il a fait enregistrer au Directoire, des travaux du canal de la Sensée et de la surveillance de leur exécution par le Sr Laurent.

Le 7 Septembre 1792, le conflit entre le Directoire, le Génie et l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées paraît solutionné par une lettre du Directoire à M. Duclos. On l'avise que le Ministre de l'Intérieur a été informé par le Ministre de la Guerre que le rôle de M. Tholozé était

(1) Note du 10 Avril 1779. — Arch. Service Technique du Génie, Comité des Fortifications, carton n° 1.

Digitized by Google

limité à l'exécution des ouvrages militaires destinés à la défense du canal et à la surveillance pour qu'on ne s'écarte pas du tracé.

M. Duclos est chargé de l'exécution avec Eustache Laurent, sous ses ordres.

Il y a lieu, dit le Ministre (2 août 1792) d'inviter cet Ingénieur en Chef à mettre dans ses relations avec M. Tholozé cet esprit de conciliation avec lequel on vient à bout des choses les plus difficiles. Le 21 septembre 1791 (1), celui-ci avait été incorporé au Corps des Ponts et Chaussées comme Ingénieur ordinaire attaché au Département de l'Aisne, mais à charge de continuer les travaux commencés par lui dans le Nord. Les travaux ne font pas un pas, bien entendu, malgré un exposé du cinquième Bureau au Directoire, en date de 1793, qui l'informait que la Convention Nationale ayant décidé que le canal de la Sambre à l'Oise devait être exécuté révolutionnairement, c'est-à-dire à l'aide des prisonniers ennemis, il y avait lieu de procéder de même pour celui de la Sensée.

Ce n'est que le 21 Avril 1818 que M. Cordier, Ingénieur en Chef du Département du Nord ayant terminé les projets définitifs, M. Hornez soumissionne l'exécution des travaux et en est déclaré concessionnaire par la loi du 13 mai suivant.

Nous avons terminé notre récit des difficultés administratives auxquelles a donné lieu, au XVIII[e] siècle, le commencement d'exécution du canal de Saint Quentin, de la navigation de l'Escaut, du canal de la Sensée et de la navigation de la Somme. Nous avons voulu montrer que l'organisation de la région était telle à ce moment que pour mettre l'affaire sur pied, il n'avait fallu rien moins qu'un Arrêt du Conseil chargeant de l'administration des travaux de Choiseul, Ministre dirigeant, ayant comme Directeur

(1) Arch. Nationales F [14] 767, Etats de service de Laurent.

Digitized by Google

sous ses ordres, un Ingénieur habile nommé Laurent qui avait pour ainsi dire tous pouvoirs à ses ordres. Les travaux se mettent ainsi en train : ils continuent, malgré la disgrâce de Choiseul, jusqu'à la mort de Laurent qui avait de l'expérience et du crédit. Il était arrivé à acheter pour son fis une charge de Maître des Requêtes et celui-ci devint Ministre de la Maison du Roi, en 1789.

A sa mort, en 1773, Laurent est remplacé par son neveu, Laurent de Lyonne ; les difficultés s'accumulent et on n'arrive plus qu'à une lutte de personnes telle qu'à la Révolution, les travaux du canal souterrain ont été interrompus depuis 1775. On a à peine commencé ceux de la Sensée et on a seulement pu faire quelques travaux effectifs sur l'Escaut, de Cambrai à Valenciennes.

La France du XX^e^ siècle a ses défauts ; elle a aussi ses bureaux infaillibles, elle a ses rivalités d'hommes politiques et même de militaires. Comme l'a dit M. Deschanel, à l'Assemblée Publique des cinq Académies, elle n'a pas, par exemple, comme l'Allemagne, l'accord parfait des Universités et des Officiers. Trop souvent, ils restent séparés. Mais, heureusement, au jour du danger tout s'efface ; on se critique : mais la grande activité de la race, l'initiative individuelle agissent pour parer aux cas les plus difficiles.

L'Universitaire, le Prêtre, l'Instituteur, l'Industriel savent chacun se débrouiller et devenir des facteurs intelligents de la Défense Nationale. Il ne reste plus que la France, comme le disait à un soldat politicien, un Prince, présidant, après 1870, le Conseil de Guerre de Trianon.

Modeste cheminot que l'âge a éloigné de l'action, nous ne pouvions guère, en 1913, qu'écrire quelques lignes sur l'histoire administrative des travaux publics dans un pays où nous avons vu poser tous les bouts de rails qui l'ont été depuis quarante ans. Nous avions cependant étudié, par goût, la géologie historique de la région. Nos Chefs militaires anglais et français nous ont demandé notre faible

Digitized by Google

contribution à la Défense Nationale et ils ont bien voulu nous en remercier par des lettres qui resteront le grand honneur de notre vie.

Qu'il nous soit donc permis de le dire : en deux ans la France atteint dans les arts de la guerre les résultats que nos ennemis avaient acquis par quarante-quatre ans de préparation méthodique et barbare.

Puisse-t-elle bientôt ramener dans nos pays reconstitués nos populations dispersées ou emmenées en esclavage. Si l'union sacrée amène ce résultat, le sang versé ne l'aura pas été en vain. Le fait est maintenant certain. Nous avons rétabli ces notes en partie détruites par le bombardement d'Arras ; terminons-les en disant : « *si parva licet compo-* « *nere magnis* », nous avons le ferme espoir de ramener, avant de quitter cette terre, les nôtres dans nos pays reconstitués par la Victoire et la Paix.

Paris, Novembre 1916.

Digitized by Google

APPENDICE

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi.

qui ordonne qu'il sera ouvert un Canal de Navigation, depuis l'ancien Canal de Picardie, pris à Saint-Simon jusqu'à Amiens, et que la Rivière de la Somme sera redressée et nettoyée depuis Amiens jusqu'à la mer.

Du 1er Juillet 1770.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat

Le Roi ayant acquis et réuni à son Domaine l'ancien Canal de Picardie, et ayant ordonné à son arrêt du 24 Février 1769 la continuation de ce Canal depuis Saint-Quentin, en passant par Cambrai et Bouchain, jusqu'à Valenciennes, où l'Escaut est navigable, et depuis Bouchain, par la Sensée et le Canal du Moulinel jusqu'à la Scarpe au-dessus de Douai où cette rivière se trouve aussi navigable, pour communiquer du côté de la Flandre avec l'Escaut, la Sensée, la Scarpe, la Haute et Basse Deulle, la Lys et les autres Navigations de la Flandre Maritime, du Brabant et de la Hollande, qui toutes se trouveront réunies en 1770, ou au plus tard en 1771, par la perfection du nouveau canal de la Lys à l'Aa, et pour communiquer dans l'intérieur du Royaume avec l'Oise, l'Aine, la Seine, la Marne, les Canaux d'Orléans et de Briare, la Loire, le Cher, etc... Sa Majesté s'étant fait représenter les différents mémoires qui ont eu pour objet de rendre la Rivière de la Somme navigable depuis l'ancien Canal de Picardie, pris à Saint-Simon, en passant par Ham, Péronne, Brai, Corbie jusqu'à Amiens, où cette rivière est déjà navigable ; Sa Majesté a reconnu que cette navigation traversant la Picardie dans

Digitized by Google

une étendue de plus de cinquante lieues, faciliterait par une communication prompte avec tout le Royaume l'exportation des denrées que cette Province produit, et réciproquement l'importation des objets de consommation dont elle se trouve privée, ou qu'elle ne peut se procurer qu'avec les plus grandes difficultés, à cause des frais trop considérables du transport par terre ; que l'ouverture des nouveaux débouchés deviendrait par conséquent l'encouragement le plus efficace pour le Commerce et l'Agriculture, et qu'il en résulterait d'ailleurs des facilités infinies pour le Service Militaire, par la promptitude et le peu de frais avec lesquels se feraient dorénavant les transports des munitions de guerre et de bouche, et principalement des effets d'artillerie venant des Arsenaux de La Fère et de Douai. Sa Majesté, touchée de ces grands avantages, a donné ses ordres pour faire dresser les projets relatifs à l'établissement et à la perfection de la Navigation de la Rivière de la Somme dans toute l'étendue ci-dessus énoncée, et Elle a vu, avec beaucoup de satisfaction, par le compte qu'Elle s'en est fait rendre, que non seulement la possibilité de l'exécution de ce projet était parfaitement justifiée, mais même que la dépense qu'elle occasionnerait ne serait pas considérable par proportion avec les avantages qu'elle procurerait. Sa Majesté a pareillement reconnu que la principale utilité de ce projet devant être pour la Province de la Picardie, il était juste que la dépense fut, en partie à sa charge : En conséquence, Elle aurait ordonné, par Arrêt de son Conseil du 18 Mai dernier, que les deux Octrois, chacun de dix sols par volte d'eau-de-vie, qui se perçoivent dans la Ville d'Amiens et dans les autres Villes, lieux et communautés dépendant des six Elections de la Généralité de Picardie, seraient prorogés jusqu'au 1er Juillet 1782 ; pour une partie du produit desdits octrois être employée aux dépenses de cette Navigation. Mais Sa Majesté désirant de faire connaître sa volonté sur la

Digitized by Google

manière dont lesdits ouvrages seront exécutés, Sa Majesté voulant y pouvoir, vu sur ce l'avis du Sieur Dupleix de Bacquencourt, Intendant et Commissaire départi pour l'exécution des Ordres de Sa Majesté dans la Généralité d'Amiens : oui le Rapport. Le Roi étant en son Conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Il sera ouvert un Canal de Navigation depuis l'ancien canal de Picardie, pris à Saint-Simon, par Ham, Péronne, Brai et Corbie jusqu'à Amiens, en suivant dans certaines parties le cours de la Somme et dans d'autres en bordant et traversant les étangs, marais, prairies et terres.

II.

La Rivière de la Somme depuis Amiens jusqu'à son embouchure à la mer, déjà navigable, mais qui n'est pas en état de recevoir les bateaux des autres Navigations auxquelles on travaille actuellement, sera curée, approfondie et redressée dans les endroits nécessaires, et il sera au besoin établi quelques écluses simples, afin que cette partie de Navigation puisse être aussi facile que celles avec lesquelles elle communiquera.

III.

Les indemnités de terrains, marais, terres, étangs, bâtiments, moulins, etc.... qui seront pris pour l'établissement de la dite Navigation en seront réglées suivant les estimations qui en seront faites par les experts et gens à ce connaissans, qui seront commis par le sieur Intendant et Commissaire départi dans la dite Généralité, qui en dresseront leurs procès-verbaux en bonne forme, sur lesquelles lesdites indemnités seront payées en vertu des Ordonnances dudit sieur Intendant et Commissaire départi, sauf à l'égard desdites indemnités qui concerneront les gens de

Digitized by Google

Main morte et communautés d'habitans, à faire emploi du capital desdites indemnités, conformément aux dispositions de l'Edit du mois d'Août 1749.

IV

Tous les ouvrages seront exécutés sous les ordres dudit Sieur Intendant et Commissaire départi, et sous la conduite et direction du Sieur Laurent, Chevalier de l'Ordre du Roi, que Sa Majesté a nommé Directeur Général de tous les travaux à faire, tant pour rendre navigable la Rivière de Somme depuis l'ancien canal de Picardie, pris à Saint-Simon jusqu'à Amiens, que ceux nécessaires pour perfectionner la Navigation de cette Rivière depuis Amiens jusqu'à son embouchure à la mer et seront lesdits ouvrages exécutés par adjudication ou par économie, ainsi qu'il sera jugé plus convenable.

V

La dépense que lesdits ouvrages occasionnent, ainsi que les indemnités qui seront dûes pour les terrains qui seront pris, seront à la charge de la Province de Picardie et payées en vertu des Ordonnances dudit Sieur Intendant, sur les fonds des Octrois prorogés, par arrêt de notre Conseil du 16 mai dernier. Mande et enjoint Sa Majesté audit Sieur Intendant et Commissaire départi, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, lui attribuant la connaissance de toutes les contestations qui pourront survenir à l'occasion de l'exécution dudit arrêt et desdits ouvrages, circonstances et dépendance et icelle interdisant à toutes les Cours et Juges. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le premier juillet mil sept cent soixante-dix, signé BERTIN.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : A notre ami et féal Conseiller en nos Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, le Sieur Dupleix

Digitized by Google

de Bacquencourt, Intendant et Commissaire départi pour l'exécution de nos Ordres en la Généralité d'Amiens, salut. Nous vous mandons et ordonnons par ces présentes, signées de notre main, de procéder à l'exécution de l'arrêt ci-attaché, sous le contrescel de notre Chancellerie, aujourd'hui rendu en notre Conseil d'Etat, Nous y étant, pour les causes y contenues. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de signifier ledit arrêt à tous qu'il appartiendra, à ce que personne n'en ignore, et de faire pour son entière exécution, et de ce que vous ordonnerez en conséquence tous actes et exploits nécessaires : Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le premier jour de juillet, l'an de grâce mil sept cent soixante-dix, et de notre règne le cinquante-cinquième. Signé Louis. Et plus bas, Par le Roi, signé BERTIN.

Guillaume, Joseph Dupleix, Chevalier, Seigneur de Bucy, Bacquencourt et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, Intendant de Justice, Police, Finances et des Troupes de Sa Majesté en Picardie, Boulonnais, Pays conquis et reconquis.

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat ci-dessus et la Commission expédiée sur icelui : Nous Intendant, Ordonnons que ledit arrêt sera exécuté suivant sa forme et sa teneur.

Fait le vingt-quatre juillet mil sept cent soixante-dix,

Signé : DUPLEIX. Et plus bas, par Monseigneur D'HESBON.

à AMIENS
chez la veuve GODART, Imprimeur du Roi,
rue du RABUISSON.

Digitized by Google

Digitized by Google

PAUL-AUGUSTE MASSY

PAR

M. Léonce VILTART

Membre résidant

Le nom de notre Concitoyen et Collègue Paul-Auguste Massy évoque pour ses contemporains tout un monde qui n'est plus.

On peut ne pas regretter l'Empire ; il n'en sera pas moins vrai que, pendant dix-huit années, les premières de Massy, Arras fut heureux dans l'enceinte de ses vieux remparts, à l'ombre de leurs grands arbres. Chaque quartier avait sa physionomie propre et l'on était aussi fier d'être du populaire St-Géry que de la noble Madeleine où l'on rencontrait, chaque jour, de nombreux membres du Chapitre et, le vendredi, vers quatre heures, de graves Messieurs porteurs de gros livres, autrement dit, nos ancêtres Messieurs de l'Académie d'Arras.

Le père de Paul-Auguste Massy n'était pas Académicien, il était menuisier, rue des Agaches.

Comme il n'y avait pas alors d'entrepreneur général de bâtisses, chaque quartier possédait au moins un représentant de chaque corps de métier. On se souvenait encore des maîtrises et jurandes ; aussi chaque artisan, ayant pignon sur rue, faisait-il suivre son nom de la qualité de maître, maître-plombier, maître-serrurier.

M. Massy était maître-menuisier. Je le vois encore avec un gilet à manches de lustrine sur une chemise bise, un vaste tablier bleu. Un collier de barbe élargissait sa figure. On aurait pu graver sur sa tombe : il fut bon

Digitized by Google

citoyen, bon garde national, bon père de famille. Il était chrétien fervent, n'œuvrait pas le dimanche ; suivait les offices avec un gros livre ; prenait grand plaisir aux prêches et autant de profit. Si l'Association que préside avec tant de dignité notre Collègue M. Alphonse Tierny avait existé, il en eût certainement fait partie.

En ce temps là, la Presse ne décervelait personne. Il n'y avait qu'un Journal à Arras, *le Courrier du Pas-de-Calais* qui donnait, chaque dimanche, l'état-civil de la semaine et les annonces légales ou non. On épiloguait sur le mariage de M. X. avec Mlle Y. ; ou remontait aux origines des familles ; etc., etc. Ah ! le bon vieux temps !

Après le moral le physique, bien que j'ai déjà esquissé la physionomie de M. Massy. Il était de petite taille, pâle de visage ; mais il était nerveux et son rabot courait sur la planche comme poussé par une main d'hercule. Sa femme était pareille à lui, et leurs trois enfants, deux filles et un garçon. Ils étaient tous aussi connus qu'estimés. Les demoiselles, lingères émérites, au gré de la clientèle, travaillaient chez elles ou à domicile. Celui dont nous allons dès maintenant nous occuper exclusivement suivait, comme externe, les classes du Collège.

Le bachelier Massy fut perdu de vue par la plupart de ses condisciples. Je le retrouvais longtemps après, dans les circonstances les moins attendues, au cours d'une séance de l'Académie.

Victor Barbier annonça une intéressante communication et lut la pièce de vers que voici :

La Chanson des Œillettes.

Provence, pays des muriers !
Tes Félibres, tes Cigaliers,
Au son joyeux des mandolines,
Peuvent chanter, en prose, en vers,
Tes oliviers et leurs fruits verts,
Richesse, orgueil de tes collines !

Digitized by Google

De tout cœur nous applaudissons,
Nous, gens du Nord, gens sans façons,
Car, francs buveurs, gentils poètes,
Nous aussi, nous improvisons,
Des vers allègres, des chansons,
Mais à la gloire des œillettes.

Œillettes, sœurs des doux pavots,
J'aime vous voir, comme les flots,
Onduler, l'été, dans nos plaines,
Vous dérobant et vous offrant,
Tour à tour aux baisers du vent,
Souples, frémissantes, hautaines.

Familiers vous sont les oiseaux,
De nos bois et de nos hameaux :
Pinsons, Bouvreuils, bergeronnettes.
Et leurs babillages sans fin,
Et, dans les brouillards du matin,
Le chant léger des alouettes.

Les liserons vous font la cour,
Et les bluets, même en plein jour,
Sans souci des échos profanes,
Aux gens simples que sont les blés,
Racontent que vous ressemblez
A des houris, à des sultanes.

Et sur nos horizons brumeux,
Quand se détachent lumineux
Les turbans qui ceignent vos têtes,
C'est fête comme en Orient,
Où vous étiez reines, avant
La grande époque des conquêtes,

Avant le temps où nos barons
Allèrent planter leurs pennons.
Là-bas, bien loin, en Terre Sainte,
D'où l'un d'entr'eux vous rapporta,
Puis, gai trouvère, vous chanta,
O fleurs ! qui nous donnez sans plainte

Digitized by Google

Et par milliers ces grains bénis,
De vos entrailles fruits jolis,
Qu'en Août cueille la fermière
Sur de blanches toiles de lin
Pour les envoyer au moulin
Rouler sous les meules de pierre...

Mais reconnaissez-vous encor
Dans cette huile aux blonds reflets d'or,
Qui garde un parfum de noisettes
Le sang généreux des enfants
Sortis naguère de vos flancs,
O mères, ô chères œillettes !

Reconnaissez-vous les débris
De leurs corps dans ces tourteaux gris
Qu'on mène aux champs fumer vos terres,
Et que d'ici peu rejoindront
Vos cendres que recueilleront
Pieusement nos lavandières.

Oh ! pourquoi nous avoir ainsi
Tout donné ! Noël et merci,
Pauvres mortes ! Bientôt plus belles
Vous renaîtrez, vaillantes fleurs,
Mais nos mémoires et nos cœurs
Toujours vous resteront fidèles.

Provence, pays des mûriers !
Tes Félibres, tes Cigaliers,
Au son joyeux des mandolines,
Peuvent fêter en prose, en vers,
Tes oliviers et leurs fruits verts,
Richesse, orgueil de tes collines !

De tout cœur nous applaudissons,
Nous, gens du Nord, gens sans façons,
Car, francs buveurs, gentils poëtes,
Nous aussi nous improvisons
Des vers allègres, des chansons ;
Noël ! Noël ! Gloire aux œillettes !

Digitized by Google

Ces jolis vers, ajouta le lecteur, sont d'un enfant d'Arras, M. Paul-Auguste Massy, surveillant général au lycée de Douai et le vieux camarade de plus d'un Académicien.

J'applaudis avec tous mes collègues mais en me disant : « Quoi ! Massy, notre petit Massy faisait des vers et quels ! Des vers d'anthologie et à la gloire de nos belles œillettes tant regrettées ! Il était poëte, puisque *nascitur poëta*. Qui l'eut pensé quand nous étions ensemble en troisième, en seconde et même en rhétorique ?

On peut avec un sourire aborder les poésies de Massy ; elles ne sont point moroses et parfois assaisonnées du meilleur sel ; surtout le volume intitulé *Loin des Cités ;* 74 pages, 25 pièces. Ici se trouve la *Chanson des Œillettes* qui, bien dite, serait goûtée dans une soirée littéraire.

Massy est aussi un coloriste.

Servatoribus Romæ.

Troupeau joli, voici les oies !
Sur les verdures des sentiers
Et des près bordés d'églantiers
Leurs blancheurs répandent des joies.

Cahin-caha, point dégourdis,
Clopinant dans les herbes folles,
Il sont à peindre, ils sont très drôles
Avec leurs ventres rebondis.

Mais ils ont le mérite rare
De n'être point des vaniteux ;
Les canards sont reçus chez eux,
Viennent barboter dans leur mare.

Et vanité des vanités !
Sans qu'un nimbe les auréole,
Ils ont sauvé le Capitole
Et jamais ne s'en sont vantés.

Digitized by Google

Je citerai encore *Pour des Violettes* dont la chûte décèle discrètement mais avec exactitude, le constant état d'âme du poëte,

Roses rouges, roses blanches,
Neiges que le clair soleil
Précipite en avalanches ;
Parfum éclatant, vermeil ;

Eblouissantes blessures
Saignant dans les frondaisons,
Etoilant d'éclaboussures
Roses le vert des gazons ;

Rubis à mettre en liesse
Les plus fringants cavaliers ;
Perles comme une duchesse
N'en a pas à ses colliers ;

Fleurs troublantes fleurs jolies,
Dont rêvent les papillons,
Et pour qui font des folies.
Les pauvres petits grillons ;

En secret, sans vous le dire,
Je vous aime éperdûment,
Et trouve votre sourire
Divin, même alors qu'il ment.

Et pourtant, rouges ou blanches,
Je vous fuis, j'ai peur de vous,
Je vous fuis pour les pervenches
Aux grands yeux charmeurs et doux.

Et je vis, loin de vos fêtes,
De votre regard vainqueur,
Avec quelques violettes
A qui j'ai donné mon cœur.

Un deuxième recueil paru sans date et sans nom d'imprimeur est intitulé *Au pays des Carillons*. Ce sont des vers faits avant, pendant ou après un voyage en Belgique. On ne sait jamais à quoi s'en tenir avec les voyageurs. Il y

Digitized by Google

en a, dit-on, qui pondent leur volume avant de se mettre en route, afin d'être sûrs de ne pas revenir les mains vides.

Massy a vu Bruxelles, Louvain, Anvers, Gand, Bruges; et il a rimé ses impressions sans cacher la mauvaise aventure qui suivit son retour. Le manuscrit du *Pays des Carillons,* avait pour épilogue cette pièce intitulée *un Rêve:*

Si j'étais Roi, je fuirais
Mes palais, ma capitale,
Et je sais bien où j'irais
Dans la Flandre occidentale,

Habiter une maison
Très vieille, en pierre et briques,
Avec tour d'angle, pignon.
Sur rue, et vitraux gothiques.

. . . . . .

Et point ne seraient perdus
Pour le ciel et pour la terre
Les jours calmes, là, vécus
Dans l'étude et la prière.

Si j'étais Roi, je fuirais
Mes palais, ma capitale ;
Et je sais bien où j'irais
Dans la Flandre occidentale ....

Car, les yeux ravis encore
Par le spectacle magique
Aperçu du sud au nord
En traversant la Belgique,

Par le faste de cités
Qui gardent du Moyen-Age
Les croyances, les fiertés
Et l'indomptable courage,

Je donnerais tout l'Artois,
Y compris Arras et Fruges,
Pour n'être rien qu'un bourgeois,
Un simple bourgeois de Bruges.

Digitized by Google

Très bien, dirent à Massy, ses amis d'Arras ; parfait ! Libre à toi de donner Arras et Fruges pour devenir bourgeois de Bruges. Ah ! Monsieur renie le pays des œillettes et la chanson aussi sans doute !.....

Les Carillons se terminèrent par *Le Nid :*

Arras, cité poétique
Par nos trouvères chantée
Dans tes Puys et qu'ont fêtée
Les chambres de Rhétorique,

Même toi, je ne saurais
Sans souffrir t'abandonner,
Et s'il fallait te donner
Pour Bruges, eh bien ! je mourrais,

Pardonne-moi, oublie !
C'était un enfantillage
Comme il arrive au plus sage
D'en commettre dans la vie.

. . . . . .

Coin de terre, sois béni !
Et béni soit ton beffroi,
En ce jour où je revoi
Et retrouve enfin mon nid !

Mon nid ! par les temps de neige,
Chaude demeure évoquée,
Quand je prenais ma becquée
De gai-savoir au Collège ;

Nid sur lequel bien des ans
Et bien des deuils ont passé,
Mais d'où n'est point effacé
Le souvenir des absents ;

Nid très simple, sans histoire,
Où, dans la cave, la bière
Est très fraîche, toujours claire,
Et blanc le pain dans l'armoire ;

Digitized by Google

Nid comme j'en connais peu
D'aussi tendrement berceur,
Et semblable, en sa douceur,
Au Paradis du bon Dieu.

Pourtant, trente ans de services universitaires accomplis, Massy ne rentra pas au nid très doux, très simple, sans histoire ; il se fixa à Douai. Il sortit du lycée avec une belle tabatière en argent et une noble canne à la pomme du même métal. Le Ministre de l'Instruction Publique fut plus généreux encore ; il le décora.

N'est-ce pas de quoi finir ses jours heureusement lorsqu'on émarge au budget comme retraité, qu'on a eu la sagesse de faire des économies et qu'on a encore une sœur pour tenir le petit logis, vous entourer de prévenances et de soins ?

Ce bon temps aurait vraisemblablement duré nombre d'années, si la guerre n'était survenue. Aujourd'hui, dans notre pauvre Artois, on retrouve le boche abhorré toujours.

Pendant l'occupation de Douai, Massy fut brutalement séparé de sa sœur et expédié en Allemagne dans un convoi de malades. Lorsqu'il rentra d'exil, sa sœur était mourante et il ne tarda pas à la rejoindre dans la bienheureuse éternité qu'ils méritaient tous deux.

Il est à souhaiter que le nom de notre concitoyen ne se perpétue pas seulement au sein de l'Académie dont il fut membre correspondant.

Massy fut un gentil et original poëte, bien de notre terroir. Son verre n'est pas grand, mais il boit dans son verre. Il a passé d'un pas discret, a aimé les roses et plus encore les violettes, en strophes délicieuses chanta les œillettes.

Aux nouvelles générations qui fera retenir son nom ? Est-ce une belle édition, le beau volume qu'il rêva jusqu'à ses derniers jours ? Est-ce à Arras une rue Paul-Auguste Massy ?

L'avenir répondra

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE BIOGRAPHIQUE

SUR

JEAN-BAPTISTE-CYPRIEN DHUEZ

Membre de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture

Né a Arras en 1729.
† a Paris en 1793.

PAR

M. SENS

Membre résidant.

Il y a quelques années, un membre de l'Académie d'Arras qui aimait à employer ses loisirs à faire de la critique d'art, et s'occupa plus spécialement des artistes originaires du Pas-de-Calais, fit à l'une des séances de notre Compagnie, en 1896, une lecture attrayante sur un sculpteur audomarois, Monsieur Louis Noël.

Peu de temps après la publication du travail de M. Viltart, j'eus l'occasion de me procurer un ouvrage publié en 1874, par M. Courajod sur l'*Ecole Royale des Elèves protégés*. A la fin du volume se trouve la liste des pensionnaires de cette école depuis sa fondation en 1748 et parmi les noms cités, je n'en ai vu qu'un seul, natif d'Arras, celui de Jean-Baptiste-Cyprien Dhuez. Il me parut intéressant de réunir quelques notes biographiques sur ce concitoyen peu connu et de vous retracer la carrière d'artiste de ce sculpteur

Digitized by Google

artésien qui fut au XVIII[e] siècle ce que nous appelons aujourd'hui : un prix de Rome (1).

Jean-Baptiste Dhuez est né à Arras, le 11 mars 1729, ainsi que le relate son acte de baptême, aux archives Municipales de cette ville : « L'an mil sept cent vingt-neuf, « le onze mars, je, curé de Saint-Géry, ay baptisé le fils « né les jour, mois et an que dessus, en légitime mariage « d'Adrien-François Dhuez et de Marie-Suzanne Leclerc, « ses père et mère, auquel on a imposé le nom de Jan « *(sic)* Cyprien. Le parrain fut Jean-Baptiste Leclerc oncle « dudit enfant et la marraine Marie-Suzanne Warnier, sa « mère grande, qui ont signé avec moy, curé soussigné. « Ont signé : DHUEZ—Jean-Baptiste LECLERCQ—Suzanne « WARNIER — J.-B. les GROUSSILLIER ».

Son père, Adrien François Dhuez, était maître-sculpteur à Arras, ainsi qu'il est indiqué sur l'acte de naissance d'un second fils, Benoît Augustin, né le 1[er] janvier 1731. D'après le *Mercure de France*, il serait l'auteur d'une statue de Louis XV (2) élevée à Bapaume en 1723, et aurait exécuté également la décoration d'un arc de triomphe élevé à Arras en 1744, à l'occasion de la venue du roi. On le cite également comme ayant travaillé à la restauration

(1) Les recherches que j'avais faites sur Dhuez ont pu être complétées par la notice que lui consacra M. Stanislas Lami dans son *Dictionnaire des sculpteurs français du XVIII[e] siècle* et au cours de laquelle se trouve la liste de toutes les œuvres connues de cet artiste.

(2) Le 19 avril 1723 on y érigea (à Bapaume) la statue pédestre de Louis XV élevée sur un piédestal au bord du bassin d'une fontaine que l'on venait de percer vis-à-vis l'Hotel de Ville. La cérémonie s'en fit avec toutes les marques de respect et de joie convenables en pareille occasion. Cette statue de pierre blanche, du ciseau de l'artiste Dhuez alors établi à Arras est de quatre pieds et demi de hauteur. Elle représente Sa Majesté tenant un sceptre avec lequel elle semble montrer les deux tuyaux qui fournissent de l'eau. — *Hennebert, Histoire de la province d'Artois* tome I p. 182.

Digitized by Google

de l'Hotel de Ville de Douai de 1745 à 1748 (1). Il eut d'autres enfants. Une fille Suzanne Victoire Albertine née en 1732, eut comme parrain et marraine, Jean François Palisot d'Incourt et Albertine Isabelle Françoise Palisot d'Incourt, tous deux enfants du Premier Président du Conseil d'Artois. Deux autres fils, Louis Joseph né en 1733 et Charles Alexandre né en 1736, furent les deux témoins de la déclaration de décès de leur frère Jean-Baptiste Cyprien lorsqu'il mourut en 1793.

Nous n'avons pas de grandes indications sur la jeunesse de notre sculpteur, si ce n'est qu'il fut un des élèves de Jean-Baptiste Lemoyne (2). Nul doute qu'il ne fut initié à son art par son père ; peut-être même l'aida-t-il dans les travaux entrepris par ce dernier à Arras et à Douai. Toujours est-il qu'à partir de son arrivée à Paris, Dhuez poursuivit régulièrement la carrière qu'il avait choisie. L'organisation des études artistiques, sous le patronage de l'Académie de peinture et de sculpture, avant la Révolution de 1793, est connue ; en voici les grandes lignes :

« Lorsqu'ils voulaient entrer dans le corps Académique « et participer aux leçons données par les professeurs « officiels, les élèves peintres et sculpteurs, qui avaient au « préalable, travaillé pendant quelques années dans les « ateliers devaient se présenter sous le patronage de deux « membres de l'Académie, avec le témoignage de leurs « capacités dans les talents de peinture, de sculpture ou de « gravure. Ils offraient sous les yeux de l'Académie assem- « blée, un ou plusieurs de leurs ouvrages qu'ils certifiaient « avoir été exécutés par eux.

(1). Stanislas Lami — op. cit,

(2). Lemoyne Jean-Baptiste, né à Paris en 1704, fut agréé à l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, en 1728. Devint Académicien en 1738, puis Professeur, Recteur et enfin en 1768, Directeur de l'Académie. Il mourut à Paris en 1778.

Digitized by Google

« Si la compagnie les jugeait dignes d'être admis, ce « qui était décidé par un vote secret, les candidats pre- « naient le titre *d'agréés*, et faisaient dès lors, sous condi- « tions, partie du corps Académique.

« L'agréé devait ensuite exécuter, sous les yeux de « l'Académie, qui déléguait à cet effet, deux ou un plus « grand nombre de ses membres, un morceau de peinture « ou de sculpture dont le sujet lui était indiqué soit par le « Directeur, soit par le Chancelier de l'Académie. Lorsque « ce morceau était éxécuté, l'agréé le présentait à l'Aca « démie, qui, après examen, l'admettait ou le rejetait : « dans le cas d'admission, l'agréé devenait *Académicien*.

« Les peintres d'histoire et les sculpteurs obtenaient « ensuite à mesure des vacances dans le corps enseignant « qui se composait de douze professeurs et de huit adjoints, « le titre *d'adjoint à professeur*, chargé de suppléer ou de « remplacer les professeurs en cas de maladie ou d'absence, « puis celui de *professeur* chargé de diriger les travaux « des étudiants aux écoles de la Nature et de l'An- « tique. (1) »

On usait de plusieurs moyens d'émulation entre les élèves. Outre les grands prix institués en 1663 consistant en quatre médailles d'or, deux pour la peinture et deux pour la sculpture, d'une valeur chacune de dix louis comme premiers prix et de huit louis comme seconds prix, l'on institua, en 1684, les petits prix consistant en trois médailles d'argent de différentes valeurs décernées tous les trois mois. Les grands prix donnaient généralement droit à être envoyé à l'Académie de France, à Rome. De plus on voulut protéger ceux de ces élèves, qui ayant du talent, étaient peu fortunés et jouissaient d'une bonne réputation. Il recevaient alors une pension de deux pistoles par mois, prenaient le nom de *protégés du Roi* et conservaient leurs

(1) Archives de l'Art français. — Documents inédits, tome II p. 354.

Digitized by Google

privilèges jusqu'à ce qu'ils remportassent le grand prix et partissent pour Rome. Ces élèves boursiers, en raison de leur nombre restreint, formaient ce que l'on appela communément *la petite Ecole* par comparaison avec l'Ecole Académique proprement dite qui, ouverte à tout le monde, était beaucoup plus fréquentée. Comme le dit M. Courajod, « leur enseignement pouvait s'appeler l'instruction secon-« daire par opposition à la simple école publique de Paris « et l'école de Rome, qualifiables dans la terminologie de « nos jours, l'une de primaire, l'autre de supérieure ».

Dhuez, travaillant sous l'œil et l'inspiration de Lemoyne et suivant les cours institués par l'Académie, ne tarda pas à se placer dans les premiers rangs En 1751 il obtint un second prix, après avoir exécuté un bas relief, représentant *la guérison miraculeuse de Tobie ;* en 1752, il eut encore un second prix avec un bas retief sur *la reconciliation de David et d'Absalon.* Enfin en 1753, le premier prix lui fut décerné pour le travail qu'il avait présenté : *David livrant aux Gabaonites les enfants de Saül.*

Il s'était révélé travailleur consciencieux, aussi ne tarda-t-il pas a être compté au nombre des élèves pensionnaires à Versailles, dits protégés du Roi, et pendant les deux années passées à cette école, il reçut l'enseignement donné à la fois par les professeurs techniques pour les arts et les professeurs chargés de leur donner les notions d'histoire, de géographie, de perspective et d'anatomie. Admis le 22 septembre 1754, il eut la satisfaction de voir reçu à l'Exposition des œuvres des élèves de l'Ecole, dans les appartements du Roi à Versailles, un groupe allégorique représentant *la Noblesse.* Lors de cette exposition en avril 1755, il était âgé de vingt-quatre ans et n'était dans l'Ecole que depuis six mois.

A la fin de sa seconde année passée à l'Ecole des Elèves protégés, il obtint un brevet d'élève sculpteur pour suivre

Digitized by Google

les cours de l'Ecole française de Rome. En voici le texte :

« *Versailles, le 17 Septembre 1756,*

« Nous, Marquis de Marigny, etc.

« Bien informé des heureuses dispositions du Sr Jean-
« Baptiste Dhuez, natif d'Arras en Artois, âgé de vingt-
« cinq ans, dans l'art de la sculpture qu'il a étudié depuis
« plusieurs années, tant sous M. Le Moyne, sculpteur du
« Roy, qu'à l'Ecole des Elèves protégés de Sa Majesté,
« sous M. Van Loo, leur gouverneur, dans laquelle il a
« remporté le premier prix de sculpture en 1753, l'avons
« choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires
« de Sa Majesté à l'Académie de Rome, sous la conduite
« de M. Natoire, Directeur d'icelle. Pourquoi lui avons
« accordé le présent brevet ».

« Marquis de Marigny ».

Le 23 septembre il reçut trois cents livres de gratification pour ses frais de voyage de Paris à Rome. Dès son arrivée il se mit au travail en exécutant les copies d'après les belles œuvres, amoncelées dans la Capitale des Arts. Il fit d'abord un modèle d'après le *Moyse* de Michel-Ange, et, dit Natoire, « il y a bien réussi ». La même année, 1757, il exécute une copie de la *Sainte-Thérèse* du Bernin. Puis il se mit à l'étude de l'Antique. Dans sa correspondance avec le Marquis de Marigny, le Directeur de l'Académie de Rome Natoire rend compte que Dhuez est un très bon sujet, qui a été très assidu et a beaucoup travaillé. Il le lui recommande et lui dit que lorsqu'il verra ses ouvrages, il jugera que cet élève est digne de ses bontés (1).

(1) *Natoire à Marigny* — 20 février 1760. Le sieur Dhuez sculpteur vous prie, Monsieur, de vouloir bien luy donner votre agrément pour son retour en France, aux environs du mois de juin prochain, pour la raison qu'ayant perdu sa mère depuis quelque temps, il est obligé d'aller dans son païs, ville d'Arras, pour ses affaires

Digitized by Google

Dhuez devait passer quatre années à Rome. Son séjour fut un peu écourté, car par suite de la mort de sa mère en 1760 il sollicita l'autorisation de revenir dans son pays, à Arras pour y règler ses affaires de famille. Il quitta Rome le 25 mai 1760.

Après avoir procédé à ses arrangements de famille, il revint à Paris et soumit ses ouvrages à l'attention des membres de l'Académie : le 28 février 1761, il fut nommé *Agréé*.

En la même année il présenta au Salon : 1° une statue de l'*Amour lançant ses traits*.. 2° *Quatre bas reliefs* pour la décoration d'un piédestal cylindrique destiné à supporter une urne funéraire et représentant huit vertus tenant des guirlandes. 3° Une statue en plâtre de *St-André en action de grâces*, auprès de la croix sur laquelle il va être martyrisé.

de famille, il est bien faché de perdre six à sept mois de temps qu'il avait encore à rester à Rome. Je dois lui rendre la justice en le considérant comme un bon sujet qui a beaucoup travaillé et, à ce que je crois, méritera vos bontés quand vous vérés ses ouvrages...

Marigny à Natoire. — 13 mars 1760. — Je permets au sculpteur Dhuez, comme vous le demandez pour luy, de partir de Rome au mois de juin prochain pour aller vacquer à ses affaires de famille, que la mort de Mme sa mère exige de lui devoir par lui-même.

Natoire à Marigny. — 28 mai 1760. — Le Sr Dhuez seulpteur pensionnaire vient de partir de Rome avant que son temps soit terminé, comme vous lui avez permis pour la raison que sa mère étant morte, les affaires de famille l'obligent d'aller dans son pays. C'est un bon sujet et qui a beaucoup travaillé dans le cours de ses études : il désire avoir la continuation de vos bontés et je suis persuadé qu'il s'en rendra digne par l'amour qu'il a pour son talent.

Marigny à Natoire. — 16 juillet 1760. — Par celle du 28 vous m'informez que le Sr Dhuez pensionnaire sculpteur est parti de Rome pour ses affaires de famille, que c'est un bon sujet, qui a été très assidu à ses études pendant son séjour à l'Académie. Le témoignage avantageux que vous me rendez de luy m'engagera à l'obliger quand les occasions s'en présenteront.

Digitized by Google

Cette dernière œuvre fut par lui exécutée en marbre et figura au salon de 1763. Présentée au jugement des membres de l'Académie, elle détermina l'admission de Dhuez au nombre des Académiciens, le 30 juillet (1). Cette statue, qui mesure 0m81 de hauteur était probablement au siège de l'Académie jusqu'à la Révolution On la retrouve à la fin de la Restauration dans les dépots de Versailles ; par la suite elle fut ramenée à Paris et actuellement elle se trouve dans une des salles de sculpture au musée du Louvre.

En 1765, Dhuez expose au Salon un modèle de la statue de *St-Augustin* qu'il devait exécuter en pierre pour la chapelle St-Denis, de l'église St-Roch.

L'année suivante il fit pour la même église le monument funéraire de Louis Moreau de Maupertuis, de l'Académie française, mort en 1759. Il se compose d'une pyramide à laquelle est attaché un médaillon donnant le profil du défunt ; une colonne tronquée porte gravée une longue inscription en son honneur et un génie, de grandeur naturelle, s'y appuie, dans l'attitude d'une profonde douleur. Dans le bas, des enfants tiennent les instruments qui caractérisent les sciences dans laquelle Maupertuis a fait faire des progrès et provoqué des découvertes. Pendant la Révolution, ce mausolée avait été mis à la disposition

(1) Le sieur Jean-Baptiste-Dhuez sculpteur, natif d'Arras, agréé le 18 février 1761 a présenté l'ouvrage en marbre qui lui a été ordonné pour sa réception dont le sujet est : *St-André en action de grâces, prêt d'être martyrisé.* Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu et reçoit le Sr Dhuez, Académicien, pour avoir séance dans ses assemblées et jouir des privilèges, honneurs et prérogatives attribués à cette qualité, à la charge d'observer les statuts et réglements de l'Académie, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. Carle Van Loo, écuyer, premier peintre du Roy, Directeur et Recteur.

Procès verbaux de l' Académie Royale de P. et S. 30 juillet 1763.

Digitized by Google

d'Alexandre Lenoir pour le musée des Monuments français (1). En 1818 il fut replacé à Saint-Roch où il existe encore actuellement.

Le salon de 1769 comportait deux œuvres de Dhuez : 1° un bas relief sur *Vénus demandant à Vulcain les armes pour son fils Enée*. en un modèle en plâtre qui figura également au salon de 1771. Il devait être exécuté en marbre, mais on ne sait ce qu'il en fut. Toutefois un règlement de compte fait en 1790, mentionne qu'il fut accordé quinze cents livres pour cet ouvrage.

2° *Un enfant courant*. L'on peut supposer que ce sujet traité plus tard en marbre est la statue dénommée *Hippomène*, signée Dhuez 1773, qui figura à l'Exposition de Beauvais en 1869 (2).

Au même salon, figurait une esquisse représentant *la Fontaine des Grâces*.

En 1771, fut exposé un buste en terre cuite de *Charles-Marie de la Condamine*. Ce buste était, en 1876 déposé dans un cabinet de débarras au Palais de l'Institut. On voyait au même salon une statue en marbre de *Sainte-Emilienne*. Elle figura dans les salles du musée d'Alexandre Lenoir en 1796, mais on ne sait ce qu'elle est devenue.

Deux modèles de frontons furent aussi exposés en 1771. L'un représentait *la France sous la figure de Minerve prenant sous sa protection les jeunes élèves de l'Ecole Militaire*. L'autre, avec un cadran, était accompagné des deux figures allégoriques de *l'Etude* et de la *Vigilance*.

Dhuez donna encore au salon de 1773, une statue du *Maréchal de Saxe*. Elle était autrefois dans le vestibule de l'Ecole Militaire.

C'est par les catalogues des salons du XVIII^e^ siècle que sont connues toutes ces productions de notre sculpteur.

(1) N° 340, du catalogue Janvier 1806.

(2) Elle appartenait, à cette époque, à M. Delaberche.

Digitized by Google

Quelques autres le sont par des documents contemporains. C'est ainsi qu'à la vente faite après le décès de son maître et professeur Jean-Baptiste Lemoyne, figuraient deux médaillons en plâtre exécutés par lui et donnant les profils de *Chardin* et de *Boucher*, tous deux peintres et ses contemporains.

Dhuez sculpta également en 1778 le buste en marbre de *Jolyot de Crébillon*, d'après un modèle que son maître Lemoyne avait fait en 1760. Ce buste fait partie actuellement des collections de la Comédie Française à Paris et orne le grand foyer.

Entre temps, Dhuez qui avait été nommé adjoint à professeur dès le 28 juillet 1770, était devenu professeur le 27 septembre 1777. Il fut en cette qualité, chargé de procéder au concours du prix de l'étude des têtes et de l'expression, fondé par le Comte de Caylus. Il fixa comme sujet du sentiment à exprimer : *la Crainte*.

A la mort de Jean-Baptiste Lemoyne, qui laissait inachevés quelques ouvrages, il fut désigné, comme l'un de ses élèves les plus qualifiés, pour les terminer, c'étaient : une statue et un buste de Louis XV et le tombeau de Crébillon. La statue, qui avait été commandée par le Duc d'Antin, fut déposée à la Salle des Antiques en mai 1779 et remise le 25 pluviose an IV à Alexandre Lenoir pour le Musée des Monuments français. Elle fut le 30 décembre 1819 accordée à la Ville de Rouen et figure aujourd'hui dans l'escalier de l'Hôtel-de-Ville.

Le buste du même roi Louis XV avait été primitivement destiné à la Salle d'études des pages de la Grande Ecurie mais plus tard, Louis XVI en fit don à Madame la Comtesse de Brionne. Cette dame était la gouvernante des pages.

Le tombeau de Prosper Jolyot de Crébillon avait été commandé par le service du roi en 1762 et devait être placé dans l'Eglise de Saint Gervais à Paris, mais le

Digitized by Google

curé et les marguillers de l'église s'y opposèrent, en raison du sujet représenté : c'était la muse Melpomène déplorant la mort de Crébillon et s'abandonnant à la douleur, appuyée contre le buste du poëte tragique. On plaça alors le monument à la Bibliothèque du roi, puis à la Salle des Antiques jusqu'en 1792, ensuite au Musée des Monuments français (1) et enfin en 1819 on le remit au Musée de Dijon, ou il se trouve actuellement.

Dhuez tomba malade en octobre 1779 et fut longtemps à se remettre, car au mois de juillet 1781, il écrivit à l'Académie qu'il n'espérait plus pouvoir exercer le professorat et le 28 de ce mois on le fit passer dans la classe des anciens professeurs. Dès le 31 mars 1781 il avait été remplacé dans ses fonctions par Gois (2), adjoint à professeur et le 26 mai par Lagrenée jeune, aussi adjoint à professeur.

Comme beaucoup d'artistes il avait obtenu la jouissance d'un atelier dans les logements du Louvre. Il fut prévenu en 1784 d'avoir à le quitter. En vain écrivit-il qu'il y avait des œuvres inachevées et qu'elles seraient détruites, s'il était forcé d'abandonner le local. On lui fit observer qu'il ne travaillait plus, car des œuvres commandées depuis longtemps, étaient à peine ébauchées. Il fut donc forcé d'obéir. On peut croire que la maladie l'avait obligé à suspendre ses travaux, car depuis 1779 on ne rencontre même plus sa signature aux procès-verbaux de l'Académie, dont il suivait régulièrement les séances.

Nous ne possédons aucun autre renseignement sur les dernières années de Dhuez, si ce n'est qu'en 1791, il participa au concours pour le type de la monnaie d'or. On sait

(1) N° 341 du Catalogue Janvier 1806.

(2) Etienne-Pierre-Adrien Gois, né à Paris en 1731, premier prix de sculpture en 1757. Élève pensionnaire à Rome en 1760. Académicien en 1770. Mort à Paris en 1823.

Digitized by Google

que ce fut le projet du sculpteur Augustin Dupré qui fut adopté et qui représente « un génie exilé traçant avec le « sceptre de la raison, la Constitution des français sur « une table posée sur un autel. » (1).

Il ne paraît pas qu'il ait été marié.

Il mourut à Paris le 27 octobre 1793 ainsi que l'indique son acte de décès.

« Du 8 du 2e mois de l'an II de la République (8 brumaire an II, 29 octobre 1793 ».

« Acte de décès de Jean-Baptiste-Cyprien Dhuez, du « 6 de ce mois, dans l'après-diner, sculpteur, âgé de 65 « ans, natif d'Arras, domicilié à Paris, rue des Poulies « nº 209, section des gardes françaises, sur la déclara- « tion faite à la commune par Charles Alexandre Dhuez, « âgé de 57 ans, architecte, domicilié à Paris, même « demeure, frère du défunt et par Louis-Joseph Dhuez, « 60 ans, négociant à Paris, rue Simon-le-Franc, 15, aussi « frère du défunt, qui ont signé. »

Après ce rapide exposé de l'œuvre connue de Dhuez, on peut admettre que la liste doit être incomplète. Sa carrière artistique fut courte assurément, puisque depuis sa rentrée d'Italie jusqu'à l'époque où la maladie l'empêcha de travailler il ne s'écoule qu'un espace de dix-neuf ans. Dhuez produisit certainement plus d'ouvrages que la vingtaine de sujets qu'il a été possible d'indiquer. Des recherches patientes dans les musées et les grandes collections pourraient peut être faire connaître d'autres œuvres que notre concitoyen mit au jour. Espérons que plus tard, le hasard aidant, un chercheur avisé pourra compléter ces quelques données sur l'œuvre du premier artiste artésien qui fut « Prix de Rome ».

G. S.

(1) Voir le rapport de l'Assemblée le 9 avril 1791 par M. Belzais-Courmesnil et publié dans le 3e trimestre de 1885 de *l'Annuaire de la Société française de numismatique*.

Digitized by Google

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

dans l'Arrondissement de Bethune

de 1851 à 1911

PAR **M. SION,**

Membre résidant.

Les dénombrements successifs ont permis de constater que si le département du Pas-de-Calais n'a pas cessé de s'accroître depuis une soixantaine d'années, il le doit, pour une certaine part, à l'arrondissement de Boulogne, mais beaucoup plus à l'arrondissement de Béthune. La population de ce dernier a pris, en effet, un accroissement dont peuvent seuls donner une idée les chiffres ci-après fournis par les divers recensements qui ont eu lieu depuis 1851, savoir :

1851	135.943	habitants.
1856	139.844	»
1861	152 687	»
1866	163 455	»
1872	172.471	»
1876	191.718	»
1881	204 831	»
1886	223 803	»
1891	245 090	»
1896	271 357	»
1901	312 858	»
1906	356 268	»
1911	402 581	»

Digitized by Google

En soixante ans, l'accroissement a été de 196 °/₀. C'est de 1901 à 1911 (1) que, jusqu'ici, il a été le plus marqué, attendu qu'il s'est élevé pour cette période de dix années à 28 °/₀.

Avec une telle progression, la population serait doublée en trente-six ans.

L'arrondissement de Béthune comprend neuf cantons.

La répartition et la densité de la population en 1851 et en 1911 sont les suivantes :

CANTONS	1851		1911		DIFFÉRENCE de densité au Km²
	POPULATION	DENSITÉ au Km²	POPULATION	DENSITÉ au Km²	
Béthune.....	21.588	216	36.674	366	+ 150
Cambrin.....	17.661	152	33.132	284	+ 132
Carvin.....	17.349	191	57.971	640	+ 449
Houdain.....	15.199	84	70.658	388	+ 304
Laventie.....	15.014	213	13.223	187	— 26
Lens.....	17.653	125	Est 66 777 Ouest 66.605	944	+ 819
Lillers.....	16.927	157	20.122	196	+ 39
Norrent-Fontes.	14.752	113	37.419	287	+ 174

(1) Au point de vue de l'accroissement de 1906 à 1911, l'arrondissement de Béthune arrive au 3e rang parmi les arrondissements de France :

Saint-Denis.....	101.629
Sceaux.....	79.078
Béthune.....	**46.313**

Digitized by Google

Comme on le voit, le canton de Laventie situé en dehors du bassin houiller est en diminution, malgré les progrès de son agriculture et de quelques industries.

Dénombrement de	1806....	14.322 habitants ;
»	1851....	15.014 »
»	1866....	15.901 (maximun atteint);
»	1911....	13.223.

Ce dernier chiffre est le plus bas qui ait été relevé depuis 1806.

Par rapport à l'augmentation de leur densité de population, les autres cantons peuvent être classés dans l'ordre ci-après :

Lens.....	819	% au Km²
Carvin.....	449	»
Houdain.....	304	»
Norrent-Fontes ..	174	»
Béthune	150	»
Cambrin.....	132	»
Lillers.....	39	»

Le tableau (1) ci-annexé contient le relevé de la population des communes de l'arrondissement, à tous les dénombrements qui ont été opérés de 1801 à 1911.

Il présente, en outre, la comparaison calculée à tant pour cent entre la population de 1911, et, depuis 1851, la population la plus faible pour les communes qui ont augmenté, et la population la plus forte pour les communes qui ont diminué.

On compte que, sur les 142 communes que compte l'arrondissement, 45 ont diminué et 97 ont augmenté.

(1) Ce tableau n'a pu être inséré ; il sera déposé dans les Archives de l'Académie.

Digitized by Google

Les 45 communes qui ont diminué se répartissent ainsi :

Diminution de	0 à 5 %	9
»	6 à 10	9
»	11 à 15	10
»	16 à 20	5
»	21 à 25	3
»	26 à 30	3
»	31 à 35	»
»	36 à 40	3
»	41 à 45	3
	Total égal.....	45

Non seulement le nombre des commnnes dont la population a augmenté est plus du double de celui des communes qui ont diminué, mais leur accroissement est beaucoup plus considérable que la diminution de ces derniers.

A cet égard, elles peuvent être réparties ainsi qu'il suit :

Accroissement de	12 à 50 %.....	11	communes
»	51 à 100	20	»
»	101 à 200	27	»
»	201 à 300	8	»
»	301 à 500	11	»
»	501 à 1000	11	»
»	1001 à 1500	4	»
»	1501 à 2000	2	»
»	2001 à 3000	2	»
»	4001 à 5000	1	»
	Total égal...	97	»

Les communes qui ont le plus augmenté sont :

Sallaumines	4.246 %
Bruay	2.479 »
Billy-Montigny.	2.454 »
Grenay.....	1.927 »
Auchel 1°	1.864 »

De ce qui précède, il ressort que les 97 communes en augmentation ont atteint leur maximum de population en 1911 ; les 45 autres peuvent, à cet égard, être réparties ainsi qu'il suit, en nous tenant, dans la période de 1851 à 1911.

Digitized by Google

1851	1856	1861	1866
La Couture Locon Richebourg-St-Waast Gouy-Servins Hermin Gonnehem St Floris Rombly Westrehem		Vieille-Chapelle Laventie Fleurbaix Lestrem Lorgies	Festubert Sailly-sur-la-Lys Norrent-Fontes Lières
10		5	4

1872	1876	1881	1886
Richebourg-l'Avoué Neuve-Chapelle Busnes Mont-Bernenchon Bourecq Essars	Oblinghem Calonne-sur-la-Lys Auchy-au-Bois Caucourt	Liettres Ligny-lez-Aire Quernes	Estrée-Cauchy Blessy St-Hilaire-Cottes.
6	3	3	3

1891	1896	1901	1906	1911
Hinges Hesdigneul-lez-Béthune Witternesse	Robecq	Gauchin-le-Gal Vaudricourt Molinghem	Estevelle St-Venant Linghem Rely	
3	1	3	4	

Digitized by Google

La moyenne des diminutions, pour la période de 1851 à 1911, a été de 15,60 % et celle des augmentations s'est élevée à 377,30 %.

Quelle a été la progression de l'accroissement général, d'un dénombrement à l'autre ? C'est ce que montre le tableau ci-après :

De	1851 à 1856,	l'augmentation a été de	2,87 %.
»	1856 à 1861,	»	9,18
»	1861 à 1866,	»	7,05
»	1866 à 1872,	»	5,52
»	1872 à 1876,	»	11,16
»	1876 à 1881,	»	6,84
»	1881 à 1886,	»	9,26
»	1886 à 1891,	»	9,51
»	1891 à 1896,	»	10,72
»	1896 à 1901,	»	13,26
»	1901 à 1906,	»	13,87
»	1906 à 1911,	»	13,00

Depuis soixante ans, et surtout au cours des trente dernières années, l'arrondissement de Béthune n'a donc pas cessé de s'accroître.

Ce fait est dû d'une manière indubitable au développement qu'a pris l'industrie houillère dans l'arrondissement de Béthune, dont le bassin fournit la presque totalité de la houille extraite dans le Pas-de-Calais et les 52 % de la production française. Les chiffres ci-après permettent de s'en rendre aisément compte.

Digitized by Google

ANNÉES	POPULATION de l'arrondissement DE BÉTHUNE	PRODUCTION HOUILLÈRE du Pas-de-Calais
1861	152.687 Habitants.	812.215 tonnes.
1866	163.455 »	1.610.187 »
1872	172.471 »	2.709.607 »
1876	191.718 »	3.324.200 »
1881	204.831 »	5.320.383 »
1886	223.803 »	6.463.214 »
1891	245.090 »	8.619.021 »
1896	271.357 »	11.883.763 »
1901	312.858 »	14.336.167 »
1906	356.268 »	15.390.466 »
1911	402.581 »	20.637.851 »

Mais comme on l'a vu plus haut, toutes les communes de l'arrondissement n'ont pas profité de la prospérité de l'industrie houillère ; 45 d'entre elles ont subi une diminution plus ou moins considérable. Cela provient de ce qu'elles sont, par rapport aux puits d'extraction, dans une situation telle que leurs habitants n'ont pu y aller travailler qu'en quittant leur résidence d'origine.

Quant aux 97 autres communes, leur accroissement est dû à elles-mêmes, aux autres communes de l'arrondissement et des arrondissements voisins et, en outre, à des apports provenant de la France et de l'étranger. Le dernier recensement a constaté la présence de 17.977 étrangers d'origines diverses : Belges, Allemands, Polonais, Russes, Algériens, Turcs, etc...

Certaines communes en contiennent une proportion très considérable ; par exemple :

Drocourt 22,4 °/₀ ; Barlin 20 °/₀ ; Rouvroy 16,8 °/₀ ; Fouquières-lez-Lens 14 °/₀ ; Billy-Montigny 13,2 °/₀ ; Vendin-le-Vieil 10 °/₀.

Le tableau ci-après présente la répartition des communes selon leur population en 1851, 1872, 1906, 1911.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE 142 COMMUNES	135.943 1851		172.471 1872		356.268 1906		402.581 1911	
	Totaux		Totaux		Totaux		Totaux	
Au-dessous de 50 habitants		1		1		1		1
De 51 à 100 »	3	2		»		»		»
101 à 150 »	7	4	4	3	3	2	3	2
151 à 200 »	13	6	8	4	5	2	6	3
201 à 250 »	16	3	13	5	8	3	8	2
251 à 300 »	27	11	20	7	14	6	14	6
301 à 350 »	38	11	25	5	19	5	17	3
351 à 400 »	45	7	32	7	24	5	23	6
401 à 450 »	52	7	42	10	26	2	25	2
451 à 500 »	57	5	49	7	31	5	29	4
501 à 550 »	63	6	52	3	33	2	33	4
551 à 600 »	73	10	58	6	39	6	37	4
601 à 650 »	81	8	63	5	45	6	42	5
651 à 700 »	93	12	80	17	53	8	47	5
701 à 800 »	100	7	85	5	54	1	50	3
801 à 900 »	103	3	91	6	58	4	53	3
901 à 1.000 »	108	5	95	4	61	3	55	2
1 001 à 1.100 »	112	4	99	4	63	2	61	6
1.101 à 1.200 »	113	1	103	4	69	6	68	7
1.201 à 1.300 »	116	3	105	2	77	8	71	3
1 301 à 1 400 »	120	4	111	6	79	2	74	3
1.401 à 1.500 »	124	4	114	3	84	5	77	3
1 501 à 1.600 »	126	2	118	4	85	1	81	4
1.601 à 1.700 »	»	»	119	1	88	3	84	3
1.701 à 1.800 »	»	»	120	1	90	2	85	1
1.801 à 1.900 »	127	1	»	»	92	2	87	2
1.901 à 2 000 »	132	5	126	6	103	11	98	11
2.001 à 2.500 »	136	4	132	6	111	8	107	9
2 501 à 3.000 »	137	1	134	2	115	4	112	5
3.001 à 3.500 »	138	1	136	2	119	4	118	6
3.501 à 4.000 »	139	1	137	1	129	10	121	3
4.001 à 5 000 »	141	2	141	4	133	4	131	10
5 001 à 7.500 »	142	1	142	1	135	2	135	4
7 501 à 10 000 »	»	»	»	»	138	3	137	2
10.001 à 15 000 »	»	»	»	»	140	2	140	3
15.001 à 20.000 »	»	»	»	»	142	2	142	2
Au-dessus de 20.000 »								

Digitized by Google

De 1851 à 1872, l'accroissement général a été de 36.528 habitants. Dans l'ensemble, il a porté surtout sur des communes au-dessous de 1.900 habitants. Il n'y a qu'une différence maximum de quatre unités entre les nombres des communes au-dessous de 3.000 habitants en 1851 et en 1872.

A partir de 5.001 habitants, c'est le même nombre aux deux dates. Il n'y a pas une seule commune au-dessus de 8.410 habitants.

De 1872 à 1906, l'augmentation totale a été de 183.797 habitants, bien que pendant cette période, 41 communes eussent commencé à décroître. Le nombre des communes de 350 habitants et au-dessous a passé de 20 en 1872 à 14 en 1906 ; mais la différence s'accentue pour les communes d'une population supérieure : elle s'élève à 33 pour les communes inférieures à 1.701 habitants ; elle diminue pour les communes supérieures à 1.700 habitants et elle n'est plus que de 7 pour les communes entre 7.501 à 10.000 habitants. Mais en 1906, on constate l'existence de 7 villes de 10.001 habitants et au-dessus.

Entre le dénombrement de 1906 et celui de 1911, il y a eu une augmentation de 46.313 habitants. Le nombre des communes de 600 habitants et au-dessous n'a pas varié Les différences oscillent entre 2 et 6 pour les communes entre 601 et 1.200 habitants.

Pour les communes au-dessous de 1.300 habitants, on en trouve 69 en 1906 et 68 en 1911. Des différences se produisent pour les communes plus peuplées ; mais on constate ensuite une même coïncidence pour les nombres des communes au dessous de 4.001 habitants. A partir de ce chiffre, onze villes passent dans les catégories supérieures.

En résumé, les chiffres de ce tableau et des relevés contenus dans l'état ci-joint permettent de dire que l'accroissement de la population a surtout porté sur les grosses agglomérations et, en particulier, dans les cinq dernières années, sur celles de 4.001 habitants et au-dessus.

Digitized by Google

Digitized by Google

IMPRESSIONS DE CANTONNEMENTS

PAR

M. le Baron CAVROIS DE SATERNAULT

Secrétaire-Général

PRISE D'ARMES

Au Dr Barbès, Médecin-chef de la 51e Division, promu Officier de la Légion d'honneur.

En rêve, Champfleury, sous la paupière close,
Ton nom gracieux et doux, aux fleurs prédestiné,
Évoque en un parterre un pur éclat de rose
D'un soleil de printemps toujours illuminé.

Mais le réel, hélas, est une triste chose,
Car le dernier pétale est dès longtemps fané ;
Le long du grand chemin que la pluie arrose
Le gazon par la boue est tout éliminé.

Aujourd'hui cependant a triomphé le rêve ;
L'hiver pour un instant près de nous a fait trêve,
De la morne saison a disparu l'horreur :

Aux sons vifs et joyeux que le clairon projette
Nous vîmes dans les champs fleurir une rosette
Tandis que scintillait l'étoile de l'honneur.

Champfleury, près Reims, 14 janvier 1915.

Digitized by Google

EN ÉCOUTANT LES PINSONS

« Il fait si beau, si beau, si beau ! la terre luit ! » (1).
Ainsi chante au soleil un pinson que séduit
Le doux pressentiment de la saison nouvelle.
Il promet le printemps. Auprès de sa femelle
Il entonne d'avance, éloquent troubadour,
En trilles empressés la chanson de l'amour.
Un jour ils ont rêvé de se mettre en ménage
Et dans quelque jardin, dans un coin de bocage,
Ils caressent ensemble en un aveu discret
Les espoirs enivrants d'un aimable projet.
A Madame Monsieur dit de très tendres choses :
A l'entendre on croirait déjà les fleurs écloses.
Il fait si beau, si beau ! Oui, chante avec ardeur,
Du riant renouveau joyeux ambassadeur !

Le poète.

Il fait si beau ! Comment ! Ne vois-tu pas la neige,
Des averses de Mars incommode cortège ?
Elle tombait hier et ses flocons pressés
Couvrent au loin les monts (2) de leurs manteaux glacés.
Il fait si beau, dis-tu, pinson, dans tes roulades !
Crois-tu naïvement que Nymphes et Dryades
Prennent sous le ciel bleu leurs gracieux ébats ?
De leurs rires légers entends-tu les éclats ?
On frissonne au matin sous la froide gelée,
Et tout à l'heure encore une âpre giboulée
A lancé contre nous l'assaut de ses grêlons.
N'entends-tu pas siffler, stridents, les aquilons ?
Il fait si beau ! Hélas ! la nature attristée
N'est point celle qu'en vain tu nous avais chantée.

(1) Onomatopée de la roulade du pinson.
(2) La montagne de Reims.

Digitized by Google

Le pinson.

Non, non, dit le pinson ! Il fait si beau, si beau,
Si beau ! la terre luit ! Vois, l'hivernal tombeau
Avant peu va s'ouvrir, et déjà la nature
Laisse percer l'orgueil de sa gloire future.
Le soleil apparaît : il est tiède parfois,
Il sera chaud demain, brûlant dans quelques mois.
La douceur du printemps fait goûter à l'avance
Les ardeurs de l'été. Gardons douce fiance.
Il a neigé ; qu'importe ! Il fait beau dans mon cœur !
Sur ta lèvre retiens ton sourire moqueur,
Car si le temps est gris je devine l'aurore
Des jours plus fortunés que nous verrons éclore.
Il a fait beau ; pour moi n'est pas évanoui
Le charme des matins dont nous avons joui.
Il fait si beau, si beau ! ma joyeuse romance
Chante le souvenir et chante l'espérance !

Le poète.

O ma pauvre âme, entends la pieuse leçon
Que te donne aujourd'hui le chant du gai pinson.
Ton ciel est gris parfois ; la crainte, la tristesse,
L'ennui, l'incertitude, ébranlent ta faiblesse.
Refuse d'écouter leurs décevantes voix;
Reste joyeuse encor, souris et chante et crois.
De ce monde impuissant dédaignant les alarmes,
Du fond de la vallée où coulent tant de larmes,
Elève avec amour tes regards vers les monts
D'où le secours descend pour les gestes féconds.
La douleur n'a qu'un temps ; fugitive, elle passe ;
Elle naît un matin, l'autre matin l'efface,
Et du Père des Cieux l'amour verse sur nous
En égale bonté les jours amers et doux.

Digitized by Google

Chasse donc loin de toi les angoisses moroses ;
Les yeux tournés vers Dieu, calme, tu te reposes
Dans le chemin tranquille où sa main te conduit.
Il fait si beau, si beau, si beau ! la terre luit !

Champfleury, 1er Mars 1915.

MARGARITAM REPERIT

A M. Charbonneaux, Adjoint au Maire de Reims, et à Mme Charbonneaux, née Marguerite Henrot.

Heureux qui près de soi trouve une Marguerite !
Marguerite, en latin, c'est le rare trésor
Que l'artiste sertit dans le platine et l'or,
La perle dérobée à l'écrin d'Amphitrite.

Marguerite, en français, c'est la fleur favorite
Dont le printemps nouveau compose le décor
Des prés ensoleillés, quand il prend son essor
Et qu'avec lui la vie en tout lieu ressuscite.

Lorsque le jour est triste ou que le ciel est gris,
Quand l'angoisse descend sur les fronts assombris
Ou lorsque dans les airs la mitraille déferle,

Heureux qui près de soi pour chasser la douleur
Trouve une Marguerite, ajoutant à la perle
Du plus pur orient le charme de la fleur.

Champfleury, 24 mars 1915.

EN EFFEUILLANT LA MARGUERITE

Aux mêmes.

En effeuillant la Marguerite
On peut prophétiser, dit-on ;
Je vais être aisément spirite
En expliquant un vieux dicton :

Digitized by Google

Cette fleur est le doux emblème
De la compagne de ton sort ;
Quand tu l'entends dire : « *Je t'aime* »,
Ton cœur est gai, ton bras est fort.

« *Un peu* » ; ces mots semblent traduire
La simple médiocrité
Et jamais ils n'ont pu séduire
Sa noble et virile fierté.

Quand souffre quelque misérable
Et quand il faut donner, « *beaucoup* »
Est sa devise charitable
Et tes mains se tendent partout.

S'il s'agit d'une noble cause,
Du Pays, « *passionnément* »
Est le moyen qu'elle propose
A ton généreux dévoûment.

Mais quand on peut être égoïste,
Chercher quelque profit pour soi,
Sa formule encore est simpliste :
« *Pas du tout* » exprime sa loi.

Champfleury, 24 mars 1915.

MORS ET VITA

A S. G. Monseigneur Lobbedey,
Evêque d'Arras.

I. *Etiam periere ruinæ*

O douloureux pasteur d'un troupeau désolé,
Sous le fer et le feu vainement tu t'obstines :
Dans ton champ ravagé vont croitre les épines,
Tu n'y peux plus attendre une gerbe de blé (1).

(1) Monseigneur Lobbedey portait dans ses armes une gerbe ; sa devise était : *Spicas, non spinas ;* (des épis, non des épines)

Digitized by Google

Par l'excès du malheur Arras est dépeuplé ;
La mort enlève même à leurs tâches divines
Tes prêtres ; tu n'as plus qu'à pleurer les ruines
D'un noble patrimoine à jamais mutilé.

Barbares ! Ils n'ont point laissé pierre sur pierre.
Des temples profanés les croix gisent à terre
Près du Lion meurtri de l'antique beffroi.

Ta couronne a perdu ses plus brillantes gemmes.
Ton deuil est sans espoir. On voit avec effroi
Les ruines périr sur les ruines mêmes.

II. *Resurrexit*

« En vain vous tenterez de ruiner ce temple,
Je le rebâtirai, moi seul, avant trois jours. »
— Evêque, par ta voix le Christ parle toujours
Et son Église en toi retrouve son exemple.

Bâtisseuse éternelle, en paix elle contemple
La chute de ses murs que les gros obus lourds
Renversent. Elle va par de nouveaux labours
Préparer, inlassable, une moisson plus ample.

Vois, les âmes déjà partout montent vers Dieu ;
De « l'union sacrée » accomplissant le vœu
Le pouvoir rend hommage à ton haut magistère (1);

Le schisme à ses genoux hier s'humilia (2).
Le Christ vit à jamais ! Tu montes son calvaire,
Mais demain tu pourras chanter l'*Alleluia !*

Champfleury, Vendredi-Saint 1915.

(1) Visite de M. le Président Poincaré à Arras.
(2) Soumission de la cultuelle de S...

Digitized by Google

PRIÈRE

Pour un ami

En son esprit, mon Dieu, daigne infuser ta foi ;
Emeus par ton appel sa calme insouciance.
Se peut-il qu'ignorant ton intime présence
Tu sois si près de lui, mais lui si loin de Toi !

Indifférent à tout restes-Tu sans émoi
Devant nos pleurs ? Faut-il douter de ta clémence,
Assigner une borne à ta toute-puissance
Et livrer l'homme aux coups d'une fatale loi !

Non ; Tu daignes sourire à notre humble prière,
Tu veux notre union, tendre, familière,
Aimable Emmanuel, « Dieu vivant avec nous ».

Son âme est haute et droite, elle doit être tienne.
Qu'elle entende bientôt ton souffle fort et doux ;
« Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne. »

Louvois, 15 mai 1915.

APOLOGUE

A mon neveu O. de la G.
élève de rhétorique.

Un gentilhomme en ses mémoires,
— C'est, si je m'en souviens, le Comte d'Ormesson ;
Mais pour le fruit de la leçon
Les détails ne sont qu'accessoires, —
Raconte avec humour qu'étant jeune soldat
Il avait fait mainte corvée
Inélégante et fort peu relevée
Pour un jouvenceau délicat.
Il purgeait avec soin la cour de la caserne

Digitized by Google

Et devait oublier le glorieux bâton
Que tout homme, dit-on,
Porte dans sa giberne.
En attendant l'insigne encor lointain,
Dans ses mains aristocratiques
Il ramassait le vulgaire crottin
Que d'un mouvement libertin
Lâchaient des chevaux très inesthétiques.
Il n'en gardait pas moins intacte sa fierté,
Sa belle humeur, sa haute dignité,
S'imaginant par ce geste godiche
Abaisser la Maison d'Autriche.

Or il avait raison ; car faire son devoir,
Si modeste qu'il soit, c'est servir la Patrie :
Préparer un bachot, élargir son savoir,
— Lors même qu'on la voit par l'étranger meurtrie,
Qu'on brûle d'égaler, ne voulant point déchoir
Les plus nobles exploits de la Chevalerie, —
C'est bien pour une part défendre son terroir.
Quand l'élève travaille ou que la femme prie,
La France leur sourit et se sent émouvoir :
Ainsi que du soldat elle se voit chérie.
Ils l'aiment tous ; aucun n'a trahi son espoir.

Louvois, 17 mai 1915.

FUNÉRAILLES DU R. P. FOURNIER, S. J.

Aumônier de la 51e Division

Il dort dans un cercueil simple et sans apparat,
En bottes, la soutane encor toute tachée
De terre, ainsi qu'il est tombé dans la tranchée,
Héroïque linceul de prêtre et de soldat.

Digitized by Google

Comme sur le chemin d'un puissant potentat
Les canons saluaient sa dépouille couchée ;
Sous leurs puissantes voix, la mitraille crachée
Afin de le venger poursuivait le combat.

Et nous vivions émus cette heure grandiose,
Tandis qu'indifférents à cette apothéose
Les moineaux piaillaient comme aux jours de printemps.

Que sont donc nos douleurs aux yeux de la nature ?
Nos angoisses nos pleurs ne troublent pas ses chants.
..... Mais Là-Haut Dieu pour nous les compte et les mesure.

Mailly-Maillet, près Hébuterne, 12 juin 1915.

LOIN DU FOYER

A mes filles, pour le 22 juillet.

M. L. Si nous étions chez nous, Maman, pour votre fête
Nous vous présenterions, gracieuse interprête
Des vœux que nous formons pour vous,
Des roses du jardin quelque pleine brassée,
Cueillie avec amour, avec art agencée,
Si nous étions chez nous.

M. M. Si nous étions chez nous, hélas ! tous nos parterres
Ne nous offriraient plus leurs grâces printanières ;
Car ils ont subi le courroux
Des ennemis cruels qui brûlent notre ville
Et rendraient aujourd'hui notre zèle inutile
Si nous étions chez nous.

M. L. Si nous étions chez nous, Maman, de la musique
Nous pourrions emprunter le concours artistique,
Essayer de charmer vos goûts,
Chercher du piano la joyeuse cadence,
Répéter les couplets d'une belle romance,
Si nous étions chez nous

Digitized by Google

M. M. Si nous étions chez nous, du canon le tonnerre
Couvrirait notre voix de sa voix meurtrière ;
Entendant redoubler ses coups,
D'épouvante et d'effroi nous resterions muettes ;
Comment chanterions-nous de tendres ariettes
Si nous étions chez nous ?

M. L. Si nous étions chez nous, Maman, cette journée
Verrait auprès de vous la famille amenée
En un spontané rendez-vous,
Où l'on viendrait gaîment comme en pélérinage
Et chacun de ses vœux vous porterait l'hommage
Si nous étions chez nous.

M. M. Si nous étions chez nous, la maison délaissée
Ne réunirait plus la famille empressée ;
Les jours présents ne sont plus doux.
Là-bas règne une triste et morne solitude.
Ah ! combien ce séjour serait cruel et rude
Si nous étions chez nous.

M. L. Si nous étions chez nous, Maman, notre prière
S'élèverait vers Dieu confiante et sincère,
Et nous lui demanderions tous
De vous combler toujours de sa divine grâce,
De daigner éloigner de vous toute disgrâce,
Si nous étions chez nous.

M. M. Ici comme chez nous la prière fervente
Sur le cœur de Jésus est doucement puissante ;
Devant lui plions les genoux.
Dieu reste près de nous : sa tendresse immuable
Aux vœux de vos enfants se montre favorable
Ici comme chez nous.

Digitized by Google

L'ÉPICERIE DE LUCHEUX

Réponse à M. Carpentier. Interprète à l'état-major de la 51e Division, cantonné dans une épicerie au pied du château de Lucheux.

Du vulgaire logis qui dresse sur la place
Sa banale façade et son toit surbaissé,
Ta muse évocatrice éveille le passé
De l'antique castel que ton regard embrasse :

Sur un blanc palefroi scintille la cuirasse
D'un noble chevalier aux tournois empressé ;
Près de sa dame un page en brocart damassé
Languissamment songeur s'accoude à la terrasse ;

De délicates mains font tourner des fuseaux ;
Pour la chasse en riant partent les damoiseaux,
Les chiens... Or, sous ta chambre, en bas, une fillette,

Quand ton rêve se perd au féodal donjon,
Crie, en poussant la porte où tinte une sonnette :
« Madame, donnez-moi pour deux sous de bonbon. »

Château de Lucheux, 25 août 1915.

CAFARD EN CHAMPAGNE POUILLEUSE

Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est. (Ps. 119)

Mon courage s'énerve en un rêve impuissant.
Hélas ! Quand finira cette maudite guerre ?
La paix fuit chaque jour ainsi qu'une chimère
Et de nouveau l'hiver triste vers nous descend

Digitized by Google

De seuil en seuil je vais, anonyme passant,
Dans la maison d'autrui vagabond garnisaire.
Goûtant par les chemins une halte précaire
De mon foyer serai-je encor longtemps absent ?

Les jours suivent les jours : mon exil se prolonge.
Oubliant ses liens, mon cœur comme en un songe
Veut s'élancer vers ceux que j'ai laissés là-bas ;

Mais en vain. Je me sens tomber de lassitude ;
Mon âme en quelque lieu que je porte mes pas
Retrouve l'implacable et terne solitude.

Saint-Etienne-au-Temple, 1er octobre 1915.

RÉCONFORT

Lætatus sum..... : in domum
Domini ibimus (Ps. 121).

La campagne est déserte et morne infiniment ;
Les obus ont détruit la moitié du village,
Les habitants ont fui dispersés par l'orage,
Entre les murs caducs se tasse un régiment.

Je visite, distrait, l'étroit cantonnement,
Lorsqu'à mon cœur blasé de l'incessant voyage
L'église vient offrir son apaisant mirage
Et promettre un refuge à mon isolement.

O surprise, à l'autel une flamme vacille :
Jésus, le Dieu d'amour, m'attend en cet asile ;
Je croyais être seul. Il est là, près de moi.

Lui, l'auteur de la joie immuable, éternelle,
Quand tout semble faillir, Lui, le Maître, le Roi,
Il daigne être l'Ami, patient et fidèle.

Saint-Etienne-au-Temple, 1er octobre 1915.

Digitized by Google

SUR LA TOMBE DE PAUL DE CLERCK

Au chevet de l'Eglise de Chattancourt

C'est dans ce coin pieux que repose mon frère.
Il s'offrit à la France. Intrépide héros,
Précédant ses soldats dans de mortels assauts,
Il courut à la gloire.... Il montait au Calvaire.

On le mit tout sanglant devant le sanctuaire ;
Marguerites, bleuets, rouges coquelicots,
Formaient autour de lui comme un lit de drapeaux ;
C'était le chevalier armé, sur son suaire.

Je pleure. Mon esprit s'envole en notre Artois :
Je songe à la douceur de nos jours d'autrefois,
Et j'évoque sa fière et souriante image.

Car Dieu l'avait pétri d'amour, de foi, d'honneur,
Ce père, cet époux, dont le doux apanage
Semblait être surtout de donner du bonheur.

Chattancourt, près Verdun, 22 Octobre 1915.

LE « SQUELETTE » DE BAR-LE-DUC

Mausolée de René de
Châlons, Prince d Orange.

O grandiose horreur, contraste raffiné,
Grandeur et pourriture, ambition, chimère !.....
Le casque et le manteau princier, pompe éphémère,
Le noble écu pendant sous le bras décharné,

Digitized by Google

N'arrêtent point les vers, et ce front couronné,
Nu maintenant, subit la commune misère
Du plus puissant seigneur et du plus pauvre hère ;
Au sépulcre, au néant, tout tombe, gangréné.

Mais pourquoi donc ce mort entre ses mains putrides
Elève-t-il son cœur, que ses orbites vides,
Sans yeux et sans regard, paraissent contempler ?

S'il faut de notre corps que la dépouille meure
Et que les pires coups le puissent accabler,
Par delà le tombeau, vivant, l'amour demeure.

Souilly (Meuse), 25 octobre 1915.

FILIIS DULCISSIMIS

Ainsi font, font, font, — Trois petites marionnettes,
Ainsi font, font, font, — Trois p'tits tours et puis s'en vont.

(Préface de la Nouvelle Croisade des enfants, par Henry Bordeaux).

Et moi j'avais aussi mes trois marionnettes.
La plus grande, déjà ! compte aujourd'hui douze ans ;
Comme Paulette, elle aime à courir par les champs,
A grimper aux rochers ainsi qu'une chevrette.

La seconde parfois prend des mines coquettes,
Coule encore à bon droit des jours insouciants,
(De quoi s'inquiéter quand on a dix printemps ?)
Et le soleil se joue en ses blondes frisettes.

L'autre... fleur délicate et si douce à nos yeux !
Nous l'appelions « Sourire ». Il semble que des cieux
En ces lieux de douleurs elle était exilée.

Digitized by Google

Elle nous fut montrée, en ce monde mortel
Ne fit qu'un petit tour, et puis s'en est allée
Vers le divin séjour du sourire éternel.

Fort de Moulainville, près Verdun. 15 décembre 1915.

LA BAGUE DU POILU

A G. de F.

Dans un éclat d'obus grossièrement taillée,
N'est-elle point encor de sang toute souillée ?
Débris inoffensif d'un instrument de mort
Elle porte incrusté dans sa masse l'effort
D'un ennemi cruel, plein d'orgueil et de haine,
Qui veut tout immoler à sa rage inhumaine.
En un sombre tableau son appareil guerrier
Retrace à mon esprit le combat meurtrier,
Les villages détruits, les villes dévastées,
Les enfants orphelins, les mères attristées.....
Elle est le résumé de ce qu'il a fallu
De larmes et de sang, la bague du poilu.

Oui ; mais elle est aussi l'humble et glorieux signe
Des plus hautes vertus. Elle est belle, elle est digne
De respect et d'amour : quand elle brille aux doigts
Elle émeut la pensée et rappelle à la fois
Le sacrifice obscur, le courage héroïque,
L'âpre ténacité, la belle humeur caustique.
En elle je crois voir l'anneau du Chevalier
Dont notre fier soldat demeure l'héritier.
Elle est le raccourci de la plus noble histoire ;
Son modeste reflet est un rayon de gloire.
A nos yeux de Français elle aura mieux valu
Qu'un riche diamant, la bague du poilu.

Digitized by Google

Pour qui tant de valeur, pour qui tant de souffrance,
Et pour qui tant d'espoirs? pour notre douce France!
Mais c'est aussi pour vous, enfant, pour que la paix
Sur vos jours sans soucis s'étende désormais.
Ah ! ne recevez pas une si belle offrande
Sans qu'à notre pays votre cœur ne le rende
Par un plus chaud amour, un plus grand dévoûment.
Contemplez cette bague : intérieurement
Elle vous parlera de l'effort, de la guerre,
Du sacrifice enfin ; sa leçon salutaire
Ecoutez-la toujours. C'est pourquoi j'ai voulu
Vous l'envoyer, enfant, la bague du poilu.

Verdun, Janvier 1916.

L'ENFANT ET LE POLICHINELLE

Un enfant riche avait un beau polichinelle ;
Son vêtement tout en satin
Et son col de dentelle,
Son chapeau d'où pendait un grelot argentin,
En faisaient un objet d'envie
Pour ses petits amis qui, moins bien partagés,
N'avaient que des jouets simples, vieux, usagés.
Leur jeunesse eût été ravie
De posséder un objet aussi beau.
Cependant notre jouvenceau
Abandonnant le jeu restait triste et morose.
Quelqu'un lui demanda la cause
D'un chagrin qui semblait si peu justifié :
« Eh quoi, répondit-il, d'un ton mortifié
J'avais tant désiré comme cadeau de fête
Un grand polichinelle et j'avais souhaité
Qu'il fut agrémenté

Digitized by Google

— Ma joie aurait été parfaite —
D'une bosse en rouge couleur.
Or celle-ci se trouve verte !
Voilà ce qui me déconcerte
Et vous comprenez bien, n'est-ce pas, ma douleur !»

Hélas ! combien de fois nos désirs nous empêchent
De goûter le bonheur qui pourtant s'offre à nous :
Nous ne le voyons point, d'autres biens nous allèchent,
Et nous restons chagrins, soucieux et jaloux.

Verdun, février 1916.

CANTIQUE AU SACRÉ-CŒUR

Demandé par les aumôniers du 243e d'infanterie.

Jésus, Verbe incarné, modèle des vertus
Dont les Saints richement par vous sont revêtus,
Vous seul êtes la Voie, il n'en peut être d'autre ;
Abaissez mon orgueil, à mon esprit dompté
Donnez votre douceur, donnez l'humilité ;
(Le peuple). — Rendez mon cœur semblable au vôtre, *(bis).*

Dans la tentation mon âme se débat ;
Contre moi-même, hélas ! bien rude est le combat ;
Sauvez-moi de la fange où le vice se vautre.
Gardez-moi sous le joug de vos divines lois ;
Je ne veux pas servir deux maîtres à la fois ;
(Le peuple). — Prenez mon cœur, qu'il soit tout vôtre *(bis).*

Ah ! si je connaissais votre divin amour,
Si je sentais combien votre Cœur sans retour
S'épuise tout entier pour conquérir le nôtre,
De quel essor hardi je volerais vers vous !
Pour me faire goûter vos entretiens si doux
(Le peuple). — Placez mon cœur tout près du vôtre, *(bis).*

Digitized by Google

Sur le monde vieilli n'avez-vous point jeté
Le foyer dévorant de votre charité ?
Accordez-moi, Seigneur, le zèle de l'Apôtre.
De vos saintes ardeurs daignez me consumer ;
Les âmes ont si froid, je veux les enflammer.
(Le peuple). — Brûlez mon cœur du feu du vôtre. *(bis).*

Au Père tout puissant divinement uni,
Dans l'insondable effet d'un amour infini
Vous voulez par la grâce être également nôtre.
Mon unique et mon tout, mon doux Maître, mon Roi.
Pour que je vive en vous, que vous viviez en moi,
(Le peuple). — Changez mon cœur contre le vôtre *(bis).*

Montreux-Château, près Belfort, 23 Avril 1916.

LE LION DE BELFORT

Rougeoyant sous les feux du soleil qui se couche
Il est auréolé de gloire ; aux pieds du fort
Où de nos ennemis vint se briser l'effort
Il lève avec orgueil une tête farouche.

On le sent dédaigneux de toute intrigue louche ;
Son courage est loyal ; le Lion de Belfort
Repousse avec mépris l'espion de Francfort,
Et semble dire encor : Malheur à qui me touche !

Puissamment appuyé sur ses griffes, hautain,
Son fier regard se perd vers l'horizon lointain
Dans l'immobile pose où, noble, il se retranche.

Mais quoi ! ne va-t-il pas s'élancer et bondir,
Furieux, rugissant, lorsque sur la revanche,
Radieuse, on verra l'aurore resplendir ?

Montreux-Château 5 mai 1916.

Digitized by Google

LE LION DE LUCERNE

Sculpté dans le rocher dont la nuance grise
Comme un juste symbole est triste et sans reflet,
La tête sur le sol, le flanc percé d'un trait,
Douloureux le Lion de Lucerne agonise.

Ainsi la garde Suisse, un jour, tomba surprise,
Sans défense, victime insigne d'un forfait ;
Et tandis qu'humblement fidèle elle mourait
D'un trône s'effondrait une dernière assise.

La Patrie a voulu garder leur souvenir ;
Elle dit à ses fils leurs noms pour les bénir
Et des victorieux leur assure la gloire.

L'honneur suit le héros par delà le tombeau ;
Ce n'est point le succès qui triomphe et l'Histoire
Exalte la victime, exècre le bourreau.

Montreux-Château, 5 mai 1916.

LE LION D'ARRAS

En son geste héraldique hardiment élancé,
Surmontant du beffroi l'élégant diadème,
Notre Lion, c'était le glorieux emblème
D'une libre cité, fière de son passé.

Cet orgueilleux éclat, hélas ! s'est éclipsé ;
Un jour de sacrilège et d'odieux blasphème,
Jour maudit ! il connut la disgrâce suprême.
Il git, déshonoré, pantelant, terrassé.

Nous le relèverons du milieu des décombres ;
Un autre jour viendra, succédant aux jours sombres,
Les pierres jailliront sous l'appel créateur.

Digitized by Google

Un nouveau carillon chantera dans la nue
Et dans l'azur d'Artois le vieux Lion vainqueur
A l'Avenir souhaitera la bienvenue.

Montreux-Château, 5 mai 1916.

UN SUPPOT D'ANASTASIE

Photographie de M. Carpentier, debout devant des ciseaux de jardin, chargé de sa fonction de censeur postal.

Cet œil inquisiteur, ce regard menaçant,
L'énigme du monocle et l'appareil du casque,
Les ciseaux grands ouverts, arme étrange et fantasque,
.. Tremblez, humains, courbez votre front pâlissant.

Sous le manteau drapé, sans formes, engonçant,
Jeté comme un suaire, un cœur d'airain se masque;
Insensible au pardon, dur à la moindre frasque,
Je ne sais quel vengeur se dresse frémissant.

Mais non, n'en croyez rien ; sous cet aspect tragique
Se cache un cœur très doux, une âme académique,
Qui ne rêve échafaud, bûcher, ni pendaison.

Ce farouche censeur médite quelque idylle,
Ses ciseaux au printemps vont tondre le gazon,
Il traduit Théocrite et récite Virgile.

Creil, 21 novembre 1916.

Digitized by Google

EFFET DE LUNE

Au camarade Larrouy
en permission en Haute-Garonne.

O brave Larrouy, comme Crillon pends-toi !
Car tu n'étais pas là quand dans la nuit sereine
Sur les fils de Jean-Bart descendaient du beffroi
Les appels angoissés de la triste sirène.
En hôte insouciant du tranquille Midi
Tu savourais la paix dans le soir attiédi
Et voyant dans le ciel étinceler la lune
Tu rêvais doucement..... Aimable troubadour !
Mais son disque éclairait, hélas, notre infortune :
Sur nous bombes, obus, torpilles, tour à tour
Chaque nuit projetaient la mort, et sur la darse
Les poilus lui tendaient le poing, criant : « la g...! »

Dunkerque, 10 septembre 1917.

Digitized by Google

Digitized by Google

Discours de Réception [1]

de M. E. BLOQUEL

MESSIEURS,

IL est d'habitude, chez vous, d'offrir à ceux que vous avez honorés de vos suffrages, les Mémoires de l'Académie.

C'est une aimable façon de présenter au nouvel élu, en même temps que ceux qui ont été ses prédécesseurs, ceux dont il devient le collègue. Mais, c'est aussi un moyen de lui faire discrètement sentir tout le poids de la charge qu'il a assumée en acceptant d'être des vôtres.

Pour ma part, je m'en rends d'autant mieux compte, que je viens à vous les mains vides de ces travaux littéraires, ou scientifiques, qui, d'ordinaire, ouvrent les portes des académies.

A défaut de mérites personnels, et vous me permettrez de vous en exprimer toute ma gratitude, il m'apparait que c'est à votre bienveillance à tous, à l'amitié de quelques-uns d'entre-vous, à celle de M. le chanoine Rohart, que j'ai le regret de ne plus apercevoir dans cette salle, que je dois d'avoir eu l'accès d'une maison où je n'aurai, jamais avant, osé ambitionner d'entrer.

(1) Ce discours, prononcé à la séance publique du 11 décembre 1913, devait être inséré dans les mémoires de l'Académie d'Arras de 1914.

Digitized by Google

Dans tous les cas, j'espére, Messieurs, que vous me serez indulgents, et que, si mes débuts académiques ne répondent pas à ceux que vous auriez été en droit d'attendre, vous pardonnerez à une inexpérience, à laquelle vos exemples, et la pratique de vos réunions, porteront, sans doute, remède.

***

L'un des premiers devoirs du nouvel académicien, est de présenter l'éloge de son prédécesseur, et de dire ce qu'il a été dans la vie.

S'il y a là un pieux devoir à remplir, il y a aussi une tâche agréable.

Celle qui m'incombe aujourd'hui, l'est tout particulièrement, car, la figure de M. Ricouart, à des titres divers, se recommande à l'attention de tous.

Elle évoque le souvenir d'un littérateur et d'un historien brillant, d'un administrateur distingué des affaires de notre Cité, et d'un infatigable propagateur des idées mutualistes.

Il n'est ici, en effet, Messieurs, personne qui ne se souvienne que c'est en récompense de ses services publics, d'abord comme conseiller municipal, et ensuite comme adjoint et maire intérimaire de cette Cité qu'il aimait tant, que M. Ricouart reçut des mains du Président Carnot, la croix de la Légion d'honneur.

Tous qui m'écoutez. n'avez pas oublié ce qu'il a fait pour la cause de la mutualité, dont un des premiers dans sa vive intelligence, il avait deviné l'importance du rôle social.

Quant à son œuvre littéraire et historique le souvenir en demeure encore dans cette salle qui bien des fois, a entendu sa parole éloquente, charmer de nombreux auditeurs.

Vous le voyez, il y a là une vie bien remplie, dont tous les instants ont été consacrés, ou au bien public, ou au soulagement des misères humaines, ou, encore, à l'étude des belles lettres et de l'histoire.

Digitized by Google

Ce m'eût été, Messieurs, un grand honneur que de vous peindre par le détail cette vie si utile, et si féconde en beaux enseignements.

Mais il y aurait tant à vous dire que, bien à regret, je dois décliner cet honneur, et me borner à vous parler seulement des travaux historiques et littéraires que nous a laissés M. Ricouart - ce qui rentre mieux dans le cadre d'un discours de réception — et vous dire quelques mots de son œuvre de mutualité.

***

L'œuvre littéraire et historique de votre ancien Collègue est, d'ailleurs, considérable

On peut citer de lui des vers charmants, et des notices fort originales d'histoire locale, mais il est surtout deux ouvrages, qui, par leur grand caractère, méritent de retenir l'attention de ceux qui aiment la littérature et l'histoire.

Ce sont : un essai de traduction des *Astronomiques*, du poète latin Manilius, et une étude sur les noms de lieux, de l'Artois et des Flandres.

Cet essai et cette étude, vous le devinez bien, ont été inspirés à M. Ricouart par son goût pour les langues anciennes, et son attachement au passé de nos vieilles provinces.

Ils sont des œuvres remarquables de savoir et de patience, et il n'est pas étonnant qu'ils lui aient valu le premier rang parmi les meilleurs écrivains et historiens de nos pays

Vous en jugerez, du reste, vous-mêmes, par la brève analyse que je vois essayer d'en faire, et, je m'estimerai largement récompensé, si j'arrive à vous faire partager le sentiment de profonde estime, que j'éprouve pour celui qui a pensé et écrit ces beaux livres.

***

Digitized by Google

Virgile, dans les *Georgiques*, avait chanté la terre, pour la rendre chère aux Romains ; Lucrèce, dans le *De natura rerum*, avait dépeint les phénomènes terrestres ; Manilius, qui fut presque leur contemporain, lui, chanta les Astres.

Les *Astronomiques*, du poète latin, que j'ai pu parcourir, grâce à l'obligeante communication que m'en a faite une parente de M. Ricouart, sont, et un cours d'Astrologie, et un résumé des notions des anciens en matière d'astronomie.

Bien évidemment, les chants, où le poète a abordé les problèmes de l'Astrologie, ont, pour nous peu d'attrait.

Dans notre siècle où tout cède à la science et à l'observation, il est difficile de ne pas sourire en entendant exalter la vertu des Astres, ou leur influence sur les destinées humaines, ou prétendre que le lever des constellations inspire nos caractères, nos mœurs, nos inclinations, et nous porte à nous adonner à un art, plutôt qu'à un autre.

N'étaient le charme des vers, les aimables descriptions, et les gracieuses légendes mythologiques, que Manilius a répandues à profusion dans ses chants, cette partie du livre ne serait guère digne d'attention.

Par contre, les théories que Manilius nous expose dans les chants de son poème, consacrés à l'astronomie, sont des plus intéressantes, et, on est souvent heureusement surpris de ses explications sur le phénomène de la terre, librement suspendue dans l'espace, sur l'inégalité des jours et des nuits et de l'ensemble du système sidéral.

Sans doute, ce serait un tort d'exagérer la valeur de Manilius comme savant, mais il convient, cependant, de reconnaître que ses données astronomiques ont été, si l'on tient compte de l'état de la science à son époque, les pressentiments d'un esprit sagace, qui a été bien près de découvrir la vérité.

Ecoutez-le, lorsque, parlant de la terre que Dieu, dit-il, fit de façon, que tombant dans l'espace, elle ne tombât point, il ajoute :

Digitized by Google

« Mais pourquoi s'étonner que la terre en suspens
« Reste au milieu des airs, lorsque du ciel lui-même
« Sans base et sans appui, flotte tout le système ».

Prêtez-lui encore attention, quand il affirme, contrairement à l'opinion populaire de son temps, que les étoiles sont de même nature que le soleil, et appartiennent chacune à un système séparé.

Enfin, entendez ce qu'il dit de la voie lactée qu'une légende mythologique définissait fort joliment :

« Quelques gouttes de lait échappées du sein de Junon, « Reine des Dieux, donnèrent cette éclatante blancheur « à la partie du Ciel qui les reçut. »

N'est-ce pas plutôt que le nombre infini
Des étoiles, l'ensemble en cercle réuni,
Entrelace ses feux, condense la matière,
Et dans l'éclat commun, puise plus de lumière.

Ce sont là, Messieurs, des idées à l'état d'embryon que bien des siècles après, Herschelle et Galilée devaient proclamer vérités.

***

Mais, quels que soient l'intérêt retrospectif de ce poème et ses séduisantes images, il me faut reconnaître qu'au premier abord, il est difficile de se rendre compte des raisons, qui ont pu déterminer M. Ricouart à entreprendre cet essai de traduction des *Astronomiques* de Manilius.

On a dit que le traducteur avait peut-être été tenté par l'originalité du sujet, par les vers gracieux, ou encore par les leçons d'astrologie du poète.

Mais, est-ce vraiment là, la raison qui a pu décider votre ancien collègue à traduire en vers français, cinq mille vers latins de Manilius ?

Je ne saurais le croire, et pour ne pas risquer de vous égarer, je pense que le mieux est de s'en rapporter à M. Ricouart lui-même, qui a pris soin de nous dire que,

Digitized by Google

« traduire un auteur latin, c'est faire œuvre utile, car il faut savoir le latin. »

Et laissez-moi, Messieurs, répéter après M. Ricouart, qu'il faut savoir le latin, et ajouter aussi le grec.

***

L'intelligence humaine a le devoir de s'intéresser à tout ce qui est de nature à développer en elle, le goût et le sentiment du beau.

Or, nulle part, mieux que dans les œuvres admirables, que nous ont laissées les Latins et les Grecs, elle ne saurait trouver d'éléments plus favorables à ce développement.

Interrogez tous ceux qui, dans les Lettres, et dans les Arts ont un nom, tous vous diront quels merveilleux éducateurs ont été pour eux les maitres d'Athènes, et de Rome.

Que d'avantages et d'utiles enseignements n'y a-t-il pas, en effet, à tirer des œuvres d'un Homère ou d'un Démosthène, d'un Virgile ou d'un Cicéron ?

Le contact de ces grands orateurs et poètes nous initie aux secrets de l'art d'écrire, et de parler. Il donne à notre esprit plus de clarté, et à nos idées plus de délicatesse et d'élévation.

Les écrivains, les orateurs, les poètes du siècle de Louis XIV avaient de bonne heure médité les chefs-d'œuvre antiques. A force de les lire, ils s'étaient pénétrés de leur esprit, s'étaient assimilé leurs pensées les plus intimes et approprié les richesses de leurs conceptions.

Sans conteste, c'est leur étude journalière, qui leur a donné cette puissance de pensées, cette élégance de style, ces formes séduisantes de langage, qui font l'admiration de tous, et les ont rendus immortels.

Mais, si les gloires du grand siècle ont dû beaucoup à ceux qu'on appelle « Les Anciens », les Maîtres de notre époque ne leur doivent pas moins. Comme leurs devanciers, ils ont trouvé dans la culture des lettres latines et grecques,

Digitized by Google

des forces, des affinements, et des grâces, qui les distingueront toujours de ceux qui sont restés étrangers à ces études.

Il y a plus encore, Messieurs.

La connaissance des langues et littératures latines et grecques nous est indispensable pour nous maintenir dans le commerce et dans l'intelligence des écrivains français, qui ont existé depuis quatre siècles ; sans elles, nous ne pouvons bien goûter, bien comprendre et lire avec profit, Montaigne, Bossuet, La Fontaine ou Racine, car, pour apprécier ces auteurs, il faut savoir le latin et le grec.

C'est, Messieurs, pour s'être bien rendu compte de ces divers avantages, que M. Ricouart s'est toujours montré l'ardent défenseur des langues anciennes, qu'une coterie, soi-disant littéraire a, il y a quelques années, tenté de bannir des programmes de l'Université.

Votre ancien collègue qui, grâce à de fortes études grecques et latines, avait été l'écrivain et le savant que vous avez connu, avait compris qu'il fallait, à tout prix, écarter le danger dont étaient menacées ces études, si l'on voulait sauver la base de notre enseignement supérieur et empêcher de disparaître le génie de notre race qui domine encore le monde par la clarté et le charme de sa grâce athénienne et latine.

Par sa traduction des *Astronomiques* de Manilius, M. Ricouart a voulu affirmer l'utilité des langues anciennes et démontrer qu'il fallait les connaître et les aimer à peine de déchoir, et c'est, sans doute, Messieurs, pour bien prouver que vous partagiez son sentiment, que vous vous êtes empressés de lui ouvrir toutes grandes, les portes de cette enceinte.

***

Mais, Messieurs, si la traduction des vers de Manilius a mérité à M. Ricouart l'honneur de votre Compagnie, son ouvrage sur les noms de lieux a été pour lui, l'occasion d'un

Digitized by Google

véritable succès dans le monde des savants qui s'intéressent encore à l'histoire de nos pays.

Oh ! que le titre du livre ne vous effraie pas trop, et surtout, n'allez pas croire qu'une étude sur les noms de lieux d'une région soit un de ces sujets abstraits, qui ne puisse être compris que de quelques-uns, et soit sans intérêt pour le plus grand nombre !

Ce serait une erreur.

Une étude de ce genre est intéressante pour tous ; sans doute, elle intéresse plus particulièrement les historiens locaux, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'elle soit sans intérêt pour les autres.

Il n'y a personne, en effet, quelle que soit sa condition, qui puisse rester indifférent à l'histoire de son pays, et qui n'éprouve le secret désir de savoir ce qu'il a été aux époques anciennes, et de connaître les évènements importants qui se sont accomplis sur son sol, ses gloires ou ses revers.

L'étude de noms de lieux, telle que l'a comprise M. Ricouart, est une œuvre savante.

Outre qu'elle fournit de précieux documents à ceux qui s'occupent d'histoire, par ses nombreuses références, elle les aide à localiser les faits anciens sur le terrain qui leur convient, à préciser, par exemple, le lieu d'une bataille ou les conditions d'un traité.

Elle fait plus encore, elle leur enseigne les méthodes auxquelles ils doivent recourir pour atteindre à la route, qui conduit à la découverte de la vérité historique.

Enfin, elle a l'immense avantage d'être originale.

Désireux de faire une œuvre personnelle, M. Ricouart a pensé qu'il fallait s'écarter des chemins frayés, rejeter tous les documents incertains, et faire table rase des légendes, eussent-elles, même pour elles, l'appui de la tradition et l'autorité de maitres considérables.

Parfois, sans doute, dans ses recherches, il a consenti à faire appel aux méthodes de ses devanciers, mais, il ne

Digitized by Google

l'a jamais fait, qu'après les avoir soigneusement étudiées, en avoir vérifié les règles, et s'être assuré qu'elles pouvaient utilement jalonner la voie qu'il croyait devoir être suivie.

Il m'est arrivé d'entrouvrir, afin de pouvoir vous en parler, le livre de M. Ricouart, et je dois vous avouer que, quand j'ai eu examiné de près ses méthodes, quand j'ai vu par quels procédés logiques il arrivait à découvrir l'origine saxonne, latine, scandinave ou germaine d'un nom, comment cette découverte faite, il suivait les transformations de ce nom, et savait heureusement le rattacher aux événements de la vie publique de l'Artois et des Flandres, à leurs prospérités comme à leurs désastres, j'ai été émerveillé.

Identifier un nom de lieu qui, à chaque instant, se modifie, qui, parfois même, disparaît pour renaître sous une autre forme, est chose difficile, mais ce qui l'est plus encore, c'est de faire le rapprochement entre ce nom et les faits d'histoire auxquels il s'est trouvé associé.

Le chemin à suivre, pour parvenir au but, est semé d'obstacles dont il faut savoir se défendre. Sans parler de la tradition à laquelle on se heurte à chaque pas, il faut se méfier des innombrables pièces apocryphes qui, présentant toutes les apparences de la sincérité, peuvent, parfois, tromper les savants les plus avisés.

De tous les obstacles accumulés sur sa route, M. Ricouart a su triompher et il faut lui savoir gré d'avoir, par un beau livre, fait revivre les fastes de nos anciennes provinces, dont l'influence qui, autrefois, s'étendait si loin, était aussi grande que la puissance et la gloire.

*
* *

L'étude sur les noms de lieux que nous a laissée M. Ricouart, et je crois vous l'avoir démontré, par le court exposé que je viens de vous présenter, est une œuvre

Digitized by Google

savante, où il n'y a rien de banal, et d'où la fantaisie a été sévèrement exclue.

D'autres, parmi lesquels, nombre d'étymologistes de marque, trouvant, sans doute, qu'il n'était pas facile de suivre M. Ricouart sur le terrain où il s'était placé, ont tenté de montrer que pareil sujet pouvait être traité aussi bien, avec moins de gravité. Abandonnant alors le domaine du sérieux, et faisant fi des règles du plus simple bon sens, ils ont fait d'une étude sur les noms de lieux, une œuvre d'un genre spécial, où ils ont étalé les fantaisies les plus étranges.

Vous allez, Messieurs, en juger par l'exemple.

Vous connaissez, aux environs d'Arras, un gentil hameau qu'on nomme « Pont d'Ugy ».

Les chartes et cartulaires de l'Abbaye d'Etrun, les registres aux Arrêts d'Artois, rapportent que ce hameau a été ainsi appelé par ce que le pont, jeté sur la rivière de Duisans ou d'Etrun, qui le traverse, était voisin d'une terre dite d'Usgy. Uisi ou Wysi, mouvante de l'Abbaye d'Etrun.

Il aurait semblé que cette explication, basée sur des pièces authentiques, devait satisfaire tout le monde.

C'était compter sans nos étymologistes.

Quelques-uns ont éprouvé le besoin d'expliquer autrement le nom de ce hameau, et d'en faire remonter l'origine, le croiriez-vous, à Drusus, l'un des lieutenants de César.

Celui-ci, battant la campagne aux environs, aurait jeté un pont sur la rivière pour se relier au camp d'Etrun. Ce pont, primitivement appelé du nom du général romain « Pons Drusiacus » aurait été, ensuite appelé : « Pont Drugy » et finalement « Pont d'Ugy ».

Cette appellation, d'abord étendue au hameau, l'aurait ensuite, été à la rivière.

D'autres, que la version de Drusus, avait sans doute troublés, ont pensé qu'il fallait chercher, sinon mieux, du moins plus original, et ils ont inventé cette amusante histoire.

Digitized by Google

Aux extrémités du pont, sous lequel coule la rivière, a dû, se sont-ils dit, exister, suivant l'usage, quelque cabaret, *gistum*, un gîte, une hôtellerie pour le repos des voyageurs. Et alors d'imaginer que le pont est celui du gîte, gy par corruption, et que c'est de lui que vient le nom du hameau et de la rivière qui le baigne.

Si non e vero bene trovato, diraient les Italiens.

Je serais, Messieurs, bien surpris, si vous ne le pensiez pas comme moi.

Faut-il, après cela, faire appel à d'autres exemples et citer l'explication fantaisiste donnée par les étymologistes du nom de Bapaume? Est-il nécessaire de vous montrer les habitants de cette ville, bapalmant, d'après eux, c'est-à-dire, battant des mains sur leurs remparts pour saluer l'arrivée sous leurs murs, des voyageurs échappés sans encombre, aux bandits de la forêt voisine d'Arrouaise?

Non, n'est-ce pas? Car vous avez déjà certainement compris jusqu'où le goût et le désir de l'originalité peuvent entraîner des étymologistes, en mal de nouveautés et de fantaisies.

Et maintenant, Messieurs, si vous le voulez bien, parlons mutualité.

***

La mutualité est née, Messieurs, d'une pensée généreuse, et il n'est pas étonnant que M. Ricouart, généreux de nature, s'en soit épris, et s'en soit fait l'ardent propagateur.

Mais, n'allez pas croire que la mutualité soit seulement une idée, elle est, dans la pratique, une œuvre de haute moralité.

Elle indique, en effet, aux travailleurs, la voie qu'ils doivent suivre dans la vie, pour améliorer leur sort, et les unit, au lieu de les diviser.

Elle leur apprend qu'en combinant leurs efforts, avec l'aide de personnes bienveillantes, il leur est possible de garantir

Digitized by Google

leurs familles contre les conséquenses des maladies, et des chômages, et d'assurer un peu de bien-être à leur vieillesse.

Il y a là, vous le voyez, un enseignement d'autant meilleur à retenir, qu'il est toujours sage de recommander l'économie par le travail, et de montrer par l'exemple, à l'ouvrier, ce que, par son seul labeur, uni à d'autres bonnes volontés, et sans recourir à des moyens violents, il peut obtenir.

Aussi, je suis certain que, comme M. Ricouart, vous pensez, Messieurs, que faire de la mutualité, c'est faire œuvre de prévoyance et de sagesse.

Jamais, dans les temps troublés que nous traversons, à notre époque où tout se heurte et se transforme, on ne fera assez de mutualité, car la mutualité bien comprise et sagement dirigée est, non seulement une œuvre saine, mais la meilleure barrière que l'on puisse opposer au socialisme moderne, qui enseigne à l'individu ses droits, et lui laisse ignorer ses devoirs.

Si tous les Français étaient mutualistes, disait récemment un président de la Fédération nationale de la mutualité, les uns comme participants, les autres comme honoraires, le problème social serait résolu ; les malades, les vieillards, les veuves, comme les orphelins, seraient secourus ; les misérables seraient relevés et aidés, la santé de la race serait protégée, et la paix nationale assurée.

Loin de moi, Messieurs, en vous parlant de toutes ces choses, la pensée de vouloir combattre les efforts des travailleurs, qui, en dehors de la mutualité, cherchent dans d'autres moyens, la solution des maux inhérents à l'humanité. Chaque homme, en venant à la vie, a le droit de se défendre et d'améliorer son sort, mais, c'est à la condition d'être bien pénétré de cette idée que s'il a des droits, il a aussi des devoirs. Il ne faut pas que, se laissant surprendre par des mirages trompeurs, il s'imagine que la société lui doit, sans qu'il ait à lui apporter le concours de son effort personnel, le bien-être et la fortune.

Digitized by Google

S'il entre dans cette voie, il est perdu, non seulement pour lui-même, mais pour son pays, car, son énergie dont celui-ci a le droit de lui demander compte, s'annihile, et s'endort, incapable de coopérer à l'œuvre sociale.

Hélas ! de nos jours, nous voyons, par l'exemple de certaines associations ouvrières, que ces idées sont trop rarement appliquées.

Le but de ces associations, en principe, est excellent, mais,combien il dévie souvent dans la pratique ! La défense de ses droits par l'association, devrait conduire aux meilleurs résultats, à la conciliation et à la concorde, mais, presque toujours, c'est le contraire qui a lieu, et cela parce que l'Association abandonne son objectif pour s'occuper de tout autre chose. Formée pour la défense d'intérêts corporatifs, elle met, trop souvent, les forces de l'association au service d'intérêts différents et, dans tous les cas, tout à fait étrangers à son but initial.

Aussi les pouvoirs publics ont-ils toujours tenu à honneur de s'intéresser aux œuvres de saine mutualité et à en encourager les propagateurs.

Et vous-mêmes, Messieurs, êtes certainement les partisans de ces sages doctrines car vous avez, comme tous ses amis, salué de vos applaudissements, les distinctions accordées par le Gouvernement à M. Ricouart, président de la Société typographique de secours mutuels d'Arras.

*
* *

L'éloge de mon prédécesseur m'a, naturellement, amené à vous parler mutualité, littérature et quelque peu histoire.

Quelque attrayants que soient de semblables sujets, ils ne sauraient cependant m'en faire oublier un autre, moins brillant, peut-être, mais qui, pourtant, je l'espère, ne vous semblera pas dénué d'intérêt.

Membre délégué par le tribunal, et président, depuis quelques années, du bureau d'assistance judiciaire de

Digitized by Google

l'arrondissement d'Arras, vous me permettrez de vous entretenir quelques instants de questions, d'ordre essentiellement humanitaire, dont mes fonctions m'appellent à m'occuper journellement.

Il s'agit de la situation faite sous la législation actuelle aux malheureux, obligés de s'adresser aux tribunaux pour la défense de leurs droits.

La constitution de 1791, puis celle de l'an III, avaient proclamé comme règle fondamentale « La gratuité de la Justice ».

C'était évidemment là une belle et généreuse idée, mais, certainement, il aurait mieux valu poser une règle moins absolue et ne réclamer cette gratuité que pour les déshérités. La réforme ainsi limitée, aurait été d'application plus pratique, et sa réalisation ne se serait pas fait attendre plus d'un demi-siècle.

Ce n'est, en effet, qu'en 1851, que des législateurs libéraux, et imbus d'idées philosophiques, votèrent une loi qui, sans reproduire le principe général de « Justice gratuite », facilita aux malheureux, au moyen d'avances de droits de timbre et d'enregistrement faites par l'Etat, et par le concours gratuit donné par les avocats et les officiers ministériels, la défense de leurs droits devant les tribunaux.

Cette loi n'était point parfaite, mais elle a réalisé un sensible progrès sur l'état de chose ancien, en permettant à ceux, que la fortune n'avait pas favorisés, ou que des revers avaient accablés, de ne pas rester désarmés devant des prétentions injustes.

Elle avait, notamment, l'inconvénient d'être trop restrictive et de ne pas s'appliquer aux procès en justice de paix, devant les tribunaux de commerce et administratifs, aux référés devant les juges civils, ou aux actes de juridiction gracieuse, ressortissant des tribunaux de droit commun.

Enfin, ses effets ne s'étendaient pas au delà du jugement obtenu et passé en forme de chose jugée, en sorte que le

Digitized by Google

plaideur qui avait obtenu gain de cause, ne pouvait souvent utiliser le titre, qui avait consacré son droit.

Ces imperfections diminuaient singulièrement les effets bienfaisants de la loi de 1851. Aussi une modification s'imposait et eut lieu en 1901.

Désormais, le plaideur malheureux peut, avec le secours de l'assistance, se présenter devant toutes les juridictions, qu'elles soient celles de la justice de paix, des tribunaux de commerce, des conseils de Préfecture, du Magistrat des référés et faire gratuitement tous actes de juridiction gracieuse. Il peut exécuter les jugements obtenus, sans être exposé à rester à la merci d'un débiteur malhonnête.

Tels sont, résumés brièvement, les nouveaux avantages, que la loi de 1901 a assurés aux justiciables peu fortunés.

Mais, Messieurs, ces deux lois fondamentales de l'assistance judiciaire, qui peuvent paraître d'une application facile, ne sont pas sans donner lieu, dans la pratique, à de très nombreuses difficultés, dont le législateur a laissé la solution aux membres des bureaux chargés d'examiner les demandes des solliciteurs en assistance judiciaire.

La première de ces difficultés, est de se rendre compte des ressources de ces solliciteurs, et, ce point fixé, d'apprécier si ces ressources leur permettent de faire face aux frais du procès qu'ils ont à soutenir ou à introduire.

Tel, en effet, qui pourrait faire l'avance des frais d'une instance en justice de paix ou devant un tribunal de commerce où les parties ont la faculté de se présenter elles-mêmes, et où la procédure est sommaire, ne pourra, sans compromettre sa situation, supporter les frais d'un procès devant un tribunal de 1re instance ou d'appel.

Tout dépend aussi de la question de savoir si la difficulté à solutionner, n'entrainera pas des mesures d'instruction coûteuses, comme des enquêtes, ou des expertises.

Enfin, il convient de se montrer plus sévère, suivant que le plaideur voudra faire un procès ou aura à se défendre.

Digitized by Google

Cette question d'insuffisance de ressources est bien souvent délicate à trancher, et il faut reconnaître que les bureaux, malgré le concours, qui leur est prêté par les parquets, ont souvent peine à découvrir la vérité.

La feuille de contribution délivrée par le percepteur du domicile ou du soi disant domicile, ne fournit qu'un élément d'appréciation incertain ; le demandeur peut posséder des biens dans d'autres communes, ou en avoir qui, par suite d'un défaut de mutation, malheureusement trop fréquent, sont restés au nom d'un précédent propriétaire.

Quant aux renseignements que l'on peut demander aux maires, surtout, ceux des communes rurales, laissez-moi ne pas vous en parler ; ces Messieurs voient toujours dans les justiciables, un électeur, dont il ne faut pas risquer de perdre la voix.

Enfin la fortune publique s'est transformée depuis cinquante ans.

La *Res vilis* d'autrefois, est devenue l'élément principal de nos fortunes modernes, et rien, vous le savez, n'est plus facile à dissimuler qu'une fortune mobilière.

Une feuille humoristique, que je parcourais dernièrement et dont le nom m'échappe, en donnait des exemples : Laissez-moi le plaisir de vous en rappeler quelques-uns.

Un jour, c'est un client assisté qui, se présentant chez l'avoué-commis, Me X..., lui dit, avant même de lui expliquer son affaire : « J'ai des valeurs, qui sont au Crédit Lyonnais. N'y aurait-il pas quelques précautions à prendre pour les mettre en sûreté ? »

Une autre fois, c'est Me D..., également commis, qui, attiré à sa fenêtre par une collision de voitures dans la rue, voit un Monsieur, fort bien mis, descendre d'une correcte limousine ; quelques instants après, ce Monsieur introduit est annoncé comme client assisté.

Malicieusement, Me D... qui l'avait reconnu, lui demanda si la voiture qui l'avait amené, était bien à lui, et l'autre,

Digitized by Google

fort, sans doute, de l'assistance accordée, de répondre : « Oui, mais j'en ai encore une beaucoup plus belle. »

Enfin, c'est un riche propriétaire de province, qui, ayant un procès à introduire devant le tribunal de la Seine, imagine de louer, à Paris, dans un quartier perdu, un appartement pour y acquérir la situation d'indigent, et plaider avec le bénéfice de l'assurance judiciaire.

Et chose qui, j'en suis sur, vous paraîtra étrange, c'est que l'avoué, lié par le secret professionnel, n'a même pas la ressource de révéler la confidence au Parquet, pour le retrait de l'assistance judiciaire.

La seconde difficulté pour les bureaux, et ce n'est pas la moindre, est l'examen du fond des demandes, qui leur sont soumises.

Accorder l'assistance à une personne, par cela seul qu'elle serait indigente, serait aller à l'encontre des intentions du législateur. L'assistance est, pour l'Etat, le barreau et les officiers ministériels, une lourde charge, et il convient de n'en faire bénéficier que ceux qui ont des droits sérieux à faire valoir.

Sans doute, dira-t-on, d'une façon générale, les bureaux doivent se garder d'un examen trop approfondi ; cependant, quand il leur apparaît que la prétention soulevée est contraire au droit, qu'elle se heurte à une prescription, qu'elle est, d'ores et déjà démontrée inexacte par la production de pièces authentiques, ou autres, ils ont le devoir de refuser l'assistance.

Il faut, d'ailleurs, admettre, en principe, que si l'assistance est une arme protectrice, mise par la loi, à la disposition des malheureux, dont on voudrait léser les droits, il ne faut pas que cette arme, puisse devenir entre leurs mains, un instrument de chantage.

Si l'assisté n'a, la plupart du temps, rien à redouter de la perte d'un procès, il n'en est pas de même de celui qui, pour faire valoir ses droits, ou les défendre, se trouve

Digitized by Google

obligé, sans jouir d'aucune exemption, ou dispense, d'exposer des frais importants, dont il ne pourra, souvent, être indemnisé par un recours illusoire.

Dans tous les cas, dans certaines natures d'affaires, comme les instances en divorce, et les actions en déclaration de paternité, qu'une loi nouvelle a récemment autorisées, l'examen attentif des bureaux s'impose d'une façon toute particulière.

Le divorce, outre qu'il livre, trop souvent, aux hasards de la vie, de malheureux enfants, qui n'en peuvent, détruit, par la rupture du lien, qui unit deux époux, une famille, et, comme c'est l'ensemble des familles qui forme la société, celle-ci s'en trouve, par là même, affaiblie d'autant.

Dans les instances en déclaration de paternité, c'est la paix d'une famille, et son honneur, qui sont l'enjeu du procès.

Certainement, la situation de l'enfant est digne d'intérêt, mais, celle du prétendu père, ne l'est pas moins.

La plupart du temps, c'est un jeune homme qui, pendant vingt ans, a ignoré son soi-disant parent, qu'il n'a jamais vu, ni tenté de connaitre, et qui, un jour, sollicité par des révélations, plus ou moins intéressées, s'est senti pris du désir de réclamer un nom qu'on l'a persuadé lui appartenir.

Il n'est pas douteux, que, si la demande est fondée, il faudra l'accueillir, mais il faut penser aussi, que si elle ne l'est pas, il pourra y avoir une femme qui pleurera à son foyer menacé, et des enfants dont l'avenir sera compromis.

Heureusement, et je le reconnais volontiers, les promoteurs de la loi du 16 novembre 1912, ont fait preuve de prévoyance, ils ont spécifié, avec soin, les conditions, dans lesquelles les actions en déclaration de paternité pourraient-être accueillies par les tribunaux civils, et, si cette loi est appliquée avec prudence, et d'une façon restrictive, elle donnera lieu à moins d'abus. qu'on aurait pu le croire, dès l'abord.

Digitized by Google

***

Je crains, Messieurs, de m'être laissé entraîner à vous parler trop longuement de choses qui me touchent de près, et peut-être devrais-je en rester là.

Laissez-moi, cependant, vous demander de m'accorder encore quelques minutes d'attention.

La salle des séances du bureau d'assistance judiciaire est proche du prétoire civil, où, pendant bien des années, j'ai comme avoué, conclu à la barre.

Aussi, quand il m'arrive, en me rendant aux séances du bureau, de gravir les marches de l'escalier qui conduit à ce prétoire, je ne puis m'empêcher de penser aux magistrats, et aux membres du bureau, aujourd'hui disparus, que j'ai connus, et dont quelques-uns ont appartenu à votre Compagnie.

Je revois en imagination, la figure grave et fine, mais toujours affable, de M. le Président Gardin, dont la haute intelligence était si appréciée, et dont les jugements sont restés des modèles de rédaction élégante et de science juridique.

Il fut, pour moi, moins un magistrat qu'un ami, et je ne saurais oublier la façon particulièrement gracieuse, avec laquelle il voulut bien accueillir mes premières requêtes.

J'entrevois, ensuite, la silhouette, un peu rude, de M. Le Gentil, dont l'abord froid et distant en imposait aux débutants, mais qui, au fond ne manquait pas de bienveillance, quand il connaissait mieux. Passionné de droit il n'avait cure de la jurisprudence, et se serait révolté à la seule pensée qu'on pût invoquer devant lui, un arrêt consacrant une décision, qui aurait été en opposition avec ce qu'il considérait comme les véritables principes juridiques.

C'était, au surplus, un magistrat distingué, imbu de ses fonctions qu'il relevait, d'ailleurs, par la dignité et l'indépendance de son caractère.

Digitized by Google

Puis, m'apparait la figure plus accueillante de M. Boutry. Celui-là, était un humoriste. J'aime à croire qu'il aimait le droit puisqu'il était docteur en la matière et magistrat ; mais, ce dont je suis plus certain, c'est qu'il était épris d'art et qu'il aimait, tout en les écoutant, à esquisser les traits des avocats, qui plaidaient devant lui.

J'ai retrouvé quelques-uns de ces portraits, très joliment croqués, dans la galerie de certains d'eux.

Enfin j'aperçois, plus près de moi, les traits de M. le président Guérard.

Avant d'être magistrat, il avait appartenu au barreau où il a laissé la réputation d'un avocat d'affaires consommé, d'un confrère, un peu mordant parfois, mais serviable et très bon.

Homme de beaucoup d'esprit, connaissant admirablement le droit, qu'il aimait, il fut, quand il quitta la barre, pour prendre place au siège, le magistrat remarquable que l'on attendait. Grâce à une vive intelligence et à une grande habitude des affaires, il jugeait vite et bien les procès les plus délicats ; souvent même la plaidoirie était à peine commencée que, déjà, il avait entrevu la solution. Dans les questions neuves, que son esprit, toujours en éveil, recherchait, il excellait ; et, certains jugements rendus par lui, en matière d'accidents du travail, alors qu'il y avait encore peu de jurisprudence, sont restés dans ma mémoire, comme des chefs-d'œuvre de droit et de bon sens.

Que vous dirais-je des Maîtres du barreau d'alors ?

C'étaient, pour ne parler que des disparus, MM. Lenglet, Paris, Trannoy et Provins.

Leurs noms évoquent chez tous, le souvenir de brillants orateurs, à la parole ardente, et dont la science du droit et l'expérience des affaires savaient éclairer la conscience des juges, et préparer leurs décisions.

Mais il en est un, parmi eux, auquel j'ai conservé un

Digitized by Google

souvenir particulièrement amical, sans doute parce que j'ai vécu plus longtemps, et plus intimement près de lui.

C'est Me Provins.

Quand, par hasard, je pénètre dans le prétoire civil, je revois son profil romain, son pâle visage qu'éclairaient des yeux noirs, et je songe avec tristesse au disparu, dont la bouche est close pour toujours, et qui, quand il s'était tu, après une admirable plaidoirie, retenait encore ses auditeurs sous le charme enchanteur de sa parole.

Bien des fois, j'ai assisté aux luttes oratoires, qu'il soutenait à la barre contre de hautes personnalités de barreaux étrangers, et c'est avec fierté que, comme son ami, j'ai applaudi à ses succès.

C'est que Me Provins était un avocat de race.

Pardonnez-moi, Messieurs, de vous avoir si longuement retenus avec ces souvenirs du Palais.

Si je l'ai fait, c'est parce qu'en les évoquant, cela m'a permis de rendre à des magistrats, et à des membres du barreau que vous avez tous connus et dont quelques-uns ont été des vôtres, un hommage mérité, et d'acquitter vis-à-vis de ceux qui ont été pour moi des guides bienveillants à mes débuts judiciaires, une dette de reconnaissance.

Digitized by Google

Cependant, votre personnalité est assez marquée, Monsieur, pour que vous ayez le droit de la dégager de toutes les considérations extérieures, même les plus nobles et pour que vous vous présentiez à notre Assemblée dans le seul épanouissement de votre intelligence fine, de votre jugement robuste et de votre exquise politesse, ce mot étant pris dans le sens le meilleur du grand siècle.

Fils d'un ancien receveur principal des contributions indirectes, vous êtes né à Arras, en 1850, si je ne me trompe. Vous avez fait toutes vos études dans ce vieux collège de la rue de l'Arsenal, et tout en passant brillamment par les différents degrés de l'étude du droit à Douai, vous n'avez pas quitté notre ville. Vous étiez donc et vous êtes resté un enfant d'Arras.

D'un autre coté, vous étant engagé en 1870 pour la durée de la guerre, vous avez obtenu la médaille donnée aux anciens défenseurs de la patrie que l'on a fêtés dernièrement. Et vous êtes parvenu à occuper la place de vice-président de la société des Anciens Combattants.

Enfin, à dessein sans doute, vous oubliez de nous dire que vous êtes le frère d'un ancien membre de l'Académie d'Amiens, la voisine de la nôtre. Ce titre est donc héréditaire dans votre famille!....

Si, cependant, ces témoignages paraissaient insuffisants à certains, je n'aurais qu'à ajouter que vous avez été, pendant plus de trente ans, avoué près le Tribunal de première instance d'Arras, et que, malgré votre titre d'avoué honoraire, ou, plutôt à cause de la manière dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions, vous avez été appelé à la présidence du bureau de l'assistance judiciaire, pour qu'aussitôt tout le monde s'inclinât.

M. Ricouart n'avait lui, qu'un seul titre, lorsqu'il entra à l'Académie. Il était le traducteur des *Astronomiques*. Lorsqu'il en sortit, au contraire, il en était chargé et il méritait le surnom d'*Academicien nécessaire*. Je crois pouvoir

Digitized by Google

renouveler à votre endroit le souhait que M. Paris formulait en terminant sa réponse au poète-traducteur de Manilius : « Il se souviendra, nous l'espérons, qu'il a débuté par un coup de maître et que succès oblige... »

N'est-ce pas que cette phrase s'applique parfaitement à vous ?

***

M. Ricouart était un homme petit de taille, aux longues moustaches, à la voix forte, à l'œil intelligent et bon. Il était pharmacien de première classe à l'entrée de la rue d'Amiens. Quoiqu'il laissât sa porte constamment ouverte, la nuit aussi bien que le jour, ses clients étaient trop nombreux à son gré, car ils l'empêchaient de se livrer autant qu'il l'eût voulu à une étude qui lui était chère, à son amour des belles traductions et de la sublime poésie.

Toujours au travail, il ne laissait guère qu'une heure par jour au délassement. Il n'oublia jamais ce moment de récréation, pendant lequel il dépensait son esprit pour le plus grand agrément de ses amis. Durant ses dernières années, il considérait même cette sortie comme indispensable à la continuation de sa bonne santé. Il regagnait ensuite en voiture sa petite maison, à coté de l'Ecole de Dessin.

Les secours et les conseils qu'il distribuait sans cesse dans son officine, aux déshérités de la fortune, avec son désintéressement habituel, ne tardèrent pas à le mettre en relief et à attirer vers lui les yeux de la foule. Quelques années après la guerre, il en fut récompensé, car la confiance de la ville d'Arras le conduisit à l'hôtel de ville.

Là, une fois les pieds dans la maison commune, il ne s'arrêta plus. Deux ans après avoir été élu conseiller municipal, il fut nommé adjoint au Maire. Bien plus, lors de la démission de notre collègue M. Deusy, qui était à la fois député et maire, ce fut M. Ricouart qui resta chargé de

Digitized by Google

l'administration de la ville d'Arras. Il s'acquitta de cette dignité, faisant fonctions de Maire pendant plus d'une année.

A partir de ce moment, les honneurs qui lui furent accordés se succédèrent rapidement. Il fut de toutes les Sociétés, de toutes les Commissions, à cause de la considération qu'il s'était acquise et la rectitude de son jugement. La plupart des Comités le conservèrent ensuite comme vice-président. Je n'en veux citer comme exemples que le Comité d'inspection de la bibliothèque, la Commission de surveillance de l'Institution des Sourds-Muets et Jeunes Aveugles, la Commission du Musée, etc.

Il en est une pour laquelle il témoigna toujours une véritable prédilection, un dévouement sans bornes, c'est la Société Typographique de Secours Mutuels. Il était président de la première section de la Société Communale de Secours Mutuels, lorsqu'il abandonna ces fonctions pour devenir simple membre de la Société Typographique de Secours Mutuels. Il ne le resta pas longtemps, car il fut bientôt nommé Président de la Société et atteignit ainsi au comble de ses désirs. En effet, malgré l'âge qui le força à délaisser l'une après l'autre les nombreuses dignités qu'il occupait, il n'abandonna jamais une présidence qui lui permettait de se dévouer encore pour l'infortune. Elle fut la seule qu'il conserva jusqu'à son dernier jour.

A ce propos, et à propos de la médaille d'or de la Mutualité qu'il avait si bien conquise et qu'il considérait comme son plus beau titre de gloire, vous nous exposez la théorie de la mutualité.

Je vous félicite et vous en remercie.

Cette institution rend d'immenses services à la Société. Elle pose les principes de l'association des intérêts, ce qui est encore une forme de la charité. L'homme peut bien peu de chose sans le concours de ses semblables: nous avons tous besoin les uns des autres. Personne n'est sûr du lendemain;

Digitized by Google

aussi en assurant les moyens de réparer les revers ou d'échapper aux suites de fâcheuses inconséquences, la Mutualité rétablit ou maintient l'ordre normal.

Et de plus, lorsque le mutualiste fait appel à la caisse de l'association, ce n'est pas un secours qu'il demande, c'est un droit qu'il exerce dans sa pleine liberté.

Saluons donc cette institution profondément humaine qui garde aux caractères leur dignité et offre à l'homme prévoyant une précieuse ressource contre les aléas de l'avenir

M. Ricouart comprenait bien ce qu'était une mutualité, aussi fut-il lors de sa constitution, nommé vice-président de l'Union des Sociétés de Secours Mutuels du département du Pas-de-Calais.

Il eut, à peu de temps de là, le plaisir d'être nommé, presqu'en même temps, membre de la Commission des Antiquités Départementales, et membre de l'Académie d'Arras. Il le fut à la suite de son beau travail sur les *Astronomiques* de Marcus Manilius.

Voici comment conclut M. Wicquot qui a été nommé rapporteur de ce mémoire hors concours :

« Manilius est un poète fort distingué et il a trouvé heureusement un traducteur digne de lui, qui, contre l'ordinaire usage, et, en dépit du proverbe, n'a point trahi l'original... »

« En tête du manuscrit, se trouvait, comme épigraphe, un sonnet à *Orion*. brillante et terrible contellation du ciel. Ce sonnet fort beau, ma foi! était un à propos de bon goût et tout empreint de couleur locale. C'était encore pour l'auteur, un spirituel moyen de se faire connaître sous un double aspect et dire ingénieusement à ses juges: Messieurs je ne suis pas un simple traducteur : voici ma carte de poète... »

M. Wicquot fait suivre cette appréciation de ce sonnet qu'il cite en entier.

Je ne le reproduirai pas à nouveau dans ce discours.

Digitized by Google

Je trouve, en effet, préférable de citer cet extrait de sa pièce : *Le Vagabond :*

Mon âme ira vers l'un des mondes,
Qui coulent au plus haut des cieux
Têter les mamelles fécondes
D'où découle un lait précieux
.....
Et j'aurai dans ces beaux domaines,
A l'aube d'un nouveau réveil,
En vagabondant par les plaines,
L'Astre pour fleur, Dieu pour soleil.

Il se montre en effet partout fin poète, autant dans ses ***Rapports*** sur le concours de poésie et de philologie que dans sa *Causerie sur le sonnet* et sa *Lecture sur la poésie.*

A la fin de ces deux dernières études, il s'est efforcé de « reproduire, en manière de pastiche, les divers tons qu'à pris le genre dans ses phases de développement historique. » C'est ainsi qu'il a publié spécialement pour nous : le *Mendiant,* la *Dernière pensée*, la *Pêche à la ligne,* le *Voyage en wagon...* et quantité d'autres œuvres qui reposent dans les albums de poésie.

Ces exemples montrent où le conduisait la gaieté de son caractère, et combien il aimait à plaisanter. Ses railleries procédaient en général par antithèse et se plaisaient à passer de la bonhomie à la satire.

Le 25 mai 1882, M. Ricouart fut installé comme membre de la Commission des Antiquités départementales. Il assista dès lors à son changement de nom et à la confection de son nouveau règlement. Moins de six mois plus tard, il fut nommé président de la Commission des Monuments historiques.

C'est dans cette Commission des Monuments historiques qui fit suite à notre Commission d'archéologie, qu'il se montra d'ailleurs un homme de travail inlassable, un chercheur dévoué, sur la poitrine duquel le Président de la

Digitized by Google

République Sadi Carnot épingla la croix de la Légion d'honneur aux bravos unanimes de tous les savants de notre ville.

Je ne cite que pour mémoire l'intéressant ouvrage qu'il écrivit sur *Les biens de l'Abbaye de Saint-Vaast dans les diocèses de Beauvais, de Noyon, de Soissons et d'Amiens.* Je ne saurais non plus m'appesantir sur la lecture qu'il fit à l'Académie au sujet du *fossé Burien.* Ce sont des recherches et une discusion sur l'étymologie du nom : *Burien* ; et c'est pour ainsi dire une préface à ses études longues et minutieuses sur *L'histoire et l'interprétation des noms de lieu.*

Ce dernier ouvrage est celui de toute la vie de M. Ricouart, celui sur lequel vous vous êtes étendu complaisamment.

En nous racontant la fameuse histoire du Pont d'Ugy, vous prouvez que sous prétexte que l'erreur doit disparaitre, « quels que soient le nom, la fonction, la science de celui qui l'a accréditée », l'étymologiste le plus savant en crée une autre... aussi inexacte que la première.

Après ce récit très spirituellement fait, vous vous... pardonnez mon expression, mais vous vous lavez les mains. Je ne saurais que vous approuver. L'on a, en effet, toujours à craindre de tomber sous les foudres d'un autre archéologue, devant la science duquel chacun s'incline avec respect. Celui ci trouvera peut-être une explication aussi ingénieuse que savante pour démontrer que ce que l'on avait pris pour une erreur n'est au contraire que l'expression de la pure vérité.

***

Ma mission étant de vous suivre, je dois m'occuper maintenant du bureau de l'assistance judiciaire.

Ce n'est que depuis environ trois siècles que les frais d'un procès sont devenus chose aussi considérable que de nos jours. Ils ont augmenté graduellement.

Digitized by Google

Originairement, les parties plaidantes n'avaient à payer que leurs défenseurs ; elles n'avaient pas à s'occuper des droits de greffe, des droits du timbre et des droits de l'enregistrement qui n'avaient pas encore été inventés. « Ce fut Charles le Bel qui, en 1324, ordonna que la partie qui succomberait serait condamnée aux dépens, adaptant à cet égard, la décision du Concile de Tours de l'an 1258. Ce fut Louis XIV qui, en 1672, imagina le *timbre* ou *papier marqué*. Ce fut Louis XV qui, en 1722, imagina le *contrôle* ou *enregistrement*... » Le Gouvernement a fini par tirer parti de la manie de la controverse et sous prétexte de lutter contre des abus, il a enrichi son trésor public en enrichissant ses officiers ministériels.

De là est née la nécessité de la création des bureaux d'assistance judiciaire. Pour leur permettre de faire valoir leurs droits en justice, les indigents sont autorisés par eux à jouir du bénéfice accordé par la loi.

Bien entendu, ce bureau d'assistance judiciaire n'est pas appelé à juger une affaire sur le fond, il est seulement consulté sur la qualité de la personne. Quoique les divers cas soient réglés par la loi, et énumérés, il est néanmoins difficile d'en rencontrer qui ne soient pas viciés. Les maires des communes rurales eux-mêmes se refusent à vous entourer des renseignements désintéressés, car, dites-vous, ils ne considèrent chaque justiciable que comme « un électeur dont il ne faut pas risquer de perdre la voix... »

Permettez-moi de prendre auprès de vous au moins la défense des maires de notre beau département. Parlez pour les autres, ne parlez pas pour les nôtres. Laissez-nous croire que les nôtres sont des exceptions !

Il existe tant d'affaires de natures spéciales, telles que les instances en divorce ou bien les recherches de la paternité dont la solution fera ou défera la paix et l'honneur d une famille, qu'on serait un criminel si on les discutait d'après des on-dit ou des révélations plus ou moins intéressées. Il

Digitized by Google

devient alors difficile, pour ne pas dire impossible, de déclarer recevable une action en demande d'assistance. Il faut, pour juger ces divers cas, posséder les qualités qu'ont reconnues en vous ceux qui vous ont appelé à la présidence du bureau d'assistance judiciaire d'Arras...

⁂

C'est pourquoi, j'ai trouvé extraordinaire que vous ayez cru devoir terminer votre discours de réception en vous mettant en arrière d'amis qui ont excellé dans l'histoire et l'archéologie, les lettres et les arts. Vous faites défiler devant nous toute une « revue du palais » en étudiant tour à tour, M. Gardin et M. Paris, ancien Ministre et notre illustre confrère, que l'Académie a été heureuse de saluer comme présidents, MM. Legentil, Boutry, Guérard dont nous avons eu l'honneur d'être les collègues. Pourquoi referais-je leur éloge, alors que ce panégyrique n'exigerait pas moins comme dimensions que tout un discours pour chacun d'eux. De plus, en le rééditant, je risquerais d'affaiblir leurs mérites, je risquerais de diminuer les louanges qui leur ont été adressées, à bon droit, ici même d'une façon magistrale.

⁂

C'était un acte de modestie qui vous honore de vous abriter derrière ces noms toujours respectés.

Parmi nous, vous marcherez en égal ; par vos habitudes laborieuses, par le concours que vous apporterez à nos études, vous répondrez aux espérances que l'Académie fonde sur vous ; ainsi, vous deviendrez, non seulement le digne successeur de M. Ricouart, mais vous serez, parmi nous, l'émule et le continuateur des œuvres de M. Guérard.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

Séance publique du 30 Juin 1921

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. Georges SENS

Président

MESDAMES, MESSIEURS,

Qui l'on m'eut dit, lors de mon admission à l'Académie d'Arras, qu'un jour viendrait où j'aurais l'honneur de présider une de ses séances solennelles et publiques, j'aurais été le premier à repousser l'idée d'une pareille éventualité. Et cependant, la bienveillance unanime de mes Collègues, leur grande sympathie et, aussi de leur part, une douce et amicale violence ont fait réaliser ce fait, qui me donne aujourd'hui la mission de prendre la parole pour inaugurer cette séance par l'allocution d'usage.

Je vous ferai remarquer toutefois, qu'investi d'une charge pour laquelle j'étais le moins désigné, j'éprouve la crainte bien légitime de ne pouvoir remplacer auprès de vous, ceux à qui je succède. Ils vous ont habitué à entendre les discours au style pur, élégant et fleuri, et, pour vous le dire en deux mots : *nescio loqui.*

***

Digitized by Google

Succédant, en effet à des maitres de la parole, que vous veniez entendre en nos Assemblées annuelles, j'ai encore présentes à la mémoire, les communications intéressantes des présidents Edmond Lecesne, de Mallortie, Paris, Cavrois de Saternault, Rohart et Acremant, et j'ai le regret, dès mon début, de vous faire pressentir une désillusion.

Affrontant cependant ce risque et m'appuyant sur une louable tradition, je me bornerai à rappeler devant vous, la mémoire de ceux qui, au cours de ces dernières années, ont disparu de nos rangs. Une rapide énumération des travaux auxquels ils se sont livrés, vous permettra de constater que notre Société continue à poursuivre le but qu'elle s'est tracé.

***

L'ancienne Société Littéraire d'Arras, fondée en 1738, suivit une tradition constante. A l'exemple des sociétés analogues existant au XVIII[e] siècle, elle s'occupa principalement des Belles Lettres. Les séances publiques reflètent ses préoccupations constantes qui sont : l'étude de la littérature dans les auteurs anciens, la versification et l'histoire, et plus particulièrement l'histoire des évènements qui se sont passés dans notre région. Dans les dernières années, on y rencontre à plusieurs reprises, des études d'histoire naturelle et de météorologie. Plus tard, sur un vœu émané des Etats d'Artois, la Société eut également à traiter de questions agricoles.

***

Lorsque, après une éclipse de vingt-cinq ans, l'Académie d'Arras fut réorganisée en 1817, le cercle de ses travaux s'élargit et toutes les sciences devinrent l'objet de ses recherches. Outre les travaux purement littéraires ou historiques, qu'elle n'abandonna jamais, l'Académie,

Digitized by Google

attentive à tous les progrès, aborda les études les plus diverses. Les volumes publiés par elle pendant l'espace de près d'un siècle, nous montrent avec une grande évidence que dans le domaine de toutes les sciences elle ne fut pas indifférente aux grandes découvertes du XIX^e^ siècle, et ce domaine est de plus en plus vaste, car après avoir vu la mise en pratique de la vapeur et de l'électricité, pour ne citer que les plus importantes, elle a assisté à leur application de plus en plus raisonnée, scientifique et d'une utilité incontestable pour la vie publique et sociale, l'automobilisme, l'aviation, la télégraphie sans fil, les rayons X, etc.

***

L'un de nos collègues, en quelques pages publiées il y a quelque vingt ans, s'occupa, en l'une de nos séances, à développer le rôle utile en même temps que social d'une Académie de province et examina les conditions dans lesquelles ses membres pouvaient être amenés, par une noble émulation, à concourir efficacement au but commun.

« Tout d'abord, dit-il, avant de songer à remplir le but « proposé à l'activité de ses membres, il lui faut penser à « assurer son existence, recruter de nouveaux membres et « surtout faire de ces recrues, des membres véritables, « effectifs, agissants. Et en effet, le devoir de coopérer au « but social d'une institution et de collaborer à l'œuvre « collective qu'elle doit accomplir n'est pas le seul, ni « même toujours le principal motif qui attire à elle ceux « parmi lesquels elle peut choisir des membres nouveaux. « On désire faire partie d'une société, tout d'abord pour « l'intérêt personnel et positif qu'on croit y trouver, pour « l'agrément qu'on espère y rencontrer, pour l'honneur « qu'on en doit retirer. Petit à petit seulement ces mobiles « individuels, égoïstes, font place à d'autres sentiments « plus désintéressés : les membres qui entrent dans une

Digitized by Google

« société y subissent une progressive assimilation qui « d'abord leur fait trouver une satisfaction personnelle « dans l'accomplissement de l'œuvre commune, puis les « y rend plus ou moins complètement dévoués.

« Pour en arriver là, pour stimuler l'activité de ses « membres nouvellement incorporés, pour se les assimiler, « une société doit d'abord les attirer à elles, les faire venir « à ses séances et pour celà, apporter s'il le faut et dans la « mesure où cela est nécessaire, quelques distractions qui « devraient être essentiellement les siennes. Néanmoins « la force la plus puissante pour établir entre tous les « membres d'une société, la cohésion désirable pour sti- « muler leur coopération, c'est encore la conscience du « but même de cette société, c'est l'attrait que celui-ci « exerce, quand il se dégage aux yeux de tous, d'une façon « bien nette, quand par son importance et son élévation, « il frappe les imaginations, élève les cœurs, éveille le « courage et l'énergie de tous. »

Je crois pouvoir affirmer que les Collègues dont je vais rappeler le souvenir, ont mis en pratique cette haute compréhension du travail commun et qu'en appliquant leur intelligence à des travaux sérieux, quelquefois même un peu abstraits, mais toujours très étudiés, ils ont fait œuvre utile et l'on ne saurait trop leur en savoir gré.

Pour vous mettre sous les yeux le rapide aperçu de leur œuvre, je me suis rappelé ce que disait avec juste raison, l'un de mes prédécesseurs.

« Si, au décès de chacun de nos Membres, nous nous « appliquions à établir les projets qu'il apporta à notre « Société, aucun service ne risquerait d'être méconnu et « nous pourrions signaler à leur date les travaux d'une « utilité incontestable. »

***

Digitized by Google

A la veille de la guerre, nous avions perdu notre doyen, qui l'était doublement et par l'âge et par ordre de nomination, car il siégea parmi nous pendant quarante-trois ans. M. le Comte de Hauteclocque, à qui les années n'avaient rien enlevé de sa vigueur et de son énergie, voyageait seul, en Italie, lorsque la mort vint le frapper subitement à Naples. Nous n'oublierons pas que toute son activité fut employée au service de l'Académie d'Arras. Sa riche bibliothèque si complète en documents manuscrits lui avait permis de donner des études de longue haleine sur les sujets intéressant l'histoire de notre région et dont l'ensemble représente un nombre respectable de volumes. *Arras et l'Artois sous les Archiducs Albert et Isabelle, L'histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais* sont des études très documentées. Mais celles qui se rapportent au *Pas-de-Calais sous le Premier Empire et sous la Restauration* offrent un luxe de détails pittoresques, par les anecdotes, les souvenirs et les comptes rendus de toutes les manifestations de la vie publique et privée de notre département.

M. de Hauteclocque eut également la patience d'un bénédictin pour examiner, trier et classer toutes les archives de notre Société. Il en fit un inventaire raisonné qui sera toujours un guide pour quiconque voudrait connaître quels travaux avaient été traités, tant par les membres de l'Ancienne Société Littéraire que par ceux de l'Académie actuelle.

***

Monsieur Lesueur de Moriamé, était entré à l'Académie après en avoir été le lauréat en 1900, pour une histoire très complète de son pays natal, la commune d'*Etrun*. Pour notre Société, il traita un sujet peu connu en nous donnant l'histoire de l'organisation des *Milices provinciales*, et plus particulièrement de celles d'Artois. Chef de bataillon au

Digitized by Google

3e Régiment territorial d'Infanterie, il participa à la défense de Maubeuge. Vous savez tous que cette place a rempli son rôle qui était de retenir le plus possible une armée envahissante et qu'une capitulation s'ensuivit. M. Lesueur, emmené en captivité à Targau, fut une de nos victimes de la guerre, car il y mourut le 28 décembre 1914, miné par les peines morales qu'eut à subir son cœur de patriote.

***

Monsieur le Chanoine Depotter occupait en 1914 le fauteuil présidentiel. Il avait d'abord été élu en 1887 et nos Mémoires contiennent plusieurs monographies, dues à sa plume alerte, parmi lesquelles figure la biographie d'un des évêques qui occupèrent pendant longtemps le siège d'Arras Monseigneur Guy de Sève de Rochechouart.

M. Depotter fit parmi nous une absence de neuf années pendant lesquelles il occupa le poste de doyen à Laventie, il se prit d'affection pour le petit coin où s'exerçait son zèle de pasteur et lorsqu'il revint, il se plût à nous entretenir de ce *Pays de Lallœu*, sur lequel il avait amassé assez de matériaux pour pouvoir en publier l'histoire en une étude des plus complètes et très documentée.

Notre Collègue assista aux premiers bombardements de la ville. Lorsqu'il se vit forcé de la quitter, il se réfugia à Boulogne-sur-Mer où la mort le prit en 1915, laissant à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir de ses vertus sacerdotales et de ses qualités éminentes.

***

Monsieur le Général Bouchard, l'un de nos derniers élus, était, en 1914, à la veille de prononcer son discours de réception. C'était une personnalité bien connue à Arras où il passa comme Lieutenant-Colonel au 33e. Sa carrière militaire fut brillante. A peine était-il reçu à Saint-Cyr, en

Digitized by Google

1870, après de fortes études au Lycée d'Amiens, que la guerre avait éclaté. Sous-Lieutenant à titre provisoire, il fit en cette qualité la campagne de La Loire. A la paix, il rentra à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il sortit cette fois nanti de son grade à titre définitif. Plus tard il fut admis à suivre les cours de l'Ecole de Guerre, et servit dans les Etats-Majors des corps d'armée de frontière. Colonel au 1er de ligne, puis Général de brigade à Saint-Omer, il dut prendre sa retraite pour raison de santé et vint se fixer à Arras. Retiré à Paris, lors de l'évacuation de la ville, il y décéda en février 1916 après avoir eu la douleur de perdre un fils agé de 24 ans, mort glorieusement pour la France.

***

Monsieur Edmond Morel, un enfant d'Arras, était un ancien élève du collège où il revint comme professeur. Lorsqu'il prit sa retraite comme principal du collège de Langres, notre Académie l'appela à elle, comme elle avait admis antérieurement plusieurs de ses anciens maîtres. M. Morel était notre Chancelier, c'est-à-dire notre ministre des finances; Bibliothécaire de la Ville d'Arras, il avait mis à profit les loisirs que ses fonctions lui permettaient de prendre lorsqu'il se trouvait au milieu des richesses de son dépôt, pour faire renaître notre vieil Arras. Il nous donna des notices attrayantes sur certaines corporations : *les Etainiers d'Arras*, *la Confrérie de Saint-Eloi*, *le costume des Echevins*, *un Empereur des arbalétriers à Arras*. Mais son ouvrage capital est celui qu'il entreprit pour faire revivre à nos yeux Arras et ses habitants au XIVe siècle. Il nous donne en effet la nomenclature de toutes les maisons de la Ville existantes en 1382, avec, à l'appui, les indications et les références sur les changements de propriété, complétant l'identification de chacune d'elles. Publié par l'Académie, avec l'appui du Conseil Municipal, ce

Digitized by Google

travail eut l'honneur d'obtenir un des prix de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres. Nous devons déplorer toutefois que ce livre, qui devrait avoir sa place marquée sur les rayons de toute bibliothèque arrageoise, soit dès maintenant introuvable, car les exemplaires qui nous restaient en dépôt, au siège de notre Société au Palais Saint-Vaast ont été la proie des flammes.

Monsieur Morel était aussi un artiste de valeur et plusieurs de ses dessins furent admis au salon. Il avait du reste, de qui tenir, car son père, sculpteur de talent, était l'auteur des sculptures représentées sur le grand portail de notre Cathédrale.

***

Monsieur Emmanuel Petit, Président honoraire du Tribunal Civil d'Arras, était également l'un de nos plus anciens collègues. Nommé en 1882, il fut des nôtres jusqu'à sa mort arrivée à Boulogne en mars 1915. Sa longue carrière à Arras, d'abord comme Procureur, puis comme Président du Tribunal, lui avait acquis les sympathies vraies et les amitiés sincères. Son début à l'Académie l'avait fait connaître comme jurisconsulte éclairé et l'étude qu'il avait choisie comme texte de son discours de réception: la *Propriété Littéraire*, avait démontré qu'il était aussi bon avocat que magistrat éminent.

***

Monsieur Acremant, décédé à Neuilly en mars 1916, avait été un de nos derniers présidents. Mais auparavant et pendant dix ans, il eut souvent l'occasion d'exercer son activité intellectuelle, soit comme Secrétaire-Adjoint, soit comme Rapporteur des concours de poésie, de littérature ou d'histoire. Comme Président, il fut infatigable car il se dépensa pour la Compagnie, dans toutes les manifestations

Digitized by Google

où il lui fut donné de la représenter. En dehors de ses lectures à l'Académie on lui doit les monographies sur le *Couvent de la paix* à Arras, et sur *l'histoire des Orphéonistes* d'Arras, sans compter nombre de petites nouvelles reproduites dans plusieurs journaux locaux.

***

Monsieur le Chanoine Rambure, une des figures sympathiques et bien connue de notre ville est mort à Boulogne en mai 1919, Vicaire-Général, après avoir été en cette ville doyen de l'importante paroisse de Saint-Nicolas. Mais auparavant il s'était fait une place importante dans la carrière de l'enseignement. Longtemps attaché à l'Institution Saint-Joseph d'Arras, il avait été choisi pour remplir, à Lille, les fonctions de Pro-Recteur à l'Université Catholique. Les services qu'il remplit dans tous ses postes ont été passés en revue, lors de ses obsèques, par S. G. Monseigneur Julien, qui n'oublia pas d'indiquer également l'amour que Monsieur le Chanoine Rambure avait pour les Beaux-Arts. Nous n'oublions pas en effet qu'aux séances hebdomadaires de l'Académie, nous eûmes souvent le plaisir de l'entendre émettre à différentes reprises les appréciations les plus judicieuses sur la peinture et les différentes écoles. Mais il nous captiva surtout en une véritable conférence qu'il nous donna sur le génie de Rembrandt, un de ces princes de l'art, surnommé le Maître du clair obscur.

***

Monsieur Carlier était aussi l'un de nos doyens, lors de son décès arrivé à Arras en octobre 1919. Il avait eté Inspecteur départemental du service des Enfants Assistés et des établissements de Bienfaisance et dans ces fonctions où il s'était donné tout entier, il avait mérité la confiance

Digitized by Google

de tous. Son caractère du reste, y contribua en de larges mesures car il était l'amabilité même. Dans la prochaine séance publique, vous aurez le plaisir d'entendre retracer en termes éloquents par celui qui occupe actuellement le fauteuil de Monsieur Carlier, la carrière laborieuse de notre Collègue regretté.

***

Monseigneur Hervin est le dernier de nos membres résidants dont nous avons eu à déplorer la perte, arrivée subitement au début de cette année. C'était l'un des plus assidus à nos séances, au cours desquelles il eut bien souvent l'occasion d'intervenir dans les discussions qui complétaient les communications faites et toujours pour donner les explications que sa grande expérience lui permettait d'apporter. Et il le faisait avec une grâce qui n'avait d'égale que son affabilité.

***

A ces noms, je dois joindre ceux de trois de nos membres honoraires, anciens membres résidants, qui tous trois méritent d'être rappelés à votre souvenir, car ils ont, d'une façon très active, participé aux travaux historiques de la Société.

Monsieur Guesnon était bien connu des Arrageois, mais lui connaissait à fond l'Arras du moyen-âge. Ses patientes investigations dans les dossiers des archives départementales et municipales lui ont permis de faire connaître nombre de faits inconnus, de corriger bien des erreurs, et de résoudre aussi bien des problèmes. Il a, entre autres travaux, donné dans nos Mémoires une étude sur les *Origines d'Arras et de ses institutions,* qui complète tout

Digitized by Google

ce qu'avaient pu nous apprendre les Dom Devrenne, Hennebert et autres historiens de l'Artois.

A Paris où il demeurait depuis longtemps, il passait son temps à consulter les archives et les bibliothèques. De l'ensemble des notes qu'il recueillait il en résultait souvent quelque brochure où la thèse qu'il soutenait était toujours fortement appuyée de preuves convainquantes et d'une exactitude rigoureuse.

Sa prédilection pour l'époque médiévale l'avait porté à l'étude des trouvères artésiens. Grâce à lui, nous pouvons connaître et apprécier le génie et la grâce des poètes qui fleurissaient à la cour de nos Comtes d'Artois.

***

Monsieur le Chanoine Duflot, ancien archiprêtre de Béthune, est aussi une victime de la guerre. Pendant plus de trois ans, il eut à souffrir moralement et physiquement, car il assista à des bombardements effroyables, vit l'incendie de sa ville, l'écrasement de son église, de sa maison et fut lui même grièvement blessé. Rentré à Arras, il y succomba en septembre 1919.

A l'Académie, il eut pendant dix ans la mission d'être rapporteur pour les concours d'histoire. C'est une tâche toujours bien délicate (car aux louanges doivent souvent s'ajouter des critiques). Il s'en acquitta toujours avec tact.

Il avait été professeur, mais lorsqu'il quitta l'enseignement pour exercer le ministère paroissial, il continua à se consacrer aux études qui lui étaient familières et c'est ainsi qu'il donna aux dames d'Arras, des conférences d'apologétique. Admirateur de l'éloquence sacrée, il écrivit la vie d'un évêque d'Arras, François Richardot qui, aux époques troublées du XVI^{e} siècle, sut se mettre

Digitized by Google

aux premiers rangs des orateurs, par ses oraisons funèbres, ses sermons et ses controverses religieuses.

***

Monsieur Jules Richard, archiviste départemental, ne passa à Arras et à notre Académie que quelques années pendant lesquelles il publia dans les Mémoires plusieurs articles concernant la *confrérie de Saint-Nicolas à Bapaume*, *les Barbiers et les Chirurgiens de Béthune*, et *l'Hôpital de Saint-Jean-en-Lestrée à Arras*. Longtemps après son départ de notre ville, il fit paraitre, (car il avait fait aux Archives une ample moisson de documents) une importante monographie sur *Mahaut d'Artois*. Dans cet ouvrage, l'un de ses principaux, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, M. Richard mit en relief l'administration de cette princesse féodale aussi bien que la vie publique et privée de son époque et l'un des chapitres les plus intéressants est certainement l'étude des arts, qui apporte un contingent d'information pour l'histoire des primitifs français.

Rentré à Laval où il mourut le 14 Novembre 1920. à l'âge de 76 ans, M. Richard avait poursuivi ses études historiques. Il est l'auteur de nombreuses publications consacrées à la Mayenne.

***

A cette liste funèbre de nos membres résidants, il est de mon devoir d'y joindre un dernier nom, celui de Monsieur Flament, archiviste départemental, en fonctions à la veille de la guerre Il n'était pas officiellement des nôtres, mais il avait été désigné pour occuper le seul siège vacant en 1914 et sa nomination qui avait été accueillie avec joie, était imminente. M. Flament mobilisé servit avec honneur au cours de la campagne; d'admirables citations, la Légion d'honneur et la Croix de guerre étaient venues récompen-

Digitized by Google

ser ses talents et sa froide intrépidité. Il disparut comme beaucoup, hélas ! sans que l'on put connaître le lieu où il tomba. Nous conserverons de lui un souvenir ému en même temps que le regret de n'avoir pas eu avec lui une fréquentation plus intime.

***

Parmi nos membres correspondants nous avons également à constater plusieurs pertes.

M. Léon Vaillant, membre de l'institut. Il avait été nommé en 1861 et par suite était notre plus ancien collaborateur.

***

Monsieur le Vicomte de Calonne et Monsieur Alfred de Puisieux, tous deux de la Société des Antiquaires de Picardie. Ils tinrent à apporter à notre Compagnie le tribut de leurs patientes recherches historiques et nous en firent profiter à plusieurs reprises.

***

Monsieur Emile Travers, de l'Académie de Caen, Archiviste-paléographe, avait été, à sa sortie de l'Ecole des Chartes, envoyé à Béthune pour classer les Archives Municipales. Il s'intéressait au pays qu'il visitait et dès le début de son séjour en Artois, il envoya à l'Académie d'Arras les *Notes et documents pour servir à l'histoire de la peste en Artois*. Ce travail lui valut une médaile d'or et depuis 1876, M. Travers comptait au nombre de nos membres correspondants. D'autres notices furent par lui publiées, attestant que le dépouillement des Archives de Béthune lui avait été profitable, car ces notices traitent du *Carillon de Béthune au XVI^e^ siècle* et de la *Confrèrie des*

Digitized by Google

Charitables de la même ville. A Caen, où il mourut en 1914, M. Travers a laissé le souvenir du plus distingué et du plus aimable des savants.

***

Monsieur JALOUSTRE, membre de l'Académie de Clermont-Ferrant, était un érudit de premier ordre, dont l'œuvre imprimée est considérable.

***

Monsieur le CHANOINE LECIGNE, doyen de la faculté des Lettres à l'Université Catholique de Lille. Ses articles de fin critique littéraire, ses biographies si humoristiques de *Ceux de chez nous*, sont connus de tous. Son étude sur *Brizeux,* nous évoque le souvenir du vieux collège d'Arras où le jeune poète Breton avait passé quelques années, dans cette antique abbaye du Vivier, devenue depuis l'hospice des vieillards.

***

Monsieur HARDUIN DE GROSVILLE, ancien magistrat, mort victime d'un accident, appartenait à une vieille famille arrageoise dont un représentant fut l'une des personnalités les plus marquantes de l'ancienne Société littéraire d'Arras.

***

Monsieur AUGUSTE MASSY, d'Arras, surveillant général au lycée de Douai, poète délicat, plusieurs fois lauréat de nos concours, portait au plus haut degré en son cœur, l'amour du sol natal.

***

Digitized by Google

Monsieur Francis Tattegrain, l'artiste connu par ses succès au Salon, et dont les œuvres les plus importantes figurent dans les musées de notre région du nord est le dernier dont j'ai à rappeler le nom. Il se peut toutefois qu'un oubli ait eu lieu tout à fait involontaire par suite du manque de renseignements sur nos confrères éloignés. Ce fut en notre ville que M. Tattegrain succomba. Il y était venu pour rappeler sur la toile l'aspect lamentable que présentaient les ruines de notre hôtel de ville, incendié par les allemands acharnés pour sa destruction. En plein hiver de 1914, il fut frappé de congestion par le froid, en plein travail, devant son chevalet, la palette à la main.

Nous possédions dans la salle de nos séances, son portrait fait par lui-même, en costume de travail, dans les dunes de nos côtes où il aimait à surprendre les jeux de lumière que la nature prodigue à l'œil d'un artiste. Nous ne pourrons plus contempler sa physionomie franche et caractéristique, car pour nous aussi les obus incendiaires allemands ont fait leur œuvre néfaste en détruisant toutes nos collections, tableaux, bibliothèque, archives.

***

Vous le voyez, la liste de nos disparus est bien longue et j'ai peut être abusé de votre patience, en vous énumérant pour chacun d'eux, la part qu'ils voulurent bien nous donner de leur science et de leur érudition. J'ai considéré comme un devoir de signaler leurs travaux, car ils montrent leur part de coopération à l'œuvre de l'Académie. Celle-ci, grâce à la bienveillance de la municipalité d'Arras, qui lui a assuré un lieu de réunion à la nouvelle mairie, a pu se reconstituer, reprendre ses séances hebdomadaires et dès aujourd'hui ses séances solennelles. Des membres nouveaux sont venus combler les vides. Ce sont des travailleurs sur lesquels l'Académie compte pour poursuivre sa tâche et maintenir la place honorable qu'elle a toujours occupée.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

de M. Aimé WARTEL

Notaire Honoraire

Membre résidant

MESSIEURS,

Les événements qui se sont déroulés depuis bientôt sept années vous ont mis dans la nécessité de retarder, jusqu'à ce jour, la séance publique que vous comptiez tenir pendant l'été de 1914.

C'est à cette séance que je devais prononcer mon discours de réception.

Laissez-moi le donner tel que des notes, heureusement conservées, m'ont permis de le rétablir, car mon manuscrit, confié à M. Acremant, qui avait bien voulu se charger de la réplique, a disparu dans l'incendie de sa maison.

MESSIEURS,

Depuis que vous m'avez ouvert les portes de l'Académie, j'ai vainement cherché quels pouvaient être mes titres à votre choix.

Digitized by Google

Si l'amour d'une profession longuement exercée et l'attachement qui lui est conservé dans la retraite suffisaient pour avoir droit à un fauteuil, je me sentirais à l'aise chez vous.

Mais la lecture de vos Mémoires m'a convaincu que d'ordinaire, vous recrutez vos membres parmi des hommes possédant des connaissances spéciales dans les Sciences, les Lettres et les Arts ; tel mon prédécesseur M. Jules Guérard.

Il conviendrait que, tout au moins, l'une des branches de cette trilogie me fût familière ; et me voici contraint de reconnaître, en toute sincérité, mon incompétence.

Dans le cours de mes études, j'éprouvais moins que de l'enthousiasme pour les *Sciences* ; je leur étais presque réfractaire ; et, bien que le souvenir soit très lointain, je n'ai pas oublié l'appréciation peu flatteuse, mais juste, que contenaient parfois mes bulletins : « Faiblesse en sciences ».

A vrai dire, mon commerce et mes relations avec les *Lettres* étaient plus étroits ; mais, absorbé de bonne heure par l'étude du droit et du notariat, je n'ai pu, comme je l'aurais désiré, entretenir et développer les goûts de ma jeunesse; je dois surtout m'accuser d'avoir beaucoup oublié.

En ce qui concerne les *Arts*, mes connaissances sont bien restreintes ; j'admire, sans posséder ni le don ni le talent d'appréciation et de critique, que je n'ai plus l'espoir d'acquérir, à mon âge.

Vous devez me concéder que j'arrive avec un bagage fort modeste, mieux vaudrait dire à peu près nul.

Je ne puis non plus faire état des rames de papier timbré et de papier écolier noircies pendant mon exercice, vos statuts et règlements ne prévoyant pas, que je sache, un apport de ce genre.

Comme conclusion, il a fallu l'amitié de plusieurs d'entre vous, et une grande indulgence de la part de tous, pour m'introduire dans votre Compagnie.

Ma reconnaissance vous est acquise ; et je n'hésite pas à

Digitized by Google

reporter sur la corporation à laquelle j'ai appartenu pendant trente ans, tout l'honneur de mon élection.

Cet honneur, que je n'aurais osé ambitionner, je l'ai accepté cependant avec un réel plaisir, après des hésitations qui n'étaient que trop légitimes. Mes amis m'ont garanti que je trouverais ici des sympathies ; j'ai entrevu, de mon côté, la souriante perspective de m'instruire à votre contact ; il n'en fallait pas plus pour lever partie de mes scrupules.

***

MESDAMES, MESSIEURS,

L'éloge public de M. Jules Guérard n'a pas été fait.

Notre concitoyen n'a voulu, par modestie sans doute, ni fleurs, ni couronnes, ni discours sur sa tombe ; mais nous avons entendu les échos des regrets unanimes exprimés après sa mort.

Ce qu'était M. Guérard, lors de son entrée à l'Académie, nous le trouvons dans la réponse de M. Paris, père, à son discours de réception.

M. Guérard se demandait à quoi il devait attribuer les suffrages recueillis de ses collègues.

M. Paris répondit :

« Quelques-uns, je pense, ont été déterminés dans leur « choix, par ce culte de l'art musical que vous professez, « moins encore pour satisfaire des goûts personnels que « pour vous rendre utile aux autres. Il en est, en plus « grand nombre, qui n'ont pas oublié quelle étendue de « connaissances juridiques, quelle habileté de discussion, « quelle clarté de langage, vous déployiez naguère, à la « barre ; j'en connais enfin, pour qui les procédures « criminelles n'ont pas de secrets, et à qui il a été donné « d'apprécier les qualités éminentes dont vous faites preu-

Digitized by Google

« ve, en exerçant ces délicates fonctions de Juge d'Ins-
« truction qui exigent, au dire d'un éminent criminaliste,
« la connaissance des lois pénales, la science du cœur
« humain, la sagacité de l'esprit, l'indépendance du
« caractère. »

La carrière de M. Guérard démontre combien ces appréciations étaient fondées.

Après avoir brillé au Barreau de notre ville, à côté d'autres grands maîtres de la parole, il était nommé suppléant de la Justice de Paix du Canton Nord en 1866.

Deux ans après, il entrait dans la magistrature comme Juge suppléant, au Tribunal civil d'Arras, et en 1874, il devenait Juge Titulaire.

Dans les audiences, il se faisait remarquer par une attention soutenue ; il notait les moindres détails, écoutant avec impartialité l'attaque et la défense ; la cause entendue, il donnait des avis remplis de clarté, que ses collègues aimaient à suivre.

Lorsque l'absence ou l'empêchement du premier magistrat l'appelait à la Présidence du Tribunal, il étonnait par sa promptitude dans la conduite des débats, la justesse de ses vues, la solidité et la netteté de ses jugements.

Ces heureuses dispositions, cet esprit de justice, le désignaient pour des fonctions plus importantes ; aussi fut-il bientôi chargé de l'instruction devant le Tribunal qui avait été à même de l'apprécier.

Pendant les seize années qu'il occupa cette haute situation, il fit preuve d'une perspicacité, d'un talent d'investigation qui ne le disputaient qu'à sa bonne foi et à son amour de la vérité.

La vérité, il la voulait à tout prix ; j'ai su, d'une personne qui avait toute sa confiance, que, dans une instruction criminelle ouverte devant lui, il fit revenir douze fois l'inculpé dans son cabinet, et lui arracha enfin des

Digitized by Google

aveux complets qui, en dépit de charges écrasantes, lui avaient été refusés dans les précédents interrogatoires.

A l'instruction, il parlait à chacun selon son caractère et sa condition, ne se montrant ni rigoureux à l'excès, ni trop indulgent ; après avoir entendu une déposition, il prenait soin, d'en préciser toute la portée, pour ne pas laisser plus de prise à l'obscurité qu'à l'équivoque.

J'aurai tout dit, en ajoutant que M. Guérard paraissait né pour remplir le rôle de Juge d'Instruction, tant il aimait ses fonctions et s'en acquittait avec zèle, prudence et perfection selon la haute idée qu'il s'était faite de l'importance des formalités de la justice criminelle ; « elles sont, « disait-il, le guide du juge, qu'elles préviennent de l'arbi- « traire ; elles constituent les garanties les plus précieuses « du citoyen, dont elles protègent la liberté, l'honneur, la « vie ».

Ces éminentes qualités lui ont valu, lors de la mise à la retraite, la distinction flatteuse de : « Président Hono- « raire du Tribunal civil de première instance d'Arras. »

M. Guérard a passé toute sa vie dans sa ville natale ; sa piété filiale envers sa mère, l'amour de son clocher et de son tribunal l'ont toujours emporté sur les offres d'avancement les plus séduisantes.

Dans sa retraite, jusqu'aux dernières années de son existence, il continua l'étude du droit et de la jurisprudence. Sa porte, j'ai eu l'occasion d'en faire personnellement l'expérience, s'ouvrait facilement devant ceux qui avaient besoin de ses lumières et de ses conseils ; il a conservé jusqu'au bout, la force de raisonnement et de jugement, la compréhension des affaires qui font le bon jurisconsulte.

M. Guérard, atteint par la limite d'âge, mais jouissant encore d'une bonne santé, ne pouvait renoncer définitivement à des occupations qui le passionnaient ; il accepta la présidence du Bureau d'Assistance Judicaire, au service duquel il mit toutes les ressources de sa belle intelligence,

Digitized by Google

Sa démission donna lieu, de la part de ses collègues, à une manifestation de sympathie qui le toucha profondément, car elle marquait le terme de sa carrière judiciaire.

Après avoir rendu au magistrat l'hommage qui lui était dû, je me garderai bien de taire l'homme privé.

Vous avez connu cette physionomie sympathique et douce, ce regard franc et vif.

Sa conversation était des plus agréables ; elle révélait autant l'esprit que l'érudition ; la plaisanterie n'en était pas exclue, mais l'amabilité, l'à-propos, la finesse des réparties, restaient toujours la note dominante, et formaient le charme de ses causeries.

La grande autorité de M. Guérard et ses connaissances variées l'avaient fait rechercher par les principales compagnies et sociétés locales.

C'est ainsi qu'il fut admis à l'Académie dès 1880.

Bientôt, ses collègues appréciant sa compétence dans l'art musical, le chargeaient du rapport sur un mémoire traitant de l'état de la musique dans l'Empire persan.

Les boutades que contient ce rapport, dépeignent le caractère enjoué de M. Guérard.

« J'ai, disait-il, à vous demander pardon de la forme un » peu légère, sans doute, de ce compte-rendu ; mais » veuillez ne pas oublier que la musique est la note gaie » de toute réunion. Vous entretenant d'une notice musicale, » j'aurais cru manquer à toutes les règles de l'harmonie, » si je n'avais cherché à vous mettre à l'unisson de mon » sujet ».

Dans le paragraphe précédant cette conclusion, M. Guérard se déclarait forcé, pour éviter tout quiproquo, de substituer à l'expression « Sons perçants », celle de « Sons aigus ». Il s'agissait, je l'ai dit, d'un compte-rendu sur la musique dans l'Etat *persan*.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, du 15 juillet 1887, M. Guérard

Digitized by Google

était nommé membre du Comité d'inspection et d'achat des Livres de la Bibliothèque communale ; il se trouvait bien à sa place dans cette assemblée dont les titulaires sont choisis, de préférence, parmi les membres des Sociétés savantes, les érudits, les magistrats, en un mot parmi les personnes pouvant donner des avis éclairés sur les diverses questions qui se rapportent aux Bibliothèques.

Dès 1855, nous trouvons M. Guérard, secrétaire-adjoint de la Société Philharmonique, dont il devint ensuite le Président.

Ce qu'il déploya de zèle pour le développement de cette phalange artistique, seuls peuvent le dire, ceux qui l'ont vu à l'œuvre. En reconnaissance de son dévouement, le titre de Président Honoraire lui fut décerné, quand il résigna ses fonctions.

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Arras n'a jamais compté, dans son Conseil d'administration, de membre plus actif et plus assidu. Entré au Conseil en 1864, il devint secrétaire en 1871, et vice-président en 1886. Lorsqu'il se vit obligé, par son grand âge, de démissionner, tout fut tenté pour le retenir. Son successeur à la Vice-Présidence, le regretté M. Carlier, qui était des vôtres, Messieurs, a rappelé la place considérable que M. Guérard avait tenue au sein du Conseil pendant presque un demi-siècle ; il a pu lui rendre cette justice qu'ayant consacré à la Caisse d'Epargne, malgré ses nombreuses occupations, une grande partie de son temps, et le meilleur de son dévouement, il avait bien mérité d'elle. La Présidence d'honneur, accordée par acclamation, le 17 Octobre 1911, fut peut-être, de toutes les distinctions, celle qui lui donna les plus douces émotions.

M. Guérard avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, le 28 Juillet 1887, en récompense de ses longs et signalés services, ainsi qu'en témoigne le décret.

Tel est, esquissé à grands traits, le portrait de l'Acadé-

Digitized by Google

micien dont je viens occuper le fauteuil. N'étais-je pas en droit d'hésiter, quand une pareille succession m'était offerte ?

***

L'auditoire m'approuverait de limiter ce discours à l'éloge de mon prédécesseur ; mission facile, puisque cet éloge est sur toutes les lèvres, mais trouverais-je crédit auprès de mes futurs collègues ?

Partagé entre la crainte de retenir difficilement l'attention, et le respect dû aux usages de l'Académie, je m'incline devant ces derniers.

Ancien Notaire, je ne puis que parler de ma profession. « Tout va bien, disait un éloquent politique, quand chacun se mêle de son métier ».

Toutefois la matière est si étendue que, pour me servir des expressions employées par M. Lecesne dans son exposé de « la Législation Coutumière d'Artois », tout ce que j'ai essayé, c'est de glaner quelques épis sur les champs des chercheurs qui ont étudié le notariat dans son origine et ses développements.

Le sujet est aride ; je serai bref, en ne le traitant que dans ses toutes grandes lignes.

Il y eut, de tout temps, des conventions, et logiquement, il dût exister, au moins de bonne heure, à partir de l'époque où les conventions cessèrent d'être purement verbales, des hommes faisant profession de les constater, pour en assurer l'exécution et la durabilité.

Ce principe admis, si ces hommes remplissaient un office ayant quelque analogie avec celui des notaires, quelle qu'ait été leur dénomination, il ne semble pas anachronique de faire remonter l'origine de la profession, à la plus haute antiquité.

Quoi qu'il en soit, on trouve chez les *Grecs*, des magistrats définis par Aristote ; « Fonctionnaires près desquels

Digitized by Google

il faut aller faire enregistrer les contrats des particuliers et les sentences des Tribunaux ». Et ce même philosophe place parmi les officiers nécessaires à une cité : « Celui qui reçoit les sentences et contrats, dont il ne fait qu un seul et même office. »

Il existait chez les *Juifs*, des scribes, dont la mission était de recevoir et cacheter les actes, qui devaient ensuite être munis du sceau public.

L'Egypte avait également des scribes, par les mains desquels devaient passer les actes importants, et qui exerçaient leur ministère dans le Temple.

L'expression « *Notaire* », tire son étymologie du mot latin : *Notæ,* notes, d'où *Notarius,* notaire, parce que, chez les *Romains*, les fonctions de Notaire consistaient dans la rédaction des actes, par notes et en abrégé.

Ces notes n'avaient aucun cachet d'authenticité ; elles ne recevaient même pas la signature des parties, et n'obligeaient les contractants qu'en vertu de leur affirmation, par serment prêté devant le magistrat, leur écriture en toutes lettres et leur transcription sur des registres publics. Cette formalité était remplie par des fonctionnaires d'un autre ordre, nommés *Tabellions.*

Le rôle de Notaire se bornait ainsi à celui de simple scribe et rédacteur.

Les notaires n'échappaient pas à la loi commune qui interdisait aux citoyens romains l'exercice d'une profession, si libérale fût-elle, le métier des armes étant considéré comme seul honorable ; ils étaient donc choisis parmi les esclaves les plus intelligents et les mieux doués dans les familles opulentes.

Le préjugé qui livrait les personnes libres à cette sorte d'ostracisme disparut, pour faire place à une législation plus en rapport avec les progrès de la civilisation, et on n'admit plus à ces fonctions que « des hommes libres d'une

Digitized by Google

bonne foi à l'épreuve, très instruits dans l'art de parler et d'écrire, et profonds dans la science des lois ».

Leur autorité devint si grande qu'un historien les élève au-dessus des juges en ce que ces derniers ne font que juger les procès, tandis que les notaires les préviennent et qu'il n'y a pas d'appel de leur jugement.

Les notaires étaient élus dans les villes, comme les juges, et leurs fonctions étaient comptées parmi les charges municipales ; ils les exerçaient dans un lieu public qui leur était réservé.

Sous l'empire de la loi des XII Tables, qui fut promulguée en l'an de Rome 303, et qui a été qualifiée fondement de tout le droit Romain et source de tout le droit public et privé, les Tabellions et Notaires concouraient ensemble à la rédaction des conventions, mais ils n'étaient revêtus d'aucun caractère public, et leurs actes ne constituaient que des écritures privées.

L'institution se développa sous le règne de Justinien.

Les Novelles de cet empereur réglementent les fonctions des tabellions et notaires ; ils doivent être présents à la rédaction des actes ; cette formalité est de rigueur pour les initier aux intentions des contractants, et leur permettre d'en rendre compte, dans le cas où les parties ne sauraient signer ; ils sont tenus de mentionner la date, d'indiquer les noms des témoins, de signer avec ces derniers, et d'apposer leur sceau.

Une autre Novelle du même empereur indique les mesures nécessaires à la sûreté et à la foi dûes aux actes passés devant les tabellions et notaires.

***

A quelle époque peut-on placer l'établissement des Notaires chez nos ancêtres ?

Les documents qui permettraient de solutionner la question font défaut. Un écrivain attribue ce manque de

Digitized by Google

renseignements à ce que les Druides, conservateurs des traditions de la Gaule, avaient pour règle de ne livrer à l'écriture aucune partie de leur enseignement.

Les usages des Romains durent passer dans la Gaule à partir de la Domination, et il n'apparaît pas que, pendant plusieurs siècles, la Gaule ait eu des institutions différentes de celles établies par le droit romain.

Le cinquième siècle vit la destruction du monde romain et la naissance de notre nation, formée du mélange des Gallo-Romains avec les Francs, les Bourguignons et les Visigoths.

Chacun de ces peuples avait ses lois particulières : Loi salique et loi des Ripuaires chez les Francs, lois des Bourguignons, lois des Visigoths.

Ces lois, dont plusieurs titres règlent les formalités des conventions, sont muettes sur le concours que tabellions et notaires pouvaient avoir à prêter, surtout en matière de transmission de propriété, de donations et de testaments.

Mais les notaires existaient avant l'avènement de Charlemagne, au témoignage de Grégoire de Tours, auteur de l'histoire des Francs, d'après lequel une reine, en 564, fit son testament devant un notaire. Et parmi les formules du moine Marculfe, qui vivait au VII[e] siècle, il en est une ainsi traduite : « Nous avons fait notre testament qui a été écrit par tel... notaire ».

Avec Charlemagne, l'institution va grandir ; des capitulaires restées célèbres, ordonnent aux envoyés du Roi de nommer des Notaires dans les contrées de ses domaines, et aux Evêques, Abbés et Comtes, d'en établir aussi dans leurs terroirs respectifs.

Pendant les siècles suivants, sous l'influence des guerres et invasions qui se produisirent en France, l'institution se trouva dénaturée, pour faire place à des coutumes plus ou moins vagues et incertaines. Les conventions étaient le plus souvent verbales ; seuls les actes importants étaient

Digitized by Google

dressés devant les Evèques ou les Comtes. Les notaires étaient uniquement secrétaires ou rédacteurs, et la foi due à l'acte, ne résultait que de l'apposition d'un sceau et de la présence de témoins.

Saint-Louis reprit l'œuvre commencée par Charlemagne. Pour rendre la juridiction volontaire exercée par les notaires, indépendante de la juridiction contentieuse exercée par les juges, il créa soixante notaires, en titre d'office. Ce furent les premiers notaires royaux.

Leurs actes étaient exécutoires et authentiques, sans qu'il fût besoin de recourir au magistrat. Ils devaient être assidus dans leurs fonctions, ne pas passer d'actes en dehors du Châtelet, intituler leurs actes au nom du prévôt de Paris, et les porter au scelleur qui apposait le sceau de la juridiction.

M. Genty, dans son ouvrage : « *La Basoche Notariale* », rapporte que les soixante notaires royaux furent choisis parmi les ecclésiastiques nourris de science juridique, et que, jusqu'à l'ordonnance de Charles VII, du 22 décembre 1480, prescrivant que les offices des Notaires ne peuvent plus désormais être exercés que par des laïques, les notaires royaux étaient tous, clercs ou engagés dans les Ordres. Ils formaient entre eux une confrérie, — d'où l'expression de : « confrère », encore employée de nos jours, et celle de : « clercs », conservée à leurs auxiliaires. Les statuts de cette confrérie établis en septembre 1330, formaient un document des plus curieux par leurs dispositions, très développées sous le rapport religieux, peu étendues quant aux devoirs confraternels, et muettes sur le côté vraiment professionnel.

En 1303, Philippe le Bel avait étendu aux Provinces, l'institution établie au Châtelet, en se réservant pour lui et ses successeurs, perpétuellement et à toujours, la puissance de créer des notaires.

Les notaires du Châtelet de Paris avaient le privilège

Digitized by Google

d'instrumenter dans tout le royaume ; le même privilège appartenait à ceux d'Orléans et de Montpellier qui, cependant, n'avaient pas le droit d'instrumenter à Paris.

Quant aux Notaires des provinces, ils ne pouvaient exercer que dans la Cour de Justice de leur résidence, où ils étaient immatriculés.

De nombreux édits et ordonnances intéressant le notariat ont été rendus à partir du XIII^e^ siècle ; j'en cite quelques-uns dont les dispositions se retrouvent, en partie du moins, dans les lois organiques du notariat :

Edit de François I^er^, portant défense aux Juges et Greffiers de recevoir aucun contrat volontaire et réservant cette faculté aux Notaires.

Ordonnance du même roi, prohibant la communication des actes et registres, à d'autres qu'aux intéressés, héritiers, successeurs ou représentants, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par justice.

Ordonnance de Charles IX, fixant à vingt-cinq ans l'âge d'admission aux fonctions de Notaire, et exigeant des candidats qu'ils soient de bonnes vie, mœurs et expérience.

Ordonnance de Louis XIV, enjoignant aux notaires d'avoir chacun un sceau aux armes du Roi, et de l'apposer eux-mêmes sur leurs actes.

***

Le nom de Notaire a été souvent confondu avec celui de Tabellion ; leurs fonctions étaient cependant distinctes. Les notaires recevaient les actes en minute, les tabellions, créés en titre d'office en 1542, les grossoyaient et mettaient sur parchemin.

Les tabellionnages furent supprimés par édits de 1761 et 1782 et réunis aux offices de Notaires.

***

Digitized by Google

A côté des notaires royaux dont les privilèges résultaient d'actes de l'autorité royale, il existait des notaires *seigneuriaux* et des notaires *apostoliques*.

Les notaires *seigneuriaux* dont la création paraît remonter aux capitulaires de Charlemagne, étaient nommés par le seigneur, pour instrumenter dans le ressort de sa juridiction ; ils prêtaient serment devant le juge de cette justice, et n'avaient le droit d'instrumenter que pour les personnes domiciliées, et relativement aux biens situés dans l'étendue de la seigneurie. Leurs actes ne pouvaient recevoir exécution que dans la seigneurie, et, pour les rendre exécutoires dans d'autres lieux, il était nécessaire d'obtenir la permission du juge de l'endroit.

Les notaires *apostoliques* étaient, au commencement de l'ère chrétienne, établis par le Pape, pour recevoir les actes concernant les matières spirituelles et ecclésiastiques ; ils étaient nommés non seulement pour les Etats Pontificaux, mais pour tous les pays catholiques ; c'est ainsi qu'ils existaient en France.

Plus tard, les Evêques établirent aussi dans leurs domaines des notaires ecclésiastiques, qui se confondaient avec ceux du Pape, et étaient, comme ces derniers, qualifiés notaires *apostoliques*.

Les notaires apostoliques furent tour à tour restreints comme nombre et compétence, supprimés et rétablis.

En 1691, Louis XIV joignit leurs attributions à celles des notaires royaux ; ils durent donc cesser d'exister en France à partir de cette époque.

***

Les règlements établis et les édits et ordonnances rendus sous la Monarchie formaient un ensemble de chartes devant servir de base à la centralisation et à l'unification dans le Notariat.

Digitized by Google

Cette œuvre fut définitivement accomplie par la loi organique des 29 Septembre 6 Octobre 1791, et surtout par celle du 25 Ventôse an XI.

La première de ces lois abolit les différentes dénominations qui avaient été données aux notaires et les fondit en une seule catégorie de *Notaires publics*.

La deuxième donna au notariat son véritable caractère, et toute son organisation.

Depuis plus d'un siècle, des modifications ont été apportées à ces lois, mais elles demeurent, si je puis m'exprimer ainsi, le code de notre profession, et les notaires sont restés, suivant la définition de la loi de Ventôse : « Des fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions ».

Les notaires tiennent leurs droits et prérogatives de la loi, mais ils ont des devoirs envers la Société. Comment doivent-ils les remplir, et que peuvent-ils attendre de l'accomplissement de ces devoirs ?

Je crois ne pouvoir mieux répondre que par une citation.

Le 4 Frimaire an XII, à l'ouverture du cours de Notariat dans l'enceinte de l'Académie de législation, M. Massé, ancien notaire, adressait à ses élèves ces paroles, qui sont encore d'actualité :

« La profession à laquelle vous vous destinez est modeste « et n'a pas d'éclat ; elle ne brille point sur le théâtre du « monde ; mais en exerçant honorablement vos fonctions, « vous jouirez de tous les charmes d'une grande considé- « ration privée. Vos noms ne passeront point à la postérité, « mais le souvenir de vos bienfaits se conservera dans les « familles ; vous aurez l'amour de ceux dont vous n'aurez « cessé d'être les guides et les conseils ; et si, quelquefois, « la reconnaissance ne suit point vos travaux, il est un

Digitized by Google

« prix qui, du moins, ne saurait vous échapper ; ce sera la « douce certitude d'avoir rempli la plus belle destination de « l'homme sur la terre, celle d'être utile à ses semblables ».

MESSIEURS,

Les sentiments de gratitude que j'exprimais en commençant, devaient s'adresser tout spécialement à mes trois parrains ; la mort nous a ravi deux d'entre eux, M. l'Archiprêtre Duflot et M. Gustave Acremant.

Qu'il me soit permis, pour M. le Baron Alexandre Cavrois de Saternault, mon troisième parrain, d'évoquer le souvenir de son très-regretté père, qui fut votre Président, et dont l'affection, resserrée par des liens de parenté, m'était des plus précieuses.

A son nom, je joins ceux de trois autres présidents, disparus aussi : Monseigneur Deramecourt, Monsieur le Chanoine Depotter et Monsieur le Chanoine Rohart. Je suivais les enseignements des deux premiers, quand ils professaient, avec l'autorité que vous leur avez connue, et j'étais, à la même époque, condisciple du troisième, un des plus brillants élèves que j'aie rencontrés.

Il me plaît de rappeler leur mémoire à tous, et d'acquitter ainsi une dette de reconnaissance envers les uns, d'amitié envers les autres, à l'heure où je viens prendre place dans cette Compagnie, qu'ils ont illustrée, et qui leur était si chère.

Digitized by Google

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. WARTEL

PAR

M. le Baron CAVROIS DE SATERNAULT

Secrétaire-Général

MONSIEUR,

La cérémonie d'aujourd'hui me paraît être tout un symbole. La guerre a coupé nos existences en deux tronçons dissemblables : n'avons-nous pas en effet le sentiment, nous surtout, habitants des pays dévastés, que nous vivons en des temps nouveaux qui manquent de lien avec les années d'avant-guerre ? Une cassure sépare les deux époques. L'Académie d'Arras ressent particulièrement cette douloureuse impression. En 1914, elle maintenait dans le travail la continuité de ses traditions ; elle venait, par votre élection, de compléter le nombre réglementaire de ses membres résidants ; conservant avec un légitime orgueil ses lettres-patentes de 1773, elle s'apprêtait à fêter en 1917 le centenaire de sa réorganisation. Ne vous souvient-il pas, Messieurs, de cette brillante journée du 18 juin où nous reçûmes la visite de nos collègues de la Société des Sciences de Lille ? Nous leur avions fait admirer à la descente du train notre vieille église de

Digitized by Google

Saint-Jean-Baptiste, avec ses toiles de Rubens et de Doncre, l'archaïque Cour Baleine et les boves de la Grand'Place, les triptyques de la Cathédrale et les incunables de la précieuse bibliothèque des moines de Saint-Vaast, le reliquaire du Saint-Cierge donné au XIVe siècle par la Comtesse Mahaut. L'après-midi, une séance solennelle nous réunissait en notre glorieux Hôtel-de-Ville, dans les grands salons aux cheminées moyenâgeuses, aux opulents fauteuils gothiques ; par les grandes fenêtres ogivales, on apercevait les pignons arrondis de la Petite-Place dont le soleil d'été mettait en couleur la patine séculaire ; et vraiment, dans ce cadre de féerie, on se croyait transporté aux époques anciennes dont les travaux de nos érudits évoquaient le souvenir.

A ces visions enchanteresses le cataclysme prochain allait apporter le plus cruel démenti. Le lion symbolique de notre beffroi s'est abattu dans les décombres, les façades flamandes de nos places se sont effondrées, Saint-Jean-Baptiste n'est plus, et en même temps que Saint-Vaast flambait et que s'écroulait la Cathédrale, notre local académique, discrétement retiré dans un coin de la grande abbaye comme un foyer familial qui cache sa vie heureuse, disparaissait dans le criminel incendie, avec ses archives, ses lettres-patentes, le sceau de l'ancienne Société littéraire, avec sa bibliothèque, la réserve de nos Mémoires, la collection de porcelaines d'Arras constituée par M. Souillard, les portraits de nos collègues, toutes nos richesses littéraires et artistiques. Il n'est pas jusqu'au registre des procès-verbaux de nos séances, — le Secrétaire-Général peut bien s'en lamenter, — qui n'ait été perdu, afin qu'aucun lien ne subsistât entre notre vieille Compagnie et les membres réduits presqu'au tiers de leur effectif qui se sont retrouvés, désemparés, dans les ruines morales autant que matérielles de la Ville meurtrie.

Et pourtant l'Académie d'Arras a voulu revivre. Elle

Digitized by Google

s'est souvenue que son rôle n'est pas de procurer à un petit nombre de privilégiés des loisirs agréables, de satisfaire le dilettantisme de quelques délicats, — elle aurait pu à l'heure actuelle s'en désintéresser, — mais de maintenir le goût des choses de l'esprit, d'assurer la perpétuité des traditions, d'entretenir le culte de la Province et de la Cité, d'encourager les efforts vers l'avenir par le souvenir des gloires du passé. Au milieu du travail de résurrection qui fait sortir de terre les constructions nouvelles, elle s'est reconnu le devoir de réveiller les énergies intellectuelles, de rallumer le flambeau des sciences désintéressées, de reconstituer, autant qu'il est en elle, le patrimoine de poésie et d'art dont la petite et la grande Patries sont justement jalouses. C'est pourquoi elle a appelé à elle de nouveaux membres ; elle s'est obstinée, malgré les difficultés, à tenir comme autrefois ses séances hebdomadaires ; elle a ouvert de nouveau ses concours aux littérateurs, aux poètes, aux artistes, aux savants, aux historiens de l'Artois ; et aujourd'hui elle ose convoquer l'élite des anciens et des nouveaux habitants d'Arras à une séance publique. Comme la France immortelle rejette la pierre sépulcrale que ses ennemis voulaient sceller sur elle, l'antique cité atrébate renait de ses cendres ; son Académie veut pour sa part lui apporter l'étincelle de sa propre vitalité.

Voilà, Monsieur, comment votre réception constitue le symbole dont je parlais tout à l'heure. Vous êtes par la date de votre élection le dernier membre, ou presque, de l'ancienne Académie ; vous êtes par votre discours de réception le premier membre de l'Académie nouvelle. Mais ce discours, il était écrit dès 1914 ; par un sentiment d'une délicatesse profonde, vous n'avez rien voulu y changer. Vous nous ramenez à sept ans en arrière. J'oserais presque dire, en m'appropriant un mot célèbre, « la séance continue. » La cassure disparaît ; 1921 n'est

Digitized by Google

que le prolongement de 1914. Avec vous nous reprenons nos traditions et l'obéissance à nos règles d'autrefois.

***

L'éloge que le récipiendaire fait de son prédécesseur est l'un des articles de ce vieux protocole. Ce n'est point une exigence arbitraire et inutile, mais un moyen très efficace de rattacher les membres nouveaux aux anciens, d'assurer la continuité de notre vie sociale. Vous avez tracé de M. Guérard un portrait d'une ressemblance parfaite, étudié avec un souci des détails qui ne nuit pas à l'impression de l'ensemble. Le Barreau d'Arras conserve le souvenir de cet avocat d'affaires, redoutable à ses adversaires par la solidité de son argumentation et l'éclat de sa parole. Le Tribunal s'honore d'avoir possédé pendant trente-trois ans ce magistrat intègre et savant, psychologue avisé autant que juriste consciencieux. L'Académie vénère la mémoire de ce collègue aimable et spirituel, d'une courtoisie bienveillante, d'un jugement sûr, d'un conseil rempli de prudence.

Je renonce à entreprendre à mon tour la description d'une carrière que vous avez, Monsieur, si complètement définie ; je bornerai mon ambition à souligner l'action féconde que M. Guérard a exercée sur l'une de nos plus intéressantes sociétés locales, la Philharmonique.

Qu'on ne s'étonne pas de voir un juge d'instruction au milieu d'une association de musiciens ; il n'y a là rien d'une fantaisie qui puisse rappeler la légendaire histoire du violon d'Ingres. La belle tenue de cette phalange artistique, son charitable dévouement, sa haute valeur musicale, lui ont de tout temps attiré la sympathie des meilleurs de nos concitoyens. Le premier des registres où sont fidèlement transcrits les procès-verbaux de ses répétitions et délibérations remonte au 10 octobre 1828 ; il note que la

Digitized by Google

Société, fondée deux ans auparavant, est réunie « sous la présidence protectrice de M. le Baron de Hautecloque », maire de la ville d'Arras ; ce jour-là on adopta le règlement en soixante-deux articles qui est resté, malgré ses modifications, le Code de la Philharmonique. L'encaisse du trésorier était de 44 fr. 45 ; début modeste d'une société qui en 1880 avait distribué plus de 75.000 francs aux établissements pauvres de la ville.

Cette bienfaisance, la Société Philharmonique l'étendit à toutes les œuvres locales ; les joies et les deuils de la Cité furent les siens. Elle chanta les inaugurations des églises de Saint-Nicolas et du Saint-Sacrement ; elle pleura les funérailles du Cardinal de la Tour d'Auvergne ; plus récemment elle exalta Jeanne d'Arc prisonnière à Arras, elle célébra la gloire des artistes artésiens, anciens ou modernes, Adam de la Halle ou Alexandre Georges ; elle rendit hommage aux morts honorés par le Souvenir Français. Elle contribua tout particulièrement à développer à Arras le goût de la musique, non pas seulement par les concerts toujours remarqués qu'elle offrait à l'élite de ses habitants, mais aussi par les leçons gratuites qu'elle donnait jadis à de nombreux élèves, puis par le patronage qu'elle exerça sur l'école communale de musique ouverte sous ses auspices le 1er juillet 1837 et dont elle conserva la direction jusque dans ces dernières années.

Cette vie si intense imposait au président un dévouement généreux. Elle exigeait en même temps de lui des qualités toutes spéciales de l'esprit et du cœur : les poètes, a dit l'un d'eux, sont gens irritables ; les artistes sont leurs frères ; ils ont aussi leurs susceptibilités et il n'est pas aussi facile d'assouplir leur humeur que de soumettre leurs archets au rythme du bâton du chef de l'orchestre. Mais ils ont le cœur bon et l'âme sensible aux délicatesses. Aussi M. Guérard jouissait-il parmi eux d'une autorité reconnue : lorsqu'en 1893 il abandonna la direction de la

Digitized by Google

Société, il comptait quarante-quatre années de sociétariat et vingt-huit ans de présidence.

En cette salle où la Philharmonique attestait il y a deux mois sa résurrection par un concert public, il me semble que je rends hommage à M. Guérard en saluant d'avance le centenaire qu'elle célébrera dans cinq ans et en associant à la mémoire de notre collègue celle des deux premiers présidents de la Société, le Baron de Hauteclocque et M. Luez, qui furent comme lui des membres notoires de notre Compagnie.

***

Faut-il s'étonner, Monsieur, que l'Académie vous ait choisi pour succéder à Monsieur Guérard ? Vous en fûtes surpris, nous dites-vous. Je pourrais vous répondre que dans nos Sociétés on ne craint point la diversité des mérites ; il n'y a pas entre eux d'opposition ; chez votre prédécesseur, la fantaisie aimable de l'artiste ne semblait pas déplacée près de la science du juriste, ni de l'austère intégrité du magistrat. Il ne me serait même pas interdit d'ébaucher une thèse peut-être audacieuse sur les mérites littéraires des rédacteurs de grimoires. « Dans tout notaire il y a les débris d'un poète », c'est du moins Flaubert qui l'assure, et Longfellow n'a-t-il pas vu l'image du soleil, resplendissant en marge de vos actes, dans le sceau rayonnant qui est apposé à l'appui de votre signature ? Etaient-ils des littérateurs... ou plus vulgairement d'astucieux praticiens habiles à arrondir leurs honoraires, cet antique tabellion qui, dans un contrat de mariage, consacrait un bon rôle de minute à l'histoire de l'institution du mariage en commençant par l'union d'Adam et d'Eve dans l'Eden, ou celui qui faisait précéder un testament d'un pieux sermon sur la fragilité humaine et les espérances de la vie future ? Mais trêve aux paradoxes. Entre le notariat et la

Digitized by Google

magistrature on a depuis longtemps établi cette parenté que vous exercez la juridiction volontaire, fixant les droits et obligations des parties en donnant l'authenticité à leurs conventions, comme les juges les établissent en tranchant leurs contestations dans l'exercice de la juridiction litigieuse.

Vous l'avez dit très justement, l'Académie d'Arras, en vous appelant à elle, a voulu honorer dans votre personne le notariat de notre ville. Vous nous avez laissé entendre quelle connaissance du droit suppose l'exercice de cette profession ; la législation la plus récente, en réglementant plus exactement le stage, en organisant au chef-lieu du département un examen public imposé aux candidats notaires et même aux premiers clercs, a voulu assurer à votre corporation un niveau intellectuel élevé. Mais c'est là son moindre titre à la considération. Le notaire est le gérant des patrimoines ; les plus graves intérêts lui sont confiés ; aussi le jugement universel demande-t-il de lui une probité scrupuleuse. Bien plus, il est le confident des familles et le dépositaire des plus intimes secrets ; c'est comme un sacerdoce dont il partage avec le prêtre l'honneur et la charge. Quelle dignité de vie lui impose une telle mission ! De tout temps l'opinion s'est montrée justement exigeante sur ce point. Il était donc naturel que notre Compagnie, soucieuse d'accroître son patrimoine de science et de vertu, cherchât à bénéficier de tout ce qu'elle pouvait trouver dans ce riche dépôt.

Comment nos lois modernes ont protégé cet héritage qui vous est propre, comment elles ont cherché à restaurer, à renforcer même les règles traditionnelles qu'avec raison vous considérez comme des supports et des guides, non comme des entraves, je voudrais l'esquisser rapidement.

Toutes les corporations avaient jadis leurs statuts. L'esprit individualiste de la Révolution les a abolis. Mais les divers corps des officiers ministériels ont successivement

Digitized by Google

reconstitué leurs antiques compagnies. Les vieilles hiérarchies ont été renouvelées, les anciennes réglementations rééditées. Des esprits superficiels pourraient seuls les taxer de surannées. Sans doute, elles sont, quant à la forme, susceptibles de variations. Aux temps où tous les hommes ne s'habillaient pas de la même façon, on attachait par exemple une importance considérable aux détails du costume : l'habit caractérisait le notaire comme le chapeau haut de forme dénotait le médecin ; un magistrat ou un avocat portant la moustache eussent commis une suprême inconvenance ; tout cela a disparu. Mais l'esprit de discipline qui caractérise vos usages, leur souci de respectabilité, leur sévérité même, sont la sauvegarde de votre honneur professionnel et la garantie de l'estime à laquelle vous avez droit. « Gardez vos règles, elles vous garderont » est un axiome courant chez les religieux. Vous pouvez le redire des vôtres. A vouloir les élargir sous prétexte de liberté et de pensée moderne, on risquerait d'amoindrir ce précieux héritage séculaire : j'en sais qui ne voient pas sans quelque souci les études notariales participer aux actuelles émissions financières, par crainte de l'engrenage dangereux des affaires d'argent.

Les notaires au Châtelet de Paris formaient une Confrérie dont les armoiries étaient de sable à trois besants d'or chargé en cœur d'une main dextre d'argent tenant une plume. Leur patron était Saint Nicolas et ils le fêtaient deux fois l'an. Sous la présidence de leur Doyen, ils tenaient une assemblée générale tous les dimanches. Leurs fonctions ne dérogeaient point à la noblesse. Cette organisation fut sanctionnée par lettres-patentes en 1412 et dès l'année 1300 une ordonnance de Philippe-le-Bel avait reconnu l'existence d'une bourse commune destinée à subvenir aux dépenses de la communauté ; celles-ci atteignaient à la fin du XVII[e] siècle 65.000 livres de rente annuelle.

Dans le reste de la France les notaires formèrent des

Digitized by Google

compagnies plus ou moins analogues à celle du Châtelet.

C'est la loi du 6 octobre 1791 qui détruisit ce vieil édifice. Supprimant les offices des notaires royaux et seigneuriaux, elle institua les notaires publics, auxquels elle donna le caractère de délégués du pouvoir exécutif ; elle abolit en principe la vénalité et l'hérédité des charges et proclama l'institution d'un concours pour la nomination aux fonctions nouvelles. La même année avait vu la suppression de toutes les corporations et associations prononcée par la fameuse et néfaste loi Le Chapelier. Les notaires cessèrent de se réunir ; plus de bureau, plus d'assemblée générale, plus de chambre dans le Châtelet. Il faut attendre le Consulat pour assister, en 1800, à la première réunion, où l'on décida à l'unanimité de remettre en vigueur « les réglements de la ci-devant compagnie des notaires de Paris », et ce n'est que trois ans plus tard que la loi du 25 ventôse an XI créa les chambres de discipline. Déjà semblable organisation avait été accordée aux avoués et aux commissaires priseurs ; le Barreau moins heureux, parce que suspect à Bonaparte, ne put qu'en 1810 rassembler les avocats autour du Conseil de leur Ordre.

La loi de ventôse est demeurée la charte du Notariat. Le concours institué en 1791 n'avait eu dans la réalité qu'une existence éphémère : cette innovation s'était évanouie devant l'opposition de la pratique qui avait rétabli effectivement la vénalité des offices notariaux et ce que l'on appelait les « démissions en faveur » : les titulaires continuaient de choisir leurs successeurs. La loi nouvelle remplaça le concours par un stage, qui est en principe de six ans, et par un certificat de capacité et de moralité délivré par la Chambre de discipline. En 1902, je l'ai rappelé tout-à-l'heure, le législateur a ajouté à ces garanties celle d'un examen public ; il n'a fait que s'approprier une institution officieusement établie par les Chambres notariales. L'initiative privée a de même pris les devants

Digitized by Google

en matière d'enseignement technique et l'on ne s'étonnera pas que je mentionne à ce sujet l'Ecole de Notariat fondée en 1907 à l'Université catholique de Lille, deux ans avant qu'un arrêté du Ministre de l'Instruction Publique créât officiellement dans la même ville un Institut de droit pratique comportant cet enseignement spécial.

Ce n'est pas tout que de se préoccuper de la science du notaire ; il ne faut pas oublier l'estime qu'il doit inspirer. C'est pourquoi la loi de ventôse lui a imposé l'obligation de la résidence : point de notaires nomades qui iraient partout faire à leurs confrères une concurrence effrénée. La pure théorie veut « qu'il attende en son étude, comme l'avocat dans son cabinet, la confiance des citoyens », et l'on a vu frapper de suspension un notaire qui s'était rendu périodiquement dans certaines communes les jours de foires et de marchés pour y recevoir des actes ; les recueils de jurisprudence nous ont conservé une décision de la Chambre de l'arrondissement d'Arras, confirmée par la Cour de Cassation, portant que même dans le ressort de sa circonscription il doit éviter les déplacements destinés à attirer indûment la clientèle : sa dignité ne lui permet pas d'aller la provoquer.

L'ordonnance de 1843 lui interdit aussi les spéculations de bourse, les opérations de commerce ou de banque ; elle lui défend de s'immiscer dans l'administration des sociétés financières ou commerciales, de s'intéresser à aucune affaire pour laquelle il a prêté son ministère. Un décret de 1890 lui fait prohibition de recevoir des fonds à charge d'en servir l'intérêt. Comme la femme de César, il ne doit donner prise à aucun soupçon.

Ces obligations sont sanctionnées par le double lien corporatif des assemblées générales et de la Chambre de discipline.

Les assemblées générales ont lieu par arrondissement deux fois par an ; l'assistance y est obligatoire. Elles peu-

Digitized by Google

vent délibérer sur tout ce qui intéresse l'exercice des fonctions notariales, établir des règlements, organiser la bourse commune ; elles contribuent ainsi puissamment au maintien des traditions professionnelles.

La Chambre de discipline est constituée aussi par arrondissement. Elle a pour mission de concilier les différends entre notaires, ou entre les notaires et leurs clients ; elle représente la corporation, défend les intérêts communs, jouit d'un pouvoir réglementaire étendu et possède même une action disciplinaire qui lui permet d'infliger de graves pénalités, le rappel à l'ordre, la censure, l'interdiction de l'entrée de la Chambre jusque trois ou six ans, ou de provoquer auprès du Ministère public la suspension ou la destitution. Cette action n'est pas limitée aux infractions commises contre les devoirs légaux des notaires ; elle s'étend à leurs obligations morales et permet d'atteindre toutes fautes ou faiblesses, même dans la vie privée lorsque le scandale compromet la dignité de la profession. Afin de mieux assurer l'exercice d'attributions aussi délicates et pour mieux garantir la perpétuité de ces hautes traditions, la moitié au moins des membres de la Chambre doit être choisie parmi les anciens ; les notaires appelés à faire partie de la Chambre ou à y remplir les diverses fonctions d'officiers ne peuvent en refuser la dignité et la charge.

Ainsi nous apparaît entourée d'une auréole d'honorabilité, je pourrais dire d'austérité, l'antique institution du notariat. Je n'ignore pas que l'ironie malicieuse, voire même la critique amère, aient essayé de maculer ou de déchirer le manteau solennel dont elle est drapée. Mais l'imperfection de toute œuvre humaine, certaines défaillances individuelles, — aucun corps n'en est exempt, — ne peuvent entacher l'honneur d'une corporation jalousement protégé par un ensemble de règles dont on ne peut méconnaître la scrupuleuse sollicitude.

***

Digitized by Google

Pour représenter en son sein la compagnie notariale, l'Académie d'Arras pouvait-elle, Monsieur, faire un meilleur choix que vous ? N'êtes-vous pas, comme l'on dit, parfaitement représentatif de votre profession ? Vous avez eu l'heureuse fortune de faire votre stage auprès de M. Vasselle, dont le nom demeure profondément vénéré dans notre ville, et de franchir sous sa forte direction toutes les étapes de la cléricature. Durant trente ans vous avez exercé à Arras les fonctions de notaire ; je ne puis vanter votre clientèle, puisque ce serait parler de moi-même. Mais je dois rappeler que pendant douze ans vous avez fait partie de la Chambre de discipline, y exerçant successivement les fonctions de secrétaire, de rapporteur et de syndic. Vous fûtes élu Président en 1905 et lorsque les réglements vous firent descendre du fauteuil présidentiel, le suffrage de vos confrères vous y porta de nouveau dès que l'interrègne légal d'une année se fut écoulé. Vous n'avez quitté ces fonctions que pour prendre votre retraite et recevoir bientôt avec l'honorariat la récompense enviée de longs et loyaux services.

Votre modestie a tenu à nous confesser que les lettres, les arts, les sciences surtout n'avaient point lié un commerce intime avec vous. Je n'avais point le droit d'avoir confiance en cet aveu : tout le monde sait que l'humilité académique est une vertu trop obligatoire aux récipiendaires pour être, sinon sincère, du moins rigoureusement conforme à la vérité. J'ai donc feuilleté les palmarès du Petit Séminaire d'Arras et j'y ai vu votre nom souvent cité ; il est bien vrai que l'arithmétique et la géométrie ne semblent pas avoir su vous faire apprécier leurs charmes ; mais la version grecque, le thème latin, l'histoire ou la littérature obtenaient vos hommages, et vous étiez le détenteur indiscuté du prix de dessin, ce qui me rassure sur votre formation artistique. Vous avez toujours eu d'ailleurs le goût du travail et le souci de la recherche scientifique, car les occupations

Digitized by Google

toutes pratiques de votre stage ne vous ont pas empêché de conquérir devant la Faculté de Douai le titre de Licencié-en-Droit, alors qu'aucun diplôme ne vous était demandé à l'entrée de votre carrière.

Votre qualité d'enfant d'Arras était une recommandation supplémentaire pour une Société locale ; vous n'en êtes, à vrai dire, qu'un enfant adoptif, puisque vous êtes né dans ses environs ; mais cette adoption remonte à votre enfance et depuis lors la possession d'état l'a confirmée sans interruption. Les liens qui m'unissent à vous m'empêchent de dire la considération qui s'attache, et depuis longtemps, à votre famille ; je puis du moins constater quelle confiance nos concitoyens accordent à vos frères, chez nous et près de nous. Laissez-moi enfin rappeler que vous avez accepté depuis votre retraite d'être le Vice-Président de la Caisse centrale des Caisses rurales du Pas-de-Calais.

Tels étaient, Monsieur, les titres qui avaient en 1913 dicté le suffrage de notre Compagnie. Aujourd'hui il s'en est ajouté un autre, glorieux et douloureux, que je ne puis taire, malgré l'émotion que je ressens à l'énoncer : l'Académie porte à l'honneur, en même temps que vous, vos fils dont les Croix de guerre attestent la vaillance et tout particulièrement celui qui est tombé au champ d'honneur. Vous lui aviez remis votre charge ; c'était votre joie que de vous voir vous continuer en lui. Mais la Patrie en danger appela tous ses enfants. Tandis que vous-même et votre fille apportiez votre dévouement à l'ambulance organisée au Séminaire Parisis par la Société de secours aux blessés, le notaire Jules Wartel allait prendre son poste au 233e d'infanterie. Avec quel entrain il le fit, je dois le redire ici, puisque l'honneur de suivre la 51e division m'a valu la joie de le retrouver avec l'un de ses frères. Notre première rencontre eut lieu après la Marne dans un village de la banlieue de Reims ; je ne puis oublier ma surprise et presque mon hésitation à le reconnaître

Digitized by Google

dans le poilu hirsute, à la barbe rude, au teint brutalement hâlé, dont la capote était encore souillée de la craie des tranchées qu'il venait de quitter ; il se tenait à la porte d'une grange misérable où il logeait dans une promiscuité exclusive, non pas seulement de tout raffinement, mais du plus élémentaire confort. Eh quoi, était-ce là le notaire correct, impeccablement rasé, qui procédait hier, en cravate blanche et en redingote sévère, à la lecture des contrats de mariage ? Il était devenu le soldat français, oublieux de lui-même, insouciant du danger, des fatigues, des mille souffrances quotidiennes, gai malgré tout, gouailleur même et plaisantant volontiers des plus dures privations. Cette belle humeur obstinée, il ne l'a jamais perdue. Que de fois, menacé moi-même par le vulgaire cafard, malgré les conditions incomparablement moins pénibles de mon existence, j'ai trouvé le réconfort auprès de lui et de ses camarades, alors que j'avais eu la naïve intention de leur apporter quelque soutien au milieu de leurs épreuves ! Comme elle était profonde et vraie cette boutade : « Pourvu que l'arrière tienne ! » A l'avant, on tenait ; à l'extrême avant, on ne pensait même pas qu'il y avait à tenir.

Plusieurs fois les galons de sous-lieutenant furent offerts au sous-officier Jules Wartel. Il avait été de toutes les affaires sanglantes, Hébuterne, la Champagne, les Eparges ; à Verdun, il était le 21 février 1916 au milieu de la fournaise, en plein déclanchement de la furieuse attaque qui semble synthétiser tous les héroïsmes et toutes les souffrances de la guerre ; un éclat d'obus l'atteignit en plein corps, mais il ne parla pas de sa blessure et ne songea même pas à se retirer du champ de bataille où le retenait le devoir le plus noblement compris, en même temps que le souci de veiller sur son frère qui avait combattu les mêmes luttes, couru les mêmes dangers, montré le même courage et la même abnégation. L'avancement était donc pour lui une récompense hautement méritée. Sa mo-

Digitized by Google

destie n'y voulut point consentir. Et puis il était devenu l'adjudant de bataillon du Commandant de Tourdonnet, aimé et estimé jadis dans la garnison d'Arras ; entre ces deux âmes délicates et braves, profondément religieuses, scrupuleusement soucieuses du devoir, s'établit une intimité qui devait se consommer dans la mort : c'est en voulant protéger son chef que Jules Wartel fut, devant Craonne, frappé d'une balle dans la tête, devançant à peine le Commandant de Tourdonnet qui tombait bientôt à son tour pour la France. La Médaille militaire et la Croix de guerre demeurent comme le témoignage de reconnaissance du pays envers ce généreux soldat, « *sous-* « *officier d'élite..... ayant au plus haut degré le sentiment* « *du devoir et de l'honneur,.... se dépensant d'autant plus* « *que le danger augmente,.....* » pour reprendre les formules des trois citations qui lui ont été décernées.

L'Académie d'Arras se sent honorée de compter parmi ses membres le père d'un tel fils. Elle vous unit, Monsieur, à ceux de nos collègues qui partagent avec vous le douloureux honneur d'avoir donné leurs enfants pour la rédemption de la Patrie. Parmi tous ses membres, dont elle est fière à des titres divers, elle vous entoure d'un respect particulier, d'une vénération plus pieuse et plus tendre.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. LOUART

Membre résidant

MESSIEURS,

En soumettant leurs œuvres aux suffrages de l'Académie, les poètes de 1914, ne se doutaient certainement pas qu'ils allaient attendre pendant sept ans le verdict qui sera rendu aujourd'hui. S'ils avaient pu scruter l'avenir, ils eussent puisé dans la terrible vision des évènements prochains des sujets d'inspiration tout différents de ceux qu'ils ont développés avec une si belle tranquillité d'esprit. Au moment de vous entretenir de ces œuvres légères d'où est bannie toute préoccupation un peu vive, une inquiétude me prend : sont-ils encore tous là, ces gentils poètes qui vantaient avec tant de confiance et de sérénité les charmes de la nature et le bonheur de vivre ? Vont-ils répondre à notre appel ; ou bien est-ce à leur seule mémoire, déjà

Digitized by Google

chargée des lauriers plus lourds de la gloire guerrière, que nous allons tisser quelques nouvelles et plus modestes couronnes ?

Ce grave souci eût pu apporter quelque trouble dans notre jugement. Il est resté heureusement étranger aux membres de votre Commission de 1914, qui ont eu le temps d'examiner et de juger à loisir, avant l'appel aux armes, les six poèmes qui leur avaient été présentés. Nous n'avons qu'à enregistrer, plus tardivement qu'on ne l'eût certes souhaité, le résultat de leurs décisions, et ma tâche, assurément bien délicate et bien difficile encore, est allégée du fait que je n'aurai eu qu'à les interpréter.

I

Des six manuscrits du concours de 1914, l'un se distingue non par une supériorité d'ensemble, mais par sa forme originale. C'est toujours une bonne fortune pour une Académie de province de recevoir un recueil de poésies en patois. Car le patois a, comme le cidre et les petits vins paysans, un goût de terroir qui ne déplaît pas. D'ordinaire un peu rude au palais, il lui arrive par hasard d'être savoureux, et souvent il s'harmonise d'une façon plus exacte que la langue savante avec les particularités des mœurs populaires et de l'esprit régional. De même d'ailleurs que la gloire des somptueuses roseraies n'enlève rien de son prix à l'humble violette des champs, un esprit distingué saura trouver sans doute dans le dialecte de nos campagnes, aussi bien que dans le langage académique, un vêtement séant, élégant même, capable d'orner gentiment des pensées jolies et même exquises.

Dans le recueil en patois artésien qui a pour devise une exacte vérité « *l'Amour de la petite patrie, où l'on est né, fortifie l'amour que l'on doit à la grande patrie* », ce sont les joies simples du foyer, les tendresses maternelles, les

Digitized by Google

fêtes familiales qui inspirent surtout le poète doucement attiré par les charmes de la nature qui l'entoure et dont il ressent toutes les délicatesses. Une sensibilité de bon aloi, sincère et franche, anime toutes ces pièces. L'auteur n'est pas un débutant ; sa facture révèle une assez longue habitude de la versification. — La Commission a voulu reconnaître son mérite en lui décernant une *médaille d'argent*.

***

Les « *Poésies d'un rural* » auxquelles la Commission a accordé une autre *médaille d'argent* sont des pièces très simples, au nombre de cinq seulement. Elles sont de valeur fort inégale. Le *Cimetiere*, le *Vieux moulin*, la *Moisson*, autant de sujets qu'on serait tenté de traiter de lieux communs. Mais on répondra que Virgile a su se tailler encore une jolie réputation bien qu'il ait imité de temps en temps Homère, Hésiode et Théocrite. Je préfère néanmoins dans la note gaie un tableautin champêtre, prestement enlevé d'un pinceau léger, « les *petits chasseurs* », et dans un ordre d'idées plus élevé, un poème assez éloquent sur le rôle du prêtre dans la société.

Le troisième recueil, « *Figulines champêtres* », ne s'éloigne pas sensiblement par la forme et l'inspiration de celui qui précède. Ce sont des poésies sans prétention. L'auteur chante avec une grâce légère de douces et simples choses : le vol de l'alouette dans l'azur infini, les terreurs du lièvre, le saut hardi du grillon, la prière des bêtes, ces frères inférieurs pétris de la même argile, nos auxiliaires précieux, nos amis fidèles qui souffrent et meurent pour nous. Pour ces serviteurs dociles, le poète implore notre pitié ; il nous supplie de leur épargner la souffrance inutile. Voilà de belles, de bonnes idées, mais qui nous font regretter les temps heureux où l'on avait le loisir de s'apitoyer sur le sort des animaux. Depuis lors nous avons dû, hélas !

Digitized by Google

réserver notre pitié pour les pauvres humains, et nos cœurs, même élargis par la souffrance, se sont découverts souvent trop étroits pour compatir à toutes les détresses dont la guerre nous réservait le spectacle. Des images gracieuses, des détails d'observation amusants et d'ailleurs exacts ont, entre autres qualités, influencé favorablement pour l'auteur la Commission qui lui a attribué comme récompense *une médaille d'argent.*

***

« *Le rêve est un remède contre la vie* » : Telle est la devise d'un quatrième recueil composé de neuf pièces qui ont valu à leur auteur une médaille de bronze.

Ce pauvre poète, à en juger par la devise qu'il a choisie, est bien désabusé. Nous croyons avoir trouvé la raison de son désenchantement. C'est qu'il a vu Paris,

Paris, ville de rêve aux reflets éclatants !

Mais il l'a vu, sous un angle spécial. Il l'a vu surtout la nuit, ou au petit matin, autour des halles. Ce n'est peut être pas une optique très favorable pour apprécier la Capitale. En outre les boulevards dans le plein du jour lui ont paru tristes parce que « encombrés de statues »

Qui vous feraient pleurer !

Il a trouvé les gazons des squares bien secs, les ormes gris, les rues encombrées. Devant les palais aux façades trop riches, il a constaté avec amertume que les curieux étaient arrêtés surtout par les affiches. Il a souffert dans ses oreilles du bruit infernal des autobus, dans son odorat des pestilences des moteurs à pétrole. Tous ses sens ont été blessés. Etonnez-vous dès lors s'il a quitté avec des

Digitized by Google

nausées la Capitale, dont le ciel même lui semble déshonoré par le profil de la tour Eiffel.

O grande et belle ville où l'on sent de l'angoisse,
Je ne veux plus te voir !
Ni ta foule qui sent, ni ton pavé qui poisse
Ni ton fleuve trop noir.
Ni de ta laide tour sur les cieux le dessin.
Adieu, cité Lumière !
J'habiterais plutôt qu'un palais en ton sein
Une pauvre chaumière.
Oh ! rendez-moi mes champs ; leurs voix, je les veux toutes,
Je veux leur charme entier.
Paris, affreux joyau, Paris, tu me dégoûtes
Et tu me fais pitié !

Sic locutus est. Ainsi parle le poète. Il ne faudrait pas cependant qu'il se juge obligé, de par son culte pour la muse, à tant de pessimisme et de sévérité. Tout plein de souvenirs classiques, il aurait tort, par amour du passé, par admiration pour Cléopâtre et les blondes marquises de Trianon, de mépriser le présent et les dames, même à la mode de 1914. Il est impressionnable, il a de la délicatesse; ce sont des qualités qu'il apprendra à régler au lieu de les exaspérer.

Je serais d'ailleurs chagriné de vous laisser croire que tout dans le recueil est dans le même style. Mais quelques défauts — qui me paraissent indéniables, — se trouvent amplement rachetés par de brillantes qualités.

⁂

Rimes grises, rimes noires, espoirs, chansons, il y a un peu de tout dans ce petit recueil qui a pris pour devise le trop fameux « *Debemur morti nos nostraque.* » Bien qu'il aime à parler de ses rêves anciens, de ses espoirs depuis longtemps déçus, l'auteur doit être jeune. En tout cas ses

Digitized by Google

vers le sont, si jeunesse est synonyme de candeur... et d'un peu d'inexpérience. Obsédé sans doute par ce chiffre fatidique de deux cents vers exigés sans indulgence aucune de tous les concurrents, le poète a tenu à nous prouver lui-même qu'il avait résolu cette difficulté. Et dès la première page, entre le titre et la devise, bien en lumière, avec un soin extrême il nous a fait le décompte des deux cent neuf vers qu'il a présentés. Du point de vue arithmétique le calcul paraît irréprochable, mais on frémit en pensant que pour se porter garant de cette exactitude, on pourrait être forcé de prouver que toute ligne ainsi comptée est vraiment un vers. Je n'oserais l'affirmer, mais je me repose entièrement sur le jugement de votre Commission qui a dû être frappée, comme je l'ai été moi-même, par des trouvailles heureuses, des fantaisies intéressantes, des idées saines, des intentions pures, beaucoup de bonne volonté. L'auteur n'a obtenu pour cette fois qu'une *médaille de bronze*. Tout nous permet d'espérer qu'une œuvre plus mûrie lui vaudra sans longtemps tarder une plus haute récompense.

Et c'est avec un véritable plaisir que je vous signale enfin le sixième recueil dédié sans doute par l'un des leurs « *Aux paysans d'Artois* ». — L'auteur a l'âme d'un poète ; il communie avec la nature entière, mais ce qu'il comprend et aime par dessus tout c'est son vieux terroir. Il en connaît toutes les routes, tous les arbres, tous les habitants, tous les aspects. Il saisit à merveille et, par une notation exacte, rend fidèlement tous les jeux de la lumière dans la plaine et dans la forêt, sur la terre et sur l'eau. Ecoutez plutôt cette description d'un canal :

Le beau canal d'Avril est un ruban de moire
Qui barre avec orgueil la campagne d'hiver
D'indigo, de cobalt, d'azur et d'outremer.....
Tous ces bleus que le ciel prend aux jours de sa gloire.

Digitized by Google

S n splendide remous porte u :e barge noire
A poupe verte et blanche, à voile jaune clair
Qu'un attelage étique entraîne vers la mer.
C'est la « *Jeune Léa* » du batelier Grégoire.

Or celui-ci, sa femme et leur petit enfant
Debout sur le pont brun fixent l'onde lointaine
Où le premier soleil met sa première antienne.

Et soudain, l'homme embouche un antique olifant,
Puis lançant trois appels dans la plaine qui vibre
Demande au vieux pontier la route droite... et libre.

Etroitement attaché à sa ferme, aux mœurs simples et quasi patriarcales de son village, c'est à la fois un sage, un poète et un artiste. Mais en adoptant presque exclusivement la forme du sonnet, l'auteur qui, à n'en pas douter, en connaît toutes les exigences et toutes les difficultés, s'est condamné d'avance à s'exercer beaucoup, un sonnet sans défaut étant une œuvre rare. En lui accordant *une médaille de bronze*, l'Académie à la fois récompense un mérite très réel et encourage le poète à persévérer.

II

Entre le concours de 1914 et celui de 1920, la transition a été marquée par des événements que vous connaissez trop bien, Messieurs, pour que j'aie besoin de vous les rappeler. Au surplus, je me ferais scrupule d'empiéter sur le domaine de mon Collègue de la Commission d'histoire. Je me bornerai, sans insister davantage, à vous signaler ce que vous avez sans doute déjà deviné : c'est que l'inspiration des derniers poèmes qui ont été présentés à votre Compagnie découle directement, et presque uniquement, des émotions que la grande guerre a fait naître ou qu'elle a développées avec une intensité jusqu'alors inconnue. Ces sentiments ont rempli l'âme au point de la faire déborder. Ils l'ont occupée complétement, ne laissant pour ainsi dire plus

Digitized by Google

aucune place à tout ce qui leur était étranger. C'est la guerre donc, avec son cortège d'angoisses et de douleurs, d'espérances et de désespoirs, avec aussi ses sursauts d'énergie et ses hautes aspirations, avec ses alternatives de tristesse et d'orgueil, car je n'oserais pas dire de joie, qui a servi de trame unique à toutes ces compositions. Sur cette trame, avec des talents divers, six poètes ont tissé des œuvres de valeurs très inégales.

Nous avons dû dès le principe en éliminer deux qui ne répondaient pas aux conditions du concours. L'une, qui a pour devise « *spero*, » n'a que soixante vers environ ; c'est une simple esquisse. Sous ce titre, « *Heures de veille*, » un poète plus savant a écrit des strophes agréables ; mais il a un peu manqué de souffle : il n'a rempli qu'à moitié le programme, puisqu'il n'a envoyé que cent vers. Restaient quatre poètes que nous aurons le plaisir de couronner.

***

Toutes les souffrances qu'un artésien a pu endurer depuis la déclaration de guerre jusque et y compris le moment de son retour dans sa maison en ruines, l'auteur a essayé de les exprimer dans ces quarante trois pièces qu'il a réunies sous un titre évocateur de poignantes douleurs : « *Mon calvaire.* » Son œuvre est importante et variée ; elle décèle un écrivain déjà mûr, dont la pensée a l'habitude de s'étendre à l'aise dans le moule du vers, de se plier sans trop d'effort aux sinuosités savantes de la strophe. Son émotion n'est pas factice: l'inspiration, très sincère s'abreuve aux sources fécondes de la réalité ; ce sont des poèmes vécus. Ainsi à n'en pas douter, l'auteur a été témoin de la panique du 3 octobre 1914 ; il a ressenti la détresse de cette foule éperdue, fuyant sur la route trop étroite, vers la nuit sombre et le gîte incertain. Lui-même est allé chercher à la campagne un abri qu'il croyait plus sûr, mais où il n'a

Digitized by Google

réussi qu'à tomber entre les mains de l'ennemi. Ses angoisses en terre envahie où il se trouve privé des nouvelles de ses fils mobilisés ; la torture de subir pendant de longues années le joug teuton ; ses craintes pour la chère patrie ; ses espoirs de délivrance prochaine, hélas ! toujours trahis ; ses alarmes quand le silence du canon laisse son imagination en proie aux inquiétudes des plus cruelles appréhensions ; ses colères contre l'envahisseur ; sa haine ardente contre les auteurs de tant de souffrances, de tant de ruines, de tant de carnages, de tant de deuils, tous ces sentiments sont exprimés dans une langue claire, colorée, nerveuse, dans des rythmes variés dont la cadence d'ordinaire s'accorde facilement avec la variété des émotions ressenties.

Successivement l'auteur a parcouru le cycle de cruelles épreuves que la guerre a réservées à nos malheureux compatriotes. Déporté en Belgique, malgré les soins fraternels que lui donnent ses hôtes, il éprouve la nostalgie du pays d'Artois, le regret de tout ce qu'il a quitté et qu'il ne retrouvera plus. Il déplore son complet dénuement.

Les seuls habits que j'aie encore
Sont ceux-là qu'à présent je porte !
.....
De mon hôte, j'ai la pantoufle,
Les guêtres, la canne ; et, le soir,
Dans sa chambre et dans son bougeoir
C'est sa chandelle que je souffle !

Rapâtrié, bien qu'il soit sensible aux beautés du pays Normand, à l'affabilité des paysans qui s'ingénient à adoucir pour lui les chagrins de l'exil, c'est vers l'Artois toujours que se portent invinciblement ses pensées

C'est dans mon foyer mort que la gloire délivre,
Si mutilé qu'il soit par l'ouragan de fer,
C'est là que ma gaieté défunte peut revivre,
Parmi les souvenirs dont mon vieux cœur s'enivre,
Près des lieux où j'ai tant souffert.

Digitized by Google

Enfin le poète a retrouvé sa maison, et en meilleur état qu'il n'eût osé l'espérer. Aussi est-ce d'une voix chaude qu'il entonne gaillardement un chant de victoire. C'est sur cette bonne impression que nous le laisserons en lui annonçant que pour le récompenser de son patriotisme, de sa foi robuste dans les destinées de la France et de sa constante fidélité à la Muse, l'Académie lui a décerné *une médaille d'or* d'une valeur de 100 francs.

***

Voici sur un léger vallonnement dans la plaine boulonnaise une maison tranquille qui sous son toit modeste abrite une heureuse famille : le père, la mère et trois beaux gas. Tout est vieillot, mais propre dans cette maison où se sont succédé déjà plusieurs générations. Aux murs une profusion riante d'assiettes aux fleurs multicolores. Sur les panneaux de l'armoire en chêne amoureusement cirée depuis cent ans se reflètent les plats d'étain de la cheminée.

Et les chaudrons de cuivre aux luisantes ron leurs.

Affairée la vieille maman promène de l'âtre au buffet son petit bonnet blanc, dans l'attente du mari et des fils qui reviennent des champs. Tout dans ce tableau champêtre respire le calme et le bonheur.

Brusquement le décor change. Le tocsin a sonné. Les jeunes, un peu tristes au fond, mais courageux et pleins d'espoir, sont partis ; les vieux, en attendant leur retour se sont mis vaillamment à la besogne.

Ils disaient : « qu'ils reviennent
Au plus tôt nos enfants ; que sont toutes nos peines
En regard de leur joie en retrouvant leurs biens
Gardés et cultivés par les soins des anciens ?

Espoirs trompeurs ! vains souhaits ! Ces trois beaux

Digitized by Google

jeunes gens, ces trois — héros — car vous devinez qu'ils font vaillamment leur devoir au front — l'ange de la mort les a déjà marqués de son signe. Et c'est dans son horreur tragique le tableau des scènes qui se déroulent dans la pauvre chaumière à l'annonce de chaque deuil nouveau, que le poète nous retrace tour à tour. Pour peindre ces scènes, pour atteindre par la vertu du verbe ces douleurs infinies, il faudrait les ailes de Hugo ou l'essor du Dante. Ne nous étonnons donc pas si chez notre auteur le résultat obtenu trahit souvent l'effort impuissant. Il n'en reste pas moins que son poème est très impressionnant. La forme parfois est inférieure à la pensée ; des faiblesses déparent un ensemble que notre Commission a trouvé cependant bien satisfaisant puisque à l'auteur qui avait pris pour devise « *Sans reproche et sans peur* », elle a accordé *une médaille d'argent.*

***

Cette même récompense, l'Académie l'attribue à un poème en trois parties dont l'originalité tient surtout à ce que l'esprit et l'émotion, sagement dosés, s'y mêlent assez habilement pour que leur intime pénétration, au lieu de nuire à l'ensemble, forme au contraire une solide armature qui le soutient. Ainsi l'énigmatique Joconde, par l'art subtil de Léonard, allie un regard sérieux à une bouche mutine qui sourit.

Le héros du poème est bien connu à Arras : c'est le *Crinchon*. Et cette épithète de héros ne vous étonnera plus quand vous réfléchirez que ce ruisseau, si paisible en apparence, l'a doublement méritée parce que par deux fois il a arrêté l'ennemi. La première fois — ne cherchez pas dans vos souvenirs personnels, car l'événement remonte bien loin dans les temps révolus — ce fut à l'époque de Vercingétorix. Le Crinchon alors se montra jaloux des

Digitized by Google

lauriers du Simoïs et du Scamandre, qui, au dire d'Homère sauvèrent Troie.

Comme eux notre Crinchon eut son heure de gloire,
Et, mieux que la Garonne, et la Seine, et la Loire,
Le ruisseau patriote osa braver César.
Les fleuves du vainqueur recevaient les entraves
Qu'il combattait encore avec quelques vieux braves
Et coulait, le dernier, sous un libre étendard.

Puis le « héros antique » connut des jours plus calmes. Après avoir déposé les armes et quitté le harnais, loin des bruits de la terre et des fracas du monde, il coulait tel que nous l'avons connu jadis, paisible, un peu monotone, sauf aux jours d'orage, ou quand la fonte des neiges élargissait fâcheusement son lit et qu'il épandait ses flots troublés un peu partout dans sa bonne ville d'Arras.

Mais nous ne pouvons avoir oublié, et c'est son second titre de gloire, que le Crinchon, plus heureux que la Scarpe, a su résister victorieusement aux hordes teutonnes. Déjà quatre années de guerre ont étendu leurs ravages. Rasés ont été par la rage ennemie Blangy et Saint-Laurent, Monchy, Tilloy, Beaurain.

Mercatel est désert et Neuville n'est plus.
Errants par les chemins, les habitants en fuite
Cherchent sans le trouver, un toit qui les abrite.
Ces affronts font gémir, mais ils n'ébranlent pas
Le stoïque lutteur debout devant Arras.

Les palais flambent : l'Hôtel de Ville s'écroule ;

Farouche, son lion ne voulant se ternir
Sur son beffroi tombé s'est couché pour mourir.
Mais le cours du Crinchon demeure inabordable.

L'ennemi redouble ses efforts ; il appelle à son aide cavaliers, fantassins, artilleurs. Le canon gronde, les obus pleuvent, la mort fauche. Tous ces efforts se brisent

Digitized by Google

contre les troupes françaises et alliées que galvanise le Crinchon. Les Germains sont enfin repoussés.

Les rares survivants de ces affreux carnages,
Découragés, vaincus, ont quitté ces rivages
Où dorment à jamais leurs plus vaillants soldats.
Ruine glorieuse, après tant de combats
L'héroïque cité respire délivrée.
Et le Crinchon vainqueur a refoulé la Sprée.

Le spirituel poète n'est pas dupe de son imagination ; c'est un fin lettré qui connaît ses auteurs et s'entend merveilleusement à les parodier. Mais c'est aussi un cœur d'or et qui ne se console pas des deuils que notre victoire a coûtés. Comme tous les poètes, il prête aux choses les tendresses de son âme et c'est lui-même qu'il nous semble entendre pleurer quand il termine ainsi son poème :

Le Crinchon ne voit plus sur ses bords attristés
Que des cœurs à jamais par la douleur brisés.
Et le ruisseau gémit ; son onde inconsolée
A des accents de deuil, une voix désolée.
Dans le calme des nuits, le murmure des flots
Fuyant dans les roseaux, ressemble à des sanglots.

***

Par maint côté le dernier poème couronné ressemble au précèdent ; il en a l'aimable fantaisie et il évoque avec une tendresse égale les souvenirs du vieil Arras. L'auteur serait-il un ancien collègien? Il s'excuse bien facilement

D'avoir boudé parfois les murs de vieux collège,
Cher bahut qui forma tant d'errants chevaliers
Pour le chemin des Ecoliers.

Et me voilà du même coup bien embarrassé. Oserai-je maintenant avouer que j'ai contribué, avec une complaisance peut-être coupable, à récompenser d'une *médaille*

Digitized by Google

d'argent une œuvre qui non seulement vante les charmes de l'école buissonnière, mais tendrait presque à démontrer que le meilleur moyen de faire d'excellentes études, c'est encore de fréquenter peu la classe ? Il est impossible de le nier. Dans ce poème à tendances manifestement subversives, la « queuette » est vantée comme un procédé supérieur d'enseignement scientifique, artistique, et même littéraire. Il y a pis encore. La réputation de nos anciens professeurs y est fâcheusement, et je me hâte d'ajouter : fort injustement compromise. Ne sont-ils pas accusés d'avoir été de connivence avec leurs disciples, et de les avoir encouragés à ne pas s'asseoir d'une façon trop assidue au pied de leur chaire ?

> Nos bons maîtres ayant depuis longtemps appris
> Que le cancre est parfois un artiste incompris
> Savaient fermer les yeux au sortir de la classe
> Quand nous nous échappions, gourmands d'air et d'espace.

S'élever contre une pareille assertion serait entreprendre un plaidoyer tout à fait inutile ; car tout esprit non prévenu n'y saurait voir qu'une boutade de poète emporté par son imagination. — Un collégien d'autre part, qui au lieu de se rendre en étude, trompe la vigilance du concierge et s'en va, le cartable sur le dos, polissonner dans les fossés de Baudimont ou sur la route de Saint-Nicolas, même sous la prétexte d'explorer la stéarinerie, n'a jamais pû être qu'un phénomène de l'espèce la plus rare.

Le poète pourtant a réussi à nous le rendre sympathique, tant il est vrai que

> Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux.
> Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.

Derrière cet « affreux gosse », aux habits en désordre.

> Mollets nus, béret bleu, sarrau noir, gros souliers

Digitized by Google

nous nous sommes laissés entraîner, nous aussi — mais par l'imagination seulement - dans tous les coins perdus, si vieux, si pittoresques, si poètiques qu'ont fait disparaître le démantèlement, d'abord, la guerre ensuite. Les yeux clos, sous le charme du rêve provoqué, nous avons revu, et avec quel attendrissement! les vieilles portes, les fossés, les remparts, et les deux places avec leurs volées de pigeons gourmands, et les multiples clochers qui découpaient dans le ciel leurs fines silhouettes et toujours, les dominant de sa haute et noble stature, notre cher beffroi qui égrenait si régulièrement, jour et nuit, ses vieux airs démodés,

Comme fait un vieillard qui redit sa légende,

et avec le poète nous nous sommes bercés de l'espoir de voir un jour le bon géant ressuscité :

Tu chanteras encore ton timide solo
Ton refrain de Ducasse et ton Fra Diavolo
Lorsque tu renaîtras de tes pierres meurtries
Avec ton fût de grès et tes trois galeries,
Et ta quadruple horloge, et tes grands abat-sons,
Tout vibrant de « Joyeuse » et de tes carillons
Ton superbe lion, là haut sur ta couronne
Se dressera, tenant un soleil qui rayonne....
Et nos fils comme nous mettront tes escaliers
Dans leur chemin des écoliers.

***

Il me reste, Messieurs, pour terminer ma tâche, à signaler à votre attention un roman, *Niobé,* qui a été présenté cette année et qui pourrait presque être rattaché au concours de poésie, car la prose y fait place souvent à d'excellents vers.

L'intrigue en est un peu compliquée ; l'on ne pourrait sans quelque difficulté l'exposer en public devant des

Digitized by Google

dames et des jeunes filles. — Le cas d'une mère qui a perdu pendant la guerre son mari et six fils doit être d'autre part un peu exceptionnel, et il est permis de se demander si les œuvres littéraires doivent s'alimenter de semblables exceptions. Ces réserves faites, nous avons plaisir à constater que l'auteur a fait prêuve d'un grand talent d'écrivain, d'observateur et de penseur. Les conclusions qu'il tire de son ouvrage, sont absolument morales puisqu'elles constituent un appel à la force d'âme, au courage, aux robustes vertus qui seuls peuvent rendre la vie encore possible quand elle est abreuvée jusqu'à complète saturation, par d'immenses douleurs. — La Commission a voulu consacrer ces qualités littéraires en accordant à l'auteur de *Niobé*, une de ses plus hautes récompenses : une *médaille de vermeil*.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. Georges BESNIER

Membre résidant

MESSIEURS,

Un seul ouvrage a été soumis à la Commission que vous avez chargée de juger les Concours d'histoire et du prix Braquehay. Six autres avaient été déposés au secrétariat de l'Académie en 1914, mais la destruction de vos bureaux au cours du bombardement du 5 juillet 1915 les a anéantis.

Trois visaient le prix Braquehay :

L'enseignement à Montreuil ;
Dumont de Courset ;
Notice sur Estréelles.

Trois, le concours d'histoire dont le programme était une monographie communale : c'étaient des notices sur :

Frévin-Capelle, Guines et *Méricourt*,

Digitized by Google

L'anonymat qui est la règle de vos concours ne nous permet que d'exprimer un vœu : puissent les auteurs de ces mémoires avoir conservé leurs notes et nous procurer le plaisir de couronner la courageuse résurrection de leur labeur !

Mais ici les souvenirs de la guerre qui s'achève évoquent tant d'espoirs brutalement fauchés dans le sublime sacrifice d'une jeunesse pleine d'avenir que je me demande avec angoisse si parmi les auteurs de ces pacifiques travaux il n'en ait pas un qui dorme aujourd'hui son éternel repos. Je dois me rappeler aussi que c'est cette guerre qui m'a amené ici où vous applaudiriez à ma place mon charmant et vaillant prédécesseur et ami Pierre Flament disparu à Verdun.

Saluons la mémoire des historiens morts pour la France avant d'attribuer pour la première fois depuis 1914 l'encouragement que vos statuts et d'intelligentes libéralités vous prescrivent de donner aux recherches historiques.

Le mémoire unique que nous avons à examiner remplit plus spécialement les conditions du prix Braquehay.

Désigné pour vous exposer les conclusions de votre Commission c'est sous ma seule responsabilité de rapporteur que, conformément à vos traditions, je viens les motiver.(1)

Une question préalable a dû être débattue par votre Commission.

Le mémoire déposé est de dimensions importantes. Serait-il possible de lui décerner, avec le prix, tout ou partie des arrérages accumulés pendant la guerre? Votre Commission ne l'a pas pensé ; vos programmes actuels mettant hors concours tout candidat qui, connaissance

(1) Le rapport qui suit ayant été critiqué par un journal local — *le Beffroy d'Arras,* nº du 7 juillet 1921 — est imprimé sans qu'il y ait été apporté la moindre correction.

Digitized by Google

prise de son identité, serait reconnu avoir déjà obtenu une récompense équivalente à la totalité de la dotation annuelle du prix, il faudrait une révision régulière de vos règlements pour que votre Commission pût mieux faire, même une autre année, que distribuer simultanément, à plusieurs concurrents également méritants, la totalité de la rente Braquehay : rappelons d'ailleurs que ces concurrents peuvent traiter n'importe quel sujet, historique, archéologique, scientifique, voire littéraire, pourvu qu'il concerne la partie picarde de l'arrondissement actuel de Montreuil.

Une révision s'imposera sans doute si l'Académie veut remplir les véritables intentions du généreux donateur ; celui-ci avait entendu fonder un encouragement sérieux : or, dans les conditions momentanément faites à l'imprimerie, il faudrait près de deux mille francs pour égaler la récompense que M. Braquehay avait envisagée en 1896.

Contristé de ne pouvoir vous proposer une solution plus libérale, votre Rapporteur aborde avec plus de gène le fonds du début. Sa tâche est toujours ingrate : ses éloges sont volontiers suspectés de complaisance, ses critiques d'excessive sévérité ! Il observera de son mieux le devoir, parfois rigoureux, de demeurer sincère.

Le sujet chosi par l'auteur est la vie de Saint-Josse, l'histoire du culte voué à ce pieux ermite en France et particulièrement dans notre région, celle de l'abbaye fondée sous son patronage. Sujet peut-être trop étendu et dont la coupure est trop visible, mais attrayant, varié, propice à des développements qui dépassent le cadre habituel de nos monographies.

Voici un saint breton, personnage historique, qui a fait élection de notre pays pour y vivre sa vie édifiante son culte a été un foyer spirituel sur notre sol ; les destinées de l'abbaye qui a prospéré près de son tombeau ne laissent pas que d'avoir eu un certain caractère ; la paroisse elle

Digitized by Google

même a participé à l'intense vie communale de nos provinces du Nord.

L'auteur a traité ce sujet avec amour, avec abondance. Son récit se lit souvent non sans agrément. De telles qualités lui eussent assuré toute notre faveur : si l'usage se fût maintenu dans votre Compagnie de décerner un prix d'éloquence sur thème historique, nul doute que votre Commission — par l'organe d'un rapporteur plus compétent — ne vous ait proposé de couronner ce vivant panégyrique de Saint-Josse.

Mais il s'agit d'histoire. A cet égard, l'Académie d'Arras a le droit et le devoir d'affirmer certaines exigences. Il en coûte beaucoup à votre Rapporteur de les rappeler avec quelque intransigeance : l'anéantissement des collections du Palais Saint-Vaast rend aujourd'hui trop méritoires les recherches historiques pour que les bonnes volontés que ne rebute pas une tâche ardue ne reçoivent tous encouragements. Mais je ne puis interrompre la tradition de vos précédents rapporteurs : avec l'autorité qu'ils avaient acquise en se soumettant les premiers aux règles de la critique historique, ils se sont toujours attachés à formuler celles-ci. Certains partisans du moindre effort peuvent nous railler ; ils peuvent faire à l'érudition allemande l'honneur usurpé d'avoir inventé ces règles et les considérer comme une nouveauté lourde et pédante indigne du clair génie latin ! N'est-ce pas cependant une vieille vertu française que cette méthode précise, ordonnée et discrète, forme de l'esprit de finesse, qui cherche à dégager le vrai et le vivant du fatras des redites et des incompréhensions et qui ne revendique pas d'autres parrains que notre picard Du Cange, nos Duchesne, nos Baluze et nos Mabillon ?

Il serait oiseux de la définir à nouveau. Ses principes essentiels ont été supérieurement exposés par MM. Charles Langlois et Seignobos dans leur : *Introduction aux études historiques*. Pour les appliquer, point n'est besoin d'un

Digitized by Google

stage dans les écoles spécialisées : Chartes, Hautes études, Collège de France.

Il ne manque pas, Dieu merci, d'excellents serviteurs de la science historique qui se sont formés dans un presbytère, une école, un manoir, voire une auberge de village! Leur secret fut de se plier à une discipline dans leurs recherches comme dans l'exposé de leurs trouvailles.

Je ne crois pas devoir développer dans un rapport public et nécessairement bref comment l'histoire de Saint-Josse et de l'abbaye du même nom auraient dû être traitée d'après la saine méthode historique. Mes Collègues de la Commission et moi-même nous ferions un devoir de guider l'auteur dans une voie dont nous n'avons aucun mérite à mieux connaître l'entrée. La matière était d'ailleurs difficile : il n'est guère de plus délicat problème historique qu'une vie de saint Breton Mérovingien, même que les origines Carolingiennes d'une abbaye.

Je me bornerai à dire quelques mots des recherches qui eussent été nécessaires, du plan et de la forme qui conviennent à un travail d'historien.

Le sujet n'était pas inédit. Attrayant comme je l'ai indiqué, il avait séduit déjà divers érudits ou curieux. L'histoire de l'abbaye avait même valu une médaille d'or à M. l'Abbé Rembert lors de votre Concours d'histoire de 1902.

L'auteur qui entreprend d'aborder à nouveau un sujet déjà traité ne manque ni de modestie ni de prudence s'il explique pour quels motifs et précise sur quels points il s'efforcera particulièrement de marquer un progrès sur ses devanciers. Cette première enquête sur les travaux déjà publiés doit se compléter d'une recherche méthodique des documents nécessaires pour baser une nouvelle publication : d'abord des documents déjà utilisés mais dont il faut examiner soi-même les parties controversées, sans

Digitized by Google

ajouter trop pleine foi aux copies, fussent-elles certifiées, comme l'assure ingénument l'auteur, par le Directeur de je ne sais quel « Cabinet historique » ! ; — puis des documents inédits dont la découverte ne doit pas être laissée au petit bonheur d'investigations hasardeuses mais bien poursuivie avec l'ardeur avisée de l'habile chasseur qui traque son gibier. L'érudit « critique » se demandera quels témoignages ont pu être établis ? Quelles archives ont été constituées jadis ? Quelle fortune les a anéantis ou dispersés ? Quels débris en subsistent et peuvent être encore heureusement consultés ?

D'autre part, dans l'état actuel des travaux historiques, aucun sujet ne peut être traité uniquement en soi. De nombreuses monographies d'institutions monastiques ou communales ont été publiées en ces dernières années, même dans la région. Il est indispensable que chacune de celles qui seront entreprises désormais se relie à ses devancières pour passer rapidement sur les questions déjà bien connues et développer au contraire celles qui présentent un aspect nouveau ou caractéristique.

Si nous envisageons le mode de présentation d'une semblable monographie, nous concéderons qu'un plan chronologique peut se défendre quoique nous préférions une méthode moins discursive. A envisager séparément chacun des éléments qui ont constitué la vie d'un établissement, son activité intellectuelle, morale, artistique, sociale, agricole, ses rapports avec les autorités royales, seigneuriales, ecclésiastiques, avec les bourgeois, avec les paysans, avec ses vassaux, etc., un auteur se trouve comme bien encadré et risque moins de laisser dans l'ombre les points importants, de mal équilibrer son évocation du passé. Que s'il préfère suivre la succession des temps, qu'il adopte du moins des subdivisions plus significatives que les millésimes. Sans doute le rythme des âges amène dans presque

Digitized by Google

chaque siècle quelque fait dominant, mais pourquoi couper à 1300, 1400, 1500, 1600, 1700, un récit qui, le plus souvent, chevauche sur ces dates. Les *saillants*, de ces cinq siècles, pour un institut religieux, ne sont-ils pas cependant reconnaissables ? Après l'indéniable apogée qu'a réalisée la paix prospère de Saint-Louis, ce sont : la longue crise des guerres anglaises (dont l'auteur ne souffle mot comme si elle n'avait atteint ni le Boulonnais, ni le Ponthieu) ; — la mise en commande des bénéfices réguliers généralisée après le Concordat de 1516 ; — les guerres de Religion ; — la réforme monastique inspirée par le Concile de Trente et accomplie par la Congrégation de Saint-Maur ; — enfin la décadence devant le mouvement philosophique. S'il est oiseux de refaire l'histoire générale à propos de chaque monographie, il est dangereux d'oublier celle-là quand on écrit celle-ci, car elles s'éclairent mutuellement.

Enfin l'Académie ne saurait trop mettre en garde les historiens qui sollicitent ses suffrages contre certaine tendance à la polémique que je dirai *déplacée* quand elle malmène les contradicteurs, *dangereuse*, quand elle évoque à propos d'évènements passés la détestable « politique ».

Rien n'est plus souhaitable que le maintien de l'union entre Français, mais cette union n'est durable que faite de tolérance et concessions réciproques, d'un respect loyal des convictions d'autrui qui suppose l'effort de comprendre avant de juger. Il est aussi agaçant de lire une diatribe contre les crimes de la Révolution que contre ceux de l'Inquisition. L'histoire ne doit rien dissimuler de ce qu'elle constate mais elle l'expose sans parti-pris comme sans arrière-pensée. L'auteur de la vie de Saint-Josse admire le Moyen-âge et personne ne lui donnera tort qui réfléchit à ce que fut la lutte de l'intelligence chrétienne et latine pour sauver la civilisation ruinée par la barbarie germanique. Qu'il ne nous laisse pas oublier en revanche

Digitized by Google

que la Révolution a sauvegardé et grandi le prestige national en même temps qu'elle fondait l'ordre social moderne dont personne qui réfléchit aussi ne peut sérieusement discuter qu'il ait constitué un remarquable progrès.

Au risque de pédanterie je note au passage que la Convention ne s'est pas réunie en 1789, mais le 20 septembre 1792, qu'en 1790 il n'y avait pas de Procureur de la République : bévues d'une plume trop pressée mais qu'a facilitées l'habitude de voir dans la Révolution une catastrophe brutale et sans nuance, alors qu'en ces onze années mémorables qu'ouvre la Convocation des Etats généraux et clot le coup d'Etat du général Bonaparte, la crise vraiment douloureuse, *la Terreur,* n'a pas dépassé les neuf mois limités de l'organisation du tribunal révolutionnaire (29 octobre 1793) à la chute de Robespierre (17 juillet 1794). Je m'excuse d'insister sur ces vérités élémentaires mais c'est parce qu'on néglige de définir le point précis d'une légitime controverse qu'il est parfois si difficile de se comprendre entre honnêtes gens.

Je ne voudrais pas m'arrêter sur une censure professorale. Il m'est plus agréable de constater qu'il y a d'excellentes choses dans les notices, un peu fragmentaires mais judicieuses, sur différents aspects du culte de Saint-Josse. Cette partie de l'œuvre pourrait être assez facilement mise au point. Le reste ne forme à vrai dire qu'une ébauche mais comporte assez de promesses pour que l'on puisse souhaiter à l'auteur le loisir de la reprendre et de la pousser. Pour qu'elle mérite vraiment d'être publiée, point n'est besoin de la développer; quelques pages solidement étudiées et bien condensées valent mieux que de longues dissertations sans relief, encombrées de textes illisibles pour le grand public et souvent sans intérêt pour les rares lecteurs avertis.

Digitized by Google

III

Séance publique du 15 Décembre 1921

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. Georges SENS

Président

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier mot sera pour exprimer à nos aimables concitoyens, nos remerciements pour la bienveillance avec laquelle ils ont tenu, en assistant à cette seconde séance publique de l'année, à venir donner à notre Compagnie un témoignage de sympathie et d'encouragement.

Monsieur le Général Huguenot, retenu pour affaires de service, a bien voulu se faire représenter par M. le Commandant Heinrich, du 3me Génie. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir délégué près de nous un représentant d'une arme particulièrement aimée à Arras et qui, a plusieurs reprises, a compté des officiers au sein de notre Académie.

Monseigneur Jullien, a daigné nous honorer de sa présence. Nous avons encore présent à la mémoire, le souvenir de sa récente et belle conférence sur l'Artois, que sa Grandeur avait, membre résidant, voulu mettre sous notre patronage. Nous l'en remercions à nouveau et l'assurons de nos sentiments de notre très cordiale et respectueuse confraternité.

Digitized by Google

La Municipalité a toujours voulu également nous témoigner sa bienveillance en assistant aux réceptions de nos Collègues. Elle le fait encore aujourd'hui et nous sommes heureux de mentionner que son premier représentant est aussi l'un de nos membres résidants.

⁂

Depuis notre dernière réunion de juin dernier, au cours de laquelle je pris la parole pour donner un pieux souvenir à ceux d'entre nous qui nous avaient quittés, je dois signaler un nouveau deuil qui a frappé l'Académie. Monsieur Brochart avait quitté Arras, au commencement de la guerre, comme tant de nos concitoyens. Il s'était réfugié à Tours, et pendant mon séjour au Dépôt du 3me Génie aux Ponts-de-Cé, il me fut donné plusieurs fois d'aller l'y voir. En 1914 il était notre Vice-Chancelier et par suite du décès de notre Président, M. le chanoine Depotter et de notre Chancelier M. Morel, il était, par là-même, devenu notre Président. Aussi s'intéressait-il au sort de notre Société, dont tous les membres étaient éparpillés, et dans la correspondance qu'il eut avec moi, l'Académie était toujours le sujet de ses préoccupations. C'était une personnalité bien connue de notre ville : il appartenait au barreau depuis 1867 et pendant quarante-sept ans on le vit remplir avec talent ses fonctions de défenseur et appliquer les principes qu'il nous avait indiqués dans son discours de réception à l'Académie où il avait donné un aperçu complet de la profession d'avocat, montrant les qualités qu'elle exige et les devoirs qu'elle impose. M. Brochart est mort loin de son pays natal, mais sa dépouille mortelle fut ramenée à Arras. Nous conserverons de cet aimable Collègue, un souvenir profondément sympathique.

⁂

Digitized by Google

Selon l'usage, c'est au Président qu'incombe le devoir de prendre la parole à l'ouverture des séances. Mais, rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de prononcer un discours qui retarderait votre légitime impatience d'entendre ceux de nos collègues que vous êtes venus applaudir. Mon allocution servira d'introduction à la nouvelle période de la vie Académique de notre Compagnie en vous soumettant les traditions qui ont toujours été la règle de ses travaux.

L'Académie d'Arras a toujours été traditionnaliste. Toujours fidèle à ses règlements, et se réunissant chaque semaine, elle tenait toujours à quelques exceptions près, une séance publique annuelle, et cela depuis le 14 Mai 1738 jusqu'en 1789, puis de 1817 à 1913. Nous avons repris cette tradition et si nous avons eu le plaisir de vous convoquer cette année une seconde fois, c'est pour que vous ayez la satisfaction d'entendre l'un de nos derniers élus faire revivre sous vos yeux la physionomie de l'un de nos Doyens dont notre ville a conservé le souvenir durable et qui avait su se concilier les amitiés et les sympathies de tous.

Dans l'ancienne Société littéraire d'Arras, ses membres avaient pour but de se réunir pour s'instruire mutuellement. Groupés dès le début au nombre de quarante, puis à trente lorsque Louis XV accorda des lettres patentes en 1773, ils travaillaient « à connaître les principes, le génie, le goût et les délicatesses de la langue française » à approfondir l'histoire et à se tenir au courant des découvertes des sciences. Ils tenaient leurs séances au siège du Gouvernement, dans un local de deux pièces que leur protecteur, le Prince d'Isenghien, Gouverneur d'Arras, leur avait octroyé et qui était situé en la rue des Trois-Faucilles actuellement rue Émile-Legrelle.

Les manuscrits du P. Ignace, conservés à la Bibliothèque communale, et brulés lors du bombardement de 1915,

Digitized by Google

ainsi que le *Mercure de France* relataient les discours et analysaient les dissertations lues dans ces séances publiques, qui réunissaient avec les Académiciens et les Autorités, les Dames et les Demoiselles de la Ville. Nous constatons avec joie qu'il en est encore de même, mais nous n'avons plus pour ces réunions, le beau décor du grand Salon de l'Hôtel de Ville que la Municipalité avait la gracieuseté de mettre à notre disposition.

Au XVIII[e] siècle, dans les Assemblées publiques, les discours de réception en faisaient toujours le grand attrait, comme aujourd'hui, du reste ; c'était dans le début, de simples remerciements très courts, auxquels l'un des membres du bureau répondait de la même manière. Il y était ensuite donné lecture de dissertations littéraires ou historiques, de poésies françaises et latines. L'un des membres qui fut Secrétaire perpétuel pendant quarante années, Harduin, avocat au Conseil d'Artois, fut un des orateurs le plus souvent entendu. Historien, littérateur, poète il aborda tous les sujets. Mais les événements du passé de notre ville le passionnaient. En 1741, il avait commencé par un résumé de l'histoire d'Artois et l'avait présenté pour le centenaire de la réunion d'Arras à la France par le siège de 1640. Il donna par la suite d'autres études sur les solennités célébrées en notre ville, les entrées joyeuses, des Rois et des Princes, sur les joûtes et tournois que vit notre Grand'Place, etc.

L'étude de la langue française l'attirait également et il ne dédaigna pas, au cours de ces séances publiques, de donner des observations sur un sujet plutôt pédagogique : *L'Article dans la Langue française* et même il étudia le langage artésien ainsi que le patois de nos campagnes qu'il appelle *rouchi* ou *drochi*.

Jusqu'en 1789, ces séances publiques furent tenues régulièrement. Nos concitoyens assistèrent à ces petites

Digitized by Google

assises littéraires, et y entendirent traiter les sujets les plus variés et du domaine de toutes les connaissances. L'Académie actuelle, depuis sa réorganisation en 1817, a continué à montrer les mêmes aspirations. Toutefois, les discours de réception prirent une plus grande ampleur. Beaucoup de nos récipiendaires après avoir fait l'éloge de leurs prédécesseurs, abordaient des sujets qui leur étaient chers, car pour plusieurs, ce fut un exposé historique de leur profession ou de sujets s'y rapportant. Ils instruisaient ainsi leurs collègues et leurs auditeurs en détaillant le fonctionnement des organismes et des Administrations auxquels ils appartenaient.

En ce qui concerne nos réunions hebdomadaires les *Mémoires* annuels que fit paraître l'Académie donnent in-extenso une grande partie des lectures qui y furent faites. Il ne m'est pas possible de vous les signaler, mais il est des noms que beaucoup d'entre vous ont entendu citer comme ayant contribué le plus à notre vie intellectuelle. Il suffit de nommer les d'Héricourt, Proyart, Parenty, de Mallortie, Lecesne, Van-Drival, Legentil, Paris, de Cardevacque, de Hauteclocque, Cavrois de Saternault, Rohart, Depotter, Morel, pour vous rappeler ceux dont les noms reviennent le plus souvent au bas des articles insérés dans les *Mémoires*.

Il est un autre genre d'occupations que l'Académie eut à cœur : après avoir cherché à faire profiter chacun du fruit de ses études, elle voulut encourager les volontés littéraires. Elle le fait encore de nos jours. Dès 1784, elle avait organisé des concours auxquels étaient attribués des prix, selon le mérite des productions.

Ces concours existent toujours et tous les ans vous venez entendre des rapports ou sont exposées avec une indulgente critique les œuvres qui ont été présentées. Il faut espérer que les encouragements et les récompenses auront et ont pour résultat d'activer le zéle des jeunes

Digitized by Google

auteurs et de leur donner l'ambition de se perfectionner en les excitant à un travail sans relâche. L'ambition est en effet une vertu lorsqu'elle est accompagnée de l'amour du bien et du beau et de la persévérance.

Dans la dernière et récente séance de l'Académie française, Monsieur René Doumic faisait le rapport sur les prix de vertu. Parlant de la fondation Cognac-Gay qui comporte l'attribution annuelle de quatre-vingt-dix prix de 25.000 fr. pour les familles nombreuses, il fait appel, sur la proposition de M. Frédéric Masson, aux Académies de province pour les enquêtes à faire et fournir les indications nécessaires. C'est une tâche que notre Société sera heureuse, de remplir si elle en est sollicitée et fière en même temps de collaborer à l'œuvre sociale de l'Académie française.

En attendant, et pour la première fois, cette année l'Académie d'Arras aura aussi et personnellement la douce et agréable mission d'attribuer un prix de vertu. Un don généreux anonyme lui permet désormais de venir en aide à ceux qui auront pris soin des jeunes enfants privés de leurs parents.

Vous le voyez, depuis le temps, lointain déjà, où notre Compagnie commença d'exister, elle a toujours respecté ses traditions. Fidèle à sa devise elle instruit et elle récompense ; elle distribue à la fois les fruits et les fleurs.

Flores fructibus addit.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

(1920-1921)

PAR

M. le Baron CAVROIS DE SATERNAULT

Secrétaire-Général

MESDAMES, MESSIEURS,

L'œuvre ardue de la reconstitution a déjà inspiré bien des littérateurs, et c'est justice. En un sens, elle est plus émouvante qu'une création : ce n'est pas un pays quelconque qu'il faut rendre habitable et productif, c'est notre pays, notre France, notre Artois, qu'il faut faire revivre ; ses traditions doivent renaître, son existence ancienne demande à se prolonger dans l'ère qui commence. Travail auguste que de pétrir à nouveau un sol fécondé jadis par les sueurs des générations de nos ancêtres. Labeur sacré qui fait revenir dans les ruines les plus désolées les pionniers que ne tentent pas la facile colonisation des terrains neufs ou la reprise sans risques des exploitations délaissées.

Un de nos auteurs les plus aimés, M. René Bazin, a dépeint naguère, avec la profondeur sentimentale et la précision descriptive qui lui sont habituelles, le retour d'un « réfugié » dans son domaine. Plus de meubles dans

Digitized by Google

le logis dévasté ; on couche sur un matelas ou sur une paillasse péniblement apportés dans une pauvre voiture. Point de secours à attendre des voisins qui ne sont pas encore revenus. Le fils aîné a été tué à la guerre. Deux hommes seuls, le cadet et le vieux père, s'avancent au bord des eaux qui ont envahi les terres. — « Que voulez-vous faire dans un malheur pareil ? » gémit le jeune homme découragé par l'immensité de la tâche. Mais le père, assez enraciné dans le passé pour en imposer à l'avenir, commence à réparer la digue ébréchée ; puis, s'armant de sa pelle creuse, comme s'il n'avait eu à vider que la coque d'un bateau de pêche, le visage illuminé et les yeux aussi ardents que dans sa vingtième année, descendant à reculons la pente de la digue de peur de trop bien voir ce qui reste à faire, il jette par dessus la levée de terre la première pelletée d'eau et de boue. Alors le fils, les larmes aux yeux, vaincu par cette confiance héroïque, s'écrie : « A votre idée, mon père ! — Hardi ! » répond l'ancien, et deux lames d'eau, lancées bien ensemble, et traversées par le soleil, passent par dessus le talus de la futaie.

Folie inutile, rêve impuissant, diront les calculateurs experts. Ecoutez le réfugié : « Dans six mois, mon garçon à la lisière de ces peupliers-là, nous faucherons tous les deux mon froment. » Vous savez, Mesdames et Messieurs, comment cette folie et ce rêve sont devenus souvent la sagesse et la réalité.

***

L'Académie d'Arras ne se croit pas tant d'héroïsme. Du moins elle est revenue, elle aussi, sur son domaine ravagé et en a entrepris la restauration. Plus de mobilier non plus dans son logis. Que dis-je, plus de logis même ; l'incendie n'a laissé en l'abbaye de Saint-Vaast que des murs calcinés. Les frères aînés ont disparu et bien des collègues ont

Digitized by Google

renoncé au retour. Comment ensemencer le terrain intellectuel alors que notre bibliothèque n'est plus, que la bibliothèque municipale et les archives départementales sont partiellement ruinées et encore désorganisées ? — Hardi ! nous a crié le président. — A votre idée ! avons-nous répondu. Et depuis le mois de Janvier 1921, notre Compagnie tient ses traditionnelles réunions du vendredi avec une régularité presque égale à celle des bonnes années d'autrefois.

Comme tous les réfugiés, elle a dû faire appel aux pouvoirs publics. La Municipalité d'Arras lui a témoigné une sollicitude qui mérite toute notre reconnaissance, en lui assurant un asile dans la nouvelle et provisoire maison communale. Au lieu du majestueux escalier qui conduisait jadis à nos appartements, nous gravissons aujourd'hui le lamentable perron qui prouve la réalité de nos ruines aux délégués de nos villes-marraines mal impressionnés par l'éclat satisfait d'une gare remise tout à neuf. Nos confortables fauteuils en cuir vert, essentiellement académiques, ont fait place à des sièges divers, le plus souvent à de vulgaires chaises de paille. Nos vastes tables recouvertes d'épais tapis à franges sont remplacées par quelques planches de sapin placées sur des tréteaux. Mais la Municipalité n'a pas mieux pour elle-même ; ses conseillers délibèrent dans ce local et nous retrouvons sur le bois blanc les dessins qu'y oublie parfois leur crayon distrait.

Monsieur le Maire est suspect d'ailleurs, — personne ne le lui reprochera, — de complaisance envers l'Académie que l'a appelé dans son sein pour reconnaître son culte ancien pour toutes les choses d'Arras, surtout pour ses trésors artistiques à la sauvegarde desquels il a travaillé avec tant de courage pendant les mauvais jours. Il a pensé, et très justement, qu'elle était qualifiée pour recevoir la fondation d'une somme de dix mille francs qu'une personne charita-

Digitized by Google

ble, — nous regrettons de ne point connaître son nom, — l'a chargé d'affecter à une œuvre de bienfaisance. Sur ses indications, l'Académie a accepté de réaliser cette généreuse intention et a décidé d'affecter les revenus de cette somme à récompenser des personnes qui se seront dévouées pour des enfants privés de soutien. Ce sera travailler, n'est-il pas vrai, à fortifier la famille. Notre Compagnie renaissante est fière de posséder avec la grande Académie française, depuis longtemps distributrice des prix Monthyon, cette ressemblance qu'elle souhaitait vainement à l'époque de sa prospérité. Il y a quelques jours, dans son rapport sur la répartition des quatre-vingt-dix dotations de 25.000 fr. offertes annuellement par M. et Mme Cognacq aux familles nombreuses, M. Doumic annonçait que les Académies de province seraient désormais invitées à aider à l'instruction des demandes présentées au bénéfice de cette fondation ; il esquissait à cette occasion le programme d'une collaboration très flatteuse pour nos modestes sociétés. Tout en participant à cette haute mission, nous aurons la joie plus vive encore de disposer d'un prix qui sera nôtre. Pour la première fois, l'Académie d'Arras n'a pas cru pouvoir en faire une meilleure attribution que de l'accorder à la maison du Père Halluin sur laquelle semble demeurer éternellement le sourire et la bénédiction de celui qu'on a appelé le Saint-Vincent de Paul artésien.

***

Dès la reprise de ses travaux, notre Compagnie a pu croire qu'elle continuait sans interruption sa vie d'avant-guerre, car les premières lectures qu'elle entendit étaient la suite des dernières communications qui lui avaient été faites.

M. Parenty, membre correspondant, la fit tout d'abord bénéficier d'une notice destinée à la Société des Sciences

Digitized by Google

de Lille dont il fut le président, et l'entretint des artistes de la Cour de Bourgogne. Il furent, dit il, les initiateurs des grandes écoles de l'Europe ; des considérations tirées de l'homonymie le conduisent à affirmer qu'ils sont originaires du Boulonnais. C'est une thèse, ou une hypothèse, qui lui est chère. Pour ingénieuse qu'elle soit, et séduisante pour notre amour propre, elle semble risquée à certains érudits qui n'admettent rien en dehors des documents d'une authenticité vérifiée et d'une précision rigoureuse.

Un chartiste, M. Hirschauer, lui aussi membre correspondant, les a remplis de satisfaction par son étude sur l'origine des États d'Artois. Ce sont les bonnes feuilles d'un chapitre d'une thèse de doctorat dont la soutenance ne tardera plus guère et à laquelle l'Académie s'intéresse beaucoup. M. Hirschauer y expose que cette haute assemblée ne fut d'abord consultée que pour l'établissement des charges fiscales demandées à la province. Ces pages intéressantes font désirer vivement l'apparition de l'important ouvrage qui nous manquait et que méritait une institution dont l'influence et le prestige furent jadis si grands.

M. Plocq, devenu membre honoraire par son éloignement d'Arras, nous a envoyé la deuxième série de ses notes sur l'établissement des voies navigables dans la région du Nord au XVIII[e] siècle. La première série a été publiée dans nos *Mémoires* en 1913 ; les épreuves de celle-ci ont été détruites en 1915, mais notre Collègue a eu l'énergie de reconstituer son travail. Les mesures prises pour prolonger la navigabilité de la Somme, pour établir une communication entre le bassin de ce fleuve et celui de l'Escaut, pour créer le canal de St-Quentin et celui de la Sensée, sont par lui minutieusement décrites. Hélas ! ce n'est pas seulement la lutte de l'homme contre la nature, surtout dans le percement si difficile alors de tunnels souterrains, que dépeignent ces pages ; c'est aussi la rivalité entre les ingénieurs et les administrations, Messieurs du génie et les services de la

Digitized by Google

navigation, les Intendants, les Chatellenies, les Etats d'Artois ou du Cambrésis, et les divers Ministres de la guerre. Une certaine histoire du « Bassin rond » commencé, arrêté, repris, menacé de déplacement après son achèvement, semble écrite pour nous consoler de nos modernes incohérences. La Révolution vint remplacer ces autorités par d'autres, directoires départementaux, service des ponts et chaussées, etc., entre lesquelles règna la même ardeur... de discorde. Aussi la note se termine-t-elle par un émouvant appel à « l'Union sacrée. »

Il était juste que les membres résidants prissent à leur tour la plume et la parole. Ce sont les anciens qui le firent, ainsi qu'il convenait. Seul parmi les nouveaux Académiciens, M. Dupret osa nous présenter l'éloge de son prédécesseur, M. Carlier. Il le fit de telle façon que nous le priâmes de donner lecture de ce discours en séance publique. Vous aller l'entendre tout-à-l'heure, Mesdames et Messieurs, ce qui m'interdit de le déflorer par une pauvre analyse et me prive du plaisir de vous le faire applaudir par avance.

M. Viltart, notre doyen, est depuis longtemps l'historiographe attitré de nos artistes locaux. Il a consacré une biographie très vivante à la mémoire de notre compatriote Paul-Auguste Massy qui fut son condisciple au Collège d'Arras, devint surveillant général au Lycée de Douai, et mourut naguère en cette ville d'où les Allemands l'avaient exilé aux jours douloureux de l'occupation. Après avoir rapidement brossé un tableau pittoresque de l'Artois du second Empire et croqué spirituellement le portrait du maître menuisier Massy, M. Viltart nous présenta l'œuvre poétique de son fils ; elle commence par le *Chant des Œillettes*, couronné jadis par l'Académie d'Arras, et aboutit aux deux volumes bien connus chez nous : *Loin des Cités* et *Au pays des carillons*. La lecture de quelques

Digitized by Google

pièces choisies fut la conclusion naturelle, et très goûtée, de cette communication.

De la poésie, nous passâmes à la sculpture avec M. Sens. La sollicitude toujours éveillée de notre Président pour tout ce qui a trait à notre ville nous a découvert une illustration très injustement peu connue parmi nous. J. B. Dhuez, né à Arras en 1729, était le fils d'un sculpteur qui fit une statue de Louis XV pour la ville de Bapaume et travailla à l'Hôtel de Ville de Douai. Le jeune artiste sentit sa vocation s'éveiller dans l'atelier paternel, devint élève de l'Académie Royale de peinture et de sculpture et en fut lauréat ; admis au nombre des pensionnaires du roi à Versailles, il obtint le brevet d'élève sculpteur à l'école française de Rome. Revenu plus tard à Paris, il fut nommé successivement agréé, membre, adjoint à professeur, professeur à l'Académie Royale ; c'est toute la hiérarchie de la gloire officielle. Les recherches habiles de M. Sens ont abouti à l'établissement d'une liste fort intéressante d'œuvres exécutées pour des concours, exposées aux salons, placées dans des églises ou des monuments publics ; le Louvre, l'église Saint-Roch, le grand foyer de la Comédie française possèdent de lui des statues qui n'en peuvent être déplacées ; Dijon ne voudrait sans doute pas renoncer au tombeau de Crébillon ; mais Rouen n'aurait-elle pas la générosité de devenir pour un peu notre marraine et de contribuer à la renaissance de notre musée en le dotant de la statue de Louis XV qui orne l'escalier de son Hôtel de Ville ? et ne pourrions-nous pas, pour nous consoler de la perte irréparable de tant d'œuvres de nos artistes locaux, nous enrichir de la statue du Maréchal de Saxe qu'on voyait autrefois dans le vestibule de l'Ecole Militaire à Paris ? Je souhaite que ce vœu obtienne sa réalisation et que le nom de J.-B. Dhuez acquière dans sa ville natale la notoriété qu'il mérite.

Parmi de très nombreuses curiosites, M. Sens possède

Digitized by Google

une riche collection *d'ex-libris*. Il nous a présenté ceux qui ont appartenu à des membres de l'ancienne Société littéraire et de l'Académie d'Arras, avec les commentaires utiles sur les personnages cités, leurs armoiries ou les attributs symboliques dont ils ont fait choix. Lui-même a marqué les livres de sa précieuse bibliothèque de types ingénieusement variés ; un foudroyant anathème, imité d'une formule de l'abbaye de Saint-Vaast, est notamment lancé contre quiconque déroberait quelque volume ; puisse cette menace avoir plus d'efficacité que le « pierrot pendu » classiquement dessiné par les écoliers à la première page de leurs livres.

Le Secrétaire-Général est le seul qui ait encouru le reproche d'avoir négligé les sujets locaux pour se contenter d'une étude d'intérêt général. Il a puisé dans son enseignement professoral les éléments d'une comparaison de la législation du mariage dans le droit civil français et dans le droit canonique. Il lui a paru curieux de constater que depuis quelque vingt ans les modifications nombreuses apportées en cette matière tant par l'Etat national que par le pouvoir ecclésiastique ont marqué un mouvement de convergence qui a singulièrement atténué les différences profondes établies jusqu'alors dans l'une et l'autre réglementation. Il l'a établi par l'analyse détaillée des dispositions diverses des lois récentes françaises, du Décret *Ne temere* et du nouveau Code de droit canon. Il en a conclu que les vieilles disciplines de l'Eglise ne sont pas tellement surannées que l'Etat le plus laïque n'y puisse venir chercher le progrès de ses propres institutions, et que de son côté la législation ecclésiastique démontre par sa souplesse qu'elle ne répugne nullement à s'adapter aux tendances dites modernes, tout en maintenant intact le dépôt essentiel de l'éternelle vérité.

L'Académie a bien voulu entendre aussi les *Impressions de Cantonnements* du même auteur. La guerre, en

Digitized by Google

avivant les sentiments, a souvent inspiré le désir de les traduire en langue poétique. Ce recueil de pièces diverses essaie d'exprimer l'admiration profonde de l'héroïsme du poilu, les doux souvenirs de la famille, le deuil devant des tombes aimées et vénérées, le cafard, hélas ! en certains jours déprimants, le réconfort des élévations religieuses, les espoirs patriotiques. Le moi est si haïssable que je devrais me hâter d'écourter ce compte-rendu personnel ; mais je suis tellement certain de notre communauté de pensées que je ne résiste pas à la tentation d'exalter avec vous le Lion immortel d'Arras.

En son geste héraldique hardiment élancé,
Surmontant du beffroi l'élégant diadème,
Notre Lion, c'était le glorieux emblème
D'une libre cité, fière de son passé.

Cet orgueilleux éclat, hélas ! s'est éclipsé ;
Un jour de sacrilège et d'odieux blasphème,
Jour maudit, il connut la disgrâce suprême.
Il gît, déshonoré, pantelant, terrassé.

Nous le relèverons du milieu des décombres ;
Un autre jour viendra, succédant aux jours sombres,
Les pierres jailliront sous l'appel créateur.

Un nouveau carillon chantera dans la nue
Et dans l'azur d'Artois le vieux Lion vainqueur
A l'avenir souhaitera la bienvenue.

***

Ce n'était pas assez que d'avoir repris sa vie intérieure, l'Académie d'Arras se devait de manifester au dehors son heureuse résurrection. Elle eut la bonne fortune d'être représentée à la cérémonie du centenaire de l'École des Chartes par M. Besnier, qui y fut un disciple distingué et qui est chez nous un maître écouté. M. l'abbé Foulon, le

Digitized by Google

missionnaire zêlé, le propagandiste infatigable de la cause de l'Artois dévasté, nous a mis en relations avec la Société des Antiquaires de Newcastle, notre ville-marraine. De la Lorraine retrouvée nous est parvenue une curieuse indication : l'Académie nationale de Metz nous a fait savoir qu'en 1786 Robespierre prit part au concours ouvert par cette société et y obtint une médaille d'or d'une valeur de 400 francs. Enfin la Société Dunkerquoise nous a fraternellement offert une collection complète de ses publications pour la reconstitution de notre bibliothèque.

***

Comme les paysans d'Artois ont fait, par leur travail fécond, sortir la moisson des flancs appauvris de leur terre, l'Académie d'Arras éprouve, elle aussi, une certaine fierté à rentrer sa récolte. Dans quelques jours le premier volume va paraître de la troisième série de ses *Mémoires*. Puisse cette série nouvelle ne point le céder aux précédentes pour l'érudition et l'intérêt de ses travaux, pour le bon renom de la grande et de la petite patrie à jamais restaurées !

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. H. DUPRET,

Professeur Honoraire

Membre résidant

MESSIEURS,

Je vous dois une profonde et double reconnaissance pour m'avoir admis dans votre savante et distinguée Compagnie.

Vous m'accordez d'abord une fin de carrière à laquelle je n'aurais jamais osé prétendre, en raison de la faiblesse de mes titres, à moins que vous n'ayez pris en considération mon attachement aux choses de l'enseignement. Mais vous ne serez pas surpris si je vous affirme que j'en ai été récompensé par l'affection des jeunes gens dont la confiance, parfois si spontanée, est un des meilleurs charmes de la vie professorale. Je ne puis donc que vous exprimer le grand émoi où me plonge votre excessive indulgence.

Laissez-moi vous dire aussi une raison toute personnelle de ma vive gratitude. Né à Arras, successivement élève et professeur au collège d'Arras que je n'ai jamais quitté, je puis donc, grâce à vous, associer dans mes affections le

Digitized by Google

collège et l'Académie d'Arras. Je saisis ainsi l'occasion de saluer avec un filial respect, dans cette ambiance académique ou son souvenir est resté si vivace, la noble et belle figure de votre ancien Président, de mon ancien Principal, M. de Mallortie. Dans le raccourci du temps qui met l'âge mûr en contact avec la jeunesse, en un repli parfois mélancolique, nous nous plaisons à évoquer nos années scolaires. C'est ainsi que m'apparaît, comme à vous j'en suis sûr, la haute personnalité de M. de Mallortie, que le temps n'a pas effleuré de son linceul d'oubli. Nous n'en apprécions que mieux, dans sa pleine valeur, la fine psychologie de l'éducateur, du philantrophe, du conseiller clairvoyant et bon, de l'homme de bien en un mot qui savait, avec un tact délicat, une grâce aimable et ferme tout à la fois, élever de leur fond moral et intellectuel, les jeunes générations qui lui étaient confiées. Combien, après les terribles bouleversements que nous venons de subir, d'abandons d'enfants dont les pères et les maîtres étaient aux tranchées, nous avons besoin de tels conducteurs de la jeunesse française pour continuer les grandes et fortes traditions de pensée qui ont été et qui restent le meilleur gage de notre sécurité et de notre rayonnement. Malgré les meurtrissures dont son grand cœur eut été atteint, à la pensée des sanglants holocaustes, où les rangs de ses anciens élèves se sont si terriblement éclaircis, sa raison claire et fortement trempée par les leçons de notre grand passé national, eut trouvé les maximes d'action pour que la France continue sa marche historique de civilisation, d'amélioration de la condition humaine. Quant aux fonctions de l'ancien Président de vos séances, les échos en ont dit et redit combien vous goûtiez la saveur littéraire de l'érudit délicat et le charme d'un caractère, accessible aux mouvements les plus élevés d'un cœur sensible et bon.

Messieurs, ma reconnaissance envers vous se complète

Digitized by Google

de m'avoir désigné pour occuper le fauteuil de l'ami, de votre distingué Collègue, Eugène Carlier. C'est à l'Association des anciens élèves du collège d'Arras, dont il était membre fidèle du Conseil d'Administration, qu'il m'a été donné d'apprécier ses qualités de dévouement au bien général, et de discernement aussi. Ses avis trouvaient tout de suite une naturelle adhésion parce qu'ils ne s'inspiraient que de l'idéal des statuts : venir en aide aux camarades frappés de malheurs immérités, faciliter l'entrée du collège à leurs enfants et, pour le surplus des ressources, favoriser quelques jeunes gens exceptionnellement doués. Dans ce dernier cas, la circonspection d'Eugène Carlier était grande tant il désirait le bonheur du jeune homme. Ses questions étaient invariablement celles-ci : « a-t-il des chances de réussir ? Présente-t-il les gages moraux indispensables ? Ses parents sont-ils de braves gens ? » Autant d'interrogations qui montraient la clairvoyance de son esprit en même temps que l'utile et réelle générosité de son cœur, plus préoccupé de l'au-delà que du présent d'une libéralité.

Mesdames et Messieurs sur un tel sujet, si essentiel au point de vue social et surtout économique, voulez-vous me permettre quelques réflexions, sur l'orientation donnée à nos ordres d'enseignement dans le cours des quelque trente dernières années ? En établissant nos programmes du bas en haut de l'échelle universitaire, comme si tous nos enfants devaient appartenir à l'enseignement, n'avons-nous pas dangereusement méconnu que la production nationale, industrielle ou agricole, est la fille légitime d'une science claire et précise, immédiatement applicable qui lui devait alors une tutelle attentive ? N'en est-il pas résulté une désertion trop grande des professions manuelles, des activités productrices, en faveur des carrières administratives, des professions dites libérales, objectif rêvé de trop de familles qui ne réfléchissaient pas que la production

Digitized by Google

seule est capable d'assurer la constance du bien-être de leurs descendants, malgré des apparences contraires qui, dans le temps, ne peuvent être que factices ? Sous la pression d'une illusoire égalité, dont la nature elle-même ne nous offre nulle part aucun exemple, nous avons cultivé le tout au-delà des limites imposées par des aptitudes extrêmement variables. Et puisque nul d'entre-nous n'aurait l'idée de s'opposer aux lois de la pesanteur, au flux et au reflux de l'océan, nous devons nous soumettre aux lois économiques du temps, tout aussi bien qu'aux lois naturelles, sous peine d'être écrasés dans leurs effets inexorables. Or nous naissons inégaux en santé physique, en intelligence, en capacité de travail. Ces conditions de fait régissant les individus et nous ne les modifions que dans une mesure restreinte par l'éducation, par l'instruction. Notre souci doit donc être de les coordonner, de les harmoniser dans l'intérêt de la nation, à travers les lentes et imperceptibles évolutions des choses dont l'acceptation est le devoir essentiel de l'homme d'Etat. Et nous arrivons à nous conformer à cette maxime de St-Simon, qui devient de plus en plus une fondamentale de nos activités : « à chacun selon ses mérites, à chacun selon ses œuvres ». Devant une production nationale dont nous escomptons le taux pour demain avec une angoisse que n'apaisent pas les récents évènements, dont le développement contribuera seul à garantir notre avenir, n'avons-nous pas à diriger vers elle nos méthodes d'enseignement, tout en faisant émerger, d'où qu'elles viennent, les intelligences d'élite qui peuvent devenir un jour les gardiens vigilants des intérêts permanents du pays ? L'envergure de ces problèmes est telle que je laisse à de plus qualifiés que votre nouveau Collègue le soin d'en assurer les justes et durables solutions. D'ailleurs les hautes régions politiques nous annoncent, à intervalles périodiques, une simplification de nos administrations, permettant d'entrevoir un plus grand nombre de

Digitized by Google

coopérateurs de la production nationale. Attendons avec patience la réalisation de ce grand évènement.

Dans tous les domaines de son activité, dans toutes les plus petites circonstances de sa vie, toujours la foncière honnêteté d'idées d'Eugène Carlier se manifeste avec une constante régularité, et ses actes, dont il en fait la consécration matérielle, prennent la puissance d'une vertu éminemment éducatrice, celle de l'exemple. La foule nombreuse et émue qui assistait à ses funérailles en avait bien le sentiment et les honneurs rendus à sa mémoire n'étaient que le couronnement justifié d'une vie bien remplie. Ces manifestations ont pris un caractère d'émouvante grandeur à travers les dévastations de la cité arrageoise et la profanation de ses tombes par l'odieuse barbarie.

Eugène Carlier, né à Achiet-le-Petit le 30 juillet 1842, fit d'excellentes études littéraires au collège d'Arras. Il en conserva une telle empreinte, que dans le cours de sa vie, il s'y retrempait avec délices aux rares moments que lui laissaient ses multiples fonctions : conseil municipal, caisse d'épargne, société communale de secours mutuels, commission de l'école normale des filles et bureau d'administration du collège, délégation cantonale, commission des hospices, du premier âge et des habitations à bon marché, conseil de famille des enfants assistés, commission cantonale d'assistance et de retraite aux vieillards, comité de l'association des anciens élèves du collège d'Arras et de la philotechnique, commission de la bibliothèque communale, des sourds muets et des jeunes aveugles, commission du Mont-de-Piété.

Il était aussi des vôtres à l'Académie, particulièrement à l'aise au milieu de vos travaux dont la variété et le libre cours étaient pour lui le repas dominical, où ses facultés et ses goûts reprenaient une vigueur nouvelle Combien il eut voulu plus fréquentes ces échappées à la

Digitized by Google

besogne journalière ce qu'il appelait familièrement faire l'école buissonnière, où l'oisiveté n'était nullement la paresse : rosée bienfaisante relevant l'herbe foulée du chemin, liberté réconfortante où l'âme, comme le papillon, aime à butiner çà et là au gré de ses inspirations. Aussi, dans le même cadre d'idées, Eugène Carlier parlait-il volontiers de ses anciens condisciples de Rhétorique qu'il retrouvait chaque année en une réunion où il n'y avait ni président, ni secrétaire, ni trésorier. A cette halte reposante et combien charmante, où les souvenirs d'autrefois étaient passés à la loupe en de gaies et spirituelles causeries qui n'excluaient pas toujours une aimable fantaisie sur la sévère discipline du temps, aucun affilié ne manquait et tous la marquaient d'un rayon lumineux, à la craie blanche, en se donnant rendez-vous à l'année suivante. Rendons hommage à cette fidélité de la camaraderie à laquelle la mort seule faisait manquer. Dans l'ordre social de semblables coutumes peuvent constituer une vertu d'apaisement, en nous aidant à nous mieux connaître les uns les autres « Hélas ! me confiait Eugène Carlier, le temps inexorable a terriblement éclairci nos rangs, et bientôt nos réunions auront vécu ce que vivent les roses, sans avoir comme elles le renouveau du printemps ».

Eugène Carlier débuta dans la vie publique en mai 1871, comme rédacteur en chef du journal « *l'Avenir* ». En 1873 après la mort de son propriétaire, M. Brissy, le journal passa à un groupe d'actionnaires et Eugène Carlier en devint le directeur gérant. Organe du nouveau parti centre gauche, dont M. Thiers était le chef, le journal prit une rapide extension due, pour une large part, à son directeur. Les luttes entre les partis adverses furent parfois très-vives, mais vous ne doutez pas, qu'en raison de l'exquise courtoisie de l'homme que nous regrettons, de son respect pour des opinions et des croyances qui pouvaient n'être pas les siennes, sa polémique n'ait conservé

Digitized by Google

le ton de la bonne société. Vous en avez eu la preuve, dans l'éloge qu'il fit devant vous, du baron de Sède, pourtant un adversaire politique très-avisé, en même temps que poëte délicat, dont il occupait le siège à l'Académie d'Arras.

Eugène Carlier quitta le journalisme en 1883 pour devenir inspecteur départemental des Enfants Assistés du Pas-de-Calais. C'est dans cette fonction, où ses mérites furent récompensés de la Légion d'honneur, qu'il donna la pleine mesure de lui-même. Son cœur était compatissant à cette enfance abandonnée dont il proclamait avec énergie qu'il était d'un intérêt national de la préserver pour accroître les forces vives du pays. Nous n'en regrettons que plus vivement sa disparition au moment où sa grande expérience aurait été si précieuse aux orphelins de guerre, dont les pères sont héroïquement tombés pour que la France vive, et soutenus par cette suprême pensée que la commune et la nation veilleraient tendrement sur leurs enfants. Sur sa proposition, notre Conseil municipal, en pleine guerre, a voté une somme d'attente en faveur de cette œuvre de justice et le Doyen de nos conseillers municipaux aurait eu à cœur d'en poursuivre la reconnaissante réalisation.

Son magnifique ouvrage: « Les Enfants Assistés dans le Pas-de-Calais, avant et pendant le XIX^e^ siècle », est le témoin manifeste de ses années de labeur. On y surprend à chaque page, dans une langue élégante et claire, les précieuses qualités d'une « tête bien faite » suivant l'expression de Montaigne. Son grand souci est de convaincre le lecteur de l'impartialité de ses jugements. Aussi, avec quelle minutie précise il rassemble les nombreux documents qu'il a puisés dans les archives du Pas-de Calais, à la suite de longues et patientes recherches pour lesquelles il n'a ménagé ni sa peine ni son temps ! Pas de vains et faciles développements d'un verbe trop sonore, mais des faits et encore des faits, établis sur des textes formels

Digitized by Google

remontant même jusqu'à Charlemagne. A cette occasion permettez-moi de reproduire cet extrait de lettre patente du roi Charles VII, à propos des enfants abandonnés qu'on envisageait de recueillir dans un hôpital. Charles VII s'exprime ainsi : « Si les revenus dudit hôpital étaient employés à nourrir et à gouverner les dits bastards illégitimes, il pourrait advenir que moult de gens s'abandonneraient et feraient moins de difficultez de eux abandonner à pescher quand ils verraient que de tels bastards seraient nourris davantage et qu'ils n'en auraient pas de charge première ni sollicitude ». En ce temps là, par suite de la méconnaissance inhumaine d'un état de fait qui ne pouvait s'améliorer que très lentement par l'éducation, ces innocents étaient sacrifiés à un scrupule de morale, certes respectable, mais excessif. De nos jours nos conceptions bien que peut-être trop fortement centralisées, sont infiniment plus douces envers ces malheureux petits êtres. Avons-nous trouvé l'équilibre stable ? Je n'ose le dire et d'ailleurs le moment serait mal choisi si je me permettais d'en décider.

Dans l'historique des premiers temps de l'enfance abandonnée, Eugène Carlier nous montre la situation navrante de ces petits êtres que la mort impitoyable fauchait dans l'effroyable proportion de neuf sur dix. Il faut arriver à Saint-Vincent-de-Paul dont l'éloquence entraînante auprès du roi Louis XIII et des dames de sa cour, obtint enfin la fondation de l'Hospice des enfants trouvés et la création des Filles de la Charité dont les bienfaits sont toujours de notre temps. Aussi Eugène Carlier proclame-t-il que Saint-Vincent-de-Paul mérite d'être inscrit au livre d'or de l'humanité. Mais en même temps il rend justice aux efforts de la charité privée, associés à ceux de nos provinces plus à l'aise dans une autonomie qui ne leur était pas parcimonieusement mesurée. En ce temps là Paris était loin d'être toute la France. C'est ainsi qu'à Arras les enfants trouvés,

Digitized by Google

mis à la charge de l'Abbaye de Saint-Vaast et du Chapitre étaient placés par les soins des échevins et le prix de la pension avancé par les hospices de Saint-Jean de Latran et de Vimy. Soyons reconnaissants à Eugène Carlier d'avoir mis en lumière cette tradition de générosité envers les deshérités de la vie. Du petit au grand, du pauvre au riche, à toute époque de notre histoire, il y a eu de braves gens qui ont pensé que la souffrance, surtout celle des petits êtres abandonnés, était à elle-même son propre drapeau devant lequel s'inclinaient tous les autres. Et s'il est une chose qui puisse nous consoler de tant d'orphelins de la terrible guerre, c'est l'élan d'affectueuse pitié, de reconnaissante solidarité qui s'élève de partout du sol de notre douce France, pour remplacer la tendre sollicitude d'un père disparu. Cette tradition fait bonne figure au milieu des survivances françaises qui nous ont sauvé de la catastrophe.

Avec Eugène Carlier, il faut remonter à 1790 où la Constituante, à peine en fonctions, nomma le célèbre comité présidé par le duc de la Rochefoucault-Liancourt. Ce comité, coordonnant toutes les œuvres d'assistance, embrassa tout un système national en faveur de l'enfance, de l'homme fait, du vieillard. Malgé de graves soucis d'ordre intérieur et extérieur, la Convention, le Directoire, le Consulat et le premier Empire continuèrent l'œuvre commencée. Parmi les dispositions qui furent décidées, beaucoup forment encore les éléments essentiels du code de l'assistance enfantine qui nous régit aujourd'hui. Ce code est-il à l'abri de toute critique ? Nos autonomies provinciales et communales, qui avaient pourtant un long passé historique méritaient-elles d'être reléguées derrière une centralisation qui peut paraître excessive ? Dans notre Artois, la Ville d'Arras en particulier a vu sa prospérité s'arrêter et même décroître du jour où ses franchises communales ont disparu sous la rude étreinte

Digitized by Google

de l'organisation consulaire qui, dans l'ensemble, préside toujours à nos activités. Il est permis cependant de se demander si ces profonds changements n'ont pas procédé d'une puissante volonté, bien plus que des lois naturelles de l'évolution des idées et des croyances dont les transformations sont tellement lentes qu'elles nous échappent au cours de notre existence si limitée. A une seule machine, vaste et compliquée par la multiplicité de ses organes, dont le rendement utile risque d'être faible, n'aurions-nous pas eu avantage à conserver les organes provinciaux mis au point dans une suffisante liberté d'action, mais reliés par les grands intérêts permanents du pays, lesquels sont indépendants de toute forme gouvernementale : Royauté, Empire ou République ? Nous y trouverions la libre concurrence du bien ne serait-ce qu'en matière de bienfaisance envers les petits êtres qui naissent dépourvus des conditions nécessaires pour vivre. Sans doute le vieillard sans ressources personnelles, fatigué d'une longue vie de travail, mérite notre compassion. Mais il a l'usage de la parole et peut se rappeler autour de lui tandis que l'enfant, à qui les principaux soins manquent, ne peut que jeter son petit cri plaintif et mourir. Je pense donc, Mesdames, être d'accord avec vous, répondre à votre sentiment tendrement maternel, en affirmant qu'il est de toute justice en même temps que d'intéret national qu'il faut d'abord assurer la vie de l'enfant.

Eugène Carlier était un sage. Faisant remonter l'histoire de France à ses plus lointaines origines, du moment qu'il y trouvait une volonté de force nationale, il estimait que tout dans le passé devait être le sujet d'une étude attentive et impartiale pour mieux assurer notre avenir. Ce souci de respecter la chaîne de notre histoire, il le prouve en inscrivant en tête de son ouvrage cette maxime de Valentin Smith, formulée à la commission d'enquête des enfants trouvés en 1849 : « En toute chose, pour juger de ce qui

Digitized by Google

peut être, il faut bien connaître ce qui a été et ce qui est ».

Pour terminer un éloge que je voudrais plus complet, laissez-moi vous raconter les circonstances d'un fait d'ordre intime et dont je fus le témoin impressionné. C'était en mai 1918, au moment où la ruée allemande enfonçant les lignes anglaises, semblait menacer Paris Plage ou Eugène Carlier s'était retiré à proximité de son cher Arras. Le danger du couloir de la côte française apparaissait si menaçant que beaucoup d'habitants et de réfugiés désertaient la ville balnéaire pour des endroits plus sûrs. Et comme on l'invitait au départ, en l'y pressant même, en invoquant sa santé plutôt précaire, lui, l'homme paisible et doux que nous connaissons eut un sursaut d'indignation. Et, accentuant d'un geste énergique sur la table familiale son inébranlable confiance, il déclara : « ils ne passeront pas, je reste. »

Rendons hommage à ce vaillant optimisme d'Eugène Carlier, à son inaltérable confiance dans l'avenir français. Quelle serait sa joie s'il pouvait constater la renaissance de sa chère ville d'Arras qu'il voyait plus mutilée encore, chaque fois qu'il y revenait pour accomplir son devoir de conseiller municipal ! Il considérait comme un titre de noblesse, et noblesse oblige, d'avoir possédé la confiance de ses électeurs, sans interruption pendant plus de quarante ans.

L'orage a passé sur les vieilles nations mais de sourds grondements se perçoivent encore, suspendant sur nos têtes une menace incertaine. Notre navire continue d'être ballotté par des vents contraires. Il a besoin de pilotes clairvoyants, de sages conseillers qui, tout en évitant les écueils de la route, soient pénétrés de l'urgence des solutions nécessaires pour orienter les jeunes générations à la vie laborieuse et intense, pour les décider au perpétuel échange des bienfaits solidaires, dans le culte désintéressé de la Patrie et de l'Humanité.

Digitized by Google

Digitized by Google

REPONSE AU DISCOURS DE RECEPTION

de M. DUPRET

PAR **M. Alphonse TIERNY**

Membre résidant

MONSIEUR,

L'Académie d'Arras vous accorde, dites-vous, en vous recevant parmi ses membres, une fin de carrière à laquelle vous n'auriez pas osé prétendre à cause de la faiblesse de vos titres. Cette modestie vous honore assurément, mais souffrez cependant que nous la trouvions excessive. Entendriez-vous par titres nécessaires pour être reçu dans une Académie la publication d'un plus ou moins grand nombre de volumes et son cénacle serait-il obstinément fermé à quiconque ne s'est pas fait imprimer ? Ce serait vous tromper étrangement sur les préoccupations que nous apportons dans le recrutement de nos nouveaux Collègues.

Notre souci est d'amener parmi nous des hommes dont le talent, l'imagination, les connaissances, la culture intellectuelle soient pour notre Société une richesse nouvelle et puissent augmenter l'intérêt de nos séances. Or il n'est pas nécessaire pour être lettré ou savant d'avoir exposé ses œuvres imprimées à la vitrine des libraires et

Digitized by Google

vous en êtes, Monsieur, la meilleure preuve, vous qui avez employé une longue carrière à enseigner la science aux jeunes gens, sans écrire pour le public. Vous avez pensé que l'enseignement donné au Collège, à des jeunes gens venus pour le recueillir de la bouche du professeur, l'enseignement qui s'assouplit aux lenteurs de l'intelligence de l'élève, qui met en communication directe et intime la pensée du maître avec l'esprit de celui qui l'écoute, est d'une puissance autrement grande que le livre.

Vous ne vous êtes pas mépris en disant « que votre attachement aux choses de l'enseignement » avait été pris par nous en considération et la haute distinction avec laquelle vous avez rempli votre rôle de professeur était à nos yeux un titre plus que suffisant pour vous désigner à notre choix.

Regardez du reste autour de vous, vous n'y serez nullement dépaysé. Vous trouverez à vos côtés le Principal de votre vieux Collège et vous avez dû vous sentir déjà chez vous, quand vous avez évoqué en termes si émus et si touchants, la physionomie noble et douce de notre ancien Président, votre ancien Principal M. de Mallortie. Les professeurs ou anciens professeurs de toutes les branches de l'enseignement public ou privé ont toujours été pour notre Académie l'un de ses principaux éléments et vous les y verrez encore aujourd'hui unis par des liens d'aimable confraternité et par une émulation qui, d'après les amis les plus avisés de l'Université est une des meilleures garanties de sa vitalité.

La retraite, j'en suis convaincu, ne sera pas, pour vous, l'oisiveté, et vous n'aurez pas, comme tant d'autres, à souffrir de cette transition brusque de la vie active au repos complet trop souvent générateur de l'ennui et de la tristesse. Les loisirs d'un homme tel que vous, constituent une richesse que la collectivité, sous toutes ses formes, se garderait bien de laisser improductifs.

Digitized by Google

Vous n'avez pas attendu votre réception publique pour nous montrer que vous ne vouliez pas être parmi nous un simple auditeur et déjà vous nous avez servi le régal d'une monographie instructive autant qu'intéressante pour tous ceux qui ne sont pas indifférents au passé de leur vieille cité. Est-il besoin de le dire ! C'est votre cher Collège qui en a fait l'objet. N'y avait-il pas en effet pour vous, comme un devoir de piété filiale, bien doux à votre cœur si accessible à tous les sentiments délicats, d'accorder les prémices de votre érudition historique à cette maison qui jusque ces dernières années, abrita les différents âges de votre vie où vous fûtes successivement élève puis professeur, où votre âme s'est ouverte à l'intelligence de toutes les sciences dont elle s'est enrichie, où vous avez reçu la formation qui vous a fait ce que vous êtes, où, après avoir suivi les leçons de vos maîtres, vous avez, comme le coureur du poëte latin, reçu le flambeau de leurs mains pour en éclairer à votre tour les jeunes esprits qui vous étaient confiés.

Votre étude sur le Collège d'Arras évoque dans mon esprit un rapprochement avec un article paru récemment dans la « *Revue des deux Mondes* » sur le Collège Louis-le-Grand. La lecture des deux monographies donne à penser que le développement de l'enseignement suivit à peu près partout en France le même processus. Ce sont d'abord ces collèges à la discipline austère que Montaigne nous représenta sous l'aspect de véritables geôles. Puis nous voyons les compagnons de St-Ignace, leur société à peine formée, en prendre la direction, et donner à l'éducation de la jeunesse une physionomie moins rébarbative et plus humaine. En psychologues avisés ils comprennent que dans les âmes d'enfants l'imagination est la faculté la mieux éveillée, aussi s'efforcent-ils d'inculquer leurs leçons aux élèves par des spectacles impressionnants et de susciter leur émulation au moyen de concours dans

Digitized by Google

lesquels une grande part est donnée à la mise en scène extérieure. Ils furent comme vous le dites très justement, de véritables rénovateurs de l'enseignement. Leur succès fut complet malgré les rivalités qu'ils rencontrèrent de toutes parts, comme du reste à toutes les époques suivantes et qui n'eurent d'égale que leur imperturbable sérénité.

Quelle belle et noble mission que celle d'instruire la jeunesse surtout quand le professeur comprend — comme vous le compreniez, j'en suis sur — que tout en inculquant la science à vos élèves, il avait quelque influence sur leur formation morale. Cette mission qui fut la vôtre vous l'avez remplie avec un inlassable dévouement, ne dédaignant pas de descendre parfois de votre chaire de l'enseignement secondaire pour apprendre aux jeunes apprentis, la géométrie appliquée à leur art, et leur donner les connaissances scientifiques appropriées à l'exercice de leur profession.

Les sympathies qui vous viennent de vos anciens élèves sont pour vous le plus précieux témoignage comme la meilleure des récompenses du dévouement que vous leur avez prodigué et du bien que vous leur avez fait. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'ancien élève vous-même vous ayez été nommé par eux président de leur association.

C'est dans ce milieu surtout qu'il vous a été donné de bien connaître et d'apprécier à sa valeur, cet homme aussi remarquable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit, notre regretté Collègue dont vous occupez aujourd'hui la place, M. Eugène Carlier. Vous nous le représentez sous les aspects variés de sa vie si active et si féconde en œuvres utiles, mais au milieu de la multiplicité de ses occupations nous retrouvons partout l'homme désintéressé, uniquement préoccupé de faire le bien et d'apporter sa contribution au progrès social. Le portrait que vous nous tracez de votre prédécesseur est juste en tous points et je ne crois pas qu'il puisse rencontrer le

Digitized by Google

moindre désaveu dans l'esprit d'aucun de vos auditeurs.

Nous voyons tous, comme si nous avions été présents aux réunions du Conseil des Anciens élèves du Collège M. Carlier y apportant la sagacité de son esprit consciencieux et prudent dans le choix des jeunes boursiers. Sa préoccupation comme la vôtre, Monsieur, j'en suis convaincu, était de ne pas priver la production nationale de bons ouvriers qui n'auraient fait que des sujets médiocres dans les carrières libérales.

Vous regrettez à ce propos que le caractère de nos programmes universitaires ait détourné un trop grand nombre de jeunes gens des activités productrices. A défaut des programmes les faits vous donnent maintenant satisfaction. L'industrie, le commerce, l'agriculture sont rentrés en faveur. Les années employées pendant la guerre à la défense du pays et perdues pour les études, la cherté de la vie qui oblige presque chacun de nous à chercher dans le travail les ressources nécessaires à l'existence, en sont, je le crois, les principales causes. Mais je suis assez porté à croire, comme vous, que la science se ferait plus accessible aux jeunes intelligences, en sortant un peu du domaine de l'abstraction pour leur faire saisir ses applications pratiques et son utilité. La question que vous vous contentez d'effleurer est d'ailleurs extrêmement délicate et vous seriez pas votre expérience professorale, beaucoup plus compétent que moi pour en dégager la solution avec la juste mesure qui conviendrait. Rappelons-nous seulement que l'enseignement du Collège n'a pas pour objet de donner à l'élève les connaissances spéciales à telle ou telle profession, mais la culture intellectuelle qui le préparera à toutes les carrières, dans laquelle il puisera les qualités de jugement et de bon sens nécessaires, au même degré que l'instruction technique, dans les situations les plus variées.

Au milieu des nombreux objets de son dévouement, se dégage comme l'œuvre capitale de la vie de M. Carlier,

Digitized by Google

son rôle d'inspecteur départemental des Enfants Assistés. On se tromperait étrangement si l'on se contentait de voir en lui le fonctionnaire ponctuel uniquement préoccupé de se conformer aux lois, décrets et circulaires et mesurant l'étendue de ses obligations à la régularité bureaucratique. M. Carlier avait une idée autrement élevée de sa mission et il comprenait la haute portée du patronage qu'il lui appartenait d'exercer sur ces enfants hélas ! trop nombreux, auxquels font défaut leurs éducateurs naturels. Les recherches laborieuses auxquelles il se livra pour étudier jusque dans le passé le plus reculé de notre histoire, le sort, qui dans notre Artois fut réservé à travers les âges à ces pauvres petits deshérités, ne montre-t-il pas déjà, l'attachement qu'il leur avait voué ? Son ouvrage historique dont vous nous donnez une si intéressante analyse, laisse bien apparaître, avec la bonté de son cœur, la sûreté de son jugement dans la douloureuse question des naissances illégitimes. A certaines époques on a fait peser trop lourdement « sur les bastards illégitimes » les conséquences de leur tare originelle. La théorie qui se dégage de la lettre patente de Charles VII ne saurait trouver grâce auprès de nos conceptions modernes pas plus qu'elle ne satisfait le sens chrétien.

S'il convient de mettre en honneur la famille légitime, fondement indispensable de la société, il faut avoir une grande pitié pour les malheureux petits êtres qui naissent en dehors de sa chaude et réconfortante atmosphère. Si, d'ailleurs il importe de raréfier les naissances illégitimes, il importe encore bien plus de détourner ceux qui se sont laissés aller à la première faute, d'en commettre une autre bien plus grave. Mais au XV^e^ siècle, les mœurs n'étaient peut-être pas descendues au degré de perversité dont nous sommes aujourd'hui les témoins. Ceci peut expliquer dans une certaine mesure la décision du roi Charles VII.

Louis XIII mieux éclairé par ce grand apôtre de la

Digitized by Google

charité que fût Saint-Vincent-de-Paul, comprit les devoirs de l'Etat vis-à-vis des enfants auxquels manquent leurs soutiens naturels. M. Carlier nous montre le développement des institutions créées en leur faveur par les Filles de la Charité dont le dévouement n'a pas cessé, depuis cette époque de s'exercer dans notre Ville, où elles furent envoyées par leur illustre fondateur lui-même. Avec la Constituante, nous voyons l'organisation nationale de l'Assistance sous toutes ses formes. Ce système avait l'avantage d'embrasser toute la France jusque dans ses plus humbles hameaux. Mais l'expérience nous a fait sentir bien souvent l'insuffisance de ces vastes administrations centralisées dont les moindres défauts sont l'indifférence et la routine. Les établissements publics de bienfaisance laissent encore une large place à l'action de la charité privée. Celle-ci, heureusement ne demeure pas inactive, et nos petits orphelins trouvent un abri et une direction dans bon nombre de maisons ouvertes par elle ; les traditions de dévouement aux enfants abandonnés, perpétuées chez nous par les Filles de la Charité et par le bon Père Halluin subsistent toujours.

En toutes choses, l'initiative privée sera toujours plus féconde que les institutions d'Etat c'est pourquoi Monsieur, je joins mes vœux aux vôtres en faveur du retour à l'autonomie provinciale qui lui assurerait un plus large épanouissement.

Il est une autre partie de la carrière de votre prédécesseur qui méritait aussi d'attirer notre attention et que vous n'avez pas négligée. Elle offrait un contraste assez remarquable avec celle dont je viens de parler et il n'est pas banal assurément de voir un homme passer sans transition, des luttes politiques, très ardentes à l'époque où je me place, à l'exercice d'une fonction d'assistance envers une fraction deshéritée de l'humanité. Il ne faut pas s'en étonner pour M. Carlier. Il ne se laissait pas,

Digitized by Google

comme tant d'autres, diriger par l'intérêt ou la passion et s'il mit un jour sa plume au service d'une doctrine, c'est qu'il la croyait juste et susceptible d'accroître le bien public. Il se garde d'être aggressif pour les personnes et notre Académie n'a-t-elle pas déjà rendu hommage à sa modération en l'appelant à succéder à son ancien adversaire politique, le Baron de Sède.

Ecrivain plein de verve, rimant avec esprit et facilité, défendant avec ardeur les causes qui lui étaient chères, toujours au premier rang pour protester contre une injustice, adversaire courtois lui aussi, l'œil vif et le regard martial avec l'aspect militaire de son époque, M. de Sède en imposait par la haute distinction qui se dégageait de sa personne.

C'est un véritable régal pour l'esprit, que de relire dans le discours de réception de M. Carlier, l'éloge de ce gentilhomme du Languedoc, amené dans notre région par les hasards d'une carrière administrative et qui vers la fin de l'Empire, prit la direction du *Courrier du Pas-de-Calais*.

M de Mallortie dans sa réponse au récipiendaire, s'exprimait ainsi : « l'Académie Monsieur, en vous appelant à occuper le fauteuil de M. le Baron de Sède, ne pouvait se dissimuler qu'elle vous imposait une tâche délicate et difficile ; mais elle s'en reposait entièrement sur votre raison, sur votre amour de la vérité, sur votre respect de la justice et des bienséances ; elle était convaincue que vous sauriez accomplir votre mission à votre honneur et à notre complète satisfaction Vous avez rempli notre attente et justifié notre estime. Vous avez rendu à votre adversaire d'autrefois un noble et sincère hommage. Dans M. le Baron de Sède, vous avez jugé le poëte en homme de goût, en lettré fin et délicat ; vous avez loué le publiciste avec la noble franchise, la loyauté d'un honnête homme, avec la courtoisie d'un galant homme. Peut-être même y avez

Digitized by Google

vous mis un peu de coquetterie, ce dont notre Compagnie, Monsieur, ne songe nullement à vous faire un crime. »

Il m'a plu d'extraire de nos annales ces quelques lignes vieilles de plus de trente ans, certain d'être agréable à mes auditeurs en leur faisant entendre les paroles d'un homme dont la mémoire est restée si chère et si vénérée parmi nos concitoyens. Elles constituent le plus bel hommage qu'on puisse rendre au caractère de M. Carlier

Pour apprécier le mérite de sa courtoisie, il faut se rappeler l'acuité des luttes politiques à une époque où la division des partis mettait une véritable barrière entre les hommes les mieux faits pour se comprendre. C'est ainsi que M. Carlier disait en parlant de son prédécesseur : « je n'ai considéré en lui que l'homme de lettres, sans parler de l'homme lui-même que nos divisions m'ont empêché de connaître. »

Ces divisions, sans doute, n'excluaient pas l'estime réciproque entre loyaux adversaires, mais il ne s'établissait pas entr'eux d'intimité, exception faite cependant pour certains milieux tels que notre Académie.

Aujourd'hui les épreuves de la guerre et la lutte contre l'ennemi commun ont fait tomber bien des barrières ; les divergences d'opinions s'effacent devant les intérêts supérieur de la Patrie qui commandent aux Français de conserver entr'eux l'Union Sacrée qu'ils ont observée durant la guerre. Puissent-ils garder intact ce précieux trésor, rendant ainsi le plus bel hommage à tant de héros de toutes les classes, de toutes les croyances et de tous les partis qui ont ensemble versé leur sang pour le salut et la grandeur de leur pays.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. Georges BESNIER

Membre résidant

MESSIEURS,

Les deux concours ouverts par l'Académie d'Arras entre les curieux de l'histoire locale ont obtenu un succès vraiment encourageant, qui a charmé, voire un peu surpris votre Commission. Elle a en effet reçu cinq manuscrits répondant au programme proposé, dont trois excellents.

Deux visent le concours d'histoire proprement dit, trois, le prix Braquehay, réservé aux travaux concernant la partie Picarde de l'arrondissement de Montreuil, prix dont les arrérages capitalisés de 1914 à 1919 nous permettent heureusement des rappels.

Au concours d'histoire, sous la devise *Non nova sed nove*, d'abord une très importante BIOGRAPHIE DE SAINT-

Digitized by Google

Vaast (Ve-VIe siècle). C'est une mise au point extrêmement consciencieuse des renseignements que nous possédons sur le premier évêque d'Arras et sa légende. Elle est bien composée, écrite avec clarté, avec finesse. Elle apporte aux lecteurs artésiens des développements nouveaux sur la famille et la jeunesse de l'apôtre, son ministère à Toul et à Reims, son rôle à la cour de Clovis, dont on sait qu'il aurait été le catéchiste, enfin sur le culte dont il a été l'objet.

Un peu longue, trop uniformément laudative, elle ne tient pas un compte suffisant des travaux de la critique moderne, cependant si savamment résumés et discutés par M. Van der Essen dans son *Etude sur les Saints Mérovingiens de l'ancienne Belgique* publiée à Louvain en 1907.

Telle quelle, elle constitue un apport particulièrement méritoire pour l'étude de nos origines. Dégager la part de la légende et celle de l'histoire, dans les écrits du moyen âge consacrés à la louange des saints patrons des églises locales, est une entreprise presque irréalisable. Cependant de même que le rapprochement des manuscrits permet d'établir le meilleur texte, de même la comparaison des légendes entre elles fait apparaître ce que chacune garde d'original et ce qu'elle nous apprend, sinon sur la matérialité de faits, sans doute à jamais enveloppés dans le mystère qui estompe les âges, du moins, sur l'interprétation que leur a donnée la pieuse naïveté de nos pères pour y trouver un réconfort en un temps où la barbarie semblait avoir submergé la civilisation qu'ils eussent cru immortelle.

Votre Commission vous propose de décerner la *médaille d'or de trois cents francs,* à une étude déjà aussi satisfaisante et qu'il sera aussi aisé d'améliorer encore.

***

Digitized by Google

Le second mémoire BOULOGNE A VOL D'OISEAU sous la devise *Si parva licet componere magnis* ne chevauche pas, malgré son titre prometteur, d'autre dimension que le temps et n'emprunte que les ailes de Pégase. C'est une tentative de vulgarisation mnémotechnique, en trois cents vers, de l'histoire de Boulogne.

L'idée est originale et la réalisation de ce tour de force surprend agréablement l'attente. Mais la composition pourrait être mieux équilibrée et l'auteur devrait sacrifier plus radicalement les lieux communs.

Votre Commission vous propose de l'encourager par une *mention honorable*.

***

L'apport du prix Braquehay est encore plus important.

D'abord une MONOGRAPHIE DE CONCHIL-LE-TEMPLE, devise: « C'est la cendre des morts qui crée la Patrie », élégamment et sobrement écrite.

L'auteur a su choisir avec discernement ses sources, en particulier de riches archives privées ; il les utilise intelligemment et les indique avec précision. Il a surtout mis parfaitement en valeur la physionomie originale de sa commune, la lutte contre l'eau, qui se livre à tous les estuaires en plat pays, et les « Mollières » qui sont la riche récompense d'une victoire toujours menacée.

Le censeur ne trouve à reprendre qu'un morcèlement un peu excessif de la composition, une prudence un peu décevante à l'égard des siècles que l'on nomme communément le moyen-âge. Votre rapporteur serait bien tenté de rappeler par ailleurs les sages conseils pratiques donnés jadis aux amateurs d'histoire communale, par M. Loriquet (1), mais alors l'archiviste pouvait ouvrir au curieux

(1) Bulletin de l Enseignement primaire, Département du Pas-de-Calais, 1888, p. 131-138. *Plan de notice historique d'une commune rurale.* — La bibliographie indiquée a bien entendu besoin d'être rajeunie.

Digitized by Google

des trésors et l'y laisser puiser à pleines mains, tandis qu'aujourd'hui....

L'unanimité s'est faite sans peine pour décerner le prix de *quatre cents francs* de l'année 1921 à cet excellent ouvrage.

Votre Commission n'a guère hésité davantage à donner le premier rappel du même prix de *quatre cents francs* au volumineux mémoire intitulé Les Écoles de Montreuil-sur-Mer a travers les Ages, sous la devise : *Fidelissima Picardorum natio*. Le très consciencieux auteur me permettra de dire que son manuscrit touffu, dépourvu de table, de rappel des références, se présentait de manière peu engageante pour un lecteur attentif par devoir, mais forcément aussi pressé. Heureusement ce lecteur était vite pris par l'intérêt du sujet, l'abondance des renseignements accumulés, la visible volonté d'impartialité avec laquelle étaient rappelés les efforts successifs tentés pour développer l'enseignement public par des serviteurs modestes d'un idéal qui reste le même quelque forme que lui donnent nos habitudes de penser.

A condition de dépouiller aussi bien la complaisance un peu naïve pour notre temps, qui sera jugé par la postérité avec quelque sévérité peut-être, qu'un reste de méfiance excessive contre des devanciers qui ont été tout de même les bons ouvriers de l'éducation populaire, comme les gardiens vigilants de la culture classique, à condition surtout de se rappeler le sage conseil : « Qui ne sut se borner... » l'auteur aura apporté une contribution capitale à la connaissance de l'un des aspects les plus captivants de l'histoire des idées dans notre province.

***

Le dernier mémoire présenté : *Estréelles et Estrée. Monographie paroissiale,* sans devise, avec une table claire, bien

Digitized by Google

ordonnée, un texte correctement dactylographié prévenait favorablement le lecteur. Irais-je jusqu'à dire que l'apparence était encore trompeuse ? Non, car il reste l'effort très louable de présenter un récit de lecture agréable, mais votre Commission, rendue plus exigeante peut-être par l'exceptionnelle qualité des mémoires que nous venons d'apprécier, ne pouvait classer celui-ci au même rang. Elle vous propose de lui consacrer une *mention très honorable.*

Souhaitons que les futurs concours nous procurent aussi belle et utile récolte.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE

PAR

M. le Chanoine VERGNEAU

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie d'Arras ayant annoncé un Concours littéraire pour cette année 1921, six auteurs y ont pris part et nous ont envoyé leurs travaux : quatre poètes, deux prosateurs.

Ces travaux ont été lus avec bienveillance et non sans intérêt.

Je ne viens pas les critiquer dans le sens un peu sévère du mot, mais les analyser brièvement, faire à leur sujet quelques remarques, donner, à l'occasion, quelques conseils d'ami.

I.

Celui qui a pris pour devise : VIVE LABEUR ! nous a envoyé cinquante-quatre vers écrits en juillet 1914 à la

Digitized by Google

louange de nos plaines d'Artois ; cinquante-quatre vers seulement, c'est peu ; c'est trop peu, l'Académie exigeant un minimum de deux cents vers. Et vraiment la fière maxime : VIVE LABEUR ! semblait annoncer un plus grand effort.

A défaut de récompense, voici un précepte qui a son prix et qu'on ne saurait trop rappeler à tous ceux qui ont l'honneur de tenir une plume :

Avant donc que d'écrire apprenez à penser.

Quelqu'un veut faire œuvre d'auteur ? Qu'il commence par rassembler ses idées, qu'il les juge à la lumière du bon sens, qu'il les range dans un ordre logique, et finalement, les exprime de son mieux ! Racine avait réfléchi longtemps et tracé d'avance dans son esprit tout le plan de ses tragédies quand, enfin, il disait : « *Maintenant, je n'ai plus que les vers à faire.* »

Si le chantre de nos plaines d'Artois avait, lui aussi, mûri ses idées avant de les jeter sur le papier, il n'aurait probablement pas débuté en nous montrant un pâtre qui « *fatigué de courses lointaines, laisse errer ses troupeaux*

Et poursuit à l'abri de rustiques ormeaux
Le songe intérieur que nourrissait son âme.

J'aime assez ce berger mélancolique ; on trouve ses pareils dans les idylles de Théocrite ; mais, il faut bien l'avouer, la richesse de nos plaines d'Artois ne dépend en rien de sa silhouette, si charmante qu'elle soit.

Des moutons à surveiller.... pardon ! Des mots à surveiller particulièrement, ce sont les épithètes ; qu'elles soient sonores, je le veux bien ; mais avant tout, qu'elles soient exactes !

On nous parle « *d'étés empourprés* » c'est-à-dire d'étés couleur d'un rouge foncé tirant sur le violet. Dans quelle zone terrestre a-t-on jamais vu pareille saison ?

Digitized by Google

On nous représente

> Les graciles Beffrois ornés de Carillons
> D'où l'heure en égrenant dans l'air ses joyeux sons
> Au bord des toits moussus vient poser son pied rose.

C'est joli ! Mais de quelle heure s'agit-il ? Car toutes n'ont pas un pied rose à nous montrer ; quand aux toits moussus, ils ne sont pas très avantageux pour refléter la lumière.

Mais c'est assez épilogué sur des imperfections que notre poète évitera facilement, s'il continue à vouloir taquiner la Muse.

II.

Il y a vous le savez, Muse et Muse ; en voici une familière et délurée qui, dans un sujet dramatique, a trouvé le moyen d'inspirer des vers assez divertissants. La scène, il est vrai, se passe en Suisse, et elle est imitée de l'anglais. L'auteur a pour devise : « ESSAI TIMIDE,. FRUIT LANGUIDE. » *Fruit Languide !* Deux mots à qui il n'est pas arrivé souvent de se trouver ensemble ! Le sujet est emprunté à l'histoire de Guillaume Tell, un des chefs de la Révolution Suisse de 1307 :

Gessler, gouverneur du pays pour le Duc d'Autriche, a fait élever sur la place publique d'Altorf son chapeau, et prétend que chaque homme salue, en passant devant ce singulier emblème de l'autorité. Un brave Suisse, du nom de *Werner*, trouve la prétention plus que bizarre, mais la perspective du châtiment qui doit punir les contrevenants le préoccupe et lui ôte de son courage. Tell est plus crâne :

Werner lui dit : (je cite l'auteur)

> Arrête un peu, Guillaume, entends-tu les tambours ?
> Pourquoi ces mouvements, ces cris, ces calembours ?

Digitized by Google

(Tambours, calembours, rimes riches mais imprévues.)

Mon ami, dis-moi donc à quoi cela ressemble !

TELL :

Un spectacle nouveau ! le peuple se rassemble
Qu'est-ce qui se dégage au-dessus du troupeau ?

(Troupeau ? Peu flatteur pour les gens d'Altorf.)

WERNER :

Morbleu ! C'est un bâton surmonté d'un chapeau !
Vois, un jeune homme fier, brandissant une épée
Vient vers nous ! Un héros digne du grand Pompée.

(Je doute que les paysans suisses d'alors connûssent si bien leur histoire romaine.)

SARNEM (criant de loin à la foule)

Que chaque homme d'Altorf me soit obéissant
Regardez sans fierté de notre chef puissant
Un emblème sacré. Gessler veut que sa toque
Soit saluée... et que personne ne s'en moque.

WERNER :

..... obsédante et confuse
Manie.... Et ce salut est un vrai jeu d'enfant ;
On s'agenouille aux pieds d'un tyran triomphant.
Mais devant un chapeau !... Bien que je sois timide
Je dis que cet honneur serait vraiment stupide.

TELL :

.....
Moi, je suis sourd, Gessler, je n'entends pas cela
Et pourtant on s'incline, ah ! Werner, on salue !
Notre peuple obéit, car la sentence est lue ;
Je ne suis plus un homme en ce lâche troupeau
Si je m'abaisse aussi, si j'ai peur pour ma peau.

Digitized by Google

WERNER :

Nous pouvons nous sauver sans qu'on nous aperçoive
Si l'on ne fléchit pas, il faut que l'on reçoive
Un châtiment cruel. Fuyons sans saluer.

TELL :

Non, je ne fuirai pas ! Dùssent-ils me tuer !
Pourtant, à cet affront tout le peuple se lave !

(*Tout le peuple se lave ! laissons-le se laver et prêtons l'oreille à un autre brave suisse du nom de Michaël.*)

SARNEM lui crie :

Salue ! homme

MICHAEL :

Pourquoi faut-il que je salue ?

SARNEM :

Obéis-moi d'abord, tu parleras après.

MICHAEL :

Mais, monsieur, si je veux questionner exprès.

SARNEM.

Il faut, selon Gessler, qu'on porte révérence
A ce chapeau.

MICHAEL :

Ah ! Bon ! Quelle rare occurrence !
Si c'était un chapeau de femme, cependant
Je le saluerais bien !

Une telle galanterie nous désarme, et j'arrête là ma critique, je veux dire ma lecture.

D'ailleurs, l'auteur sait prendre un autre ton que le ton

Digitized by Google

familier. Il le montre en nous parlant d'une princesse heureuse et fortunée. Là, le style s'élève ; trop, peut-être ; après avoir été moins qu'Académique, je crains qu'il ne paraisse plus qu'Académique : il est précieux. Des sentiments exaltés, des épithètes chatoyantes, des phrases soyeuses, et de tout cela, quelque chose de flou, aucune image précise de cette princesse que nous ne demandons pas mieux que d'admirer ; à vouloir la fixer, le regard de notre esprit se trouble comme nos yeux devant certains tableaux d'impressionnistes.

Ajoutons qu'il y a telles fautes de prosodie qu'il n'est pas permis d'approuver. Exemple :

> Et tu peux me haïr, si ta bouche brûlante
> A recueilli la mienne sur ton doux souris !
> Les oiseaux autour d'elle voltigeaient joyeux
> La brise du printemps, le chant de l'alouette
> Lui suscitaient un songe ! Telle, Juliette...

Le sens de ces mots mis à part, *(je suppose qu'il y en a un)* les règles très fixes du vers Alexandrin ne sont pas observées.

> Surtout (disait Boileau), surtout qu'en vos écrits la langue révérée
> Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
> En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
> Si le terme est impropre ou le tour vicieux,
> Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
> Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solecisme.
> Sans la langue en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoiqu'il fasse, un méchant écrivain.

L'Académie se garde bien de tenir notre auteur pour un « *méchant écrivain* » et si, aujourd'hui, elle a le regret de ne lui attribuer aucune récompense c'est qu'elle a confiance d'être plus heureuse à l'avenir.

Digitized by Google

III

Un troisième concurrent a pris pour devise : FORTUNA FUGIT, SCIENTIA MANET « la fortune fuit, la science demeure ». Il nous a envoyé des morceaux assez brefs sur différents sujets : *La Colonne* (sans doute, celle qu'on voit près de Boulogne-sur-Mer). — *L'ombre du soir — le Joueur de Cornemuse — L'empreinte* (titre énigmatique dont on ne voit guère l'application). — *Les Cloches de Toussaints — La Cathédrale — Le Beffroi — Les Voiles — Pour ne pas m'oublier — La Ballade d'Ophelia — Jeanne d'Arc.*

Sous chacun de ces titres sont alignées quelques strophes, peu nombreuses et ne formant par un tout bien déterminé et satisfaisant pour notre esprit.

Et puis l'auteur est vraiment trop peu soucieux, non seulement d'une écriture appliquée, d'une mise en page soignée, mais, ce qui est plus grave, des lois de la prosodie et de l'orthographe : témoins les deux vers suivants qui, à eux seuls, justifient ma remarque :

> Voici du romarin, des pensées, des roses
> Puisent-ils (*pour puissent-ils*) conserver les pensées encloses !

Pourquoi « encloses » ? parce qu'il y a roses au vers précédent ? Je le croirais. La rime est si exigeante ! elle fait commettre de si méchants vers quand, ce qui arrive souvent, elle n'est pas d'accord avec la raison, et que cependant on lui donne la préférence.

> Souvent j'ai beau rêver du matin jusqu'au soir
> (disait BOILEAU) Quand je veux dire blanc la quinteuse dit noir.
> .....
> Mais mon esprit tremblant sur le choix de ses mots,
> N'en dira jamais un s'il ne tombe à propos,
> Et ne saurait souffrir qu'une phrase insipide
> Vienne à la fin d'un vers remplir la place vide ;
> Aussi, recommençant un ouvrage vingt fois,
> Si j'écris quatre mots, j'en effacerai *trois*.

Digitized by Google

Notre poète concurrent avait une belle occasion d'en faire autant. Il dit au joueur de cornemuse :

> Quel est l'amour en pleurs à votre âme accroché
> Qui se plaint obstiné sans repit et sans cesse.

Et sans cesse ! Trois mots qui pouvaient être épargnés ; sans répit suffisait.

Dans le morceau intitulé la *Cathédrale*, les premiers vers sont de tout point étonnants :

> Au devant du parvis, la grande Cathédrale
> Entourée de murs et d'antiques remparts
> Projette sur les toits son ombre qui s'étale
> Des maisons d'alentour chacune en a sa part.

D'ordinaire, ce qui est au-devant du parvis, c'est la porte par où l'on entre : l'édifice vient après. D'ordinaire également, si tous les murs ne sont pas des remparts, tous les remparts sont des murs. Avec les maisons nous avons un troisième cercle et la cathédrale fournit à chacune sa part d'ombre. Très bien, mais il faut alors que le soleil fasse autour du monument un tour complet. Ça ne se voit pas partout.

Encore une petite chicane : la dernière.

C'est à propos de la Colonne boulonnaise. Le poète aime le parc sombre et pourtant familier dont elle est entourée.

> Sa stèle funéraire et ses sapins altiers
> Les taillis grelottants de la longue avenue
> Qui s'allonge sans fin, silencieuse et nue.

Voila une avenue qui me taquine ; comment est-elle nue, quand les taillis sont là qui la bordent ? Comment silencieuse, si toutes les branches qui grelottent s'en acquittent consciencieusement ? Comment s'allonge-t-elle sans fin, quand sa longueur mesure au plus quelques centaines de mètres ?

Digitized by Google

Par ailleurs, j'ai trouvé, ici et là, des vers parfaitement venus. Ceux-ci, par exemple, sur la pluie :

> Elle tombe et s'égoutte en suspendant ses pleurs
> Aux tiges dont l'hiver a moissonné les fleurs.

On ne saurait mieux dire.

S'adressant au joueur de cornemuse qui répète toujours le même chant, le poète demande :

> Quel souvenir lointain dans votre cœur se lève,
> De quel sombre chagrin n'avez-vous pu guérir ?
> Quel bonheur attendu, quel espoir ou quel rêve
> Passa sur le chemin sans jamais revenir ?

Dans une autre pièce :

> Il me semble parfois qu'une âme inconsolée
> Dans l'ombre de ces bois par le sort exilée
> Sans jamais s'arrêter, suit chacun de mes pas
> Me raconte sa peine en gémissant tout bas.

C'est à se demander comment de la même plume ont pu sortir des vers dont les uns sont si loin et les autres si près de la perfection ! En considération de ces derniers, l'Académie accorde volontiers à l'auteur *une mention honorable*. — Qu'il veuille bien travailler, *et faire difficilement des vers faciles*, qu'il soit sans pitié pour les mots parasites, qu'il en prenne moins à son aise avec les lois reçues de notre orthographe et de notre versification française, et l'Académie se réjouira de lui devoir des félicitations plus chaudes et une récompense meilleure.

IV.

Avec l'auteur ayant pour devise le mot d'Horace : SI VIS ME PLERE, DOLENDUM EST ;

Digitized by Google

« POUR ME TIRER DES PLEURS, IL FAUT QUE VOUS PLEURIEZ », nous avons un poète sérieux, aussi souple que ferme. Tableaux et portraits, odes et scènes patriotiques, drame et même chanson satirique, il a prouvé que dans ces différents genres il était capable d'exceller.

Certes, nous sommes loin des chaleurs de l'été ; mais ceux qui ont été aux bains de mer entendront volontiers des strophes qui leur rappelleront ce qu'ils ont vu. Ont-ils été témoins d'une tempête ? La voici retracée :

Les flots poussent les flots comme un troupeau houleux
Ils accourent gonflant leurs crinières neigeuses
Qui se dressent et se déroulent tapageuses
Des baigneurs effarés fouettant les dos frileux
.....
Et cependant, là-bas, au pied sombre des cieux
Où passent, par instants, les points blancs des mouettes
Des voiles de pêcheurs les vagues silhouettes
Semblent des clochers gris émergeant des flots bleus.

Le poète se serait contenté de ces deux strophes qu'il n'en aurait pas moins fait un tableau complet. Vais-je le chicaner pour son *pied sombre des cieux ?* Le pied des cieux, c'est une expression un peu risquée, mais, d'autre part, elle nous vaut cette rareté d'un vers qui est juste, tout en ayant un pied de trop.

Si l'été est loin ; l'hiver est près. Voyez comme il est joli, et intéressant.... en vers.

L'hiver a fait aux arbres nus
Des toilettes de pierreries ;
Oh ! Les beaux grands arbres chenus !
Oh ! Les tentures des féeries !

C'est un miracle de blancheur
Jusque sur la moindre brindille
De joliesse et de fraîcheur
Où tout chatoie et scintille.

Digitized by Google

Le grand magicien printemps
Fait de moins ravissantes choses
Quand par les près, les bois chantants
Il parsème les fleurs écloses.

Soudain sur l'idéal décor
Le soleil, perçant le nuage
A fait pleuvoir ses flèches d'or,
Et c'est fini du paysage !

Les arbres se déshabillant
Par minuscules avalanches
Laissent tomber en grésillant
Leurs parures de gemmes blanches

Sur la route où je vais, par tas,
Ces joyaux éphémères gisent
Et l'on dirait que sous mes pas
Des lames de verre se brisent.

Il fait froid, entrons au foyer. En voici le gardien fidèle, Médor :

Son collier de cuir gris, à la boucle de fer,
Cercle d'un sillon mat son pelage qui brille ;
Sa queue autour de lui tantôt glisse et frétille,
Ou sur le sol poudreux s'incurve mollement ;
Parfois sa bouche, ouverte en un grand bâillement
Dresse ses longs crocs blancs sur sa rose gencive,
Et j'admire son air et sa mine pensive.
.....
Son regard droit et vague où luit une étincelle.

Le foyer est le sanctuaire de la famille ; dans une ode d'un bel élan, le poète nous parle de celle-ci. Il dit :

De l'Etat la famille est la cellule sainte
C'est-là que l'homme enfant doit recevoir l'empreinte
D'une haute moralité.
.....
Donner la vie au corps est la moindre des tâches
A faire une grande âme il faut que tu t'attaches
O père qui veux être aimé.
Offre au fils de ta chair avec le bon exemple
Un chaud foyer d'amour grave et pur comme un temple
De tes vertus tout parfumé.

Digitized by Google

Il faut qu'il puisse dire, en regardant son père,
A toute heure, en tout lieu : voilà comme il faut faire
Voilà le sûr et droit chemin.
O jeune mère, il faut que ta petite fille
Devienne sage et bonne, autant qu'elle est gentille
Rien qu'en te suivant par la main.

Tel est le devoir des parents ; mais, dit encore notre poète :

Mais le devoir est comme une échelle sublime
Nous en voyons le pied, on n'en voit pas la cime
Qui se cache dans les sommets ;
Aux premiers échelons les foules vont et viennent
Mais au degré moyen trop peu d'hommes parviennent,
Le plus haut n'est atteint jamais.

Jamais ? C'est beaucoup dire : et je crois que le poète s'est donné un démenti à lui-même par un petit chef-d'œuvre que vous me saurez gré de citer en entier : Il est intitulé : LE PORTRAIT DU PÈRE !

« Alors, ce beau soldat dans ce grand cadre d'or,
C'est papa, dit l'enfant. — Oui, mon mignon ; il dort
Comme je te l'ai dit, tout près de la frontière ;
Fort loin de nous, là-bas, dans un grand cimetière,
Auprès d'autres héros tombés en combattant ;
C'était un brave, ton papa ; — j'en suis content ;
Mais c'est triste, vois-tu, de ne pas le connaître
Mieux que par un portrait. Parfois, à la fenêtre,
Je regarde, pensif, ce coin de l'horizon
Que tu m'as si souvent montré de la maison,
En me disant : « C'est par-là ! »... Je regarde et je pleure...
— Il ne faut pas pleurer, mais être fier, à l'heure
Où ce sera ton tour de servir le drapeau,
Tu sentiras combien, pour un fils, il est beau,
Encourageant et doux, et simple tout ensemble
De n'avoir qu'à se dire : il faut que je ressemble
A mon père qui fit noblement son devoir,
— Oui, maman ; refais-moi, car je veux le savoir
Sans en omettre un mot, comme on sait sa prière
Le récit glorieux de son heure dernière.

Digitized by Google

— Il est bref, mon petit, non moins que douloureux.
C'était à Douaumont, champ de carnage affreux
Gorgé de sang teuton, rouge du sang des nôtres ;
L'ennemi nous a pris ce fort et plusieurs autres
Il menace Verdun ; ton brave père est-là.
Petit troupier luttant pour la France, et voilà
Qu'un obus tout-à-coup le foudroie ! Il expire
Sur place, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.
Mort banale et discrète au poste du combat.
Mort simple et belle ; ainsi tombe et meurt un soldat. »
Disant ces derniers mots, la mère, sérieuse,
Caressant d'un regard l'imagé radieuse
Qui semblait lui sourire en son beau cadre d'or
Baisait au front l'enfant, qui l'écoutait encor.

Vous voyez que notre poète a plusieurs cordes à sa lyre ; j'allais dire à son arc. Car il a un arc d'où partent des flèches acérées. C'est à l'imitation du dieu de la poèsie. Apollon est l'Immortel dont la cithare éveille la Muse et que le premier chant de l'Iliade nous montre lançant sur les Grecs, des traits mortels. Il le fit pendant quelques jours seulement d'où Horace écrit dans la dixième ode du second livre :

Quondam cithara tacentem
Suscitat Musam, neque semper arcum
Tendit Apollo.

Apollon n'a pas toujours son arc bandé. Notre poète non plus. Le morceau d'où il darde ses vers courroucés a pour titre : un Quart d'Heure de Mélancolie. Une mélancolie noire, par exemple ; on y lit des invectives comme celle-ci :

Guerre ou paix c'est partout même scélératesse,
Même insolent dédain des droits, du bien d'autrui.
Aux dépens du prochain, l'homme peine, construit
Achète, vend, produit et spécule et s'engraisse !
Le vol est consacré maxime d'évangile !
Et la morale n'est qu'une entrave fragile
Qu'on brise et qu'on piétine avec impunité
Et l'on ose invoquer ton nom, *Fraternité!*

Digitized by Google

L'auteur paraît en vouloir surtout à ceux qui se ruent à l'assaut de l'or, et plus calme, il en vient à chansonner, non sans esprit, les dévots de *Saint Frusquin*. Au nombre des dévots, il met tout le monde ; il est vrai que l'exemple vient de haut.

Pourquoi tant de mortels sinistres
Sont des filous
Le savez-vous ?
Savez-vous pourquoi les ministres
Prisent si fort leur maroquin.
C'est qu'ils tiennent à Saint-Frusquin.

Il faut qu'à la Chambre on se morde ;
C'est de bon ton,
M'assure-t-on ;
Mais voyez comme on s'accorde
Monarchiste et Républicain
Quand il s'agit de Saint-Frusquin.

Ces petits vers satiriques qui nous font plutôt rire, ne rappellent guère la devise que l'auteur a mise en tête de ses cahiers : *Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez*. Mais voilà qui la justifie : un drame en deux actes sous ce titre : RETROUVÉE. J'en indique le sujet en quelques mots.

M. et Mme Darbois avaient une charmante petite fille qui, encore en bas âge, leur fut ravie par des nomades, des bohémiens sans doute. Les parents perdirent sa trace, et après de longues et inutiles recherches, désespérèrent de la revoir jamais. L'enfant, de son côté, resta plusieurs années chez ses ravisseurs ; abandonnée, puis receuillie par une âme charitable elle fut placée dans une maison d'*Enfants-trouvés* et finalement devint servante chez M. et Mme Darbois eux-mêmes.

Elle aima ceux qu'elle croyait ses maîtres, et en fut aimée

Un instinct lui dit qu'elle trouverait, chez eux, le bonheur qu'elle rêvait sans l'avoir jamais connu. Je ne sais

Digitized by Google

quoi de mystérieux, flotte dans l'atmosphère du foyer et rapproche toujours davantage des cœurs qui ne seront plus séparés. Un jour, elle examine un album contenant les photographies de la famille et elle ne peut s'empêcher d'y reconnaître sa propre image ; puis, une autre fois, une poupée tombe sous ses yeux, et c'est la poupée qui avait fait ses premières joies et ses premiers soucis d'enfant. Bref, d'autres signes aidant, personne ne peut plus raisonnablement douter qu'elle ne soit la fille de la maison. Elle va donc pouvoir aimer de toute son âme ceux en qui elle voit maintenant un vrai père, une vraie mère. Quand elle était considérée comme la servante du logis, le neveu de M. Darbois, frappé de ses qualités. n'avait pas hésité à lui offrir sa main. Une fois la vérité connue de tous, et la jeune fille montée au rang de cousine, l'union désirée par l'un et l'autre n'en était que plus facile.

On devine avec quelle joie les parents retrouvèrent dans l'enfant devenue grande, celle qu'ils avaient si longtemps pleurée. Le drame se termine par des paroles délicates du jeune cousin. On lui dit d'aller faire publier ses bans, il répond :

> Non, non, je ne veux pas de ce dur sacrifice
> Vous avez du malheur épuisé le calice ;
> Jouissez de l'enfant retrouvée en ce jour
> Plus tard, vous me direz : *Robert, voici ton tour.*

Le drame est bien conduit du commencement à la fin, à noter seulement qu'on s'aperçoit trop vite que la bonne est en réalité la fille, et au lieu d'aller de surprise en surprise, on s'étonne qu'il faille tant de paroles et de temps pour découvrir ce qui est pour ainsi parler à fleur de terre.

J'ajouterais bien que le thème n'est pas nouveau ; on le trouve traité chez les anciens, et Aristote autant que je me rappelle a légiféré sur lui dans sa *Poétique* ; mais cela importe peu : attendu que notre auteur n'en a pas moins

Digitized by Google

fait une œuvre d'une simplicité touchante. Les sentiments exprimés sont nobles, délicats, et les dialogues rapidement menés, pleins de naturel.

Pour me résumer, dans l'ensemble des travaux que le poète nous a envoyés il y aurait plusieurs vers qui pourraient être remis au creuset, mais à l'exemple d'Horace, je ne m'offusque pas de quelques taches, quand il y a tant d'autres choses réellement belles : *ubi plura nitent, non paucis offendar maculis.* Aussi l'Académie est-elle heureuse d'accorder au poète une *médaille d'or de cent francs.*

V.

J'arrive aux prosateurs.

Ils sont deux : l'un nous donne un court récit intitulé : SUR LES RUINES ; l'autre, tout un roman, un roman d'actualité avec le titre FACE AUX RUINES.

Le premier se raconte lui-même *(ou, du moins, est censé se raconter lui-même).*

Il est né à Arras ; il y a vécu ; quand, la guerre venue, notre ville fut bombardée, il la quitta, et put s'installer dans un logis de fortune au milieu d'un petit village voisin d'où les habitants avaient fui.

Là, il attend la suite des évènements ; l'armistice étant conclu, il n'a plus qu'un désir : revoir sa ville natale, et retrouver ce qui peut rester encore de sa maison. Il arrive, il parcourt la cité martyre ; sur la Grande-Place où il débouche, dans tous les lieux où il se rend, quel spectacle de désolation ! la Cathédrale, le Palais Saint-Vaast, l'Hôtel de Ville, des maisons par centaines sont en ruines !

Lassé de ces visions lugubres, il s'assied sur une pierre, débris de quelque demeure ravagée ; il se découvre respectueusement comme on fait devant les grandes infortunes et ne peut se retenir de pleurer. La pluie qui tombe ajoute à la tristesse des choses ; heureusement, elle cesse, et

Digitized by Google

voilà qu'un arc-en-ciel paraît dans le firmament redevenu bleu.

C'est un signe d'espérance qui fait naître la confiance au fond de son cœur, et, en imagination, il voit la Cité renaître peu à peu et se lever enfin plus belle qu'aux jours les plus glorieux de son histoire.

Tout cela est écrit sans prétention, sans fracas de mots, sans vaine rhétorique; pour employer une expression de Joubert, on songe « *à une surface plane sur laquelle roulent des mots* ». Mais on ne trouve pas partout cette noble simplicité qui vous repose en vous charmant. C'est fâcheux que notre auteur se soit contenté d'un sujet qui ne lui a demandé que cinq ou six pages; il nous a privés du plaisir de le récompenser. Non que l'Académie juge de la valeur des écrits à l'étendue qu'on leur donne, elle veut cependant, en couronnant une œuvre littéraire, couronner de sérieux et patients efforts.

VI.

Le roman dont il me reste à parler est un ouvrage de longue haleine; il comprend trois parties : L'Appel des ruines ; — Le Calvaire des sinistrés ; — Le Soleil après la tempête.

Bien des pages seraient à citer; je me borne à une sèche mais fidèle analyse.

Le Capitaine de Noreuil-Grancourt se trouve, au mois de mai 1919, avec sa mère, non au château de famille situé dans les environs d'Arras, mais dans un château du Morbihan où une personne amie leur donne l'hospitalité.

Le jeune homme a vingt-quatre ans; il est le seul héritier d'un grand nom; pendant la guerre il s'est héroïquement conduit, et les quatre années d'épreuves n'ont fait qu'affermir son noble et vaillant caractère. Que va-t-il faire, maintenant que la paix est rendue à la France? Il

Digitized by Google

ne sait pas encore au juste. En attendant il est fiancé à une jeune fille dont les rares qualités extérieures l'ont d'abord séduit, Mademoiselle Eliane de Lignereul. Le mariage doit avoir lieu dans le courant du mois de juin suivant.

Mais voilà qu'avec le temps et par suite des conversations intimes il s'aperçoit qu'Eliane est loin d'avoir un esprit sérieux comme le sien; l'enthousiasme pour les belles choses, la franchise même lui manquent et elle pourrait bien n'être qu'une superbe poupée.

Là-dessus arrive une lettre envoyée par le régisseur du château de famille. Elle fait connaître l'état de désolation dans lequel se trouve le pays envahi, et, particulièrement le château que les allemands ont pillé et détruit. Des habitants qui avaient été obligés de s'enfuir, reviennent et courageusement se mettent à l'ouvrage pour réparer le désastre; ils s'installent dans des abris de fortune. Des familles riches sont encore à villégiaturer ici et là, mais il serait à souhaiter qu'elles vinssent joindre leurs efforts à ceux des premiers arrivés.

En lisant la lettre, le jeune capitaine croit entendre l'appel angoissé des ruines. Ne doit-il pas y répondre? Peut-il abdiquer les vieilles traditions de sa race, abandonner un pays qui réclame le dévouement de ses fils ne voulant périr? Le devoir est clair, il fera son devoir.

Mais sa mère!

Mais sa fiancée!

Celle-ci est mise au courant de la situation, et du projet arrêté de son fiancé. La perspective d'une vie passée au milieu des ruines, dans la solitude et la misère, l'effraie; elle n'a pas le courage de dire au jeune homme le mot qu'il attendait de son amour : *où vous irez, j'irai,* et après un entretien singulièrement émouvant la rupture est consommée.

Quant à la mère; elle aimait tendrement son fils; elle devait faire des objections à son projet, elle les fit; mais le

Digitized by Google

capitaine montra si éloquemment ce qu'exigeait de lui le devoir qu'elle se sentit émue et persuadée.

« Elle tendit les bras au jeune homme: *Viens m'embrasser*, murmura-t-elle dans un sanglot, *et fais ce que tu voudras.*

« — *Merci, ma mère, je savais bien que nous, nous nous comprendrions !* »

Voilà notre héros parti de Bretagne et revenu à son pays d'Artois. Les dévastations sont encore plus complètes qu'il ne se l'était imaginé. Il s'en met à l'œuvre avec plus d'entrain : soutenu par l'exemple, les conseils, l'amitié de M. l'abbé Debras qui, à peine démobilisé, est venu se consacrer au relèvement matériel et moral de la paroisse.

Mais la tâche est rude, rude et ingrate. A quelles difficultés ne se heurte-t-on pas, même en dehors des déceptions et des affronts qu'on n'évite pas toujours dans les bureaux administratifs ? Il est vrai qu'une riche et magnifique cité d'Angleterre daigne, un beau jour, adopter le village dont M. ed Noreuïl est devenu maire ; de brillantes réceptions s'organisent, des toasts impressionnants sont prononcés ; des promesses sont faites, et les largesses curieusement et impatiemment attendues se bornent à quelques paires de beaux pigeons, honneur et joie des colombiers.

Inutile de dire qu'on s'attendait à mieux.

Les habitants trompés dans leur espoir sont ensuite aigris par la conférence d'un citoyen délégué par la C. G. T. sur la demande d'un cabaretier.

Bientôt notre jeune homme se voit contrecarré dans ses desseins : il est sournoisement et perfidement attaqué par des adversaires qui ne se démasquent pas ; on le calomnie outrageusement, et devant ces vilenies qui récompensent si mal la droiture de ses intentions et l'effort de son zèle, il serait tombé dans un complet découragement, si l'abbé Debras n'avait ranimé sa première ardeur.

Un moment même on put craindre pour sa vie : l'explosion d'une grenade l'avait sérieusement blessé. Mais le

Digitized by Google

bonheur lui vient quand il pensait ne devoir plus compter sur lui.

Entré en convalescence, il va chercher du repos et des forces renouvelées près de sa mère. Et qui retrouve-t-il bientôt ? Celle qu'il n'avait jamais oubliée, et passait toujours dans ses rêves comme l'image souhaitée de la future épouse. Eliane n'avait rien perdu de sa beauté ; elle avait acquis ce que notre Capitaine avait regretté ne pas trouver en elle ; l'épreuve d'un amour déçu avait mûri son âme. Elle aussi se souvenait toujours du fiancé qu'elle avait aimé : et devenue capable de comprendre et d'imiter la noblesse de ses sentiments, elle dit avec tout son cœur la parole qu'autrefois elle n'avait pas eu le courage de prononcer : « *où vous irez, j'irai* ».

Elle fit comme elle avait dit ; avec son époux elle vint dans notre contrée, pour y travailler, pour s'y dévouer, y accomplir enfin tout ce qu'il faut pour faire germer la vie là où les barbares ont semé la mort.

Je n'ai encore rien dit de l'auteur de ce roman. Je lui dois pourtant des éloges. Il possède un réel talent ; il sait construire un ensemble, et placer les détails au rang qui leur convient, il a le don d'être ému et d'émouvoir. J'ai surtout admiré, dans les entretiens du jeune homme et de la jeune fille, l'art avec lequel il sait conduire un dialogue et sa connaissance du cœur humain. Il mérite qu'on l'encourage, et comme gage du succès que ne manquerait pas d'avoir son œuvre si elle était publiée, l'Académie est heureuse de lui accorder *une médaille d'or de cent francs*

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Académie n'omettra pas de proposer, à nouveau, des concours littéraires. Elle désire que les concurrents soient nombreux, et que tous, ils soient dignes d'être applaudis

Digitized by Google

et récompensés. Si l'on en croit un joli mot de Montesquieu : *Il y a des génies, des esprits qui ne déballent jamais.* C'est fâcheux ; de grâce, Messieurs les esprits, Messieurs les génies, produisez-nous de belles œuvres et ne craignez pas de les *déballer* pour nous les montrer, car, suivant une autre parole, celle-ci d'un poète anglais :

A thing of beauty
A joy for ever.

Une chose de beauté
C'est de la joie pour toujours.

Digitized by Google

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1914, 1920, 1921

CONCOURS DE 1914

POÉSIE

Médailles d'Argent :

M. BERTRAND, meunier à Foncquevillers.
M. DEMONT, juge de paix à Auxi-le-Château.
M. Hector LEDRU, cultivateur a Pommier.

Médailles de Bronze :

M. ELOY, instituteur à Eterpigny.
M. Eugène PHALEMPIN, à l'école de Grignon.
M. Gérard VERNE, à Audruicq.

CONCOURS DE 1920

POÉSIE ET LITTÉRATURE

Médaille d'Or (100 fr.) :

M. BERTIN-DUQUESNOY à Arras.

Médaille de Vermeil :

M. le Dr Emile POITEAU, a Bienvillers-au-Bois.

Médailles d'Argent :

Mme LORGNIER du MESNIL, à Boulogne-sur-Mer.
M. Georges DUPRET, à Arras.
M. l'Abbé HARLEZ, à Hardinghem.

Digitized by Google

HISTOIRE

Prix Braquehay (400 fr):

M. l'Abbé POIRIER, curé de Saint-Josse-sur-Mer.

CONCOURS DE 1921

POÉSIE ET LITTÉRATURE

Médailles d'Or (100 fr)

M. BERTIN-DUQUESNOY, à Arras.
M. Félix SIMON, à Arras.

Mention Honorable

Mlle Lucy DELATTRE, à Boulogne-sur-Mer.

HISTOIRE

Médaille d'Or (300 fr.)

M. l'Abbé GUILBERT, curé de Quelmes.

Mention Honorable :

M. G. CHEVALIER, professeur au Collège de Boulogne-sur-Mer.

Prix Braquehay (400 fr)

M. le Baron Maurice de TORCY, Château de Conchil-le-Temple.
M. Léon FONTAINE, maire de Montreuil-sur-Mer.

Mention Honorable :

M. l'Abbé BREBION, ancien curé d'Estréelles.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1923

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE OU ARCHÉOLOGIE

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie géographique d'une commune.

Monographie d'une Église cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins, ou un travail littéraire en prose, dont l'auteur, soit par son origine, soit par son domicile, appartienne à la région, (Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Somme, Oise).

L'Académie accepterait cependant, d'auteurs étrangers, des poésies ou des compositions se rapportant à la région.

BEAUX-ARTS

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographie d'artistes artésiens.

Expositions tenues à Arras et dans le Pas-de-Calais.

Digitized by Google

SCIENCES

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Études anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

PRIX BRAQUEHAY

Une rente de 400 francs provenant d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay, sera décernée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti de la Picardie. Toutefois le lauréat ayant obtenu, en une ou plusieurs fois, la totalité du legs Braquehay, sera, par ce fait, mis hors concours.

Les personnes qui présenteront un ouvrage au concours d'histoire sont priées d'indiquer si elles entendent prendre part au concours général d'histoire ou au prix Braquehay.

A défaut d'indication, l'affectation sera faite par l'Académie.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

Digitized by Google

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er mai 1923. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur avec l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance, le 20 juin 1913.

Le Président,
G. SENS.

Le Secrétaire-Général,
Bon CAVROIS DE SATERNAULT.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. G. Sens.

Chancelier :

M. le Chanoine Guillemant.

Vice-Chancelier :

M. J. Paris.

Secrétaire-Général :

M. le Bon A. Cavrois de Saternault.

Secrétaire-Adjoint :

M. A. Tierny.

Archiviste :

M. G. Sion.

Bibliothécaire :

M. G. Besnier.

Digitized by Google

MEMBRES RÉSIDANTS

Par ordre de nomination.

MM.

1. L. Viltart, Avocat (1892).
2. F. Blondel, ✠, Ingénieur civil (1895).
3. J. Paris, Avocat, Docteur en Droit, Conseiller Général (1899).
4. A Cavrois de Saternault, (le baron) ❋, ✠, Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit, Professeur de Droit. Civil à l'Université Catholique de Lille (1902).
5. G. Sens, ❋, ✠, ✠, Président de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais (1904).
6. J. Gerbore, ❋, ✠, I. ✪, ✠, Docteur en Droit, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1905).
7. G. Sion, ❋, I. ✪, Directeur honoraire d'Ecole normale (1909).
8. C. Guillemant, (le chanoine) Vicaire-général, Licencié ès-lettres (1910).
9. A. Lestocquoy, ✪, Docteur en médecine (1910).
10. A. Tierny, ✠, Avocat, Docteur en Droit (1911).
11. E. Bloquel, ✠, ancien Avoué (1911).
12. A. Wartel, Notaire honoraire, Licencié en Droit (1912).
13. A. Boisleux, (le chanoine) Licencié ès-Lettres (1914).
14. G. Besnier, ❋, ✠, ✪, Archiviste départemental (1920).
15. A. Lavoine, I. ✪, Archiviste départemental Adjoint (1920).
16. Mgr. E. Jullien, O. ✠, Evêque d'Arras, Agrégé des Lettres (1920).

Digitized by Google

MM.

17. Louart, ✱, I. ✪. Principal du Collège. Licencié ès Lettres (1920).
18. F. Vinchon, ancien Magistrat. Licencié en Droit (1920).
19. A. Advielle, ✪, Conservateur du Musée (1920).
20. V. Leroy, ✱, Maire d'Arras (1920).
21. J. Lecocq. (le chanoine). Licencié ès-Lettres. Directeur de l'Institution St Joseph (1920).
22. H Dupret, I. ✪, Professeur honoraire (1920).
23. E. Foulon (l'abbé), ✪, Licencié ès-Lettres, Professeur à l'Institution Saint-Joseph (1920).
24. Vaillant, ✱ ✠ ✪, Médecin-major de 1re classe (Infanterie coloniale) (1921).
25. F. Anselin, Conseiller municipal (1921).
26. J Jardel, O. ✱, ✪, Ingénieur, ancien Directeur des mines de Carvin (1921).
27. Vergneau, (le chanoine), (1921).
28. E. Delaby, Avocat (1921).
29. E. Poiret I. ✪, O. ✠, Professeur au collège (1921).
30. N..

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. Louis NOEL, ✱, Statuaire à Paris (1887).

ALAPETITE, G. C. ✱, Résident de France à Strasbourg (1891).

SÉNART, ✱, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

LEPRINCE-RINGUET, Ingenieur en chef des Mines à Paris, A. R. (1911).

P. FOURNIER, Professeur de la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (1912).

H. BEDEL, ✱, Chef de Bataillon du Génie, en retraite, A. R. (1920).

H. BOULANGÉ, ancien Officier de Marine, à Amiens A R (1920).

E. PLOCQ, ✱, Inspecteur principal honoraire des chemins de fer du Nord, à Paris, A. R (1920).

E. PILAT, à Paris, A. R. (1921).

J. VISEUR, ✱, ancien Sénateur du Pas-de-Calais, A. R. (1921).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. E. MATTHIEU, Secrétaire du Cercle archéologique, d'Enghien (Belgique) (1884).

LEURIDAN (le chanoine), à Roubaix (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, I. ✪, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

MENCHE DE LOISNE (le comte), I. ✪, château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

E. EDMONT. ✱, Maire de Saint-Pol (1896).

H. POTEZ, I. ✪, Docteur ès-Lettres, Agrégé de l'Université, à Lille (1896).

BLED (le chanoine), ✪, de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

R. BRISSY, ✱, ✪, Publiciste, à Paris (1897).

Ch.-S. LECONTE, ✱, Juge à Paris (1897).

Mme Florent LECLERQ, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

Mlle FRESNAYE, à Marenla (P.-de C.) (1898).

MM. G. MACON, ✱, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

E. DE BOISLECOMTE (le vicomte), château de Mondétour (Seine-Inferieure) (1899).

A. WILLOX (l'abbé), à Boulogne-s-Mer (1900).

Mme M.-M. CARLIER, à Croisilles (1900).

MM. R. RODIÈRE, à Montreuil-sur-Mer (1901).

FRANS, à Hénin-Liétard (1901).

Digitized by Google

MM. G. de Lhomel, ✪, à Montreuil-sur-Mer (1901).
Daumet, Archiviste paléographe à Paris (1901).
Blanchat, I, ✪, Statuaire à Paris (1901).
Mme Amélie Mesureur, ✱, à Paris (1901).
MM. Paul Tœrny, Archiviste-Paléographe, à Hernicourt (Pas-de Calais) (1901).
Georges Vallée, ✪, ✠, ancien Député du Pas-de-Calais à Paris (1905).
Th. Renault, à Presles (Seine-et-Oise) (1905).
Du Pin de la Guérivière (le vicomte), château de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne (Marne) (1907)
De la Charie, château de Sainte-Austreberthe, par Hesdin (1908).
Charles Hirschauer, Bibliothécaire de la Ville de Versailles (1908).
Mayeur, I. ✪, Artiste-graveur, Grand Prix de Rome (1910).
L. Caillet, Bibliothécaire de la Ville de Limoges (1911).
Mabille de Poncheville, Publiciste à Wacquinghem par Marquise (1921).
J. Bourgey, ✱, ✠, Elève à l'Ecole des Chartes (1921).
J. Duquesne ✱, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (1921).
Poiteau, Docteur en médecine à Bienvillers au-Bois (Pas-de-Calais) (1921).
Vel-Durand, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais à Paris, (1921).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires*

Pages

Notes sur l'établissement des voies navigables dans la Région du Nord avant la Révolution, par M. E. Plocq, Ingénieur, membre honoraire..... 7

Auguste Massy, par M. L. Viltart, membre honoraire..... 55

Note biographique sur J.-B. Cyprien Dhuez, membre de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, par M. Sens, membre résidant..... 65

Le Mouvement de la population dans l'arrondissement de Béthune de 1851 à 1911, par M. Sion, membre résidant..... 77

Impressions de Cantonnements, par M. le Baron Cavrois de Saternault, secrétaire général..... 87

Discours de réception de M. E. Bloquel..... 109

Réponse au Discours de réception de M. E. Bloquel, par M. G. Acremant..... 131

II. — *Séance publique du 30 Juin 1921.*

Allocution d'ouverture, par M. G. Sens, président.. 143

Discours de réception de M. Aimé Wartel, notaire honoraire, membre résidant..... 159

Réponse au Discours de réception de M. Wartel, par M. le Baron Cavrois de Saternault, secrétaire général..... 175

Digitized by Google

Pages

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Louart, membre résidant..... 191
Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. G. Besnier, membre résidant..... 207

III. — *Séance publique du 15 Décembre 1921,*

Allocution d'ouverture, par M. G. Sens, président.. 217
Rapport sur les travaux de l'année 1920-1921, par M. le Baron Cavrois de Saternault, secrétaire général..... 223
Discours de réception de M. H. Dupret, professeur honoraire, membre résidant..... 233
Réponse au Discours de réception de M. Dupret, par M. Alphonse Thierny, membre résidant..... 245
Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. Besnier, membre résidant..... 255
Rapport sur le Concours Littéraire, par M. le Chanoine Vergneau, membre résidant..... 261
Lauréats des Concours de 1914, 1920, 1921..... 283
Sujets mis au Concours pour 1923..... 285
Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras..... 288

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06531 2624

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google